



2022

MEURTHE-ET-MOSELLE

DIAGNOSTIC SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE

TERRITOIRE DU **LUNÉVILLOIS**

Éditorial	3
Mode d'emploi	4
Introduction.....	6

Démographie

Évolution de la population	8
Solde naturel et solde migratoire.....	10
Indice de jeunesse.....	12

Population

Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS).....	14
Population étrangère et immigrée	16
Taux de scolarisation	18
Niveau de diplôme.....	20

Ménages

Taille des ménages	22
Composition des ménages.....	24
Taux de motorisation des ménages.....	26

Revenus et niveau de vie

Revenus disponibles des ménages.....	28
Taux de pauvreté des ménages	30

Emploi et insertion

Taux d'activité et taux d'emploi de la population	32
Taux de chômage de la population.....	34
Caractéristiques des demandeurs d'emploi ...	36
Mode de transport des actifs occupés.....	38
Allocataires RSA.....	40

Services publics

Accès aux droits et aux services publics.....	42
---	----

Enfance

Structures d'accueil de la petite enfance.....	44
Assistant·e·s maternel·le·s.....	46
Établissements et services concourant à la protection de l'enfance	48
Mesures d'aide sociale à l'enfance.....	50

Autonomie

Établissements et services pour personnes âgées.....	52
Accessibilité géographique aux structures destinées aux personnes âgées.....	54
Allocation personnalisée d'autonomie (APA) ..	56
Établissements et services pour enfants handicapés	58
Établissements et services pour adultes handicapés	60
Prestation de compensation du handicap (PCH) et Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP).....	62

Santé

Médecins généralistes.....	64
Infirmiers.....	66
Établissements hospitaliers	68
Services d'aide et de soins à domicile.....	70
Autres établissements de soins et de prévention.....	72
Complémentaire santé solidaire (C2S).....	74

Logement

Logements.....	76
Établissements et services d'accueil, hébergement et réadaptation	80
Logements sociaux.....	82

Les quartiers prioritaires (QPV)

86

Six diagnostics sociodémographiques de territoire sont réalisés de manière bisannuelle par le Département, en alternance avec l'Atlas départemental. Ces diagnostics regroupent une quarantaine d'indicateurs, couvrant des thématiques aussi diverses que la démographie, le niveau de vie, les services à la population, les bénéficiaires de prestations sociales, les établissements médico-sociaux ou encore l'habitat.

Comme dans les précédentes éditions, les données réunies demeurent les plus récentes disponibles à l'échelle des différents périmètres d'intervention du Département : territoires, maisons départementales des solidarités et leurs sites principaux, quartiers politique de la ville... Les données d'activité et celles des partenaires sont arrêtées au 31 décembre 2021 et les données du recensement de la population sont celles en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

Les indicateurs s'inscrivent dans une présentation facilitant la lecture comparative entre les six territoires. Ils sont illustrés par des cartes, tableaux et graphiques permettant au lecteur de mesurer les évolutions et de mettre en perspective la situation de chaque territoire au regard des données du Département, de la région Grand Est et de la France métropolitaine. Certains indicateurs permettent d'appréhender le niveau de vie de la population départementale et d'en mesurer son évolution suite à la crise sanitaire dont l'impact social s'avère significatif, qu'il s'agisse de démographie, de santé, d'emploi, de scolarité ou encore d'inégalités femmes-hommes.

Ces diagnostics apportent une connaissance globale et comparative des caractéristiques de la population du département, de ses besoins et des mesures sociales apportées en réponse par les pouvoirs publics à partir de données fiables et anonymes. Grâce à une analyse qualitative partagée avec les partenaires de la collectivité, ils permettent également d'adapter l'offre de services et de mettre en perspective les missions et actions partenariales à développer sur les territoires. Des documents d'orientation et de planification des différentes politiques publiques départementales en matière de solidarités vont ainsi être redéfinis au cours des années à venir : programme départemental d'insertion et pacte territorial d'insertion, schéma pour l'autonomie, schéma enfance-famille.

Je vous encourage à vous saisir de ces outils précieux qui permettent d'enrichir le débat et apportent des éclairages utiles pour réinterroger l'action publique.

Chaynesse KHIROUNI
Présidente

Titre de l'indicateur en haut de page

Chapeau sous le titre de l'indicateur

Ce texte court introduit l'indicateur et résume le propos qui va être développé.

Carte

L'indicateur est illustré par une carte du territoire qui présente les données au niveau des communes, voire des zonages IRIS quand la donnée est disponible à ce niveau géographique. A noter que pour chaque indicateur, la discrétisation (répartition en classes) est la même d'un territoire à l'autre, facilitant ainsi la comparaison entre les 6 territoires.

Les contours des sites principaux de Lunéville Centre et Lunéville Lamartine ne correspondent pas aux contours IRIS, briques de base en matière de diffusion de données infracommunales. Les données du recensement de la population INSEE sont donc estimatives pour ces deux sites principaux et se fondent sur le découpage en IRIS : un IRIS est ainsi rattaché entièrement au site principal sur lequel il s'étend majoritairement. En revanche, concernant les données géolocalisées (bénéficiaires de prestations, établissements médico-sociaux...), le géocodage a permis de répartir précisément les données par site principal.



SIGLE

Définition
Elle apporte un complément d'information sur les termes ou sigles utilisés.

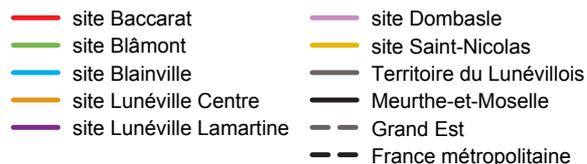
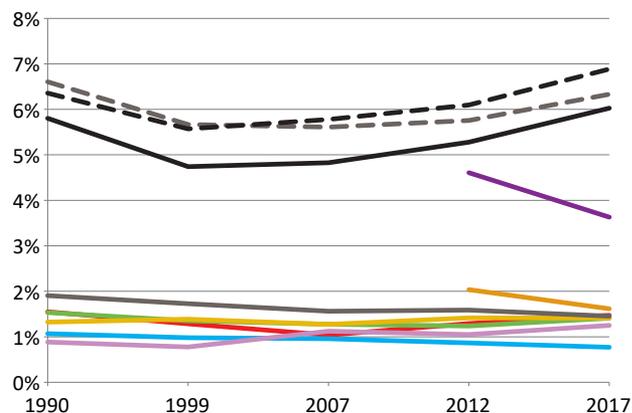
Texte

Chaque indicateur est accompagné d'une courte analyse qualitative, présentant les éléments essentiels à retenir.

Graphique

Il présente l'évolution de la plupart des indicateurs sur plusieurs années, en comparant les sept sites principaux du territoire avec les données au niveau du territoire du Lunévillois, du département, de la région Grand Est et de la France métropolitaine.

Afin de les identifier rapidement, **un code couleur est attribué** à chaque zonage : rouge pour le site de Baccarat, vert pour le site de Blâmont, orange pour le site de Lunéville Centre, violet pour le site de Lunéville Lamartine, bleu pour le site de Blainville-sur-l'Eau, rose pour le site de Dombasle-sur-Meurthe et jaune pour le site de Saint-Nicolas-de-Port. La valeur du territoire du Lunévillois apparaît toujours en gris, la valeur départementale en noir, le Grand Est en pointillés gris et la France métropolitaine en pointillés noirs. La disponibilité des données peut varier (diffusion en décalage des données régionales/nationales, date de diffusion plus tardive des données infracommunales par l'INSEE...), expliquant l'absence de données longitudinales pour certaines périodes.



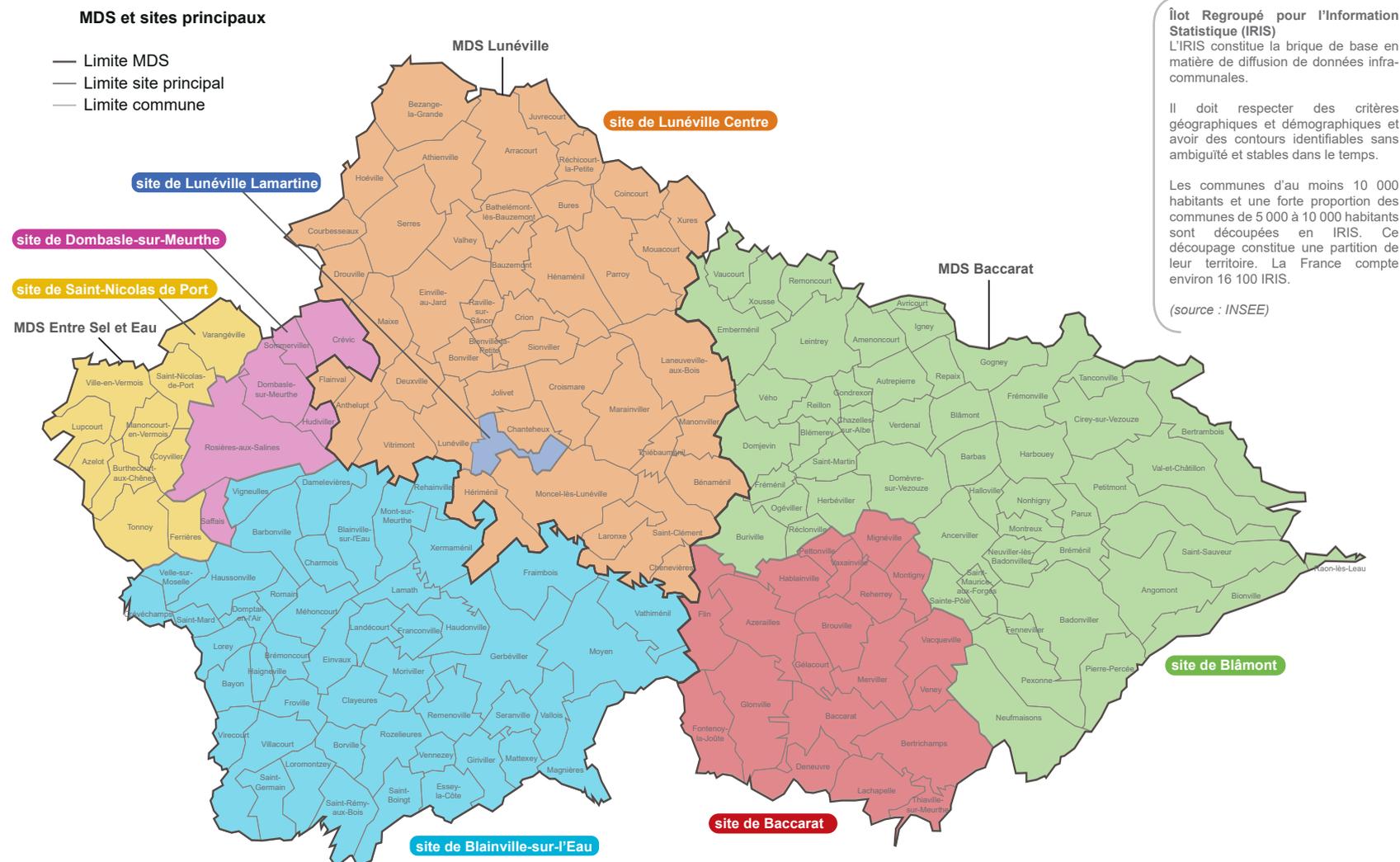
Zone	Indicateur 1	Indicateur 2
Territoire de Longwy	24,9 %	22,31
MDS Longuyon-Villerupt	25,6 %	21,22
MDS Longwy-Mont-Saint-Martin	24,3 %	23,09
Territoire de Briey	27,0 %	15,75
MDS Briey-Joeuf	28,2 %	17,59
MDS Jarny-Piennes	26,0 %	14,36
Territoire Terres de Lorraine	25,9 %	14,77
MDS Colombey-N.-Maisons-Vézelize	27,6 %	12,19
MDS Terres Tuloises	23,9 %	17,87
Territoire Val de Lorraine	27,5 %	17,08
MDS Bassin de Pont-à-Mousson	25,8 %	17,48
MDS Bassin de Pompey	29,2 %	16,61
Territoire du Lunévillois	30,2 %	30,45
MDS Baccarat	33,5 %	35,90
Site de Baccarat	33,5 %	36,28
Site de Blâmont	33,5 %	35,58
MDS Lunéville	29,3 %	29,59
Site de Lunéville Centre	27,8 %	14,30
Site de Lunéville Lamartine	30,5 %	36,48
MDS Entre Sel et Eau	29,1 %	51,10
Site de Blainville-sur-l'Eau	29,5 %	28,04
Site de Dombasle-sur-Meurthe	28,6 %	23,58
Site de Saint-Nicolas-de-Port	30,4 %	33,17
Territoire du Grand Nancy	23,2 %	30,40
MDS Grand Nancy Nord-Est	31,3 %	21,41
MDS Grand Nancy Sud-Est	28,0 %	20,07
MDS Nancy Nord	17,4 %	18,81
MDS Nancy Sud	17,2 %	44,41
MDS Plateau et Provinces	22,5 %	58,65
MDS Vandoeuvre	25,5 %	27,13
Meurthe-et-Moselle	25,8 %	24,68
Grand Est	26,7 %	22,14
France métropolitaine	27,0 %	20,61

Un tableau spécifique présente les données (brutes, taux...) à l'échelle de l'ensemble des MDS et territoires du département ainsi que pour les 7 sites du principal territoire. Les taux ou ratios sont **surlignés en jaune** pour la MDS possédant la valeur la plus haute, **en orange** pour la MDS possédant la valeur la plus faible.

En fin de tableau, la donnée départementale, régionale et nationale est également mentionnée pour permettre la comparaison.

Depuis octobre 2015, 17 Maisons départementales des solidarités sont implantées en Meurthe-et-Moselle. Elles concrétisent la volonté du Département de mettre le service à l'habitant au cœur de ses préoccupations et de son fonctionnement. Cette réorganisation vise à maintenir la présence des missions et services des solidarités sur le terrain à travers 36 sites principaux et 43 points d'accueil.

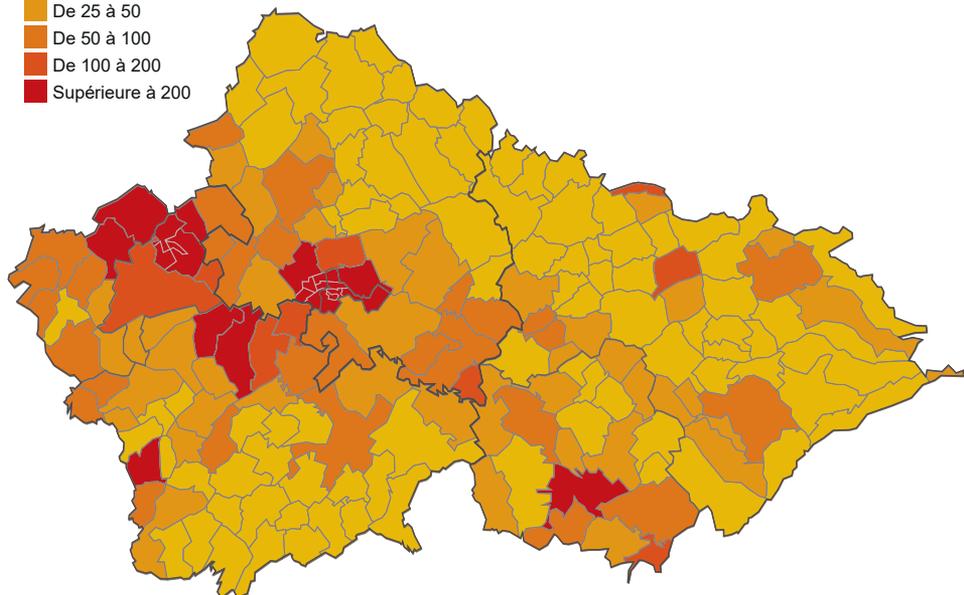
Le territoire du Lunévillois est divisé en 3 MDS, elles-mêmes découpées en 7 sites principaux. En 2022, les périmètres d'intervention des MDS du territoire ont été revus dans le but notamment de rééquilibrer les charges d'activité et les moyens entre MDS. Ainsi, le site principal de Blainville-sur-l'Eau a été transféré de la MDS de Lunéville à la MDS Entre Sel et Eau (ex-MDS Sel et Vermois).



Évolution de la population

Entre 2013 et 2019, le département de la Meurthe-et-Moselle a enregistré un gain de population de 2 750 habitants, soit une progression annuelle de seulement 0,06 %. L'accroissement démographique annuel est également très faible dans le Grand Est au cours de cette période (+ 0,01 %) tandis qu'il est de + 0,37 % en France métropolitaine.

Densité de population en 2019 (en habitants / km²)



Population municipale

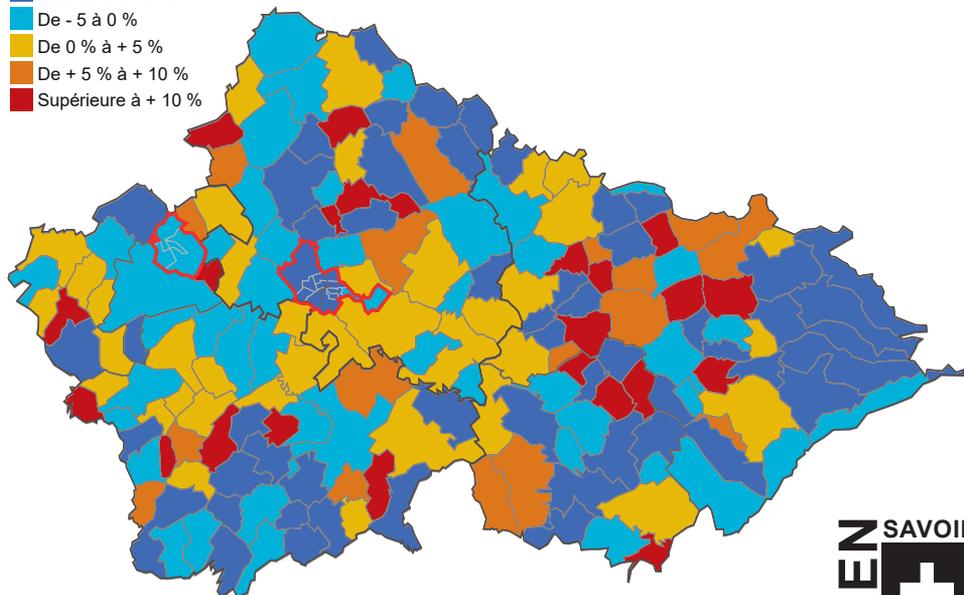
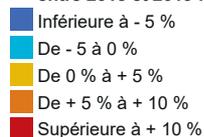
Elle comprend les personnes :

- ayant leur résidence habituelle sur la commune (logement ou communauté),
- détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune,
- sans-abri recensés sur le territoire de la commune,
- résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur la commune.

La notion de population municipale est celle utilisée usuellement en statistique. Elle s'oppose à la population totale car elle ne comporte pas de doubles comptes : chaque personne vivant en France est comptée une seule fois.

(source : INSEE)

Évolution de la population entre 2013 et 2019 :



Contrairement aux cinq autres territoires dont la population a notablement augmenté au cours des trente ou quarante années succédant à la seconde guerre mondiale, le Lunévillois voit sa population stagner entre 100 000 et 110 000 habitants depuis les années 1950, avec un pic à **108 000 habitants au début des années 2010**.

La population du Lunévillois a sensiblement regressé au cours de la dernière décennie ; elle est de 104 389 habitants en 2019 (population en vigueur au 1^{er} janvier 2022). Plus vaste territoire du département, il en est aussi le moins densément peuplé.

Les communes de Dombasle-sur-Meurthe et Lunéville (encadrées en rouge dans la carte ci-contre) sont découpées en zones IRIS (voir page 6). De nombreuses cartes sont déclinées à l'échelle de ces quartiers pour ces deux communes.

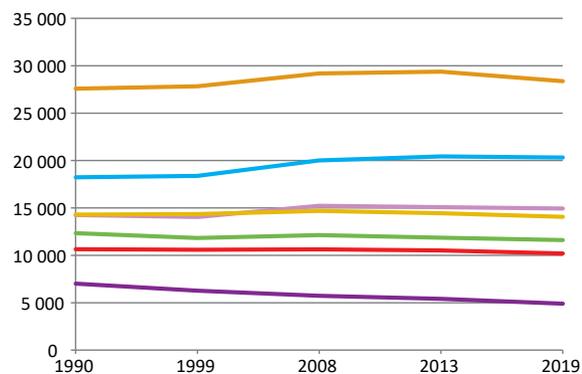
Le Lunévillois a perdu 3 000 habitants entre 2013 et 2019 (- 2,8 %). La déprise démographique concerne l'ensemble du territoire au cours de cette période, à l'exception notable de plusieurs communes situées dans un rayon de 5 à 20 kilomètres autour de Lunéville.

Si la baisse de population affecte l'ensemble des MDS et sites principaux du territoire, elle est de moindre ampleur pour les sites de Blainville-sur-l'Eau (- 0,6 % en six ans) et de Dombasle-sur-Meurthe (- 1,2 %) qui conservent une certaine attractivité auprès des actifs travaillant dans l'aire urbaine nancéienne. Le site de Saint-Nicolas-de-Port fait exception à l'ouest du territoire (- 3,2 %).

La MDS de Lunéville enregistre la plus forte diminution (- 4,8 %), la ville centre ayant perdu 1 650 habitants en 6 ans (- 8,4 %).

L'extrémité est du territoire demeure confrontée à la déprise démographique. Cette zone géographique cumule manque d'attractivité - dû à un manque d'équipements et de services -, éloignement des principaux pôles urbains et vieillissement problématique de la population.

Évolution de la population



- site Baccarat
- site Blâmont
- site Blainville
- site Lunéville Centre
- site Lunéville Lamartine
- site Dombasle
- site Saint-Nicolas

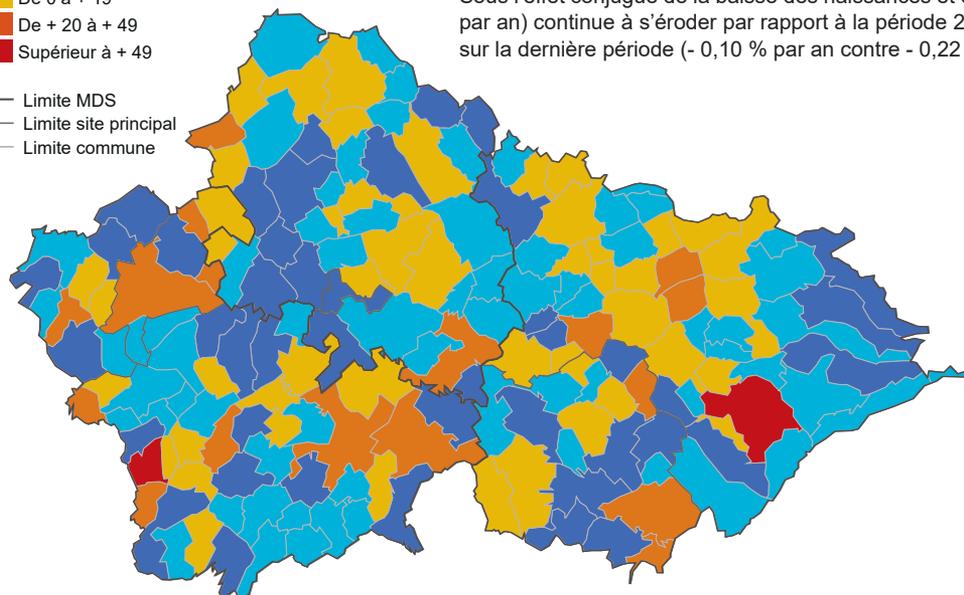
Zone	Population municipale					Évolution 2013-2019	Superficie (en km ²)	Densité en 2019 (en habitants par km ²)
	1990	1999	2008	2013	2019			
Territoire de Longwy	84 065	82 571	85 099	86 294	89 764	+ 4,0 %	426	211
MDS Longuyon-Villerupt	35 279	35 273	36 922	37 086	37 892	+ 2,2 %	359	106
MDS Longwy-Mont-Saint-Martin	48 786	47 298	48 177	49 208	51 872	+ 5,4 %	67	771
Territoire de Briey	74 897	73 646	76 662	77 429	77 132	- 0,4 %	700	110
MDS Briey-Joeuf	34 594	33 643	34 321	34 385	34 380	0,0 %	170	202
MDS Jarny-Piennes	40 303	40 003	42 341	43 044	42 752	- 0,7 %	530	81
Territoire Terres de Lorraine	89 790	92 310	98 045	99 692	98 306	- 1,4 %	1 371	72
MDS Colombey-N.-Maisons-Vézelize	48 099	50 068	53 820	54 701	53 865	- 1,5 %	903	60
MDS Terres Toulaises	41 691	42 242	44 225	44 991	44 441	- 1,2 %	468	95
Territoire Val de Lorraine	102 804	103 572	104 835	106 125	106 254	+ 0,1 %	1 031	103
MDS Bassin de Pont-à-Mousson	45 589	46 034	46 652	47 262	47 347	+ 0,2 %	530	89
MDS Bassin de Pompey	57 215	57 538	58 183	58 863	58 907	+ 0,1 %	501	118
Territoire du Lunévillois	104 361	103 294	107 168	107 390	104 389	- 2,8 %	1 576	66
MDS Baccarat	22 992	22 414	22 752	22 355	21 799	- 2,5 %	641	34
Site de Baccarat	10 650	10 591	10 623	10 475	10 191	- 2,7 %	185	55
Site de Blâmont	12 342	11 823	12 129	11 880	11 608	- 2,3 %	456	25
MDS Lunéville	34 596	34 115	34 963	34 964	33 280	- 4,8 %	422	79
Site de Lunéville Centre	27 586	27 837	29 103	29 449	28 375	- 3,6 %	416	68
Site de Lunéville Lamartine	7 010	6 278	5 860	5 515	4 905	- 11,1 %	6	791
MDS Entre Sel et Eau	46 773	46 765	49 453	50 071	49 310	- 1,5 %	512	96
Site de Blainville-sur-l'Eau	18 231	18 374	19 756	20 441	20 318	- 0,6 %	374	54
Site de Dombasle-sur-Meurthe	14 251	14 044	15 053	15 115	14 936	- 1,2 %	60	250
Site de Saint-Nicolas-de-Port	14 291	14 347	14 644	14 515	14 056	- 3,2 %	78	180
Territoire du Grand Nancy	256 331	258 162	257 959	254 074	257 915	+ 1,5 %	142	1 813
MDS Grand Nancy Nord-Est	41 200	40 865	40 069	40 303	41 985	+ 4,2 %	32	1 331
MDS Grand Nancy Sud-Est	41 089	41 771	41 793	41 253	42 221	+ 2,3 %	55	771
MDS Nancy Nord	47 953	50 873	52 094	50 866	50 714	- 0,3 %	7	7 163
MDS Nancy Sud	44 006	46 098	48 436	47 794	48 706	+ 1,9 %	7	7 413
MDS Plateau et Provinces	31 453	30 840	29 649	29 889	29 822	- 0,2 %	23	1 301
MDS Vandoeuvre	50 630	47 715	45 918	43 969	44 467	+ 1,1 %	19	2 293
Meurthe-et-Moselle	712 248	713 555	729 768	731 004	733 760	+ 0,4 %	5 246	140
Grand Est	5 274 064	5 387 509	5 521 452	5 552 388	5 556 219	+ 0,1 %	57 433	97
France métropolitaine	56 577 000	58 496 613	62 134 866	63 697 865	65 096 768	+ 2,2 %	543 941	120

Solde naturel et solde migratoire

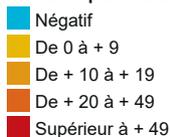
Solde migratoire sur la période 2013 - 2019



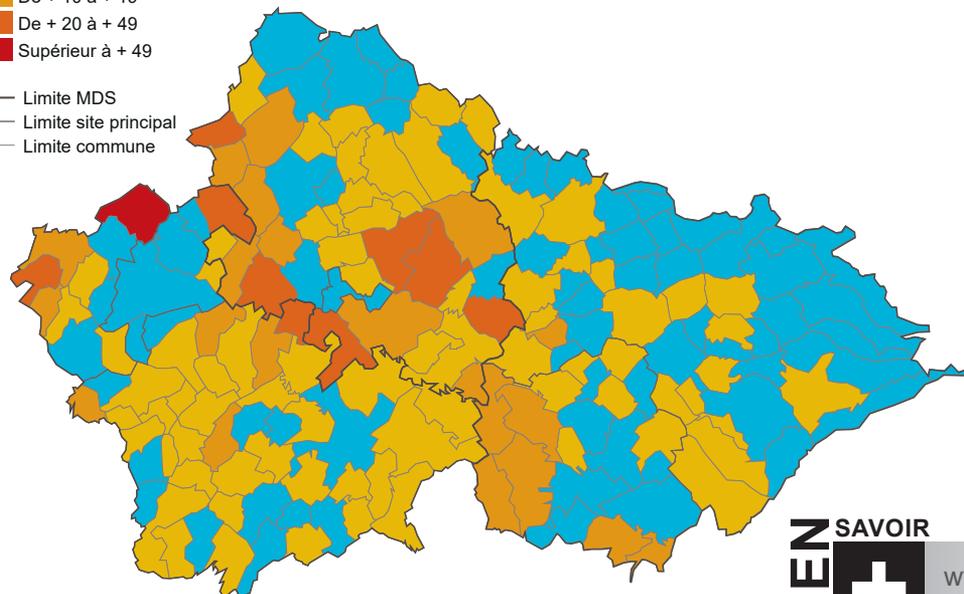
— Limite MDS
— Limite site principal
— Limite commune



Solde naturel sur la période 2013 - 2019



— Limite MDS
— Limite site principal
— Limite commune



Comme pour l'ensemble du Grand Est, l'excédent naturel (+ 1 200 habitants par an) et le déficit migratoire (- 750 habitants par an) sont quasi nuls en Meurthe-et-Moselle entre 2013 et 2019. Son taux de fécondité figure parmi les plus faibles de France et le solde migratoire n'est positif que près des frontières.

Sous l'effet conjugué de la baisse des naissances et de l'augmentation des décès, le solde naturel du département (+ 0,17 % par an) continue à s'éroder par rapport à la période 2008-2013 (+ 0,25 % par an). En revanche, le déficit migratoire se réduit sur la dernière période (- 0,10 % par an contre - 0,22 % précédemment).

Sur le territoire, les plus forts déficits migratoires sur la période 2013-2019 sont observés à Lunéville (- 262 habitants par an en moyenne dus à l'excédent des départs par rapport aux arrivées) et dans les pôles urbains de l'ouest du territoire, notamment Varangéville (- 56) et Dombasle-sur-Meurthe (- 42).

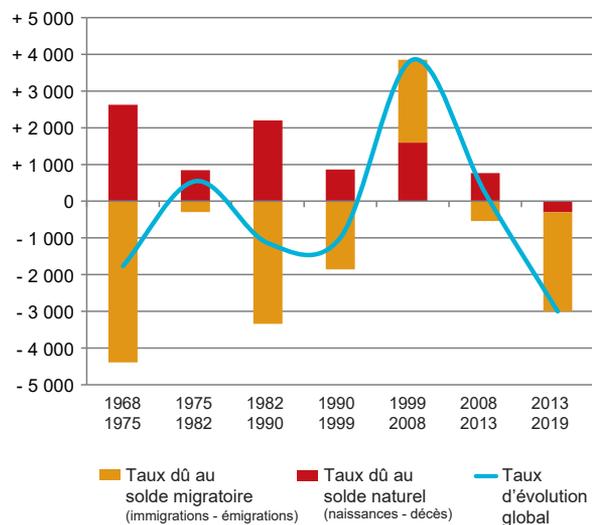
Les plus forts excédents migratoires relevés au cours de cette période n'obéissent pas à une logique géographique précise : ils sont relevés à Bayon (+ 24 habitants par an en moyenne dus au solde migratoire), Badonviller (+ 18) et Sommerviller (+ 12).

La population du territoire, vieillissante et se renouvelant peu notamment au nord et à l'est, diminue régulièrement par l'excédent des décès sur les naissances. Peu attractifs, ces secteurs géographiques sont de plus confrontés à un fort déficit migratoire.

Bayon (- 35 habitants par an en moyenne entre 2013 et 2019), Baccarat (- 30), Saint-Nicolas-de-Port (- 19), Badonviller (- 17), Gerbéviller (- 15), Cirey-sur-Vezouze (- 14), Lunéville (- 13) et Blâmont (- 11) ont les déficits naturels les plus prononcés sur le territoire.

Seule la commune de Varangéville (+ 13 par an en moyenne) a un solde naturel supérieur à 10 par an sur le territoire ; celui-ci ne parvient malgré tout pas à compenser le fort déficit migratoire de la commune.

Taux d'évolution démographique du territoire



La méthode du recensement annuel est habituellement basée sur des cycles de collecte de cinq ans. Toutefois, l'évolution de la situation sanitaire a conduit à reporter à 2022 l'enquête annuelle de recensement prévue en 2021. Pour toutes les communes de moins de 10 000 habitants, il y aura donc dorénavant (pendant les cinq prochaines années) un intervalle entre deux collectes de recensement de six ans au lieu de cinq habituellement. La méthode de calcul des populations annuelles a été adaptée en conséquence. Pour être robustes, les évolutions mesurées sur la dernière période (ici 2013-2019) doivent donc être analysées avec un pas de six ans. Dans le présent document, les comparaisons sont donc basées sur une période de six ans pour la plus récente (2013-2019) et une période de cinq ans (2008-2013) pour la précédente. La comparaison des évolutions de la population, du solde migratoire et du solde naturel sur ces périodes de durée différente n'en reste pas moins pertinente, car toutes les données sont présentées en moyenne annuelle.

Solde naturel

Il exprime la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés sur un territoire donné au cours d'une période.

Solde migratoire (ou solde apparent des entrées-sorties)

C'est la différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire donné et le nombre de personnes qui en sont sorties, au cours de la période considérée. Il est obtenu par différence entre la variation totale de la population au cours de la période considérée et le solde naturel.

Accroissement total (ou variation totale) de population

C'est la variation de l'effectif d'une population sur un territoire au cours d'une période, qu'il s'agisse d'une augmentation ou d'une diminution. Il est constitué de la somme de l'accroissement naturel, du solde migratoire et parfois d'un ajustement destiné à rétablir la cohérence entre les différences sources statistiques.

(source : INSEE)

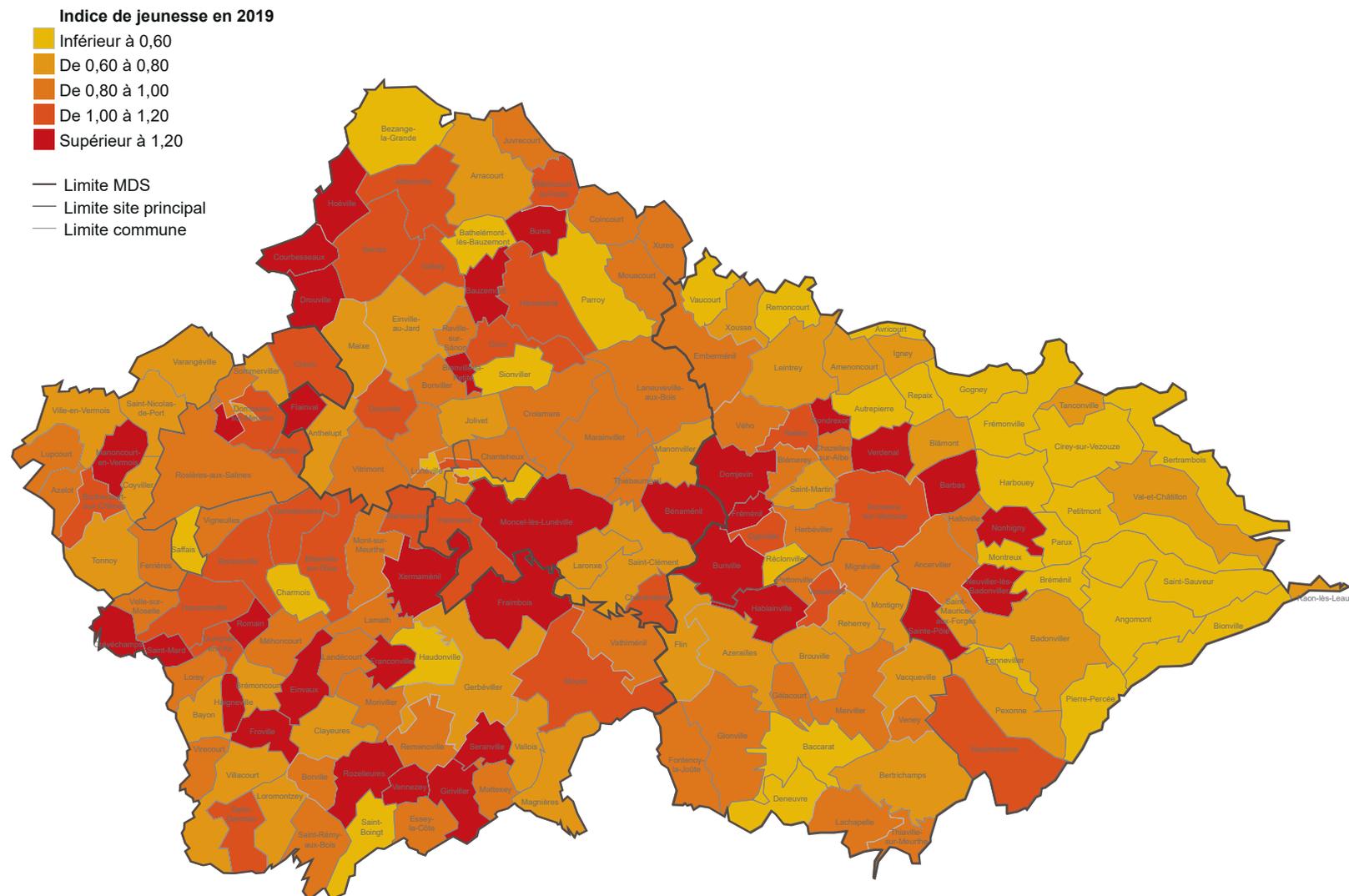
Zone	2019	Entre le 1 ^{er} janvier 2013 et le 1 ^{er} janvier 2019				
	Population	Naissances	Décès	Solde naturel	Solde migratoire	Évolution de la population
Territoire de Longwy	89 764	4 936	4 791	+ 145	+ 3 325	+ 3 470
MDS Longuyon-Villerupt	37 892	1 764	2 123	- 359	+ 1 165	+ 806
MDS Longwy-Mont-Saint-Martin	51 872	3 172	2 668	+ 504	+ 2 160	+ 2 664
Territoire de Briey	77 132	4 776	4 771	+ 5	- 302	- 297
MDS Briey-Joeuf	34 380	2 177	2 156	+ 21	- 26	- 5
MDS Jarny-Piennes	42 752	2 599	2 615	- 16	- 276	- 292
Territoire Terres de Lorraine	98 306	6 314	4 921	+ 1 393	- 2 779	- 1 386
MDS Colombey-N.-Maisons-Vézelize	53 865	3 245	2 777	+ 468	- 1 304	- 836
MDS Terres Toulouses	44 441	3 069	2 144	+ 925	- 1 475	- 550
Territoire Val de Lorraine	106 254	6 957	5 662	+ 1 295	- 1 166	+ 129
MDS Bassin de Pont-à-Mousson	47 347	3 259	2 480	+ 779	- 694	+ 85
MDS Bassin de Pompey	58 907	3 698	3 182	+ 516	- 472	+ 44
Territoire du Lunévillois	104 389	6 474	6 774	- 300	- 2 701	- 3 001
MDS Baccarat	21 799	1 269	1 649	- 380	- 176	- 556
Site de Baccarat	10 191	632	732	- 100	- 184	- 284
Site de Blâmont	11 608	637	917	- 280	+ 8	- 272
MDS Lunéville	33 280	2 269	2 074	+ 195	- 1 879	- 1 684
Site de Lunéville Centre	28 375	2 269	2 074	+ 195	- 1 879	- 1 074
Site de Lunéville Lamartine	4 905					- 610
MDS Entre Sel et Eau	49 310	2 936	3 051	- 115	- 646	- 761
Site de Blainville-sur-l'Eau	20 318	1 152	1 238	- 86	- 37	- 123
Site de Dombasle-sur-Meurthe	14 936	822	883	- 61	- 118	- 179
Site de Saint-Nicolas-de-Port	14 056	962	930	+ 32	- 491	- 459
Territoire du Grand Nancy	257 915	17 101	12 390	+ 4 711	- 870	+ 3 841
MDS Grand Nancy Nord-Est	41 985	2 571	2 463	+ 108	+ 1 574	+ 1 682
MDS Grand Nancy Sud-Est	42 221	2 612	1 911	+ 701	+ 267	+ 968
MDS Nancy Nord	50 714	nc	nc	nc	nc	- 152
MDS Nancy Sud	48 706	nc	nc	nc	nc	+ 912
MDS Plateau et Provinces	29 822	nc	nc	nc	nc	- 67
MDS Vandoeuvre	44 467	3 004	2 139	+ 865	- 367	+ 498
Meurthe-et-Moselle	733 760	46 558	39 309	+ 7 249	- 4 493	+ 2 756
Grand Est	5 556 219	300 087	256 107	+ 43 980	- 40 149	+ 3 831
France métropolitaine	65 096 768	3 788 275	2 851 147	+ 937 128	+ 461 775	+ 1 398 903

nc : donnée non communiquée

Indice de jeunesse

A l'image de la tendance nationale, la population du département continue de vieillir : les personnes âgées d'au moins 60 ans représentent désormais 25,4 % de la population, soit deux points de plus en six ans.

Le vieillissement de la population s'accélère depuis une quinzaine d'années avec l'arrivée à 60 ans des générations nombreuses nées après-guerre, en atteste un indice de jeunesse qui ne s'élève plus qu'à 0,93 en 2019 : on compte désormais moins d'un jeune agé de moins de 20 ans pour une personne âgée de 60 ans ou plus en Meurthe-et-Moselle, alors que cet indice était supérieur à 1 six ans plus tôt (1,02).



Les seniors représentent plus de 28 % de la population totale du Lunévillois, soit trois points de plus que la moyenne départementale. Ce taux s'élève même à 32 % dans la MDS de Baccarat avec des indices de jeunesse inférieurs à 0,6 dans les communes de l'extrémité est du territoire, très vieillissantes.

L'effectif de jeunes âgés de moins de 20 ans a chuté de 7,4 % entre 2013 et 2019 dans le territoire tandis que le nombre de seniors âgés d'au moins 60 ans a progressé de près de 10 % dans le même temps, d'où une forte chute de l'indice de jeunesse, de 0,99 à 0,84 (le plus faible du département).

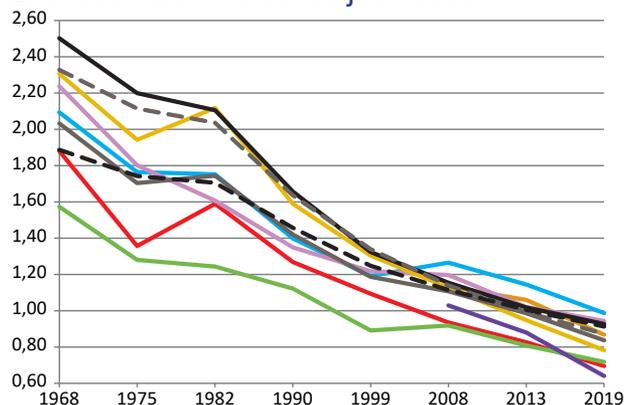
On enregistre en 2019 environ **45 naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans sur le territoire** ; les taux départemental, régional et national sont respectivement de 43, 47 et 51 naissances pour 1 000 femmes en âge de procréer.

Indice de jeunesse

Il exprime le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus.

(source : CGET, Observatoire des territoires)

Évolution de l'indice de jeunesse



Zone	Population en 2019						Indice de jeunesse	
	Moins de 20 ans		60 ans et +		Dont 75 ans et +		En 2019	En 2013
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%		
Territoire de Longwy	20 992	23,4 %	22 346	24,9 %	8 612	9,6 %	0,94	0,94
MDS Longuyon-Villerupt	8 699	23,0 %	9 682	25,6 %	3 579	9,4 %	0,90	0,93
MDS Longwy-Mont-Saint-Martin	12 293	23,7 %	12 664	24,4 %	5 032	9,7 %	0,97	0,94
Territoire de Briey	18 188	23,6 %	20 842	27,0 %	7 769	10,1 %	0,87	0,96
MDS Briey-Joeuf	7 891	23,0 %	9 516	27,7 %	3 680	10,7 %	0,83	0,90
MDS Jarny-Piennes	10 297	24,1 %	11 326	26,5 %	4 089	9,6 %	0,91	1,01
Territoire Terres de Lorraine	23 965	24,4 %	25 404	25,8 %	8 282	8,4 %	0,94	1,16
MDS Colombey-N.-Maisons-Vézelize	13 137	24,4 %	14 358	26,7 %	4 721	8,8 %	0,91	1,12
MDS Terres Toulaises	10 828	24,4 %	11 047	24,9 %	3 560	8,0 %	0,98	1,21
Territoire Val de Lorraine	25 951	24,4 %	27 999	26,4 %	9 556	9,0 %	0,93	1,05
MDS Bassin de Pont-à-Mousson	11 778	24,9 %	11 909	25,2 %	4 101	8,7 %	0,99	1,07
MDS Bassin de Pompey	14 173	24,1 %	16 090	27,3 %	5 455	9,3 %	0,88	1,02
Territoire du Lunévillois	24 703	23,7 %	29 521	28,3 %	10 877	10,4 %	0,84	0,99
MDS Baccarat	4 918	22,6 %	6 954	31,9 %	2 591	11,9 %	0,71	0,82
Site de Baccarat	2 217	21,8 %	3 190	31,3 %	1 200	11,8 %	0,69	0,83
Site de Blâmont	2 701	23,3 %	3 764	32,4 %	1 391	12,0 %	0,72	0,81
MDS Lunéville	7 817	23,5 %	9 440	28,4 %	3 503	10,5 %	0,83	1,03
Site de Lunéville Centre	6 767	23,8 %	7 800	27,5 %	2 847	10,0 %	0,87	1,06
Site de Lunéville Lamartine	1 050	21,4 %	1 640	33,4 %	656	13,4 %	0,64	0,88
MDS Entre Sel et Eau	11 968	24,3 %	13 127	26,6 %	4 783	9,7 %	0,91	1,05
Site de Blainville-sur-l'Eau	5 133	25,3 %	5 199	25,6 %	1 832	9,0 %	0,99	1,14
Site de Dombasle-sur-Meurthe	3 696	24,7 %	3 917	26,2 %	1 512	10,1 %	0,94	1,02
Site de Saint-Nicolas-de-Port	3 139	22,3 %	4 011	28,5 %	1 439	10,2 %	0,78	0,95
Territoire du Grand Nancy	59 297	23,0 %	60 615	23,5 %	21 921	8,5 %	0,98	1,01
MDS Grand Nancy Nord-Est	9 505	22,6 %	12 361	29,4 %	4 779	11,4 %	0,77	0,77
MDS Grand Nancy Sud-Est	10 249	24,3 %	11 639	27,6 %	3 653	8,7 %	0,88	0,98
MDS Nancy Nord	11 126	21,9 %	10 019	19,8 %	3 828	7,5 %	1,11	1,13
MDS Nancy Sud	10 256	21,1 %	8 665	17,8 %	3 124	6,4 %	1,18	1,11
MDS Plateau et Provinces	7 263	24,4 %	6 755	22,7 %	2 324	7,8 %	1,08	1,19
MDS Vandoeuvre	10 899	24,5 %	11 175	25,1 %	4 214	9,5 %	0,98	1,01
Meurthe-et-Moselle	173 097	23,6 %	186 727	25,4 %	67 016	9,1 %	0,93	1,02
Grand Est	1 283 583	23,1 %	1 472 254	26,5 %	521 659	9,4 %	0,87	0,99
France métropolitaine	15 561 781	23,9 %	17 044 988	26,2 %	6 171 845	9,5 %	0,91	1,01

Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS)

En quarante ans, la population active a fortement augmenté en France, cette hausse s'accompagnant de profondes mutations : progression des emplois dans le tertiaire et des emplois qualifiés, féminisation et vieillissement de la population en emploi, élévation du niveau de diplôme des actifs principalement.

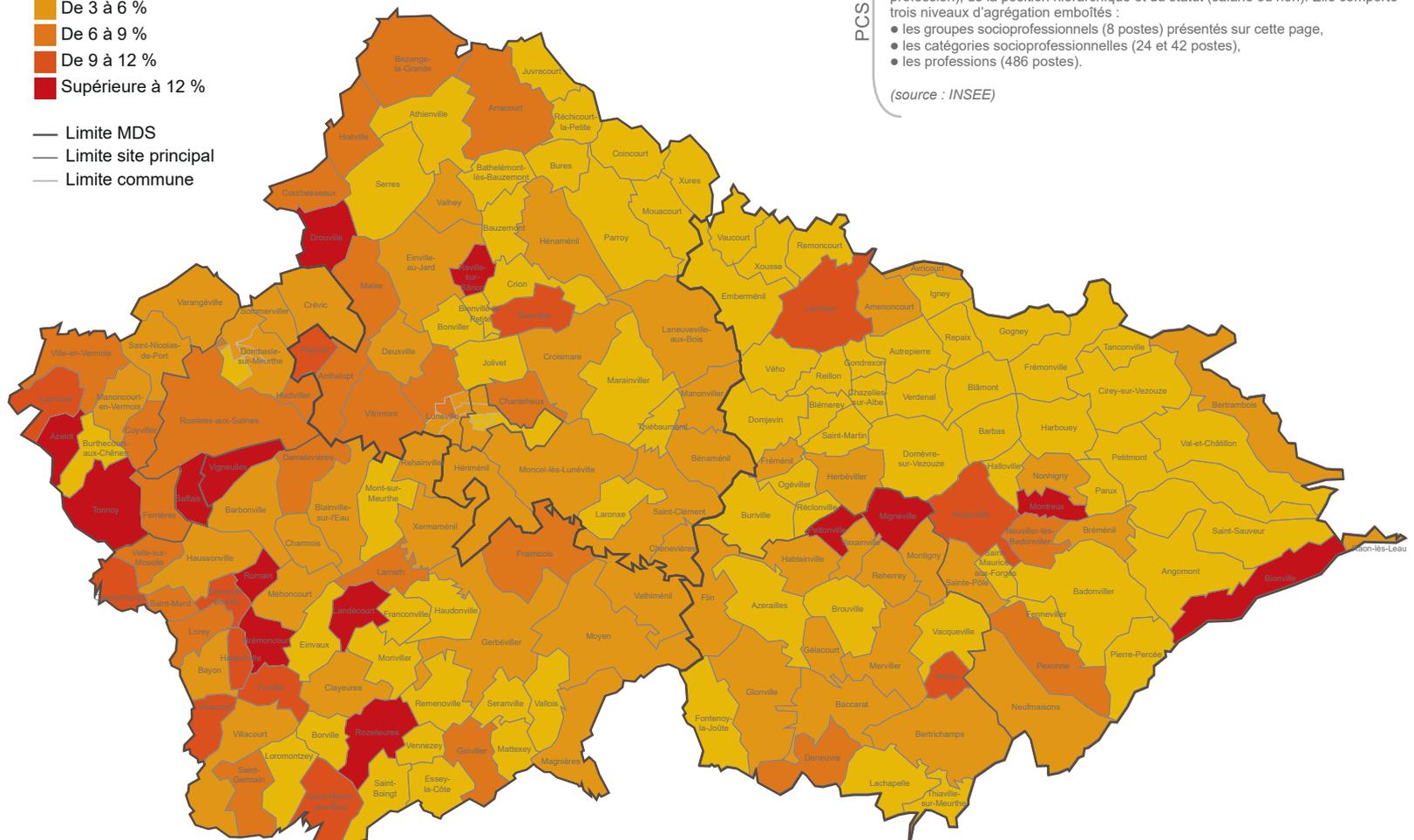
En 2019 en Meurthe-et-Moselle, 8 % des personnes âgées de 15 ans ou plus sont cadres ou professions intellectuelles supérieures, 14 % occupent une profession intermédiaire, 17 % sont employés, 12 % ouvriers, 3 % sont artisans, commerçants, chefs d'entreprise ou agriculteurs exploitants. Enfin, 46 % d'inactifs se répartissent entre 26 % de retraités et 20 % d'autres sans activité (étudiants, élèves...).

La catégorie ouvrière concerne 75 200 meurthe-et-mosellans, soit 5 500 de moins qu'en 2013 (- 6,9 % en six ans). Les employés sont également en diminution (- 3,1 %). A l'inverse, les cadres et professions intellectuelles supérieures (+ 4,2 %), les retraités (+ 3,8 %) ainsi que les artisans, commerçants et chefs d'entreprise (+ 3,7 %) ont connu les plus fortes progressions de leurs effectifs au cours de cette période.

Part de cadres et professions intellectuelles supérieures en 2019

- Inférieure à 3 %
- De 3 à 6 %
- De 6 à 9 %
- De 9 à 12 %
- Supérieure à 12 %

- Limite MDS
- Limite site principal
- Limite commune



Professions et catégories socioprofessionnelles
La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) classe la population selon une synthèse de la profession (ou de l'ancienne profession), de la position hiérarchique et du statut (salarié ou non). Elle comporte trois niveaux d'agrégation emboîtés :

- les groupes socioprofessionnels (8 postes) présentés sur cette page,
- les catégories socioprofessionnelles (24 et 42 postes),
- les professions (486 postes).

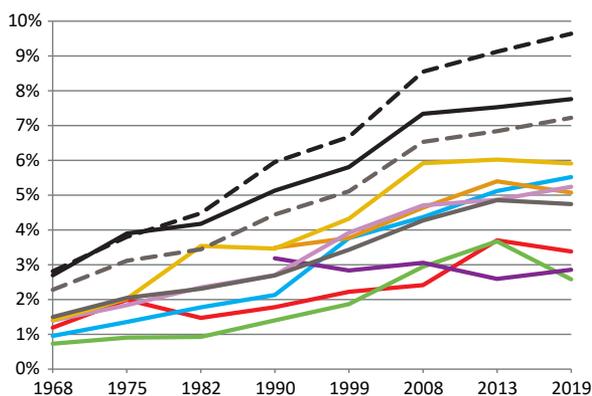
(source : INSEE)

Sur le territoire, la baisse des effectifs entre 2013 et 2019 affecte l'ensemble des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) à l'exception notable des retraités (+ 5 %) et des autres personnes sans activité (+ 3 %).

Les PCS des ouvriers (- 13 %) et des agriculteurs exploitants (- 11 %) sont les plus concernées par cette diminution des effectifs. Les cadres et professions intellectuelles supérieures, pourtant en hausse sur les cinq autres territoires, enregistrent une baisse de 3 % de leurs effectifs. Moins de 5 % des personnes âgées de 15 ans ou plus font partie de cette PCS dans le territoire et seulement 3 % à l'échelle de la MDS de Baccarat, plus faible taux du département.

Les retraités sont en revanche surreprésentés puisqu'ils constituent près du tiers des personnes âgées de 15 ans et plus du territoire et même jusqu'à 35 % dans la MDS de Baccarat, très vieillissante.

Évolution de la part de cadres et professions intellectuelles supérieures au sein de la population âgée de 15 ans et plus



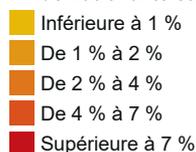
Zone	Part de la population âgée de 15 ans ou plus selon la PCS							
	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités	Autres sans activité professionnelle
Territoire de Longwy	0,3 %	2,2 %	4,3 %	11,8 %	18,8 %	17,6 %	24,7 %	20,3 %
MDS Longuyon-Villerupt	0,6 %	2,3 %	4,1 %	11,6 %	19,1 %	18,3 %	25,6 %	18,3 %
MDS Longwy-Mont-Saint-Martin	0,0 %	2,0 %	4,5 %	11,9 %	18,6 %	17,1 %	24,1 %	21,8 %
Territoire de Briey	0,6 %	2,8 %	4,1 %	12,5 %	17,8 %	16,9 %	27,1 %	18,0 %
MDS Briey-Joeuf	0,3 %	2,8 %	4,3 %	12,9 %	16,7 %	17,5 %	27,4 %	18,0 %
MDS Jarmy-Piennes	0,9 %	2,9 %	4,0 %	12,2 %	18,8 %	16,4 %	26,9 %	18,0 %
Territoire Terres de Lorraine	0,7 %	3,3 %	6,8 %	15,8 %	17,9 %	12,4 %	27,4 %	15,7 %
MDS Colombey-N.-Maisons-Vézelize	0,9 %	3,6 %	7,0 %	16,0 %	17,7 %	12,1 %	28,7 %	13,8 %
MDS Terres Toulaises	0,4 %	2,8 %	6,4 %	15,4 %	18,3 %	12,8 %	25,8 %	18,0 %
Territoire Val de Lorraine	0,6 %	3,1 %	7,2 %	15,9 %	16,7 %	13,4 %	28,6 %	14,5 %
MDS Bassin de Pont-à-Mousson	0,6 %	2,8 %	6,3 %	15,4 %	16,5 %	15,4 %	27,2 %	15,9 %
MDS Bassin de Pompey	0,6 %	3,4 %	7,9 %	16,3 %	16,9 %	11,8 %	29,7 %	13,4 %
Territoire du Lunévilleois	0,8 %	2,9 %	4,7 %	13,1 %	18,1 %	13,7 %	31,2 %	15,4 %
MDS Baccarat	1,6 %	2,8 %	3,0 %	10,1 %	16,6 %	15,9 %	34,7 %	15,3 %
Site de Baccarat	1,0 %	2,9 %	3,4 %	10,8 %	17,0 %	16,2 %	35,4 %	13,4 %
Site de Blâmont	2,2 %	2,7 %	2,6 %	9,5 %	16,2 %	15,7 %	34,2 %	17,0 %
MDS Lunéville	0,8 %	2,7 %	4,7 %	12,3 %	19,3 %	13,2 %	30,6 %	16,3 %
Site de Lunéville Centre	1,0 %	2,9 %	5,1 %	12,8 %	19,6 %	13,1 %	29,8 %	15,7 %
Site de Lunéville Lamartine	0,0 %	1,7 %	2,9 %	9,6 %	17,5 %	13,3 %	35,4 %	19,6 %
MDS Entre Sel et Eau	0,5 %	3,0 %	5,5 %	15,0 %	18,0 %	13,1 %	30,1 %	14,8 %
Site de Blainville-sur-l'Eau	1,0 %	3,1 %	5,5 %	15,7 %	18,1 %	13,9 %	28,9 %	13,7 %
Site de Dombasle-sur-Meurthe	0,1 %	2,9 %	5,2 %	14,9 %	18,1 %	12,1 %	31,2 %	15,5 %
Site de Saint-Nicolas-de-Port	0,2 %	2,8 %	5,9 %	14,2 %	17,6 %	13,0 %	30,6 %	15,6 %
Territoire du Grand Nancy	0,0 %	2,5 %	11,7 %	14,5 %	14,5 %	8,2 %	23,2 %	25,3 %
MDS Grand Nancy Nord-Est	0,0 %	2,8 %	9,8 %	15,8 %	16,8 %	8,9 %	31,2 %	14,6 %
MDS Grand Nancy Sud-Est	0,1 %	2,8 %	9,1 %	15,3 %	14,8 %	10,3 %	29,5 %	18,1 %
MDS Nancy Nord	0,0 %	2,7 %	16,3 %	14,4 %	12,7 %	5,7 %	17,8 %	30,4 %
MDS Nancy Sud	0,0 %	2,2 %	14,1 %	15,8 %	14,9 %	7,3 %	16,6 %	29,0 %
MDS Plateau et Provinces	0,0 %	2,1 %	7,8 %	12,8 %	15,0 %	11,7 %	22,6 %	27,9 %
MDS Vandoeuvre	0,0 %	2,0 %	10,4 %	12,4 %	13,2 %	7,5 %	24,5 %	30,0 %
Meurthe-et-Moselle	0,4 %	2,7 %	7,8 %	14,1 %	16,6 %	12,3 %	26,3 %	19,8 %
Grand Est	0,8 %	2,9 %	7,2 %	13,8 %	16,3 %	14,7 %	27,4 %	16,9 %
France métropolitaine	0,8 %	3,5 %	9,6 %	14,2 %	16,0 %	12,0 %	27,2 %	16,6 %

Population étrangère et immigrée

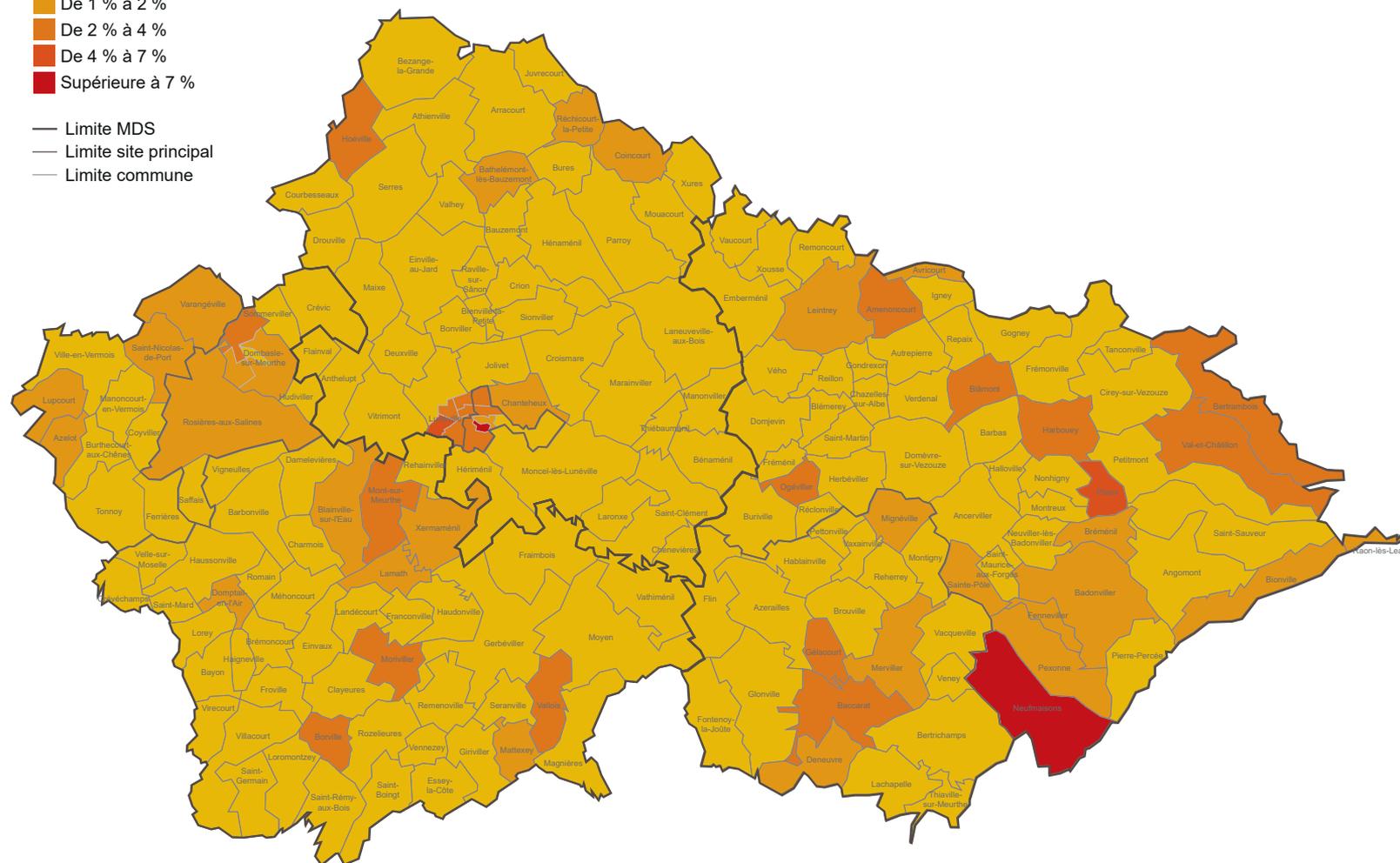
En 2019, 65 400 immigrés vivent en Meurthe-et-Moselle, soit 8,9 % de la population totale. Une partie d'entre eux a acquis la nationalité française.

La population étrangère vivant dans le département s'élève à 45 700 personnes, soit 6,2 % de la population totale. Elle se compose majoritairement d'immigrés n'ayant pas acquis la nationalité française mais également de personnes nées en France de nationalité étrangère. 41,5 % des étrangers vivant dans le département proviennent de l'Union européenne. Les Algériens (13 %), Marocains (10 %) et Turcs (6 %) constituent ensuite les principales nationalités.

Part de la population de nationalité étrangère en 2019



- Limite MDS
- Limite site principal
- Limite commune



Les personnes d'origine étrangère ne représentent que 1,5 % de la population du territoire. Les plus forts taux de population de nationalité étrangère s'observent dans les communes urbaines et dans des proportions moindres qu'au niveau départemental : 3,1 % à Lunéville, 2,5 % à Baccarat, entre 1,5 % et 2,0 % à Dombasle-sur-Meurthe et Saint-Nicolas-de-Port.

Immigré

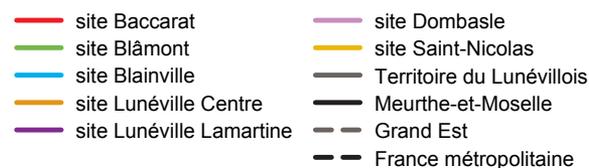
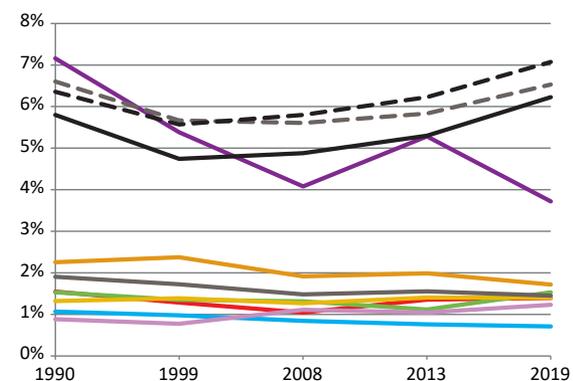
Un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. À l'inverse, certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs). La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré.

Etranger

Un étranger est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française, soit qu'elle possède une autre nationalité (à titre exclusif), soit qu'elle n'en ait aucune (c'est le cas des personnes apatrides). Les personnes de nationalité française possédant une autre nationalité (ou plusieurs) sont considérées en France comme françaises. Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France (les mineurs notamment). A la différence de celle d'immigré, la qualité d'étranger ne perdure pas toujours tout au long de la vie : on peut, sous réserve que la législation en vigueur le permette, devenir français par acquisition.

(source : INSEE)

Évolution de la part de la population de nationalité étrangère au sein de la population totale



En 2019

Zone	Population immigrée	Population non immigrée	Part de la population immigrée	Population de nationalité étrangère	Population de nationalité française	Part de la population de nationalité étrangère
Territoire de Longwy	17 892	71 872	19,9 %	14 015	75 749	15,6 %
MDS Longuyon-Villerupt	6 440	31 452	17,0 %	5 264	32 628	13,9 %
MDS Longwy-Mont-Saint-Martin	11 452	40 420	22,1 %	8 751	43 121	16,9 %
Territoire de Briey	5 016	72 116	6,5 %	3 081	74 051	4,0 %
MDS Briey-Joeuf	2 734	31 646	8,0 %	1 721	32 659	5,0 %
MDS Jarny-Piennes	2 282	40 470	5,3 %	1 361	41 391	3,2 %
Territoire Terres de Lorraine	4 100	94 206	4,2 %	2 502	95 804	2,5 %
MDS Colombey-N.-Maisons-Vézelize	1 687	52 178	3,1 %	973	52 892	1,8 %
MDS Terres Toulaises	2 413	42 028	5,4 %	1 529	42 912	3,4 %
Territoire Val de Lorraine	5 669	100 585	5,3 %	3 628	102 626	3,4 %
MDS Bassin de Pont-à-Mousson	3 097	44 250	6,5 %	2 083	45 264	4,4 %
MDS Bassin de Pompey	2 572	56 335	4,4 %	1 545	57 362	2,6 %
Territoire du Lunévillois	2 807	101 582	2,7 %	1 516	102 873	1,5 %
MDS Baccarat	502	21 297	2,3 %	320	21 479	1,5 %
Site de Baccarat	217	9 974	2,1 %	142	10 049	1,4 %
Site de Blâmont	285	11 323	2,5 %	178	11 430	1,5 %
MDS Lunéville	1 186	32 094	3,6 %	670	32 610	2,0 %
Site de Lunéville Centre	847	27 516	3,0 %	487	27 876	1,7 %
Site de Lunéville Lamartine	339	4 577	6,9 %	182	4 735	3,7 %
MDS Entre Sel et Eau	1 119	48 191	2,3 %	526	48 784	1,1 %
Site de Blainville-sur-l'Eau	325	19 993	1,6 %	145	20 173	0,7 %
Site de Dombasle-sur-Meurthe	364	14 572	2,4 %	184	14 752	1,2 %
Site de Saint-Nicolas-de-Port	430	13 626	3,1 %	197	13 859	1,4 %
Territoire du Grand Nancy	29 896	228 019	11,6 %	20 953	236 962	8,1 %
MDS Grand Nancy Nord-Est	2 964	39 021	7,1 %	1 767	40 218	4,2 %
MDS Grand Nancy Sud-Est	3 660	38 561	8,7 %	2 249	39 972	5,3 %
MDS Nancy Nord	5 245	45 510	10,3 %	4 163	46 591	8,2 %
MDS Nancy Sud	6 202	42 543	12,7 %	4 730	44 015	9,7 %
MDS Plateau et Provinces	5 320	24 421	17,9 %	3 936	25 807	13,2 %
MDS Vandoeuvre	6 504	37 963	14,6 %	4 107	40 360	9,2 %
Meurthe-et-Moselle	65 380	668 380	8,9 %	45 695	688 065	6,2 %
Grand Est	509 468	5 046 751	9,2 %	362 766	5 193 453	6,5 %
France métropolitaine	6 378 273	58 718 495	9,8 %	4 603 989	60 492 779	7,1 %

Les taux de scolarisation du territoire pour les tranches d'âge de 2 à 14 ans sont parmi les plus faibles du département après ceux du Grand Nancy.

Fort logiquement, les taux de scolarisation concernant la population âgée de 18 ans ou plus sont nettement inférieurs aux taux moyens départementaux en raison d'une forte concentration des formations universitaires et de la population étudiante dans le Grand Nancy. Ils sont même les plus faibles du département concernant les tranches d'âge des 18-24 ans et des 30 ans ou plus pour la MDS de Baccarat.

Taux de scolarisation

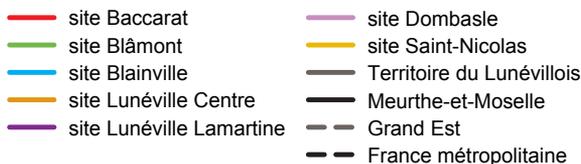
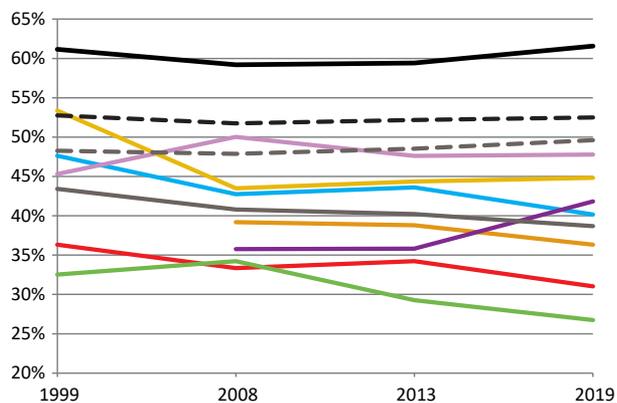
Le taux de scolarisation est le rapport entre le nombre d'élèves, d'étudiants et d'apprentis en formation initiale d'un âge déterminé, inscrits dans un établissement d'enseignement, et le nombre de jeunes de cet âge.

Population non scolarisée

Elle comprend les personnes non inscrites dans un établissement d'enseignement.

(source : INSEE)

Évolution de la part des 18-24 ans scolarisés



En 2019	Taux de scolarisation selon l'âge						
	Zone	2 à 5 ans	6 à 10 ans	11 à 14 ans	15 à 17 ans	18 à 24 ans	25 à 29 ans
Territoire de Longwy	74,8 %	98,2 %	98,5 %	96,4 %	38,1 %	3,4 %	0,9 %
MDS Longuyon-Villerupt	75,1 %	98,5 %	98,7 %	95,6 %	35,0 %	2,8 %	0,9 %
MDS Longwy-Mont-Saint-Martin	74,7 %	97,9 %	98,3 %	97,0 %	40,0 %	3,8 %	1,0 %
Territoire de Briey	72,4 %	98,1 %	98,7 %	96,4 %	35,8 %	2,5 %	0,6 %
MDS Briey-Joeuf	73,9 %	97,9 %	98,3 %	96,5 %	34,6 %	2,7 %	0,6 %
MDS Jarny-Piennes	71,2 %	98,2 %	99,0 %	96,3 %	36,9 %	2,3 %	0,6 %
Territoire Terres de Lorraine	73,0 %	97,5 %	98,5 %	95,3 %	43,4 %	4,0 %	0,7 %
MDS Colombey-N.-Maisons-Vézelize	73,2 %	97,6 %	98,7 %	94,8 %	45,1 %	4,7 %	0,6 %
MDS Terres Toulaises	72,8 %	97,4 %	98,2 %	96,0 %	41,7 %	3,3 %	0,7 %
Territoire Val de Lorraine	72,6 %	97,8 %	98,8 %	96,6 %	46,7 %	4,7 %	0,8 %
MDS Bassin de Pont-à-Mousson	73,4 %	97,7 %	99,1 %	96,6 %	44,3 %	5,2 %	0,7 %
MDS Bassin de Pompey	72,0 %	98,0 %	98,5 %	96,6 %	48,7 %	4,3 %	0,8 %
Territoire du Lunévillois	72,6 %	97,3 %	98,5 %	96,6 %	38,7 %	2,9 %	0,6 %
MDS Baccarat	70,0 %	95,4 %	97,2 %	94,4 %	28,8 %	2,8 %	0,5 %
Site de Baccarat	69,5 %	96,9 %	99,2 %	95,4 %	31,0 %	2,6 %	0,5 %
Site de Blâmont	70,4 %	94,2 %	95,6 %	93,5 %	26,7 %	3,0 %	0,5 %
MDS Lunéville	73,6 %	97,7 %	99,1 %	96,9 %	37,1 %	2,7 %	0,7 %
Site de Lunéville Centre	74,0 %	97,3 %	98,9 %	96,8 %	36,3 %	2,6 %	0,7 %
Site de Lunéville Lamartine	70,7 %	100,0 %	100,0 %	97,3 %	41,8 %	3,1 %	0,5 %
MDS Entre Sel et Eau	73,1 %	97,9 %	98,7 %	97,2 %	44,0 %	3,2 %	0,7 %
Site de Blainville-sur-l'Eau	73,2 %	98,4 %	98,3 %	96,8 %	40,2 %	2,2 %	0,7 %
Site de Dombasle-sur-Meurthe	72,7 %	97,5 %	98,9 %	97,7 %	47,8 %	3,6 %	0,6 %
Site de Saint-Nicolas-de-Port	73,5 %	97,4 %	99,2 %	97,3 %	44,8 %	4,1 %	0,7 %
Territoire du Grand Nancy	70,3 %	96,5 %	97,6 %	94,8 %	76,5 %	20,8 %	1,7 %
MDS Grand Nancy Nord-Est	70,1 %	96,9 %	97,9 %	96,4 %	54,0 %	7,1 %	0,9 %
MDS Grand Nancy Sud-Est	69,6 %	96,8 %	97,5 %	96,1 %	56,9 %	7,3 %	0,8 %
MDS Nancy Nord	72,6 %	97,4 %	98,0 %	97,6 %	84,8 %	26,3 %	2,4 %
MDS Nancy Sud	70,4 %	96,2 %	97,0 %	93,8 %	79,2 %	27,5 %	2,4 %
MDS Plateau et Provinces	70,5 %	94,5 %	97,3 %	89,2 %	59,8 %	13,1 %	1,7 %
MDS Vandoeuvre	68,8 %	96,7 %	98,0 %	93,9 %	83,2 %	26,4 %	2,0 %
Meurthe-et-Moselle	72,2 %	97,4 %	98,3 %	95,8 %	61,6 %	11,0 %	1,0 %
Grand Est	72,5 %	97,4 %	98,2 %	95,5 %	49,6 %	7,2 %	0,9 %
France métropolitaine	73,7 %	97,4 %	98,2 %	95,9 %	52,5 %	8,4 %	1,0 %

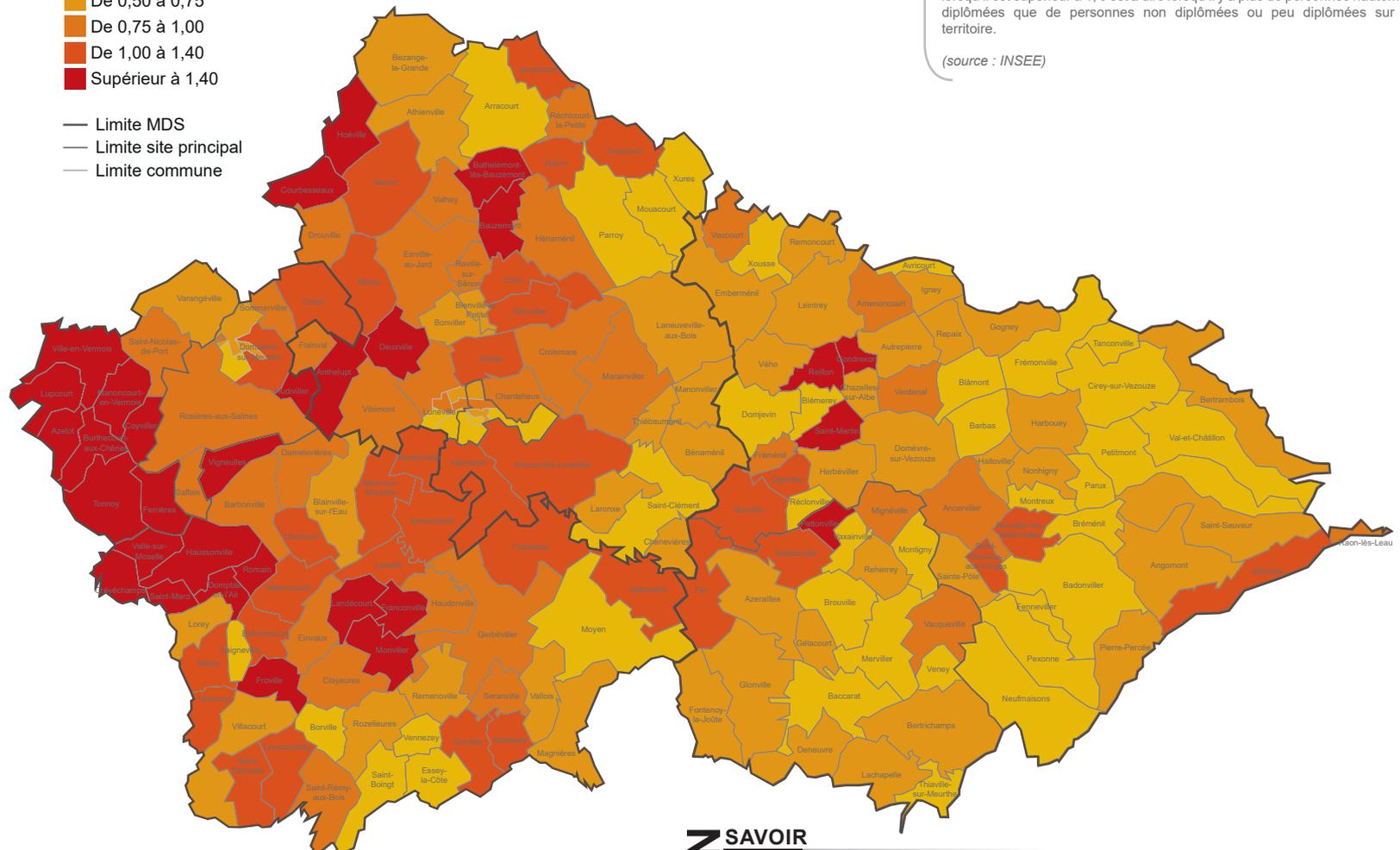
Niveau de diplôme

Au cours des dernières décennies, le nombre de titulaires d'un diplôme du supérieur a augmenté dans le département comme en France métropolitaine, avec une concentration de ceux-ci dans les principales agglomérations et leur périphérie, par opposition aux zones rurales où leur croissance a été plus faible. 28,4 % des habitants âgés de 15 ans ou plus dans le département sont désormais titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, contre seulement 10,7 % trente ans plus tôt.

Indice de niveau de diplôme en 2019

- Inférieur à 0,50
- De 0,50 à 0,75
- De 0,75 à 1,00
- De 1,00 à 1,40
- Supérieur à 1,40

- Limite MDS
- Limite site principal
- Limite commune



Indice de niveau de diplôme

Le niveau de diplôme fait référence au diplôme le plus élevé déclaré par l'individu.

L'indice de niveau de diplôme mesure le rapport entre la population âgée de 15 ans ou plus détentrice d'un diplôme d'études supérieures et la population âgée de 15 ans ou plus sans aucun diplôme ou titulaire au plus du brevet des collèges ou du Brevet d'Études du Premier Cycle (BEPC). Il est favorable lorsqu'il est supérieur à 1, c'est à dire lorsqu'il y a plus de personnes hautement diplômées que de personnes non diplômées ou peu diplômées sur un territoire.

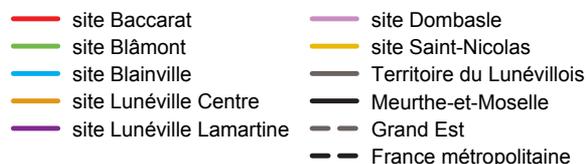
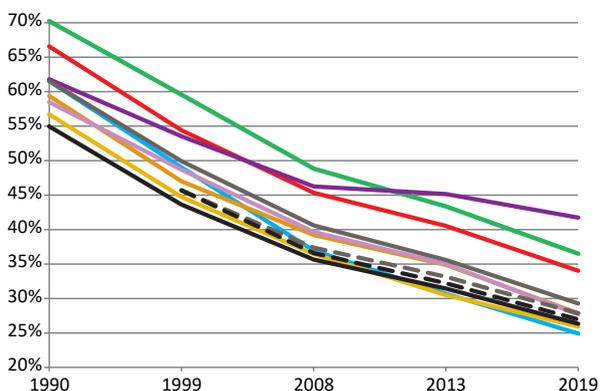
(source : INSEE)

Dans le même temps, la part des non diplômés (ou titulaires au plus d'un certificat d'études primaires, brevet des collèges ou BEPC) a fortement diminué en Meurthe-et-Moselle : ils sont désormais 139 300 en 2019, représentant 26,3 % de la population âgée de 15 ans ou plus non scolarisée. A titre de comparaison, ils étaient près du double en 1990 (271 300), constituant alors 55 % de l'ensemble de la population âgée de 15 ans ou plus.

Le plus fort taux de non diplômés (ou titulaires au plus d'un certificat d'études primaires, brevet des collèges ou BEPC) est constaté dans la MDS de Baccarat parmi l'ensemble des MDS du département, avec 35,3 %, soit 9 points de plus qu'en moyenne départementale. Ce taux dépasse 40 % à l'échelle du site principal de Lunéville Lamartine.

Sur le territoire, les indices de niveau de diplôme les plus élevés se retrouvent à l'ouest du territoire, à proximité de l'agglomération de Nancy où se rend une grande partie des actifs de ces communes pour travailler. Inversement, à mesure que l'on s'éloigne des pôles urbains, les indices de niveau de diplôme sont plus faibles et sont inférieurs à 0,5 dans une grande majorité de communes de l'extrémité Est du territoire.

Évolution de la part des 15 ans et plus sans diplôme ou titulaires au plus du brevet parmi l'ensemble des 15 ans et plus non scolarisés



En 2019	Population non scolarisée âgée de 15 ans ou plus selon le plus haut diplôme obtenu				
	Zone	Sans diplôme ou au plus brevet des collèges ou BEPC	CAP, BEP	Baccalauréat, Brevet Pro	Diplôme de l'enseignement supérieur
Territoire de Longwy		32,1 %	30,2 %	16,9 %	20,8 %
MDS Longuyon-Villerupt		31,3 %	32,0 %	16,8 %	19,9 %
MDS Longwy-Mont-Saint-Martin		32,7 %	28,9 %	16,9 %	21,5 %
Territoire de Briey		28,1 %	35,2 %	17,6 %	19,1 %
MDS Briey-Joeuf		28,1 %	35,3 %	17,4 %	19,2 %
MDS Jarny-Piennes		28,0 %	35,2 %	17,7 %	19,0 %
Territoire Terres de Lorraine		25,4 %	30,1 %	18,2 %	26,3 %
MDS Colombey-N.-Maisons-Vézelize		24,9 %	30,2 %	17,8 %	27,1 %
MDS Terres Toulaises		25,9 %	30,0 %	18,7 %	25,4 %
Territoire Val de Lorraine		25,4 %	30,1 %	17,9 %	26,6 %
MDS Bassin de Pont-à-Mousson		26,7 %	30,5 %	17,9 %	24,9 %
MDS Bassin de Pompey		24,3 %	29,8 %	18,0 %	27,9 %
Territoire du Lunévillois		29,3 %	32,3 %	17,4 %	20,9 %
MDS Baccarat		35,3 %	32,8 %	15,9 %	16,0 %
Site de Baccarat		34,0 %	32,9 %	16,7 %	16,3 %
Site de Blâmont		36,5 %	32,7 %	15,1 %	15,7 %
MDS Lunéville		30,0 %	31,5 %	17,6 %	21,0 %
Site de Lunéville Centre		27,9 %	31,7 %	18,1 %	22,3 %
Site de Lunéville Lamartine		41,7 %	30,5 %	14,6 %	13,3 %
MDS Entre Sel et Eau		26,0 %	32,7 %	18,1 %	23,2 %
Site de Blainville-sur-l'Eau		24,9 %	33,3 %	18,9 %	22,9 %
Site de Dombasle-sur-Meurthe		27,7 %	33,2 %	17,4 %	21,7 %
Site de Saint-Nicolas-de-Port		25,9 %	31,4 %	17,7 %	25,1 %
Territoire du Grand Nancy		23,0 %	20,9 %	16,4 %	39,7 %
MDS Grand Nancy Nord-Est		23,9 %	24,9 %	17,4 %	33,8 %
MDS Grand Nancy Sud-Est		23,9 %	25,9 %	17,3 %	32,8 %
MDS Nancy Nord		16,1 %	14,2 %	16,2 %	53,5 %
MDS Nancy Sud		20,1 %	16,8 %	16,2 %	46,9 %
MDS Plateau et Provinces		30,9 %	23,5 %	15,6 %	29,9 %
MDS Vandoeuvre		25,7 %	20,8 %	15,3 %	38,1 %
Meurthe-et-Moselle		26,3 %	28,0 %	17,2 %	28,4 %
Grand Est		27,8 %	29,3 %	16,6 %	26,3 %
France métropolitaine		27,0 %	24,9 %	17,2 %	31,0 %

Taille des ménages

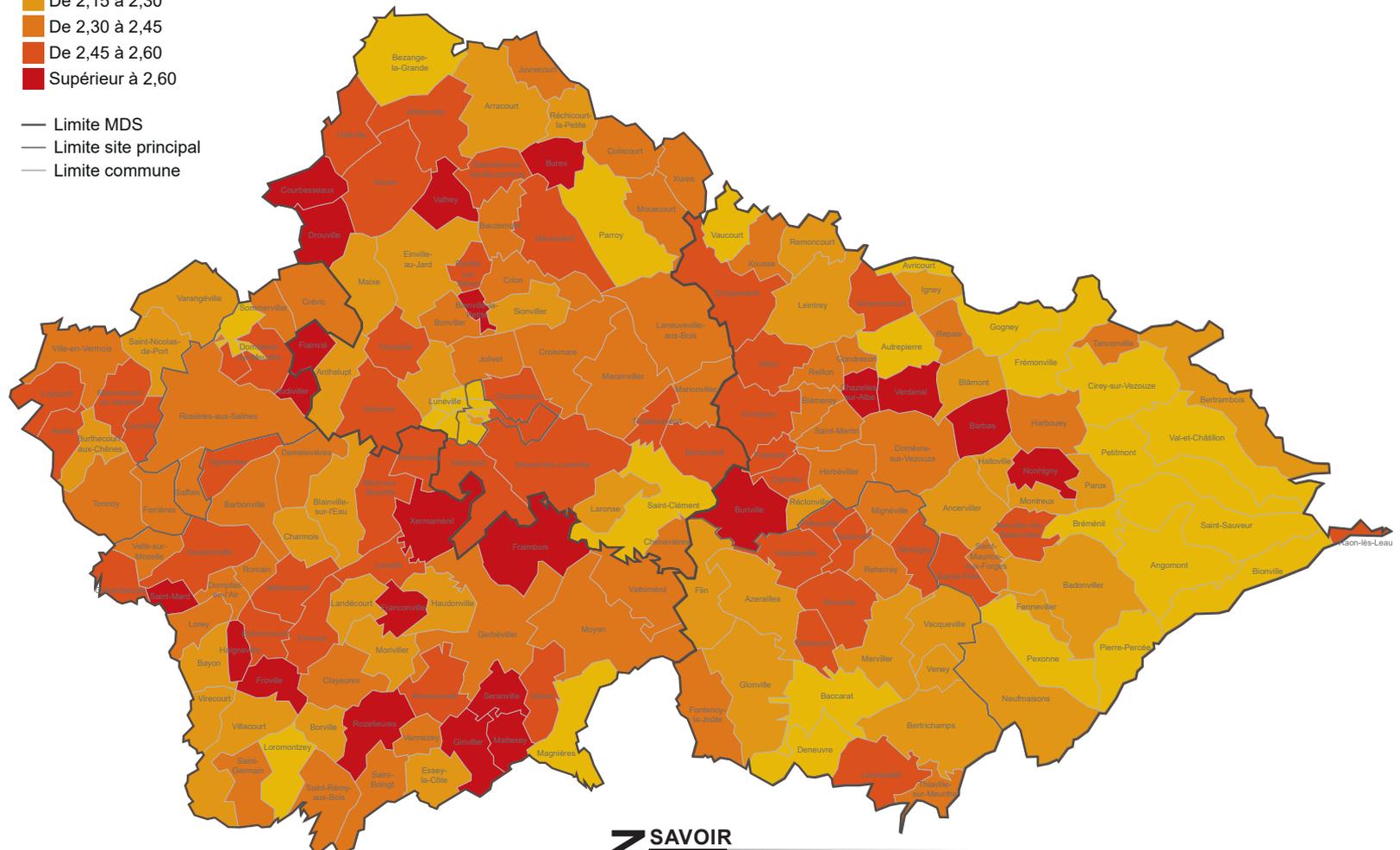
Entre 1999 et 2019, le nombre de ménages a augmenté de 46 600 en Meurthe-et-Moselle, soit une hausse de 16 %. La population correspondante a augmenté beaucoup moins vite : + 3 % en vingt ans. Les ménages sont donc de taille plus restreinte : ils comptent en moyenne 2,12 personnes chacun alors qu'ils comportaient encore 2,39 personnes en 1999.

Cette évolution prolonge une tendance déjà ancienne, y compris à l'échelle nationale : le nombre moyen de personnes par ménage a diminué régulièrement depuis 1850. Les modes de vie sont vraisemblablement le moteur principal de ces évolutions, tous ayant été dans le sens d'une réduction de la taille des ménages : moindre fréquence des familles nombreuses, mises en couple plus tardives, unions plus fragiles, décohabitation des générations...

Nombre moyen de personnes par ménage en 2019

- Inférieur à 2,15
- De 2,15 à 2,30
- De 2,30 à 2,45
- De 2,45 à 2,60
- Supérieur à 2,60

- Limite MDS
- Limite site principal
- Limite commune



Sur le territoire du Lunévillois, le nombre de ménages a augmenté de 14,2 % entre 1999 et 2019, soit 5 700 ménages supplémentaires. Leur population a progressé de 1,0 % seulement au cours de cette période (+ 990 personnes).

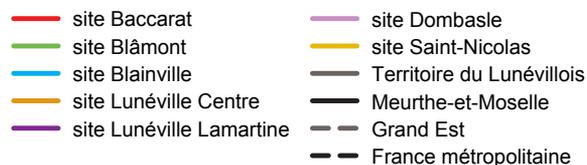
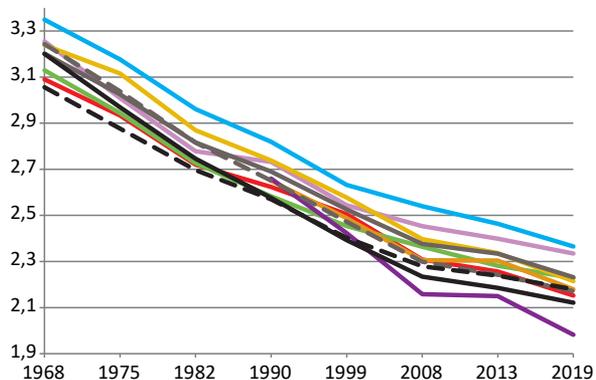
Entre 2013 et 2019, le nombre de ménages a faiblement augmenté sur le territoire avec 1,8 % de ménages supplémentaires (+ 3,5 % en moyenne en Meurthe-et-Moselle). **Leur population a fortement décliné** (- 2,8 % contre + 0,5 % en moyenne dans le département), entraînant une accélération de la réduction de la taille des ménages. Ces derniers comptent en moyenne 2,23 personnes en 2019 contre 2,33 personnes six ans plus tôt, avec une taille moyenne plus faible en milieu urbain et dans les communes de l'extrémité est du territoire, plus vieillissantes et avec une plus forte proportion de ménages d'une seule personne.

Taille du ménage

Elle est égale au nombre de personnes qui le composent (nombre d'occupants de la résidence principale). On obtient la taille moyenne des ménages en divisant le nombre total de personnes composant les ménages par le nombre de ménages.

(source : INSEE)

Évolution de la taille moyenne des ménages en nombre de personnes



Zone	Ménages en 2019			Taille moyenne des ménages en 2013	Évolution du nombre de ménages 2013-2019
	Nombre	Population	Taille moyenne		
Territoire de Longwy	39 895	88 378	2,22	2,25	+ 5,7 %
MDS Longuyon-Villerupt	16 560	37 591	2,27	2,30	+ 3,3 %
MDS Longwy-Mont-Saint-Martin	23 335	50 787	2,18	2,20	+ 7,5 %
Territoire de Briey	33 877	76 159	2,25	2,31	+ 2,1 %
MDS Briey-Joeuf	15 450	33 914	2,20	2,25	+ 2,5 %
MDS Jarny-Piennes	18 427	42 245	2,29	2,35	+ 1,7 %
Territoire Terres de Lorraine	41 023	95 357	2,32	2,44	+ 3,3 %
MDS Colombey-N.-Maisons-Vézelise	22 406	52 472	2,34	2,45	+ 3,2 %
MDS Terres Toulouses	18 617	42 885	2,30	2,42	+ 3,3 %
Territoire Val de Lorraine	45 047	104 677	2,32	2,42	+ 4,1 %
MDS Bassin de Pont-à-Mousson	20 244	46 748	2,31	2,40	+ 3,9 %
MDS Bassin de Pompey	24 803	57 929	2,34	2,43	+ 4,2 %
Territoire du Lunévillois	45 710	102 013	2,23	2,33	+ 1,7 %
MDS Baccarat	9 653	21 161	2,19	2,27	+ 0,7 %
Site de Baccarat	4 615	9 932	2,15	2,26	+ 1,5 %
Site de Blâmont	5 038	11 229	2,23	2,28	0,0 %
MDS Lunéville	15 174	32 584	2,15	2,28	+ 1,0 %
Site de Lunéville Centre	12 697	27 673	2,18	2,30	+ 1,9 %
Site de Lunéville Lamartine	2 478	4 911	1,98	2,15	- 3,3 %
MDS Entre Sel et Eau	20 882	48 268	2,31	2,41	+ 2,7 %
Site de Blainville-sur-l'Eau	8 453	19 992	2,37	2,46	+ 3,7 %
Site de Dombasle-sur-Meurthe	6 237	14 563	2,33	2,40	+ 1,8 %
Site de Saint-Nicolas-de-Port	6 192	13 713	2,21	2,34	+ 2,3 %
Territoire du Grand Nancy	131 224	247 747	1,89	1,92	+ 3,8 %
MDS Grand Nancy Nord-Est	19 514	41 123	2,11	2,15	+ 6,5 %
MDS Grand Nancy Sud-Est	18 710	41 574	2,22	2,30	+ 6,4 %
MDS Nancy Nord	28 882	48 102	1,67	1,71	+ 2,9 %
MDS Nancy Sud	28 121	47 069	1,67	1,67	+ 2,5 %
MDS Plateau et Provinces	13 247	27 196	2,05	2,10	+ 1,9 %
MDS Vandoeuvre	22 750	42 683	1,88	1,92	+ 3,7 %
Meurthe-et-Moselle	336 776	714 331	2,12	2,19	+ 3,5 %
Grand Est	2 498 232	5 424 575	2,17	2,24	+ 3,4 %
France métropolitaine	29 201 704	63 644 239	2,18	2,24	+ 5,0 %

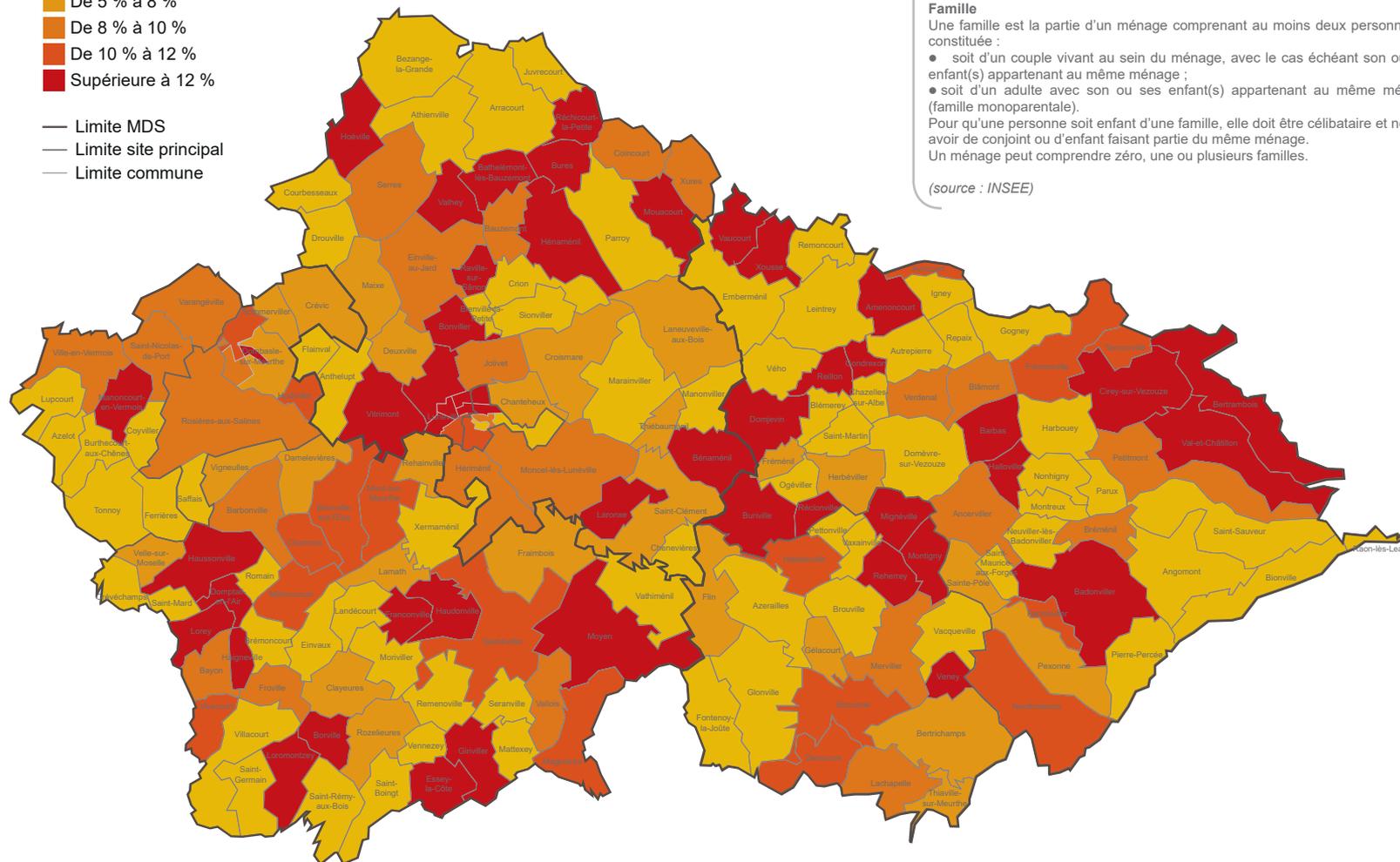
Composition des ménages

131 600 personnes résident seules en Meurthe-et-Moselle, soit 39 % des ménages, en augmentation de quatre points en une décennie. Les femmes sont plus souvent seules : 22 % d'entre elles le sont pour 17 % d'hommes seuls, mais cette prépondérance féminine s'atténue progressivement. Les seniors sont les personnes vivant le plus souvent seules (38 % des 80 ans et plus), surtout les femmes, davantage confrontées au veuvage que les hommes.

Part de familles monoparentales en 2019



— Limite MDS
 — Limite site principal
 — Limite commune



Ménage

Un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de colocation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne.

Les personnes vivant dans des habitations mobiles ou en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...), les marinières et les sans-abris sont considérés comme vivant hors ménage.

Famille

Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

- soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;
- soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage.

Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles.

(source : INSEE)

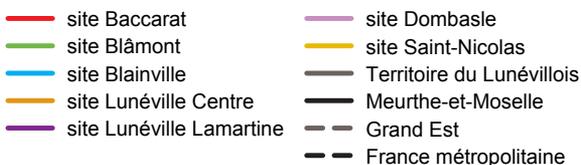
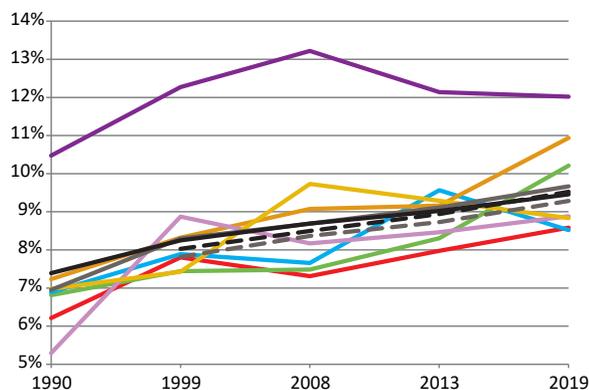
Entre 1999 et 2019, du fait de la hausse des ruptures, à la fois la part des personnes vivant en couple a diminué (49 % des ménages contre 58 % vingt ans plus tôt) et celle des personnes vivant seules s'est accrue (de 32 % à 39 %).

L'avancée en âge des générations du baby-boom (âgées de 60 à 75 ans en 2019) a entraîné une forte hausse du nombre de couples dont les enfants ont quitté le foyer parental. La montée des couples sans enfant au domicile provient aussi, dans une moindre mesure, de la baisse de la mortalité.

Conséquence de la hausse des séparations, la composition des familles avec au moins un enfant mineur a évolué, de moins en moins de familles avec enfant(s) étant constituées autour d'un couple. **Le nombre de familles monoparentales ne cesse de croître** : + 33 % en vingt ans, soit 8 000 familles monoparentales supplémentaires dans le département.

Sur le territoire, les ménages avec famille constituent 65 % des ménages : les couples forment 56 % des ménages, soit 8 points de moins en vingt ans, et les familles monoparentales près de 10 %. Les ménages d'une personne constituent le tiers restant ; ils sont sous-représentés dans les communes les plus proches de Nancy (moins de 30 % des ménages) mais représentent jusqu'à 44 % des ménages à l'échelle du site de Lunéville Lamartine.

Évolution de la part des familles monoparentales parmi l'ensemble des ménages



En 2019	Ménages							
	D'une personne		Sans famille		Avec famille		Dont familles monoparentales	
Zone	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Territoire de Longwy	13 956	35,0 %	685	1,7 %	25 228	63,3 %	4 029	10,1 %
MDS Longuyon-Villerupt	5 161	31,2 %	285	1,7 %	11 107	67,1 %	1 511	9,1 %
MDS Longwy-Mont-Saint-Martin	8 795	37,7 %	400	1,7 %	14 121	60,6 %	2 519	10,8 %
Territoire de Briey	11 111	32,8 %	432	1,3 %	22 344	65,9 %	3 339	9,9 %
MDS Briey-Joeuf	5 517	35,6 %	165	1,1 %	9 800	63,3 %	1 508	9,7 %
MDS Jarny-Piennes	5 594	30,4 %	267	1,5 %	12 545	68,2 %	1 832	10,0 %
Territoire Terres de Lorraine	12 106	29,5 %	418	1,0 %	28 446	69,4 %	3 646	8,9 %
MDS Colombey-N.-Maisons-Vézelize	6 265	28,0 %	186	0,8 %	15 924	71,2 %	1 971	8,8 %
MDS Terres Toulaises	5 841	31,4 %	233	1,3 %	12 522	67,3 %	1 675	9,0 %
Territoire Val de Lorraine	13 272	29,5 %	571	1,3 %	31 220	69,3 %	4 323	9,6 %
MDS Bassin de Pont-à-Mousson	6 294	31,1 %	219	1,1 %	13 742	67,8 %	2 055	10,1 %
MDS Bassin de Pompey	6 978	28,1 %	352	1,4 %	17 478	70,5 %	2 267	9,1 %
Territoire du Lunévillois	15 198	33,2 %	628	1,4 %	29 907	65,4 %	4 421	9,7 %
MDS Baccarat	3 334	34,6 %	146	1,5 %	6 168	63,9 %	910	9,4 %
Site de Baccarat	1 645	35,5 %	75	1,6 %	2 920	62,9 %	398	8,6 %
Site de Blâmont	1 689	33,7 %	71	1,4 %	3 248	64,8 %	511	10,2 %
MDS Lunéville	5 602	36,9 %	196	1,3 %	9 401	61,9 %	1 689	11,1 %
Site de Lunéville Centre	4 512	35,5 %	162	1,3 %	8 041	63,2 %	1 391	10,9 %
Site de Lunéville Lamartine	1 090	43,9 %	34	1,4 %	1 360	54,8 %	299	12,0 %
MDS Entre Sel et Eau	6 262	30,0 %	286	1,4 %	14 338	68,6 %	1 821	8,7 %
Site de Blainville-sur-l'Eau	2 370	28,1 %	106	1,3 %	5 970	70,7 %	719	8,5 %
Site de Dombasle-sur-Meurthe	1 871	29,9 %	80	1,3 %	4 299	68,8 %	555	8,9 %
Site de Saint-Nicolas-de-Port	2 021	32,6 %	100	1,6 %	4 070	65,7 %	547	8,8 %
Territoire du Grand Nancy	65 931	50,3 %	4 329	3,3 %	60 927	46,4 %	12 082	9,2 %
MDS Grand Nancy Nord-Est	7 359	37,7 %	340	1,7 %	11 802	60,5 %	2 169	11,1 %
MDS Grand Nancy Sud-Est	6 374	34,1 %	244	1,3 %	12 095	64,6 %	2 046	10,9 %
MDS Nancy Nord	17 309	59,9 %	1 448	5,0 %	10 129	35,1 %	1 971	6,8 %
MDS Nancy Sud	16 785	59,7 %	1 333	4,7 %	9 993	35,5 %	2 347	8,3 %
MDS Plateau et Provinces	6 152	46,5 %	260	2,0 %	6 820	51,5 %	1 546	11,7 %
MDS Vandoeuvre	11 952	52,5 %	704	3,1 %	10 089	44,4 %	2 002	8,8 %
Meurthe-et-Moselle	131 574	39,1 %	7 063	2,1 %	198 072	58,8 %	31 840	9,5 %
Grand Est	903 379	36,2 %	42 029	1,7 %	1 552 795	62,2 %	231 918	9,3 %
France métropolitaine	10 815 644	37,0 %	567 791	1,9 %	17 815 251	61,0 %	2 780 926	9,5 %

Taux de motorisation des ménages

En 2019, 81 % des ménages du département disposent d'au moins une voiture, contre 73 % trente ans plus tôt. Le taux de motorisation a progressé d'un point entre 2013 et 2019. Il dépasse 90 % dans certaines zones périurbaines. 34 % des ménages sont quant à eux bi-motorisés (au moins deux voitures).

Taux de motorisation des ménages en 2019

- Inférieur à 85 %
- De 85 % à 90 %
- De 90 % à 93 %
- De 93 % à 96 %
- Supérieur à 96 %

- Limite MDS
- Limite site principal
- Limite commune

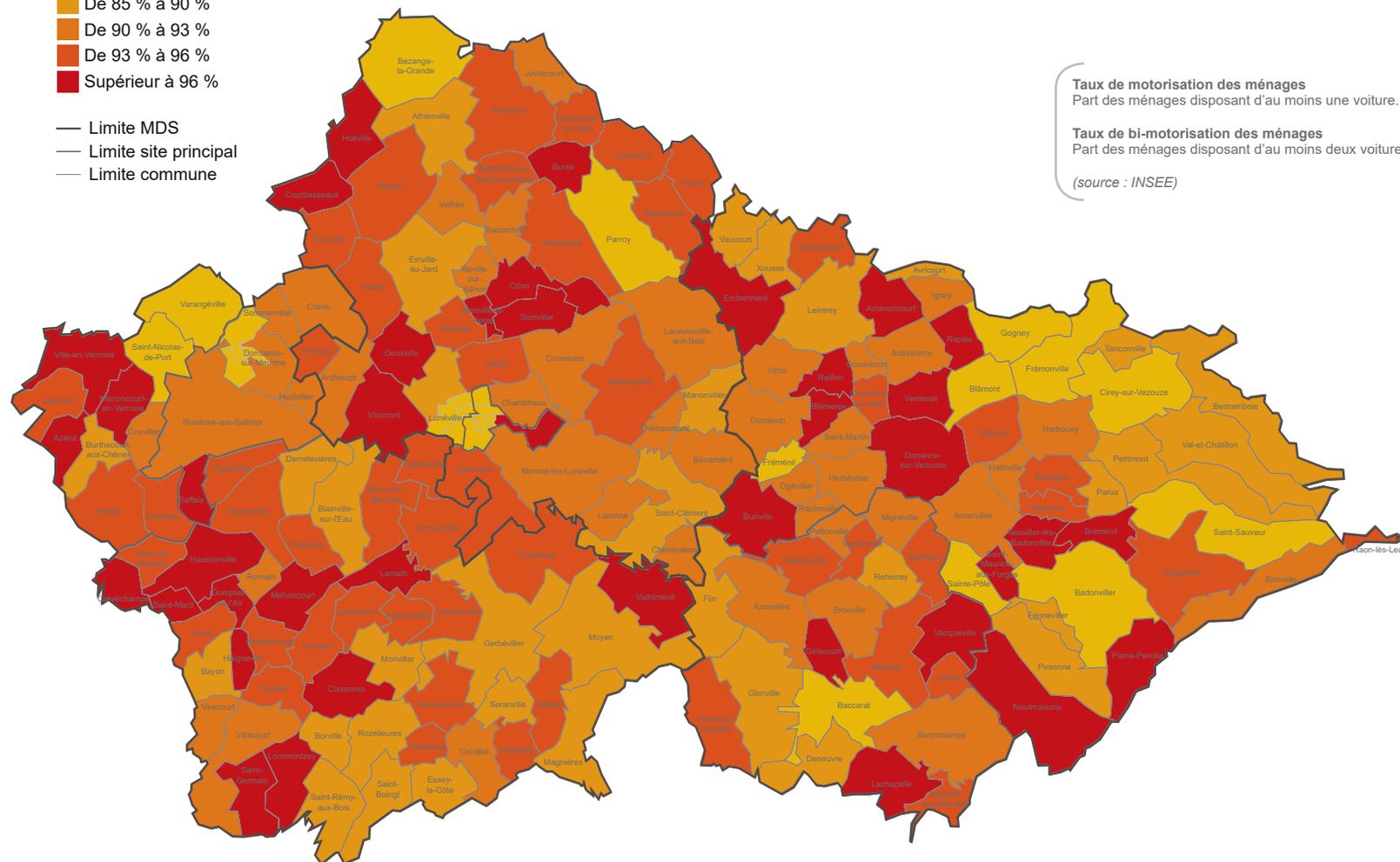
Taux de motorisation des ménages

Part des ménages disposant d'au moins une voiture.

Taux de bi-motorisation des ménages

Part des ménages disposant d'au moins deux voitures.

(source : INSEE)

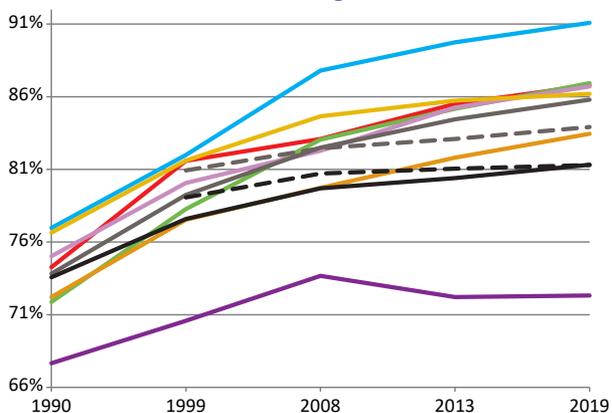


En Meurthe-et-Moselle, les exploitants agricoles (97 %), les professions intermédiaires (93,5 %), les cadres et professions intellectuelles supérieures (93 %) et les artisans, commerçants et chefs d'entreprise (92,5 %) sont très motorisés tandis que les ouvriers (88 %) et surtout les employés (85 %) du département sont relativement moins équipés.

Les retraités (75 %) sont logiquement moins bien équipés notamment en milieu urbain (62 % dans la MDS Nancy Nord, 69 % dans la MDS Plateau et Provinces, 71 % dans la MDS Vandoeuvre). Seules 46 % des autres personnes sans activité professionnelle (chômeurs, étudiants) sont motorisées dans le département, avec des taux inférieurs à 40 % dans les MDS Plateau et Provinces et Nancy Nord.

85,8 % des ménages du territoire ont au moins une voiture, un taux supérieur de 4,5 points à la moyenne départementale. Le niveau de motorisation est plus faible dans les principaux pôles urbains en raison du recours plus aisé aux transports en commun dans ces zones mais également des ressources financières plus limitées des ménages. Ce dernier point impacte également les habitants des communes de l'est du territoire, celles-ci comptant une grande part de populations retraitées et sous-motorisées.

Évolution du taux de motorisation des ménages



En 2019

Zone	Ensemble des ménages	Dont avec au moins 1 voiture	soit taux de motorisation	Dont avec au moins 2 voitures	soit taux de bi-motorisation
Territoire de Longwy	39 895	33 621	84,3 %	15 048	37,7 %
MDS Longuyon-Villerupt	16 560	14 373	86,8 %	7 011	42,3 %
MDS Longwy-Mont-Saint-Martin	23 335	19 248	82,5 %	8 037	34,4 %
Territoire de Briey	33 877	29 629	87,5 %	14 431	42,6 %
MDS Briey-Joeuf	15 450	13 239	85,7 %	6 044	39,1 %
MDS Jarny-Piennes	18 427	16 390	88,9 %	8 387	45,5 %
Territoire Terres de Lorraine	41 023	36 773	89,6 %	19 370	47,2 %
MDS Colombey-N.-Maisons-Vézelize	22 406	20 382	91,0 %	11 104	49,6 %
MDS Terres Toulouises	18 617	16 391	88,0 %	8 266	44,4 %
Territoire Val de Lorraine	45 047	39 630	88,0 %	19 993	44,4 %
MDS Bassin de Pont-à-Mousson	20 244	17 599	86,9 %	8 470	41,8 %
MDS Bassin de Pompey	24 803	22 031	88,8 %	11 523	46,5 %
Territoire du Lunévilleois	45 710	39 218	85,8 %	18 495	40,5 %
MDS Baccarat	9 653	8 385	86,9 %	3 889	40,3 %
Site de Baccarat	4 615	4 005	86,8 %	1 793	38,8 %
Site de Blâmont	5 038	4 380	86,9 %	2 096	41,6 %
MDS Lunéville	15 174	12 387	81,6 %	5 287	34,8 %
Site de Lunéville Centre	12 697	10 595	83,5 %	4 784	37,7 %
Site de Lunéville Lamartine	2 478	1 792	72,3 %	504	20,3 %
MDS Entre Sel et Eau	20 882	18 445	88,3 %	9 319	44,6 %
Site de Blainville-sur-l'Eau	8 453	7 700	91,1 %	4 170	49,3 %
Site de Dombasle-sur-Meurthe	6 237	5 408	86,7 %	2 579	41,3 %
Site de Saint-Nicolas-de-Port	6 192	5 337	86,2 %	2 570	41,5 %
Territoire du Grand Nancy	131 224	94 994	72,4 %	27 804	21,2 %
MDS Grand Nancy Nord-Est	19 514	16 359	83,8 %	5 980	30,6 %
MDS Grand Nancy Sud-Est	18 710	15 896	85,0 %	6 709	35,9 %
MDS Nancy Nord	28 882	18 310	63,4 %	4 230	14,6 %
MDS Nancy Sud	28 121	18 152	64,6 %	3 569	12,7 %
MDS Plateau et Provinces	13 247	9 461	71,4 %	2 668	20,1 %
MDS Vandoeuvre	22 750	16 814	73,9 %	4 649	20,4 %
Meurthe-et-Moselle	336 776	273 864	81,3 %	115 141	34,2 %
Grand Est	2 498 232	2 096 339	83,9 %	940 676	37,7 %
France métropolitaine	29 201 704	23 739 676	81,3 %	10 111 088	34,6 %

Revenus disponibles des ménages

En 2019, la moitié de la population meurthe-et-mosellane dispose de moins de 21 790 euros par an et par unité de consommation (UC), soit moins de 1 815 euros par mois. Ce revenu disponible médian est légèrement inférieur à ceux du Grand Est (21 800 euros) et de France métropolitaine (21 930 euros).

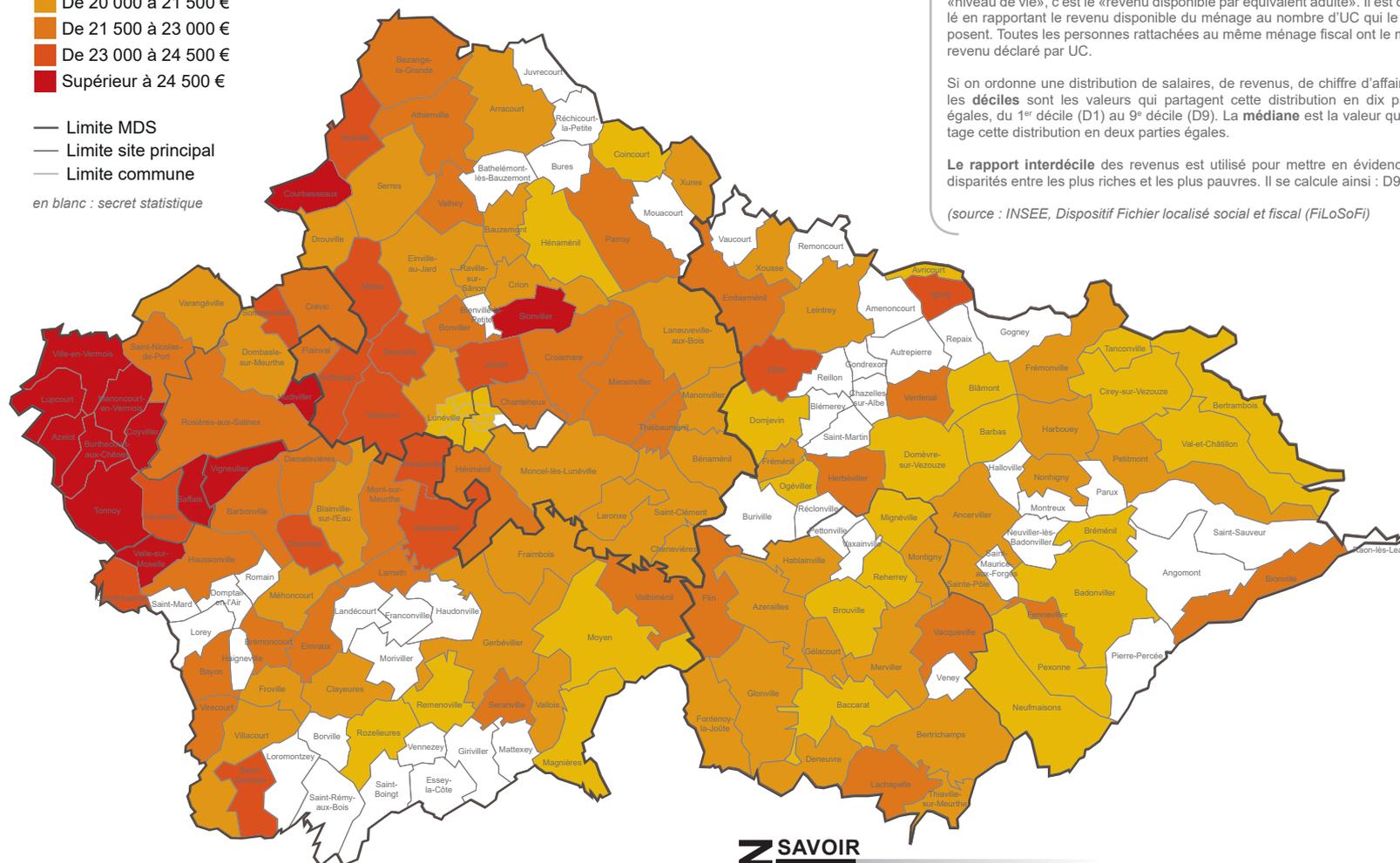
Dans le département, le niveau de vie des 10 % les plus modestes (1^{er} décile) est inférieur à 11 390 euros, tandis que celui des 10 % les plus aisés (9^e décile) dépasse 37 510 euros, soit 3,29 fois plus. Ce rapport, l'une des mesures usuelles des inégalités monétaires, est légèrement inférieur aux valeurs constatées dans le Grand Est et en France métropolitaine en 2019 (respectivement 3,33 et 3,41).

Revenu médian disponible par unité de consommation en 2019

- Inférieur à 20 000 €
- De 20 000 à 21 500 €
- De 21 500 à 23 000 €
- De 23 000 à 24 500 €
- Supérieur à 24 500 €

- Limite MDS
- Limite site principal
- Limite commune

en blanc : secret statistique



Revenu disponible : revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activités, indemnités de chômage, retraites et pensions, revenus fonciers, revenus financiers et prestations sociales reçues (prestations familiales, minima sociaux et prestations logement). Au total de ces ressources, on déduit les impôts directs et les prélèvements sociaux.

Revenu disponible par unité de consommation (UC) : également appelé «niveau de vie», c'est le «revenu disponible par équivalent adulte». Il est calculé en rapportant le revenu disponible du ménage au nombre d'UC qui le compose. Toutes les personnes rattachées au même ménage fiscal ont le même revenu déclaré par UC.

Si on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de chiffre d'affaires... les **déciles** sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales, du 1^{er} décile (D1) au 9^e décile (D9). La **médiane** est la valeur qui partage cette distribution en deux parties égales.

Le rapport interdécile des revenus est utilisé pour mettre en évidence les disparités entre les plus riches et les plus pauvres. Il se calcule ainsi : D9/D1.

(source : INSEE, Dispositif Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi))

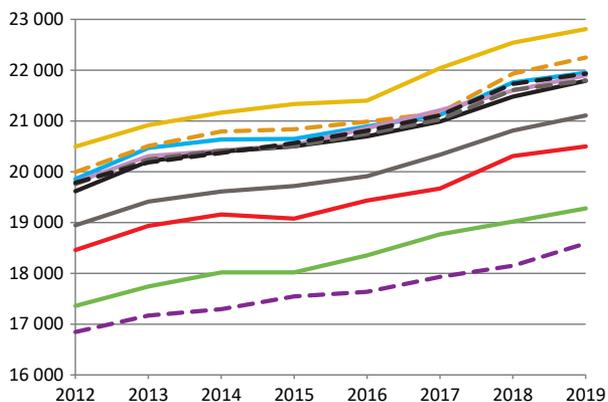
En 2019, le niveau de vie médian des ménages fiscaux du Lunévillois est inférieur à la moyenne départementale (21 108 euros contre 21 790 euros). Si les inégalités entre hauts et bas revenus sont parmi les moins marquées du département, des inégalités entre l'ouest (situé dans l'aire urbaine de Nancy) et l'est du territoire subsistent.

C'est en milieu urbain que les inégalités sont les plus fortes : à Lunéville, les 10 % de ménages les plus modestes gagnent moins de 10 060 euros par an, soit un rapport interdécile de 3,14. Ce rapport est en revanche très bas (2,44) sur le site de Lunéville Centre (hors Lunéville) à dominante rurale.

Les disparités de revenus seraient toutefois encore plus importantes sans les effets compensateurs des prestations sociales (minima sociaux, prestations familiales, prestations logement) et du prélèvement des impôts directs. A l'échelle du territoire, les prestations sociales représentent 6,7 % des revenus disponibles (2^e plus fort taux du département derrière le Grand Nancy) et jusqu'à 11,4 % dans la ville de Lunéville.

La non prise en compte d'une partie des revenus des transfrontaliers induit une sous-estimation du niveau de vie des territoires de Longwy et Briey.

Évolution du revenu médian des ménages fiscaux par unité de consommation



En 2019	Dispersion des niveaux de vie des ménages fiscaux (revenu disponible)				Composition du revenu disponible par unité de consommation des ménages fiscaux			
	1 ^{er} décile (en €)	Médiane (en €)	9 ^e décile (en €)	Rapport interdécile des revenus	dont % salaires, traitements ou chômage	dont % pensions, retraites et rentes	dont % prestations sociales	dont % minimas sociaux
Territoire de Longwy	9 655	21 775	41 150	4,26	27,5 %	21,9 %	4,6 %	2,2 %
MDS Longuyon-Villerupt	10 470	23 370	42 780	4,09	26,8 %	20,9 %	3,4 %	1,7 %
MDS Longwy-Mont-Saint-Martin	9 070	20 630	39 980	4,41	28,0 %	22,6 %	5,5 %	2,6 %
Territoire de Briey	11 314	21 054	35 033	3,10	49,6 %	28,2 %	5,7 %	2,6 %
MDS Briey-Joeuf	11 070	20 620	34 300	3,10	53,7 %	29,1 %	6,4 %	2,9 %
MDS Jarny-Piennes	11 520	21 420	35 650	3,09	46,2 %	27,4 %	5,1 %	2,3 %
Territoire Terres de Lorraine	13 249	22 479	35 765	2,70	66,9 %	29,4 %	5,2 %	2,1 %
MDS Colombey-N.-Maisons-Vézelize	14 010	22 920	35 810	2,56	67,6 %	29,8 %	4,4 %	1,7 %
MDS Terres Toulaises	12 320	21 940	35 710	2,90	66,0 %	28,9 %	6,1 %	2,5 %
Territoire Val de Lorraine	13 094	22 542	36 216	2,77	65,1 %	30,3 %	5,2 %	2,1 %
MDS Bassin de Pont-à-Mousson	12 590	21 810	35 180	2,79	63,9 %	30,1 %	5,7 %	2,3 %
MDS Bassin de Pompey	13 500	23 130	37 050	2,74	66,0 %	30,5 %	4,8 %	1,9 %
Territoire du Lunévillois	12 240	21 108	33 219	2,71	60,6 %	32,5 %	6,7 %	3,0 %
MDS Baccarat	11 220	19 850	31 120	2,77	53,5 %	36,4 %	7,1 %	3,2 %
Site de Baccarat	11 910	20 500	31 660	2,66	55,7 %	35,7 %	6,6 %	2,9 %
Site de Blâmont	10 790	19 280	30 450	2,82	51,4 %	37,0 %	7,5 %	3,4 %
MDS Lunéville	11 400	20 430	32 880	2,88	58,6 %	32,7 %	8,1 %	3,8 %
Site de Lunéville Centre (sans Lunéville)	13 940	22 250	34 010	2,44	63,0 %	32,0 %	4,7 %	1,7 %
Lunéville (commune complète)	10 060	18 590	31 590	3,14	54,4 %	33,4 %	11,4 %	5,8 %
MDS Entre Sel et Eau	13 310	22 170	34 420	2,59	65,3 %	30,6 %	5,6 %	2,4 %
Site de Blainville-sur-l'Eau	13 560	21 950	33 590	2,48	65,7 %	29,0 %	5,3 %	2,1 %
Site de Dombasle-sur-Meurthe	13 090	21 900	33 950	2,59	65,5 %	31,5 %	5,8 %	2,4 %
Site de Saint-Nicolas-de-Port	13 000	22 810	35 970	2,77	64,7 %	32,0 %	5,5 %	2,6 %
Territoire du Grand Nancy	10 460	21 660	40 340	3,86	63,4 %	29,5 %	7,3 %	3,4 %
MDS Grand Nancy Nord-Est	12 550	22 770	38 880	3,10	61,5 %	33,2 %	5,7 %	2,5 %
MDS Grand Nancy Sud-Est	11 970	22 660	38 260	3,20	64,0 %	32,6 %	6,0 %	2,6 %
Nancy (Ville)	9 630	21 300	43 820	4,55	65,9 %	24,6 %	7,7 %	3,8 %
Laxou et Maxéville	9 700	19 820	39 140	4,04	62,2 %	28,9 %	9,4 %	4,5 %
MDS Vandoeuvre	9 790	20 640	38 630	3,95	59,4 %	34,7 %	8,4 %	3,8 %
Meurthe-et-Moselle	11 390	21 790	37 510	3,29	58,1 %	29,0 %	6,0 %	2,7 %
Grand Est	11 590	21 800	38 560	3,33	61,2 %	28,9 %	5,8 %	2,5 %
France métropolitaine	11 620	21 930	39 600	3,41	65,1 %	28,3 %	5,8 %	2,5 %

Taux de pauvreté des ménages

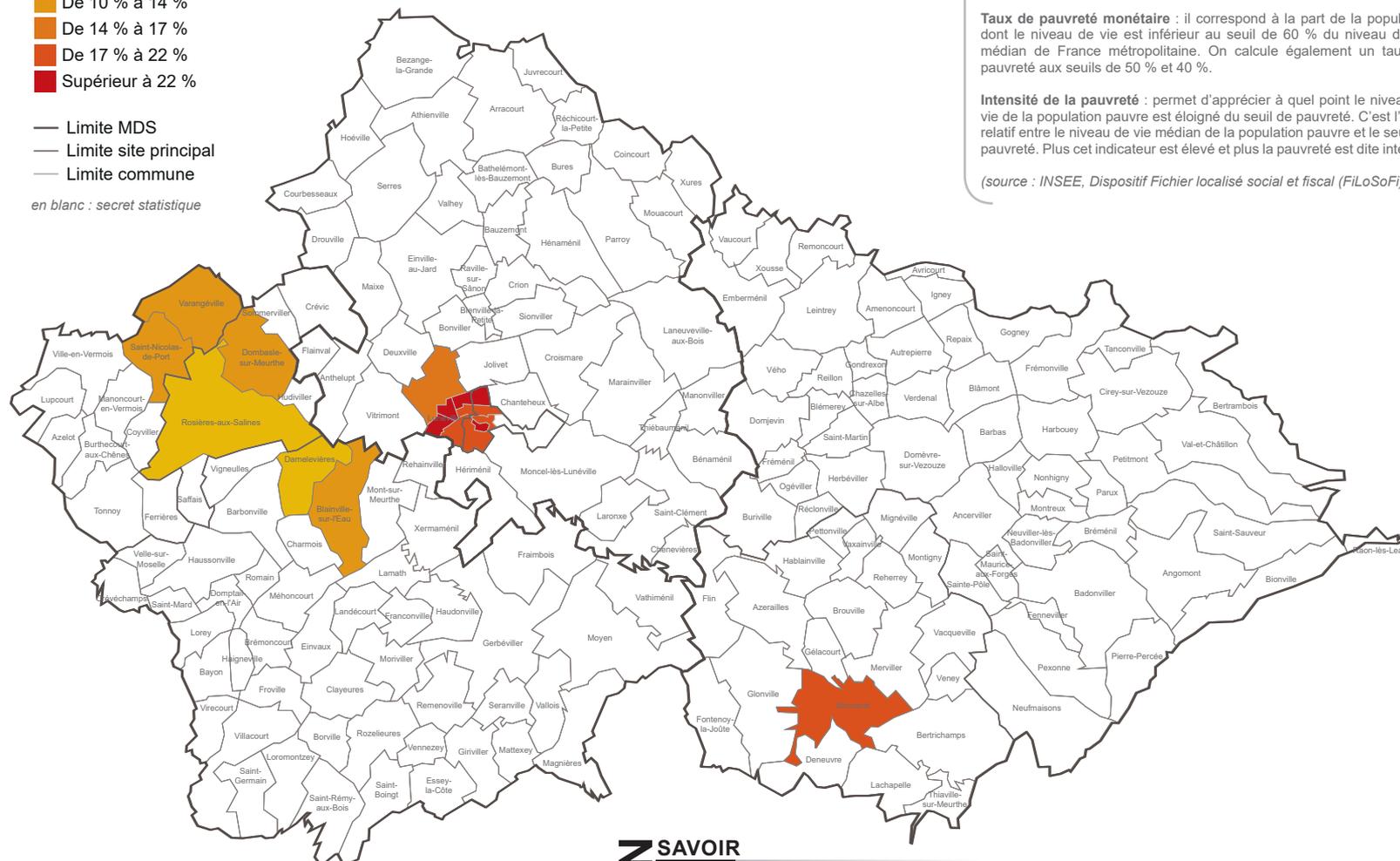
En 2019, environ 113 000 personnes vivent au-dessous du seuil de pauvreté monétaire dans le département, soit 1 102 euros par mois. Le taux de pauvreté s'établit ainsi à 15,0 % et diminue de 0,4 point sur un an. Il demeure néanmoins supérieur aux taux de pauvreté de la région Grand Est (14,7 %) et de France métropolitaine (14,5 %). Le taux de pauvreté est plus élevé dans les grands pôles urbains de la région et notamment à Mulhouse (33 %), Strasbourg (25 %), Reims (23 %), Metz (23 %) et Nancy (21 %). L'intensité de la pauvreté est de 21,6 %, plaçant la Meurthe-et-Moselle en 9^e position parmi l'ensemble des départements métropolitains.

Taux de pauvreté de la population en 2019 (au seuil de 60 %)



- Limite MDS
- Limite site principal
- Limite commune

en blanc : secret statistique



Revenu disponible : revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activités, indemnités de chômage, retraites et pensions, revenus fonciers, revenus financiers et prestations sociales reçues. On déduit de ces ressources les impôts directs et les prélèvements sociaux.

Revenu disponible par unité de consommation (UC) : également appelé « niveau de vie », c'est le revenu disponible par « équivalent adulte ». Il est calculé en rapportant le revenu disponible du ménage au nombre d'unités de consommation qui le composent.

Taux de pauvreté monétaire : il correspond à la part de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de 60 % du niveau de vie médian de France métropolitaine. On calcule également un taux de pauvreté aux seuils de 50 % et 40 %.

Intensité de la pauvreté : permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. C'est l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense.

(source : INSEE, Dispositif Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi))

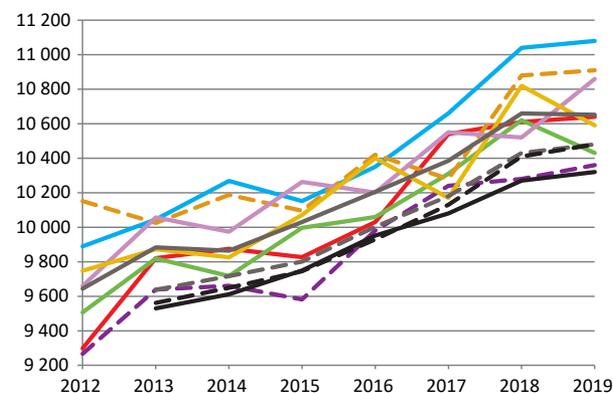
En 2019, **13 % des ménages du territoire vivent sous le seuil de pauvreté**, un taux inférieur d'environ deux points à la moyenne départementale.

16 % des ménages résidant dans le périmètre de la MDS de Baccarat vivent sous le seuil de pauvreté.

Ces taux sont encore plus prononcés sur le site principal de Blâmont (taux de pauvreté de 18 %) et sur l'ensemble de la ville de Lunéville (22 %).

Ces indicateurs sont meilleurs pour la MDS Entre Sel et Eau avec 10 % de ménages sous le seuil de pauvreté, un des meilleurs niveaux de vie médians du département concernant les personnes pauvres (10 850 €) et une faible intensité de la pauvreté.

Évolution du niveau de vie médian des personnes pauvres (en €)



- site Baccarat
- site Blâmont
- site Blainville
- site Lunéville Centre (sans Lunéville)
- Lunéville (Ville)
- site Dombasle
- site Saint-Nicolas
- Territoire du Lunévillois
- Meurthe-et-Moselle
- Grand Est
- France métropolitaine

En 2019	Zone	Taux de pauvreté au seuil de 40 % (revenus disponibles)	Taux de pauvreté au seuil de 50 % (revenus disponibles)	Seuil de 60 % (revenus disponibles)		
				Taux de pauvreté	Niveau de vie médian des personnes pauvres (en €)	Intensité de la pauvreté
	Territoire de Longwy	8 %	13 %	20 %	9 589	0,272
	MDS Longuyon-Villerupt	7 %	11 %	17 %	9 560	0,274
	MDS Longwy-Mont-Saint-Martin	9 %	15 %	23 %	9 610	0,270
	Territoire de Briey	5 %	9 %	15 %	10 233	0,222
	MDS Briey-Joeuf	5 %	10 %	16 %	10 380	0,211
	MDS Jarry-Piennes	5 %	9 %	15 %	10 110	0,232
	Territoire Terres de Lorraine	5 %	6 %	10 %	10 830	0,178
	MDS Colombey-Neuves-Maisons-Vézelize	5 %	5 %	8 %	10 920	0,171
	MDS Terres Toulaises	5 %	7 %	12 %	10 720	0,186
	Territoire Val de Lorraine	5 %	5 %	10 %	10 796	0,179
	MDS Bassin de Pont-à-Mousson	5 %	6 %	12 %	10 790	0,180
	MDS Bassin de Pompey	5 %	5 %	9 %	10 800	0,179
	Territoire du Lunévillois	5 %	7 %	13 %	10 652	0,190
	MDS Baccarat	5 %	9 %	16 %	10 520	0,200
	Site de Baccarat	5 %	8 %	14 %	10 640	0,192
	Site de Blâmont	5 %	11 %	18 %	10 430	0,208
	MDS Lunéville	5 %	9 %	15 %	10 460	0,205
	Site de Lunéville Centre (sans Lunéville)	5 %	5 %	8 %	10 910	0,171
	Lunéville (Ville)	6 %	13 %	22 %	10 360	0,213
	MDS Entre Sel et Eau	5 %	5 %	10 %	10 850	0,175
	Site de Blainville-sur-l'Eau	5 %	5 %	9 %	11 080	0,158
	Site de Dombasle-sur-Meurthe	5 %	5 %	10 %	10 860	0,175
	Site de Saint-Nicolas-de-Port	5 %	6 %	10 %	10 590	0,195
	Territoire du Grand Nancy	5 %	12 %	19 %	10 190	0,226
	MDS Grand Nancy Nord-Est	5 %	7 %	12 %	10 640	0,191
	MDS Grand Nancy Sud-Est	5 %	8 %	14 %	10 620	0,193
	Nancy (Ville)	7 %	14 %	21 %	9 850	0,252
	Laxou et Maxéville	7 %	15 %	25 %	10 310	0,216
	MDS Vandoeuvre	6 %	14 %	22 %	10 170	0,228
	Meurthe-et-Moselle	5 %	9,0 %	15,0 %	10 320	0,216
	Grand Est	5 %	8,5 %	14,7 %	10 480	0,203
	France métropolitaine	5 %	8,4 %	14,5 %	10 480	0,204

Taux d'activité et taux d'emploi de la population

La population active âgée de 15 à 64 ans est de 334 000 personnes en Meurthe-et-Moselle (- 1,3 % en six ans), dont 173 000 hommes et 161 000 femmes. Elle regroupe 288 600 actifs ayant un emploi et 45 300 personnes au chômage. Le reste de la population âgée de 15 ans ou plus constitue la population dite inactive, c'est-à-dire les personnes ne travaillant pas et ne recherchant pas activement un emploi ou n'étant pas disponibles rapidement pour en occuper un.

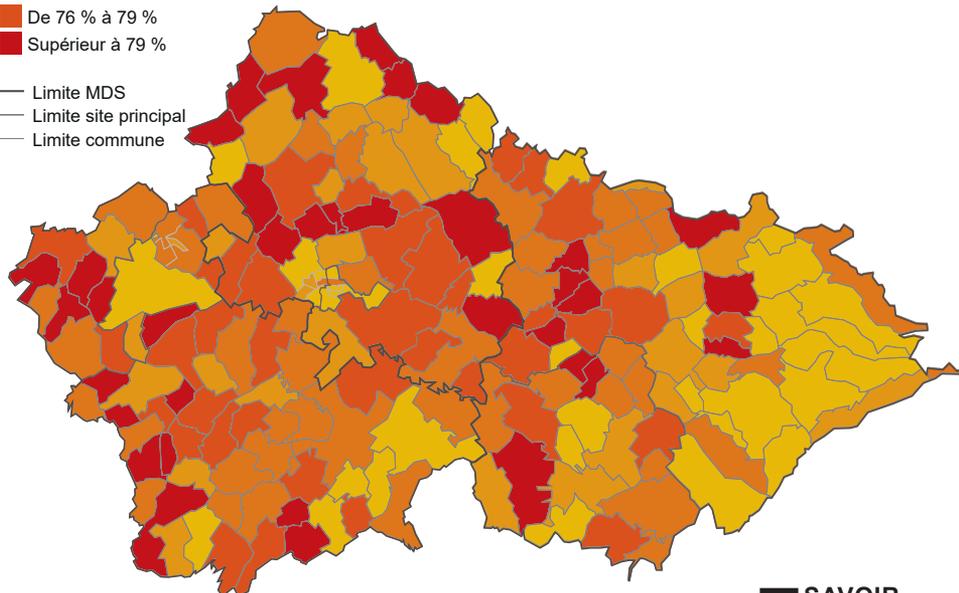
Le taux d'activité des personnes de 15 à 64 ans s'établit à 71,2 % en 2019 en Meurthe-et-Moselle, en hausse de près de 10 points au cours des trois dernières décennies mais en hausse de seulement 0,4 point par rapport à 2013. Cette augmentation est surtout portée par celle des seniors (53,8 % des 55-64 ans sont actifs), en lien avec l'allongement de la durée du travail.

Le taux d'activité du territoire est de 73,3 % en 2019, avec une différence de 5,5 points entre hommes (76,0 %) et femmes (70,5 %). Les taux sont les plus faibles dans la partie orientale du territoire ainsi que dans les centres urbains.

Taux d'activité des 15-64 ans en 2019

- Inférieur à 70 %
- De 70 % à 73 %
- De 73 % à 76 %
- De 76 % à 79 %
- Supérieur à 79 %

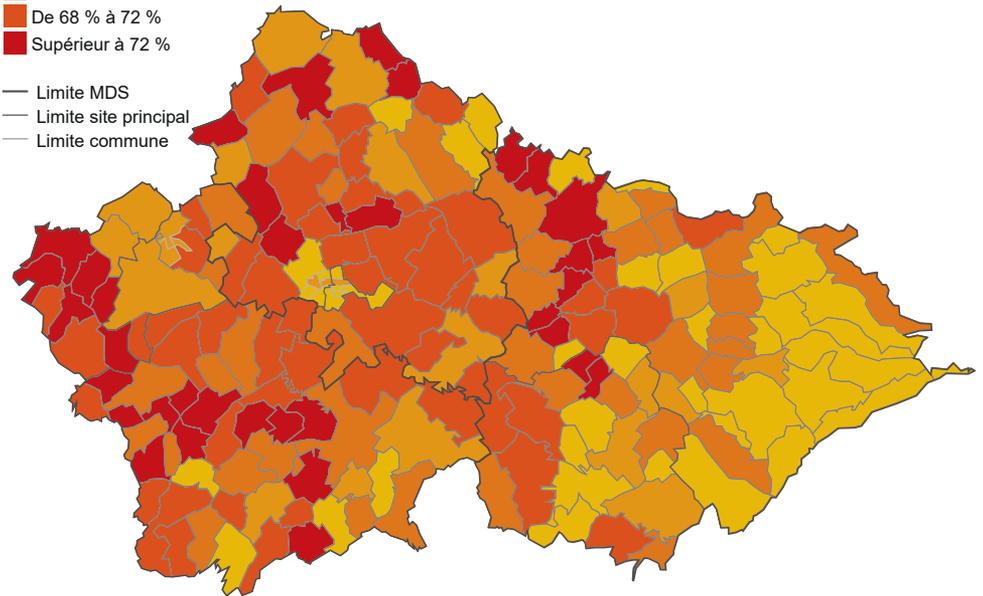
- Limite MDS
- Limite site principal
- Limite commune



Taux d'emploi des 15-64 ans en 2019

- Inférieur à 60 %
- De 60 % à 64 %
- De 64 % à 68 %
- De 68 % à 72 %
- Supérieur à 72 %

- Limite MDS
- Limite site principal
- Limite commune



Dans le département, le taux d'emploi des personnes de 15 à 64 ans est de 61,6 % en 2019. Il est stable à ce niveau depuis une dizaine d'années, après une forte progression de 10 points entre 1990 et 2013.

Le taux d'emploi du territoire est de 63,6 % en 2019. L'écart est de presque cinq points entre hommes (66,0 %) et femmes (61,2 %). Si les taux du Lunévillois sont supérieurs à la moyenne départementale en ce qui concerne les tranches d'âge des 15-24 ans (30,3 %, soit + 3,6 points) et des 25-54 ans (81,1 %, soit + 2,0 points), ce n'est pas le cas pour les 55-64 ans avec 43,9 %, soit 4,0 points de moins que la moyenne meurthe-et-mosellane.

Population active

Elle regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et les chômeurs.

Population active occupée

Elle regroupe l'ensemble des personnes qui ont un emploi.

Taux d'activité

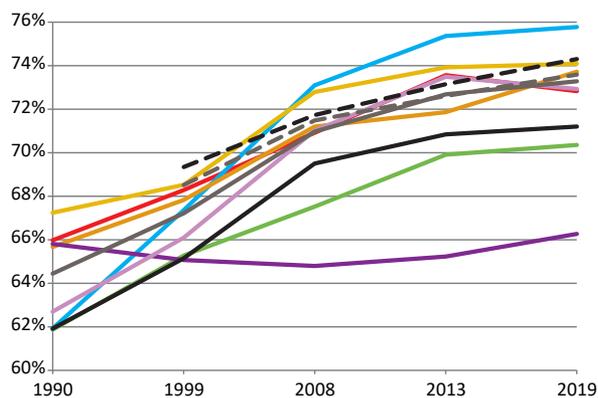
Rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

Taux d'emploi

Rapport entre le nombre d'actifs occupés et l'ensemble de la population correspondante.

(source : INSEE)

Évolution du taux d'activité des 15-64 ans



En 2019

Zone	Population totale de 15 à 64 ans	Population active de 15 à 64 ans	soit taux d'activité	Population active occupée de 15 à 64 ans	soit taux d'emploi
Territoire de Longwy	56 581	41 295	73,0 %	35 511	62,8 %
MDS Longuyon-Villerupt	23 804	17 612	74,0 %	15 484	65,0 %
MDS Longwy-Mont-Saint-Martin	32 777	23 682	72,3 %	20 028	61,1 %
Territoire de Briey	47 552	35 018	73,6 %	30 269	63,7 %
MDS Briey-Joeuf	21 062	15 495	73,6 %	13 261	63,0 %
MDS Jarny-Piennes	26 490	19 522	73,7 %	17 009	64,2 %
Territoire Terres de Lorraine	61 478	46 058	74,9 %	41 430	67,4 %
MDS Colombey-N.-Maisons-Vézelize	33 383	25 512	76,4 %	23 256	69,7 %
MDS Terres Toulaises	28 095	20 545	73,1 %	18 174	64,7 %
Territoire Val de Lorraine	65 553	49 564	75,6 %	43 894	67,0 %
MDS Bassin de Pont-à-Mousson	29 483	22 048	74,8 %	19 343	65,6 %
MDS Bassin de Pompey	36 070	27 516	76,3 %	24 551	68,1 %
Territoire du Lunévilleois	63 806	46 761	73,3 %	40 595	63,6 %
MDS Baccarat	12 850	9 192	71,5 %	7 733	60,2 %
Site de Baccarat	6 082	4 430	72,8 %	3 739	61,5 %
Site de Blâmont	6 768	4 762	70,4 %	3 994	59,0 %
MDS Lunéville	20 413	14 834	72,7 %	12 670	62,1 %
Site de Lunéville Centre	17 515	12 913	73,7 %	11 205	64,0 %
Site de Lunéville Lamartine	2 898	1 921	66,3 %	1 465	50,5 %
MDS Entre Sel et Eau	30 542	22 735	74,4 %	20 192	66,1 %
Site de Blainville-sur-l'Eau	12 646	9 582	75,8 %	8 575	67,8 %
Site de Dombasle-sur-Meurthe	9 224	6 727	72,9 %	5 970	64,7 %
Site de Saint-Nicolas-de-Port	8 673	6 425	74,1 %	5 647	65,1 %
Territoire du Grand Nancy	173 898	115 166	66,2 %	96 891	55,7 %
MDS Grand Nancy Nord-Est	25 501	19 146	75,1 %	16 666	65,4 %
MDS Grand Nancy Sud-Est	26 171	18 782	71,8 %	16 570	63,3 %
MDS Nancy Nord	37 455	23 625	63,1 %	19 889	53,1 %
MDS Nancy Sud	36 155	23 519	65,1 %	19 436	53,8 %
MDS Plateau et Provinces	19 478	12 609	64,7 %	9 592	49,2 %
MDS Vandoeuvre	29 138	17 486	60,0 %	14 738	50,6 %
Meurthe-et-Moselle	468 867	333 861	71,2 %	288 591	61,6 %
Grand Est	3 502 365	2 577 548	73,6 %	2 233 384	63,8 %
France métropolitaine	40 475 554	30 075 213	74,3 %	26 180 810	64,7 %

Taux de chômage de la population

Le taux de chômage au sens du recensement permet d'estimer le chômage à un niveau géographique fin. Il est estimé à 13,6 % en Meurthe-et-Moselle en 2019, au même niveau qu'en 2013. Le nombre de chômeurs au sens du recensement (45 270) a diminué de 1,6 % entre 2013 et 2019, le nombre d'actifs dans le département chutant lui aussi au cours de cette période (- 1,3 %).

La définition du chômage est sensible aux critères retenus : ici, c'est le **chômage au sens du recensement de la population (INSEE) qui est retenu** afin de pouvoir présenter des données à l'échelle infracommunale.

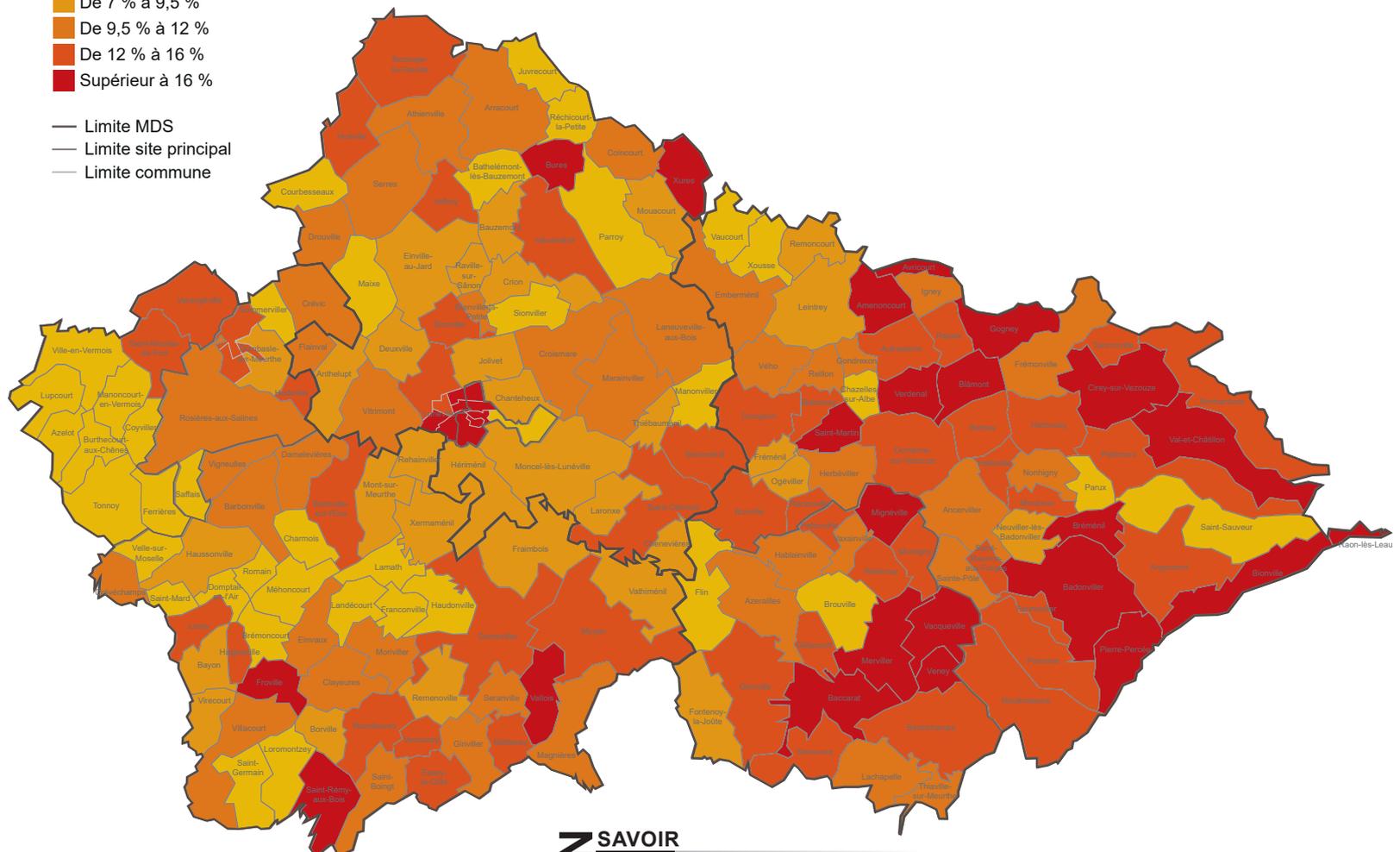
Cette source n'est pas comparable avec les taux de chômage localisés publiés trimestriellement à l'échelle des régions, départements et zones d'emploi. Ces données sont issues d'une synthèse de différentes sources. **Le taux de chômage localisé du département est de 7,0 % au 1^{er} trimestre 2022** (7,1 % dans le Grand Est et en France métropolitaine).

Le territoire du Lunévillois se partage entre trois zones d'emploi : Nancy à l'ouest (taux de chômage de 6,8 %), Sarrebourg au nord-est (taux de 5,1 %) et Saint-Dié-des-Vosges au sud-est (taux de 9,5 %).

Taux de chômage des 15-64 ans en 2019

- Inférieur à 7 %
- De 7 % à 9,5 %
- De 9,5 % à 12 %
- De 12 % à 16 %
- Supérieur à 16 %

- Limite MDS
- Limite site principal
- Limite commune



Les 6 166 chômeurs du territoire constituent 13,2 % de sa population active en 2019, soit un taux de chômage légèrement inférieur de 0,4 point à la moyenne départementale. **Le chômage est particulièrement élevé chez les 15-24 ans du territoire avec un taux de 29,0 %.** Il est de 11,3 % chez les 25-54 ans et de 11,6 % chez les 55-64 ans. Le chômage des femmes et des hommes se situe à un niveau identique sur le territoire.

Les plus forts taux de chômage au sens du recensement de la population se retrouvent à l'est du territoire : Blâmont (25,1 %), Val-et-Châtillon (22,0 %), Cirey-sur-Vezouze (21,4 %), Baccarat (20,0 %) et Badonviller (18,8 %) ainsi qu'à Lunéville (19,2 %).

Chômeur

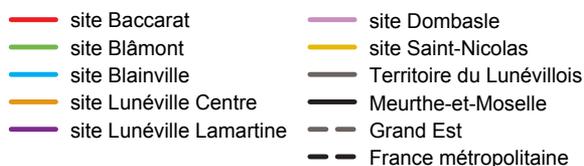
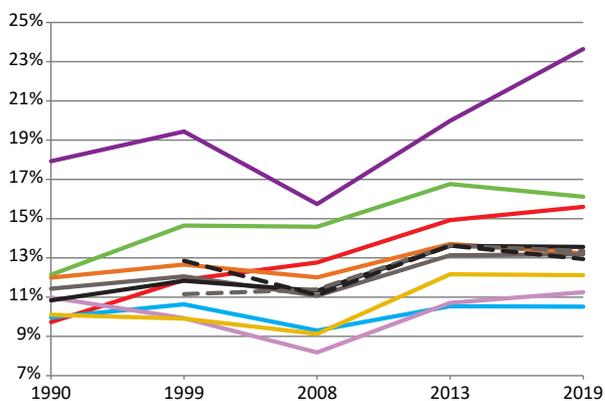
Personne qui n'a pas d'emploi et qui en recherche un. La définition des chômeurs est extrêmement sensible aux critères retenus. La définition la plus couramment utilisée est celle « au sens du BIT ». Elle permet d'effectuer des comparaisons internationales.

Taux de chômage au sens du recensement

Pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs).

(source : INSEE)

Évolution du taux de chômage des 15-64 ans



En 2019

Zone	Population active de 15 à 64 ans	Chômeurs de 15 à 64 ans	soit taux de chômage	dont taux de chômage hommes	dont taux de chômage femmes
Territoire de Longwy	41 295	5 783	14,0 %	14,0 %	14,1 %
MDS Longuyon-Villerupt	17 612	2 128	12,1 %	11,3 %	13,0 %
MDS Longwy-Mont-Saint-Martin	23 682	3 655	15,4 %	16,0 %	14,8 %
Territoire de Briey	35 018	4 748	13,6 %	12,2 %	15,1 %
MDS Briey-Joeuf	15 495	2 235	14,4 %	13,3 %	15,6 %
MDS Jarmy-Piennes	19 522	2 514	12,9 %	11,2 %	14,7 %
Territoire Terres de Lorraine	46 058	4 627	10,0 %	10,0 %	10,1 %
MDS Colombey-N.-Maisons-Vézelize	25 512	2 257	8,8 %	9,0 %	8,7 %
MDS Terres Toulouises	20 545	2 371	11,5 %	11,3 %	11,8 %
Territoire Val de Lorraine	49 564	5 669	11,4 %	11,5 %	11,4 %
MDS Bassin de Pont-à-Mousson	22 048	2 705	12,3 %	11,9 %	12,7 %
MDS Bassin de Pompey	27 516	2 965	10,8 %	11,1 %	10,4 %
Territoire du Lunévillois	46 761	6 166	13,2 %	13,2 %	13,2 %
MDS Baccarat	9 192	1 459	15,9 %	15,4 %	16,4 %
Site de Baccarat	4 430	691	15,6 %	15,0 %	16,3 %
Site de Blâmont	4 762	768	16,1 %	15,8 %	16,5 %
MDS Lunéville	14 834	2 164	14,6 %	14,8 %	14,4 %
Site de Lunéville Centre	12 913	1 710	13,2 %	13,2 %	13,2 %
Site de Lunéville Lamartine	1 921	454	23,6 %	25,2 %	22,0 %
MDS Entre Sel et Eau	22 735	2 543	11,2 %	11,1 %	11,3 %
Site de Blainville-sur-l'Eau	9 582	1 008	10,5 %	9,7 %	11,4 %
Site de Dombasle-sur-Meurthe	6 727	757	11,3 %	12,0 %	10,5 %
Site de Saint-Nicolas-de-Port	6 425	779	12,1 %	12,4 %	11,8 %
Territoire du Grand Nancy	115 166	18 275	15,9 %	16,5 %	15,2 %
MDS Grand Nancy Nord-Est	19 146	2 480	13,0 %	13,5 %	12,4 %
MDS Grand Nancy Sud-Est	18 782	2 212	11,8 %	12,1 %	11,5 %
MDS Nancy Nord	23 624	3 736	15,8 %	16,1 %	15,5 %
MDS Nancy Sud	23 519	4 083	17,4 %	17,4 %	17,3 %
MDS Plateau et Provinces	12 609	3 016	23,9 %	25,9 %	21,7 %
MDS Vandoeuvre	17 486	2 748	15,7 %	16,6 %	14,8 %
Meurthe-et-Moselle	333 861	45 270	13,6 %	13,6 %	13,5 %
Grand Est	2 577 548	344 165	13,4 %	12,8 %	13,9 %
France métropolitaine	30 075 213	3 894 403	12,9 %	12,3 %	13,6 %

Caractéristiques des demandeurs d'emploi

En juin 2022	MDS	Nombre de DEFM ABC	Évolution annuelle	Sexe		Age			Ancienneté			Niveau de formation (du plus haut au plus faible niveau)				
				Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 49 ans	50 ans et plus	Moins d'1 an	De 1 à 2 ans	2 ans et plus	Niveau I et II	Niveau III	Niveau IV	Niveau V et V bis	Niveau VI
	Baccarat	1 574	- 8,4 %	48,9 %	51,1 %	12,4 %	53,7 %	33,9 %	45,9 %	18,0 %	36,1 %	7,1 %	8,4 %	21,3 %	49,7 %	13,4 %
	Bassin de Pompey	3 675	- 7,9 %	47,9 %	52,1 %	11,5 %	59,1 %	29,4 %	48,6 %	18,6 %	32,7 %	13,4 %	13,3 %	23,9 %	39,9 %	9,4 %
	Bassin de Pont-a-Mousson	3 304	- 8,0 %	49,8 %	50,2 %	12,9 %	59,5 %	27,6 %	51,5 %	18,0 %	30,5 %	11,6 %	14,2 %	24,2 %	41,2 %	8,8 %
	Briey - Joeuf	2 585	- 12,6 %	48,3 %	51,7 %	11,1 %	58,0 %	30,9 %	49,4 %	18,1 %	32,5 %	8,1 %	11,1 %	24,2 %	47,3 %	9,2 %
	Colombey - Neuves-Maisons - Vézelize	2 941	- 4,8 %	47,0 %	53,0 %	12,4 %	58,4 %	29,1 %	52,2 %	19,0 %	28,7 %	13,2 %	13,9 %	26,4 %	39,9 %	6,6 %
	Entre Sel et Eau	2 959	- 9,0 %	46,7 %	53,3 %	13,9 %	57,0 %	29,1 %	48,1 %	18,9 %	33,1 %	9,6 %	13,1 %	24,0 %	44,9 %	8,3 %
	Grand Nancy Nord-Est	3 097	- 6,9 %	47,1 %	52,9 %	10,0 %	62,3 %	27,7 %	48,4 %	18,1 %	33,5 %	16,2 %	14,9 %	24,6 %	36,1 %	8,1 %
	Grand Nancy Sud-Est	2 820	- 10,2 %	48,7 %	51,3 %	12,1 %	58,9 %	28,9 %	50,4 %	18,2 %	31,4 %	16,1 %	15,1 %	22,5 %	36,7 %	9,5 %
	Jarny - Piennes	2 806	- 8,5 %	44,9 %	55,1 %	12,5 %	58,4 %	29,1 %	50,5 %	18,1 %	31,4 %	8,1 %	10,5 %	26,3 %	47,5 %	7,6 %
	Longuyon - Villerupt	2 162	- 15,4 %	53,1 %	46,9 %	10,3 %	58,0 %	31,6 %	48,7 %	20,2 %	31,1 %	7,8 %	9,7 %	24,1 %	44,1 %	14,2 %
	Longwy - Mont-Saint-Martin	3 644	- 14,4 %	54,6 %	45,4 %	10,1 %	59,3 %	30,7 %	51,4 %	19,3 %	29,4 %	10,5 %	10,1 %	23,6 %	41,4 %	14,3 %
	Lunéville	2 806	- 4,2 %	50,0 %	50,0 %	14,6 %	58,4 %	27,0 %	48,6 %	17,3 %	34,1 %	7,6 %	10,8 %	23,4 %	46,4 %	11,7 %
	Laxou + Maxéville (communes complètes)	1 960	- 12,2 %	52,9 %	47,1 %	11,5 %	62,8 %	25,7 %	53,2 %	18,0 %	28,8 %	14,9 %	10,6 %	23,0 %	39,1 %	12,4 %
	Nancy (commune complète)	8 348	- 11,5 %	54,4 %	45,6 %	14,0 %	63,8 %	22,2 %	54,5 %	17,1 %	28,5 %	27,7 %	14,8 %	23,4 %	25,7 %	8,3 %
	Terres Toulouses	2 906	- 9,2 %	46,0 %	54,0 %	12,2 %	58,1 %	29,8 %	52,0 %	19,6 %	28,4 %	10,7 %	12,5 %	24,3 %	42,2 %	10,2 %
	Vandœuvre-lès-Nancy	3 162	- 6,7 %	53,4 %	46,6 %	11,8 %	62,8 %	25,4 %	54,5 %	17,6 %	27,9 %	21,5 %	12,8 %	22,5 %	32,3 %	11,0 %

En juin 2022	Site principal	Nombre de DEFM ABC	Évolution annuelle	Sexe		Age			Ancienneté			Niveau de formation (du plus haut au plus faible niveau)				
				Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	De 25 à 49 ans	50 ans et plus	Moins d'1 an	De 1 à 2 ans	2 ans et plus	Niveau I et II	Niveau III	Niveau IV	Niveau V et V bis	Niveau VI
	Baccarat	753	- 6,2 %	44,6 %	55,4 %	11,7 %	55,9 %	32,4 %	45,9 %	17,7 %	36,4 %	7,2 %	9,8 %	21,1 %	50,5 %	11,4 %
	Blainville-sur-l'Eau	1 195	- 7,9 %	43,3 %	56,7 %	14,8 %	55,7 %	29,5 %	49,4 %	18,5 %	32,1 %	9,3 %	12,4 %	23,6 %	46,1 %	8,5 %
	Blâmont	821	- 10,3 %	52,9 %	47,1 %	13,0 %	51,8 %	35,2 %	45,9 %	18,4 %	35,8 %	7,1 %	7,2 %	21,4 %	49,0 %	15,2 %
	Dombasle-sur-Meurthe	872	- 7,2 %	48,1 %	51,9 %	13,1 %	57,6 %	29,2 %	46,7 %	20,5 %	32,8 %	9,6 %	13,3 %	24,5 %	43,8 %	8,5 %
	Lunéville Centre (sans Lunéville)	903	- 0,8 %	43,1 %	56,9 %	12,7 %	57,3 %	30,0 %	46,8 %	19,3 %	33,9 %	8,2 %	12,0 %	27,2 %	42,9 %	9,4 %
	Lunéville (Ville)	1 903	- 5,7 %	53,3 %	46,7 %	15,4 %	59,0 %	25,6 %	49,4 %	16,3 %	34,3 %	7,4 %	10,1 %	21,5 %	48,1 %	12,8 %
	Saint-Nicolas-de-Port	892	- 12,0 %	50,0 %	50,0 %	13,6 %	58,2 %	28,3 %	47,6 %	17,6 %	34,6 %	10,1 %	13,7 %	23,8 %	44,3 %	8,1 %
	Territoire du Lunévillois	7 339	- 7,1 %	48,5 %	51,5 %	13,8 %	56,8 %	29,3 %	47,8 %	18,1 %	34,1 %	8,3 %	11,2 %	23,2 %	46,5 %	10,7 %
	Meurthe-et-Moselle	50 757	- 9,6 %	50,1 %	49,9 %	12,3 %	59,9 %	27,8 %	51,0 %	18,2 %	30,7 %	14,6 %	12,7 %	23,9 %	38,9 %	9,9 %
	Grand Est	414 871	- 8,9 %	49,2 %	50,8 %	11,9 %	59,7 %	28,4 %	51,4 %	48,6 %	nc	nc	nc	nc	nc	nc
	France métropolitaine	5 074 872	- 9,1 %	48,2 %	51,8 %	11,6 %	60,4 %	28,0 %	52,5 %	47,5 %	nc	nc	nc	nc	nc	nc

nc : donnée non communiquée

Au 2^e trimestre 2022, le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) tenus de rechercher un emploi et sans activité (catégorie A) s'établit en moyenne sur le trimestre à 30 550 en Meurthe-et-Moselle. Ce nombre baisse de 1,4 % sur un trimestre et de 15,3 % sur un an (respectivement - 1,4 % et - 15,6 % dans le Grand Est). Le nombre de DEFM tenus de rechercher un emploi, ayant ou non exercé une activité (catégories A, B, C) s'établit en moyenne à 51 500 et baisse de 1,8 % sur un trimestre et de 9,5 % sur un an (respectivement - 1,8 % et - 8,8 % dans le Grand Est). Ces données sont corrigées des variations saisonnières, non comparables avec les données brutes des tableaux ci-contre.

7 339 demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont inscrits à Pôle Emploi en catégories A, B ou C dans le Lunévillois au 2^e trimestre 2022, **en baisse de 7,1 % sur un an**, (- 9,6 % en moyenne départementale) et en baisse de 2,7 % sur un trimestre (- 3,6 % en Meurthe-et-Moselle). Parmi ces personnes, 4 298 sont sans emploi (catégorie A) et 3 041 exercent une activité réduite (catégories B et C). Il s'agit ici de données brutes non corrigées des variations saisonnières.

La plus forte diminution annuelle du nombre de demandeurs d'emploi sur le territoire est à mettre au crédit du site principal de Saint-Nicolas-de-Port (- 12 %). Les demandeurs de catégories ABC y sont également les plus diplômés : 24 % d'entre eux ont un diplôme de niveau I, II ou III (diplômes de l'enseignement supérieur) contre 19,5 % en moyenne sur le territoire.

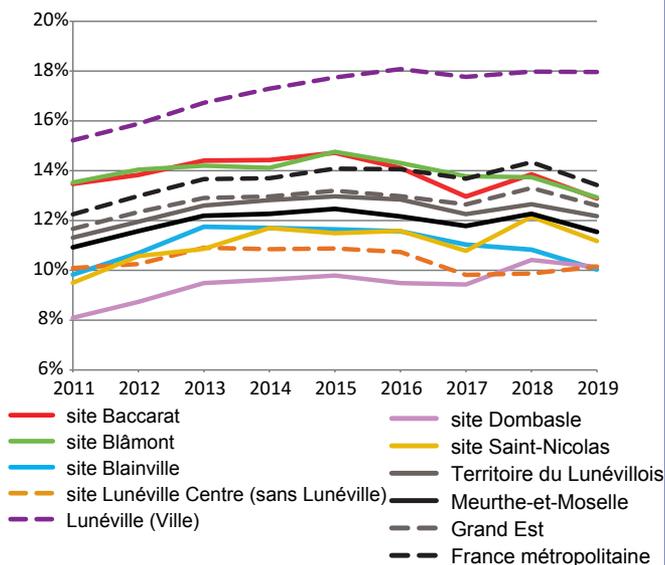
Le niveau moyen de formation des demandeurs d'emploi dans les communes de la MDS de Baccarat est beaucoup plus faible : 63 % d'entre eux n'ont pas atteint le niveau IV (équivalent au baccalauréat). Leur ancienneté est également la plus élevée du département : 36 % des DEFM ABC de la MDS de Baccarat sont au chômage depuis deux ans ou plus en juin 2022, soit cinq points de plus que la moyenne départementale.

DEFM
Demandeur d'emploi en fin de mois
Personne inscrite à Pôle Emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois. La publication des effectifs de DEFM se fait selon 5 catégories (A, B, C, D et E). Les A, B et C sont les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi :

- sans emploi : A
- ayant exercé une activité réduite courte (78 heures ou moins dans le mois) : B
- ayant exercé une activité réduite longue (plus de 78 heures dans le mois) : C

(source : INSEE)

Évolution de la part de DEFM de catégorie ABC au 4^e trimestre rapportée à la population active âgée de 15 à 64 ans



Zone	Nombre de DEFM de catégorie ABC (données brutes)							Évolution trimestrielle
	décembre 2016	décembre 2017	décembre 2018	décembre 2019	décembre 2020	décembre 2021	juin 2022	
Territoire de Longwy	6 934	6 933	6 678	6 441	6 835	6 328	5 807	- 6,2 %
MDS Longuyon-Villerupt	2 526	2 452	2 400	2 349	2 531	2 401	2 162	- 6,7 %
MDS Longwy-Mont-Saint-Martin	4 408	4 481	4 278	4 092	4 304	3 927	3 645	- 5,8 %
Territoire de Briey	6 243	6 322	6 003	5 823	6 166	5 785	5 390	- 5,2 %
MDS Briey-Joeuf	2 938	3 125	2 923	2 880	2 993	2 788	2 584	- 5,1 %
MDS Jarmy-Piennes	3 305	3 197	3 080	2 943	3 173	2 997	2 806	- 5,3 %
Territoire Terres de Lorraine	6 652	6 705	6 510	6 268	6 557	6 185	5 847	- 3,1 %
MDS Colombey-N.-Maisons-Vézelize	3 351	3 373	3 193	3 067	3 242	3 068	2 941	- 2,5 %
MDS Terres Toulaises	3 301	3 332	3 317	3 201	3 315	3 117	2 906	- 3,6 %
Territoire Val de Lorraine	7 730	8 010	7 745	7 483	7 812	7 369	6 979	- 2,0 %
MDS Bassin de Pont-à-Mousson	3 665	3 780	3 655	3 560	3 692	3 472	3 304	- 1,8 %
MDS Bassin de Pompey	4 065	4 230	4 090	3 923	4 120	3 897	3 675	- 2,2 %
Territoire du Lunévillois	8 496	8 554	8 398	7 934	8 125	7 767	7 339	- 2,7 %
MDS Baccarat	1 908	1 978	1 883	1 750	1 781	1 659	1 574	- 2,8 %
Site de Baccarat	922	953	903	815	855	784	753	- 3,0 %
Site de Blâmont	986	1 025	980	935	926	875	821	- 2,7 %
MDS Lunéville	3 127	3 135	3 133	2 957	2 943	2 935	2 806	- 1,6 %
Site de Lunéville Centre (sans Lunéville)	1 041	1 037	1 027	925	932	951	903	- 2,5 %
Lunéville (commune complète)	2 086	2 098	2 106	2 032	2 011	1 984	1 903	- 1,1 %
MDS Entre Sel et Eau	3 461	3 441	3 382	3 227	3 401	3 173	2 959	- 3,8 %
Site de Blainville-sur-l'Eau	1 489	1 471	1 454	1 385	1 355	1 269	1 195	- 2,9 %
Site de Dombasle-sur-Meurthe	900	922	891	884	975	935	872	- 3,6 %
Site de Saint-Nicolas-de-Port	1 072	1 048	1 037	958	1 071	969	892	- 5,0 %
Territoire du Grand Nancy	21 983	22 664	21 971	21 413	21 988	20 681	19 389	- 3,5 %
MDS Grand Nancy Nord-Est	3 202	3 326	3 388	3 248	3 401	3 232	3 097	- 2,8 %
MDS Grand Nancy Sud-Est	3 216	3 316	3 214	3 120	3 189	3 012	2 821	- 3,9 %
Nancy (commune complète)	9 731	10 024	9 645	9 413	9 745	8 960	8 348	- 3,4 %
Laxou et Maxéville (communes complètes)	2 391	2 454	2 344	2 264	2 216	2 200	1 961	- 6,9 %
MDS Vandoeuvre	3 443	3 544	3 380	3 368	3 437	3 277	3 162	- 2,0 %
Meurthe-et-Moselle	58 301	59 224	57 451	55 384	57 494	54 127	50 757	- 3,6 %
Grand Est	462 939	468 818	458 878	444 137	465 359	441 257	414 871	- 3,7 %
France métropolitaine	5 547 758	5 697 102	5 681 139	5 516 136	5 781 757	5 432 676	5 074 872	- 3,8 %

Mode de transport des actifs occupés

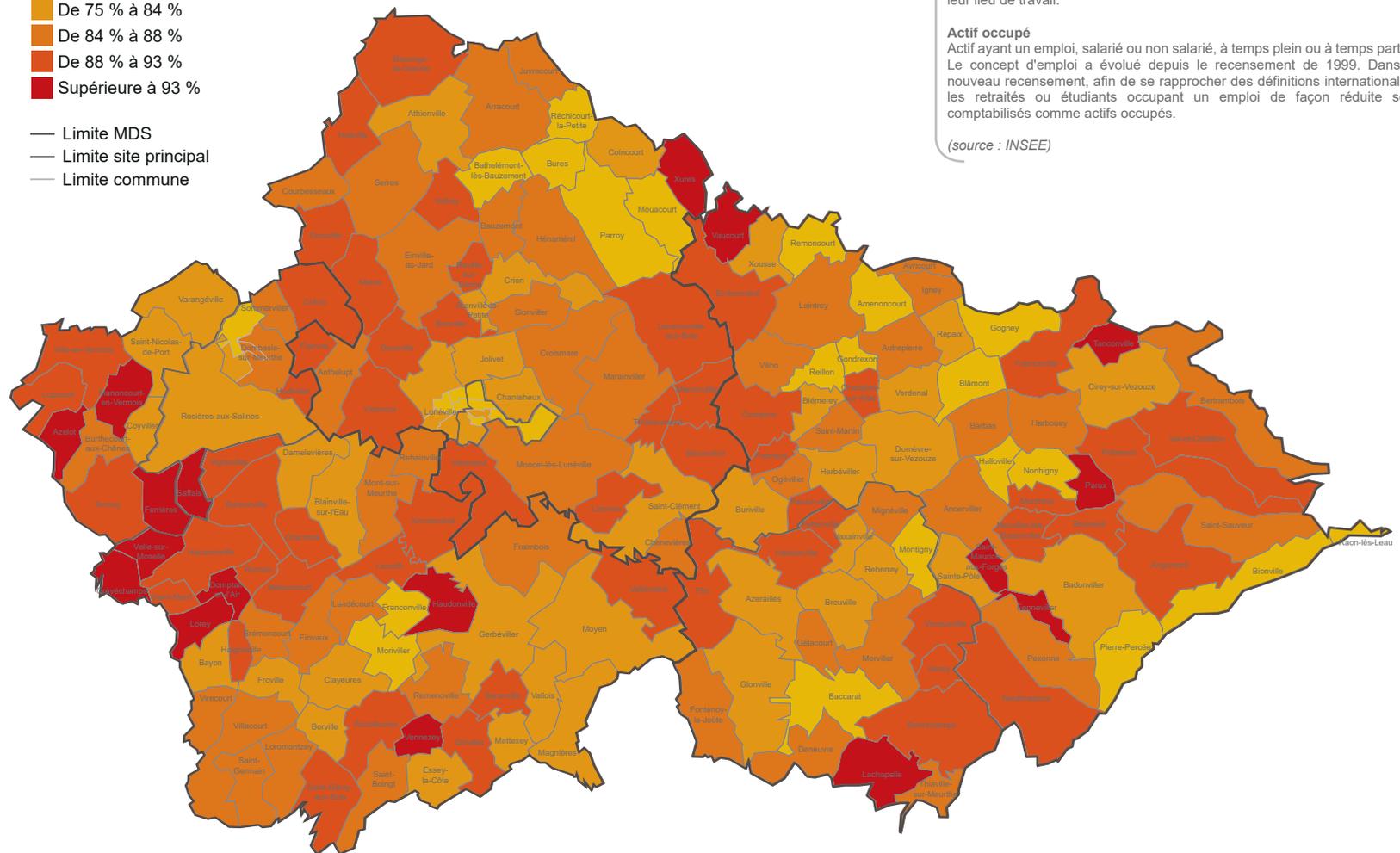
En 2019 en Meurthe-et-Moselle, 78 % des actifs en emploi qui déclarent se déplacer pour rejoindre leur lieu de travail utilisent leur voiture, 10 % prennent les transports en commun et 8 % ont recours aux modes de transport doux (marche, vélo, trottinette...).

La voiture demeure le mode de transport privilégié pour aller travailler quelle que soit la distance parcourue. Sa part continue de progresser (+ 7 points en vingt ans) au détriment des autres modes de transport, à l'exception des transports en commun dont la part modale se stabilise autour de 10 %.

Part des actifs occupés utilisant la voiture pour se rendre à leur travail en 2019

- Inférieure à 75 %
- De 75 % à 84 %
- De 84 % à 88 %
- De 88 % à 93 %
- Supérieure à 93 %

- Limite MDS
- Limite site principal
- Limite commune



Déplacements pris en compte

Les déplacements domicile-travail (ou navettes) ne sont pas nécessairement quotidiens. Ils sont déterminés en rapprochant le lieu de travail déclaré au recensement de la résidence principale de l'actif considéré. Certains actifs peuvent disposer par ailleurs d'un logement occasionnel situé à proximité de leur lieu de travail.

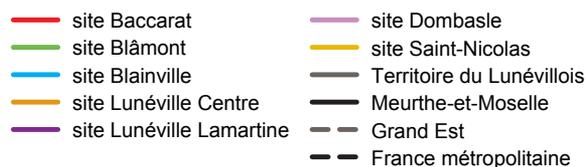
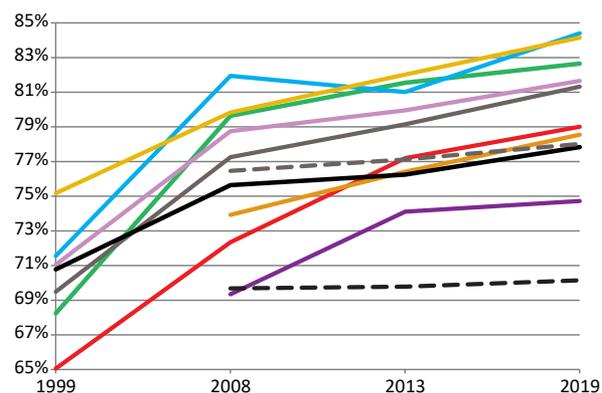
Actif occupé

Actif ayant un emploi, salarié ou non salarié, à temps plein ou à temps partiel. Le concept d'emploi a évolué depuis le recensement de 1999. Dans le nouveau recensement, afin de se rapprocher des définitions internationales, les retraités ou étudiants occupant un emploi de façon réduite sont comptabilisés comme actifs occupés.

(source : INSEE)

Sur le territoire, 81,3 % des actifs utilisent leur voiture pour se rendre sur leur lieu de travail. Ce taux masque des disparités entre les communes urbaines où le recours aux transports en commun est plus fréquent (Lunéville, principales communes de la MDS Entre Sel et Eau) et les communes rurales de l'Est du territoire ainsi que les communes les plus proches de l'agglomération nancéienne où l'usage de la voiture est privilégié.

Évolution de la part des actifs occupés utilisant la voiture pour se rendre sur leur lieu de travail



En 2019	Mode de transport des actifs occupés					
	Pas de transport	Marche à pied, roller, trottinette	Vélo	Deux roues motorisé	Voiture, camion, fourgonnette	Transports en commun
Territoire de Longwy	2,2 %	3,2 %	0,1 %	0,4 %	84,7 %	9,3 %
MDS Longuyon-Villerupt	2,6 %	3,1 %	0,2 %	0,3 %	86,9 %	7,0 %
MDS Longwy-Mont-Saint-Martin	2,0 %	3,3 %	0,1 %	0,4 %	82,9 %	11,1 %
Territoire de Briey	3,3 %	3,6 %	0,4 %	0,5 %	89,4 %	2,8 %
MDS Briey-Joeuf	2,8 %	3,5 %	0,3 %	0,5 %	90,0 %	2,8 %
MDS Jarny-Piennes	3,7 %	3,6 %	0,4 %	0,5 %	89,0 %	2,8 %
Territoire Terres de Lorraine	3,8 %	4,1 %	0,7 %	0,8 %	86,8 %	3,8 %
MDS Colombey-N.-Maisons-Vézelize	3,6 %	3,7 %	0,5 %	0,8 %	88,1 %	3,3 %
MDS Terres Toulouses	4,0 %	4,7 %	0,9 %	0,7 %	85,2 %	4,5 %
Territoire Val de Lorraine	3,7 %	4,0 %	1,0 %	0,8 %	83,5 %	7,1 %
MDS Bassin de Pont-à-Mousson	3,6 %	5,1 %	1,5 %	0,8 %	80,4 %	8,6 %
MDS Bassin de Pompey	3,8 %	3,1 %	0,5 %	0,7 %	86,0 %	5,9 %
Territoire du Lunévillois	4,4 %	5,9 %	1,2 %	0,7 %	81,3 %	6,5 %
MDS Baccarat	6,1 %	7,9 %	1,3 %	0,7 %	80,9 %	3,1 %
Site de Baccarat	6,0 %	8,8 %	1,6 %	0,8 %	79,0 %	3,8 %
Site de Blâmont	6,2 %	7,0 %	1,1 %	0,6 %	82,6 %	2,5 %
MDS Lunéville	4,7 %	7,3 %	1,7 %	0,8 %	78,1 %	7,4 %
Site de Lunéville Centre	4,9 %	7,0 %	1,5 %	0,8 %	78,5 %	7,3 %
Site de Lunéville Lamartine	2,8 %	10,2 %	2,9 %	0,7 %	74,7 %	8,5 %
MDS Entre Sel et Eau	3,6 %	4,2 %	0,8 %	0,7 %	83,5 %	7,3 %
Site de Blainville-sur-l'Eau	3,8 %	3,9 %	0,5 %	0,4 %	84,4 %	7,0 %
Site de Dombasle-sur-Meurthe	3,7 %	4,7 %	1,4 %	1,1 %	81,6 %	7,5 %
Site de Saint-Nicolas-de-Port	3,1 %	4,1 %	0,4 %	0,7 %	84,1 %	7,6 %
Territoire du Grand Nancy	2,8 %	11,7 %	3,2 %	0,7 %	63,9 %	17,7 %
MDS Grand Nancy Nord-Est	2,7 %	5,0 %	2,6 %	0,9 %	73,4 %	15,4 %
MDS Grand Nancy Sud-Est	2,5 %	3,9 %	1,8 %	1,0 %	78,3 %	12,5 %
MDS Nancy Nord	3,2 %	21,0 %	4,9 %	0,4 %	51,2 %	19,3 %
MDS Nancy Sud	2,6 %	18,7 %	4,4 %	0,6 %	50,8 %	23,0 %
MDS Plateau et Provinces	2,6 %	8,1 %	1,8 %	1,2 %	67,5 %	18,7 %
MDS Vandoeuvre	3,0 %	8,8 %	2,5 %	0,6 %	69,2 %	16,0 %
Meurthe-et-Moselle	3,3 %	6,7 %	1,5 %	0,7 %	77,8 %	9,9 %
Grand Est	4,0 %	6,2 %	2,8 %	0,8 %	78,0 %	8,2 %
France métropolitaine	4,2 %	6,1 %	2,3 %	1,8 %	70,1 %	15,5 %

Allocataires RSA

Au 31 décembre 2021, 31 446 foyers allocataires ont un droit payable ou suspendu au RSA auprès de la CAF dans le département, en augmentation de 1,9 % en un an. Parmi eux, 21 401 foyers ont un droit payable et perçoivent effectivement le RSA à cette date (- 4,9 % en un an). En incluant les enfants et les conjoints des personnes en droit payable, 42 341 personnes sont couvertes par le RSA à cette date, soit 5,8 % de la population départementale.

En rapportant à la population âgée de 15 à 64 ans, **le taux d'allocataires ayant un droit payable au RSA auprès de la CAF en décembre 2021 est de 4,6 %** alors qu'il est compris entre 4,0 et 4,2 % dans la région Grand Est et sur l'ensemble de la France métropolitaine.

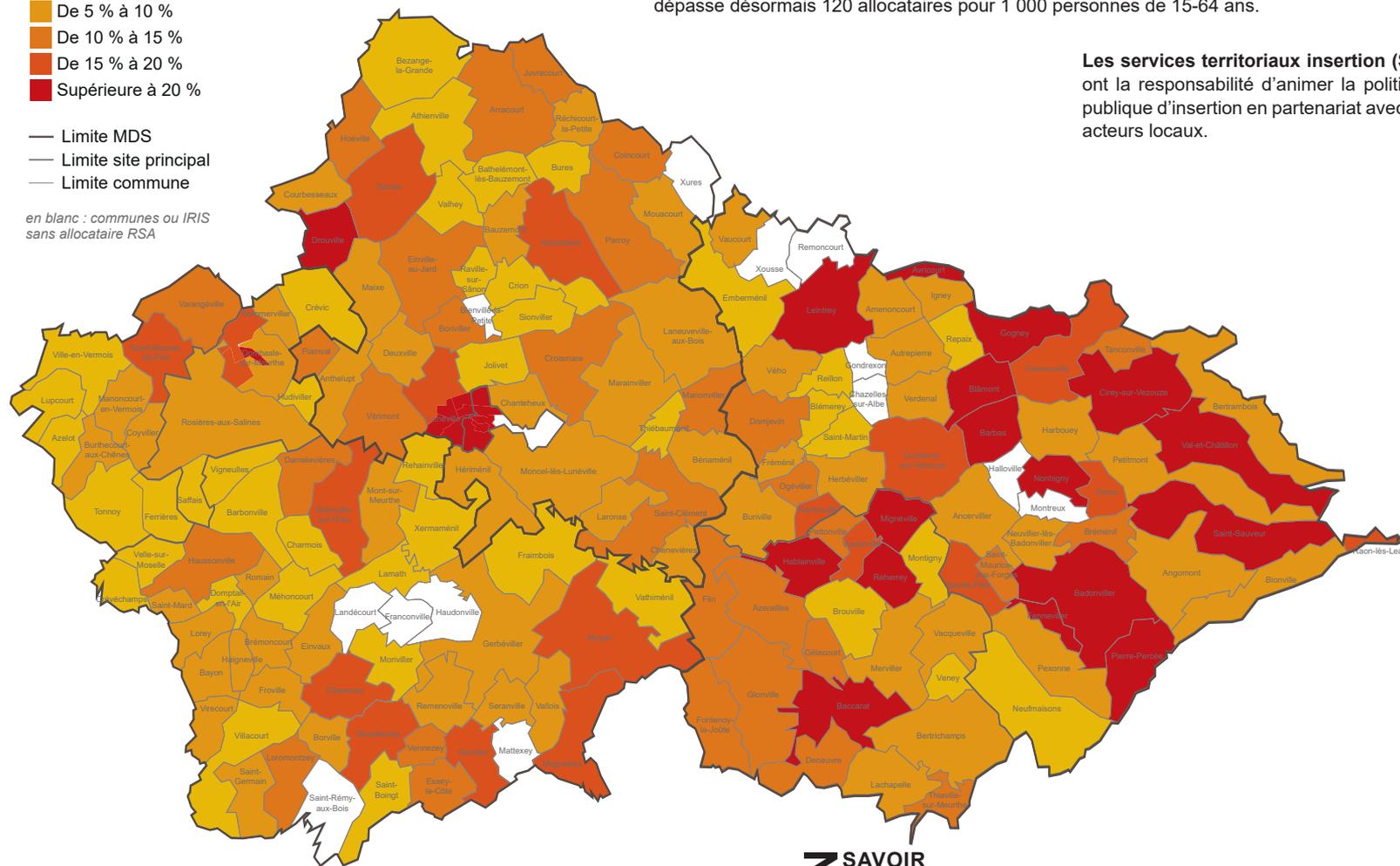
2 796 foyers allocataires ont un droit payable auprès de la CAF dans le territoire du Lunévillois, en diminution de 2,4 % entre décembre 2020 et décembre 2021. On dénombre en moyenne 44 allocataires pour 1 000 personnes âgées de 15 à 64 ans, le second taux le plus élevé derrière le Grand Nancy. Si la partie ouest du territoire se caractérise par des valeurs inférieures à la moyenne départementale, les MDS de Baccarat et surtout de Lunéville présentent des taux de couverture moyens parmi les plus élevés du département. Ce taux est en forte augmentation ces dernières années dans le site principal de Lunéville Lamartine et dépasse désormais 120 allocataires pour 1 000 personnes de 15-64 ans.

Part d'allocataires ayant un droit versable au RSA au 31/12/2021 parmi la population âgée de 15 à 64 ans

- Inférieure à 5 %
- De 5 % à 10 %
- De 10 % à 15 %
- De 15 % à 20 %
- Supérieure à 20 %

- Limite MDS
- Limite site principal
- Limite commune

en blanc : communes ou IRIS sans allocataire RSA



Les services territoriaux insertion (STI) ont la responsabilité d'animer la politique publique d'insertion en partenariat avec les acteurs locaux.

Revenu de Solidarité Active

Le RSA est une allocation visant à garantir un revenu minimum de ressources aux bénéficiaires, mais c'est aussi un dispositif d'accompagnement social et professionnel pour faciliter l'accès à l'emploi ou consolider les capacités professionnelles de ceux qui sont sans activité, ou qui ne tirent de leur activité que des ressources limitées.

Le RSA, dit « socle », financé par les départements, est un revenu minimum qui s'adresse aux personnes dont l'ensemble des ressources est inférieur à un montant forfaitaire révisé chaque année et dépendant de la composition du ménage. Le RSA socle peut être majoré pour les personnes élevant seules de jeunes enfants.

Jusqu'en 2015, le RSA « activité », financé par l'État, s'adressait aux foyers ayant des revenus compris entre le montant forfaitaire et un revenu garanti. Depuis le 1^{er} janvier 2016, le RSA activité a fusionné avec la prime pour l'emploi pour devenir la prime d'activité.

Foyer RSA

Le foyer se compose du demandeur et éventuellement de son conjoint et de ses enfants sous certaines conditions. Les personnes couvertes par le dispositif RSA sont l'allocataire, son conjoint/concubin/pacsé éventuel et l'ensemble des enfants et autres personnes à charge au sens du RSA (c'est-à-dire remplissant les conditions précises d'éligibilité).

On distingue :

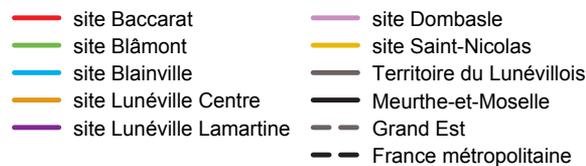
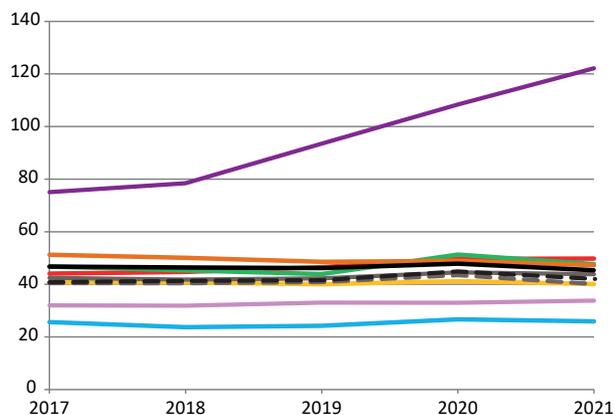
- les foyers d'allocataires en droit versable (ou droit payable) qui remplissent toutes les conditions nécessaires au calcul du montant de la prestation : le RSA est effectivement versé.

- Les foyers d'allocataires en droit suspendu qui possèdent un droit au RSA mais pour lesquels la prestation n'est pas versée pour divers motifs : absence de déclaration de ressources, décision du Département, montant de ressources supérieur au revenu garanti...

Les foyers en droit versable et foyers en droit suspendu constituent l'ensemble des foyers bénéficiaires.

(sources : DREES ; CAF 54)

Évolution du nombre de ménages allocataires du RSA (CAF) en droit payable au 31 décembre, pour 1 000 personnes de 15-64 ans



RSA au 31 décembre 2021	Ménages allocataires CAF en droit payable ou suspendu		Ménages allocataires CAF en droit payable				
	Zone	Nombre	pour 1 000 personnes de 15-64 ans	Nombre	pour 1 000 personnes de 15-64 ans	% 2 ans d'ancienneté ou plus	Part de la population couverte par le RSA
Territoire de Longwy		3 223	57,0	2 366	41,8	76,6 %	4,9 %
MDS Longuyon-Villerupt	986	41,4	727	30,5	77,6 %	3,3 %	
MDS Longwy-Mont-Saint-Martin	2 237	68,2	1 639	50,0	76,1 %	6,0 %	
Territoire de Briey		2 764	58,1	1 820	38,3	77,3 %	4,7 %
MDS Briey-Joeuf	1 497	71,1	997	47,3	77,3 %	5,8 %	
MDS Jarmy-Piennes	1 267	47,8	823	31,1	77,3 %	3,9 %	
Territoire Terres de Lorraine		2 874	46,7	1 804	29,3	76,6 %	3,7 %
MDS Colombey-N.-Maisons-Vézelize	1 245	37,3	733	22,0	75,7 %	2,6 %	
MDS Terres Toulouses	1 629	58,0	1 071	38,1	77,2 %	5,0 %	
Territoire Val de Lorraine		3 294	50,2	2 056	31,4	76,0 %	3,9 %
MDS Bassin de Pont-à-Mousson	1 601	54,3	997	33,8	76,8 %	4,4 %	
MDS Bassin de Pompey	1 693	46,9	1 059	29,4	75,2 %	3,6 %	
Territoire du Lunévilleois		4 074	63,8	2 796	43,8	78,7 %	5,6 %
MDS Baccarat	885	68,9	626	48,7	79,9 %	6,4 %	
Site de Baccarat	417	68,6	303	49,8	82,1 %	6,6 %	
Site de Blâmont	468	69,1	323	47,7	78,0 %	6,2 %	
MDS Lunéville	1 710	83,8	1 182	57,9	78,3 %	7,5 %	
Site de Lunéville Centre	1 239	70,7	828	47,3	76,6 %	5,8 %	
Site de Lunéville Lamartine	471	162,5	354	122,1	82,2 %	17,7 %	
MDS Entre Sel et Eau	1 479	48,4	988	32,3	78,5 %	4,0 %	
Site de Blainville-sur-l'Eau	486	38,4	328	25,9	78,1 %	3,4 %	
Site de Dombasle-sur-Meurthe	483	52,4	312	33,8	78,5 %	4,0 %	
Site de Saint-Nicolas-de-Port	510	58,8	348	40,1	79,0 %	5,0 %	
Territoire du Grand Nancy		15 217	87,5	10 461	60,2	79,3 %	8,3 %
MDS Grand Nancy Nord-Est	1 824	71,5	1 163	45,6	76,1 %	5,7 %	
MDS Grand Nancy Sud-Est	1 815	69,4	1 197	45,7	81,0 %	6,3 %	
MDS Nancy Nord	2 956	78,9	1 970	52,6	75,2 %	6,4 %	
MDS Nancy Sud	3 235	89,5	2 221	61,4	78,0 %	8,3 %	
MDS Plateau et Provinces	3 017	154,9	2 367	121,5	85,0 %	18,9 %	
MDS Vandoeuvre	2 369	81,3	1 543	53,0	79,0 %	7,8 %	
Meurthe-et-Moselle		31 446	67,1	21 303	45,4	78,2 %	5,9 %
Grand Est		nc	nc	141 879	40,5	nc	5,2 %
France métropolitaine		nc	nc	1 699 249	42,0	nc	5,2 %

nc : donnée non communiquée

Accès aux droits et aux services publics

Le Département est présent sur le terrain à travers de nombreux points d'accueil du public. Les services administratifs sont implantés à Nancy mais également sur les territoires via notamment les 6 Maisons du Département (MDD), les 17 Maisons Départementales des Solidarités (MDS) composées de 36 sites principaux et 43 points d'accueil, les collèges publics ou encore les unités du Réseau Éducatif de Meurthe-et-Moselle (REMM).

D'autres services publics en matière d'emploi, de santé et d'action sociale sont proposés par les services de l'État et les partenaires de la collectivité et viennent compléter l'offre de services départementale.

Services publics en 2022

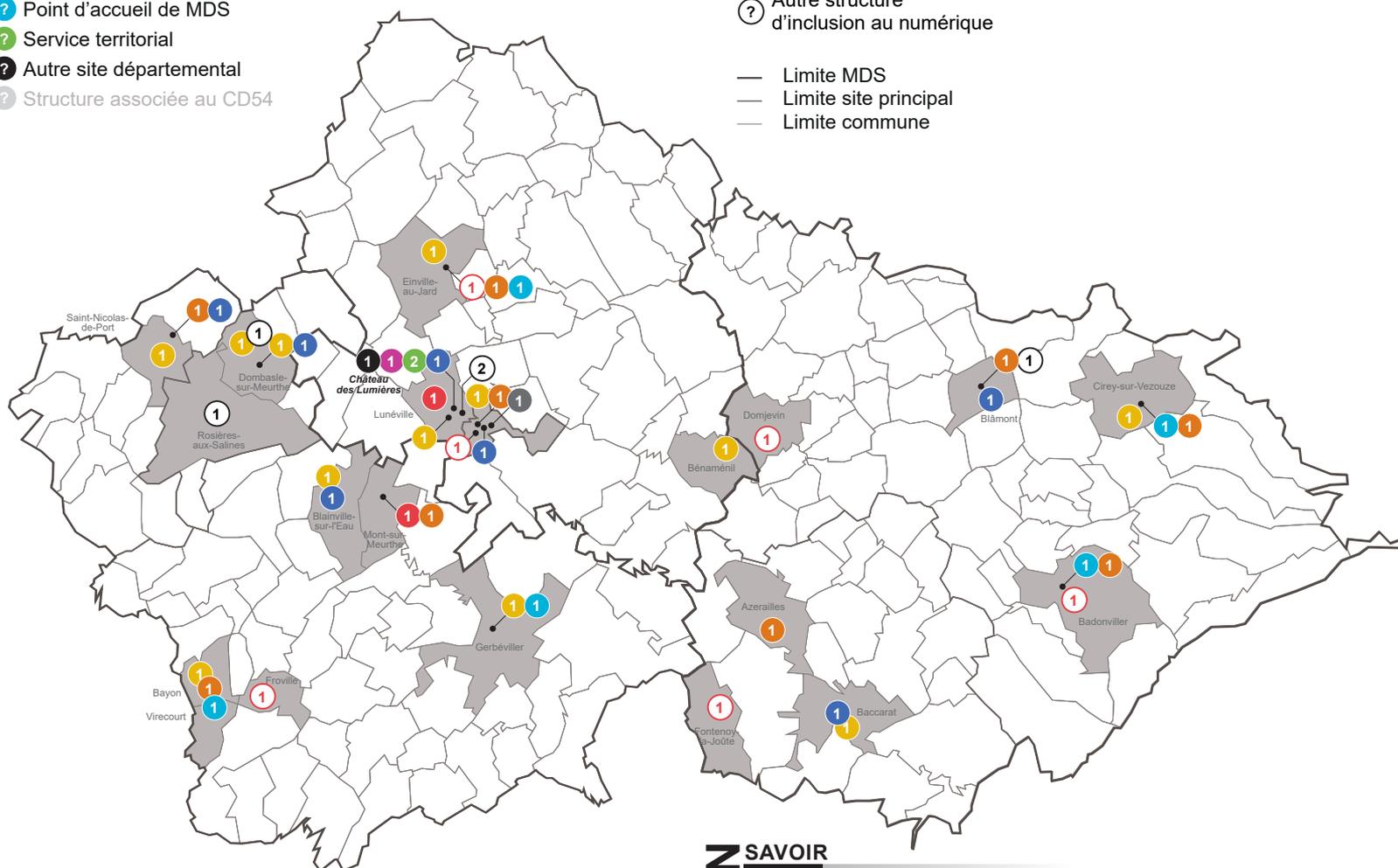
Offre de services départementale

- Collège public
- Maison du Département (MDD)
- Site principal de MDS
- Point d'accueil de MDS
- Service territorial
- Autre site départemental
- Structure associée au CD54

Accès aux droits

- France Services
- Centre social ou socioculturel
- Espace de vie sociale
- Mission locale
- Autre structure d'inclusion au numérique

- Limite MDS
- Limite site principal
- Limite commune



Outre les services départementaux territorialisés, **plusieurs structures permettent à la population d'accéder à leurs droits avec pour objectif de pallier à la fracture numérique et de favoriser l'inclusion sociale.**

• **Le réseau France Services accompagne la population dans ses démarches administratives du quotidien.** On recense 23 structures France Services dans le département dont 8 sur le territoire.

• **L'animation de la vie sociale s'appuie sur des équipements de proximité : les centres sociaux et les espaces de vie sociale (EVS).** Ces structures sont à vocation globale, familiale et intergénérationnelle et accueillent toute la population en veillant à la mixité sociale. Si le nombre de centres sociaux est stable depuis de nombreuses années (12 dans le département dont ceux de Lunéville et de Mont-sur-Meurthe), celui des EVS est en forte progression : on en dénombre 25 à ce jour dont 6 sur le territoire.

• **Les missions locales soutiennent les jeunes dans leur recherche d'emploi ainsi que dans leurs démarches d'orientation professionnelle, d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits...** On en compte six en Meurthe-et-Moselle dont la mission locale du Lunévillois.

• **D'autres structures participent à la réduction de la fracture numérique :** associations, communes, EPCI, CCAS et CIAS, médiathèques... Sur le territoire, citons la CC de Vezouze en Piémont, le CCAS de Dombasle, le CIDFF du Lunévillois ou encore les Médiathèques de Lunéville et de Rosières-aux-Salines. Leurs actions visent à combattre l'illectronisme et à permettre l'accès au numérique.

Base permanente des équipements

Elle est destinée à fournir le niveau d'équipements et de services rendus sur un territoire à la population. Cette base permet de produire différentes données, comme la présence ou l'absence d'un équipement, la densité d'un équipement ou un indicateur de disponibilité d'un équipement du point de vue des habitants, toutes ces données étant rapportées à une zone géographique qui peut être infracommunale.

Un équipement est un service, marchand ou non, accessible à la population. Il est répertorié dans la BPE au 1^{er} janvier de chaque année. Ce peut être un aménagement (gare, aéroport, etc.), une infrastructure (gymnase, piscine, etc.) ou un service (commerce, banque, tribunal, etc.).

Les services et équipements sont regroupés en types d'équipements. Il en existe 188 dans la BPE 2021 répartis dans 7 domaines :

- les services aux particuliers
- les commerces
- l'enseignement
- la santé et l'action sociale
- les transports et déplacements
- les sports, les loisirs et la culture
- le tourisme.

(source : INSEE)

En 2021	Nombre de services publics (hors services sociaux du Département)							
	Pôle Emploi et partenaires (MSAP, PIMMS)	Banques, caisses d'épargne	Points de contact postal	Agences de travail temporaire	Ecoles avec des effectifs maternelles	Ecoles avec des effectifs élémentaires	Collèges (publics et privés)	Centres de finances publiques
Territoire de Longwy	1	24	26	4	48	48	11	1
MDS Longuyon-Villerupt	0	10	11	1	26	26	3	0
MDS Longwy-Mont-Saint-Martin	1	14	15	3	22	22	8	1
Territoire de Briey	1	20	22	3	46	49	9	3
MDS Briey-Joeuf	1	9	8	3	18	18	4	1
MDS Jarny-Piennes	0	11	14	0	28	31	5	2
Territoire Terres de Lorraine	1	18	34	3	63	70	9	4
MDS Colombey-N.-Maisons-Vézelise	0	10	24	0	36	41	4	3
MDS Terres Tuloises	1	8	10	3	27	29	5	1
Territoire Val de Lorraine	1	25	30	9	63	61	11	2
MDS Bassin de Pont-à-Mousson	1	13	12	8	27	26	6	2
MDS Bassin de Pompey	0	12	18	1	36	35	5	0
Territoire du Lunévillois	1	29	32	2	57	71	13	6
MDS Baccarat	0	6	11	0	13	18	2	2
Site de Baccarat	0	4	3	0	7	9	1	1
Site de Blâmont	0	2	8	0	6	9	1	1
MDS Lunéville	1	8	9	2	18	22	5	2
Site de Lunéville Centre	0	8	8	2	16	21	4	2
Site de Lunéville Lamartine	1	0	1	0	2	1	1	0
MDS Entre Sel et Eau	0	15	12	0	26	31	6	2
Site de Blainville-sur-l'Eau	0	3	9	0	15	19	3	1
Site de Dombasle-sur-Meurthe	0	6	2	0	6	7	2	0
Site de Saint-Nicolas-de-Port	0	6	1	0	5	5	1	1
Territoire du Grand Nancy	5	106	40	42	77	72	28	8
MDS Grand Nancy Nord-Est	0	11	7	0	16	15	4	1
MDS Grand Nancy Sud-Est	0	10	8	4	18	17	6	0
MDS Nancy Nord	1	39	9	11	12	11	8	2
MDS Nancy Sud	2	16	5	17	7	7	5	2
MDS Plateau et Provinces	1	12	4	5	11	10	2	2
MDS Vandoeuvre	1	18	7	5	13	12	3	1
Meurthe-et-Moselle	10	222	184	63	354	371	81	24
Grand Est	76	1 872	1 559	854	2 886	2 959	610	220
France métropolitaine	845	22 002	16 701	8 951	27 918	29 855	7 082	2 285

Structures d'accueil de la petite enfance

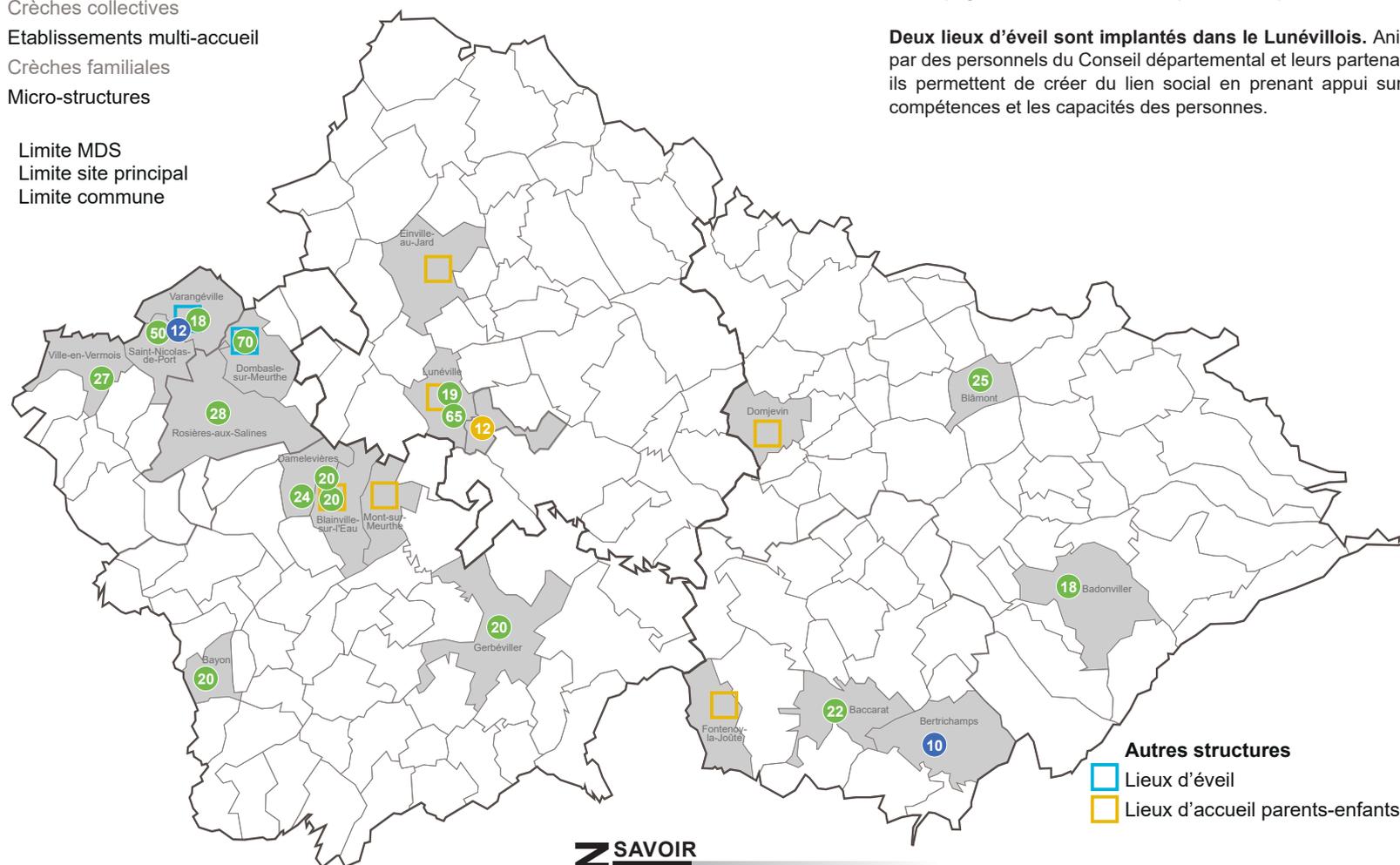
Les structures d'accueil collectif sont spécialement conçues pour recevoir collectivement les enfants jusqu'à leur entrée à l'école maternelle, voire jusqu'à l'âge de six ans en dehors du temps scolaire. Au 1^{er} juin 2022, 144 structures accueillent les jeunes enfants en Meurthe-et-Moselle, soit 10 unités supplémentaires en 18 mois. Elles peuvent accueillir au total 4 186 enfants, accueil familial compris.

18 EAJE sont situés sur le territoire du Lunévillois suite à l'ouverture en 2020 d'une micro-crèche de 10 places à Bertrichamps. Les structures d'accueil du territoire proposent une capacité de **480 places, soit 11 % de l'offre départementale** (accueil de jour compris). Le taux d'équipement en accueil collectif est de 170 places pour 1 000 enfants âgés de moins de 3 ans (hors accueil familial), **deuxième meilleur taux du département** mais loin derrière le Grand Nancy (291 pour 1 000) qui concentre plus de la moitié des établissements de Meurthe-et-Moselle. La MDS Entre Sel et Eau est la mieux équipée des trois MDS du territoire : ses 11 structures offrent au total 309 places d'accueil pour les jeunes enfants, soit 64 % de la capacité du territoire pour 48 % des enfants âgés de 0 à 3 ans.

Capacité des établissements d'accueil du jeune enfant au 1^{er} juin 2022

- ? Halte-garderies traditionnelles
- ? Crèches collectives
- ? Etablissements multi-accueil
- ? Crèches familiales
- ? Micro-structures

- Limite MDS
- Limite site principal
- Limite commune



Six lieux d'accueil parents-enfants (LAPE) sont situés sur le territoire. Ce sont des espaces accueillant de manière libre et sans inscription des jeunes enfants âgés de moins de six ans accompagnés d'un adulte référent pour un temps déterminé.

Deux lieux d'éveil sont implantés dans le Lunévillois. Animés par des personnels du Conseil départemental et leurs partenaires, ils permettent de créer du lien social en prenant appui sur les compétences et les capacités des personnes.

Établissements d'accueil du jeune enfant

Les établissements et les services d'accueil, outre leur fonction d'accueil, ont pour mission de veiller à la santé, à la sécurité, au bien-être ainsi qu'au développement des enfants qui leur sont confiés.

Le différents modes d'accueil collectif et familial sont :

- les **crèches collectives (accueil régulier)**, conçues et aménagées pour recevoir des enfants de 0 à 3 ans dans la journée, collectivement et de façon régulière.

- les **micro-crèches (accueil régulier)** peuvent accueillir au maximum 10 enfants simultanément, avec deux personnes qui les encadrent directement à partir du quatrième enfant présent et un référent technique qui peut faire partie ou pas de l'équipe d'encadrement direct.

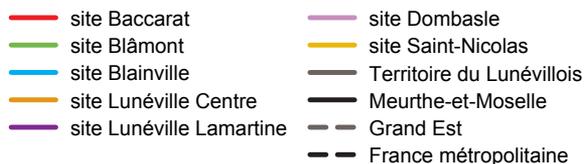
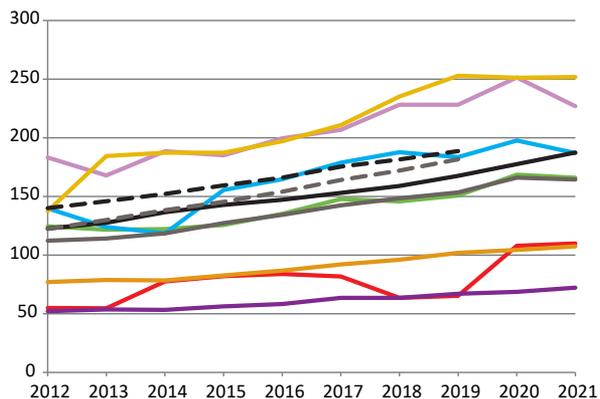
- les **haltes-garderies** proposent un **accueil occasionnel** et de courte durée pour les enfants de 0 à 6 ans. Elles permettent d'offrir aux enfants des temps de rencontre et d'activité communs avec d'autres enfants, les préparant progressivement à l'entrée à l'école maternelle.

- les établissements d'**accueil polyvalent** ou **multi-accueil** proposent différents modes d'accueil pour les enfants de 0 à 6 ans, au sein d'une même structure : accueil régulier ou occasionnel, accueil à temps plein ou partiel. Certains de ces établissements assurent à la fois de l'accueil collectif et familial.

- les **services d'accueil familial** regroupent des assistant-e-s maternel-le-s agréés qui accueillent les enfants à leur domicile en journée et se rendent à intervalles réguliers dans un établissement collectif pour différentes activités.

(source : DREES)

Évolution du taux d'équipement nombre de places en structures (hors accueil familial) pour 1 000 enfants âgés de moins de 3 ans au 31/12



Zone	Nombre de structures (y compris accueil familial)	Places en structures d'accueil collectif				Taux d'équipement en accueil collectif	Places en accueil familial
		Total	dont accueil occasionnel	dont accueil régulier	dont accueil polyvalent		
Territoire de Longwy	6	195	5	35	155	94,0	0
MDS Longuyon-Villerupt	3	60	5	35	20	80,8	0
MDS Longwy-Mont-Saint-Martin	3	135	0	0	135	101,4	0
Territoire de Briey	10	237	0	30	207	108,2	0
MDS Briey-Joeuf	6	132	0	20	112	124,3	0
MDS Jarny-Piennes	4	105	0	10	95	93,0	0
Territoire Terres de Lorraine	14	384	0	0	384	131,0	0
MDS Colombey-N.-Maisons-Vézelize	10	221	0	0	221	145,0	0
MDS Terres Toulouses	4	163	0	0	163	115,8	0
Territoire Val de Lorraine	17	376	12	53	311	122,9	29
MDS Bassin de Pont-à-Mousson	7	180	12	43	125	130,6	0
MDS Bassin de Pompey	10	196	0	10	186	116,5	29
Territoire du Lunévillois	18	480	12	22	446	170,0	0
MDS Baccarat	4	75	0	10	65	141,0	0
Site de Baccarat	2	32	0	10	22	116,8	0
Site de Blâmont	2	43	0	0	43	166,7	0
MDS Lunéville	3	96	12	0	84	102,7	0
Site de Lunéville Centre	2	84	0	0	84	109,2	0
Site de Lunéville Lamartine	1	12	12	0	0	72,3	0
MDS Entre Sel et Eau	11	309	0	12	297	227,7	0
Site de Blainville-sur-l'Eau	5	104	0	0	104	187,1	0
Site de Dombasle-sur-Meurthe	2	98	0	0	98	255,2	0
Site de Saint-Nicolas-de-Port	4	107	0	12	95	256,6	0
Territoire du Grand Nancy	79	2 190	165	1 060	965	291,0	295
MDS Grand Nancy Nord-Est	14	233	6	64	163	175,5	64
MDS Grand Nancy Sud-Est	15	387	42	43	302	327,7	24
MDS Nancy Nord	14	516	33	435	48	431,4	100
MDS Nancy Sud	10	356	20	152	184	259,5	0
MDS Plateau et Provinces	14	399	64	156	179	327,9	32
MDS Vandoeuvre	12	299	0	210	89	242,7	75
Meurthe-et-Moselle	144	3 862	194	1 200	2 468	187,4	324
Grand Est *	1 306	30 374	946	3 462	24 810	188,6	2 630
France métropolitaine *	16 023	407 187	12 781	73 098	313 901	193,1	38 992

* : données au 31/12/2019 pour Grand Est et France métropolitaine, incluant la capacité en jardins d'enfants

Assistant·e·s maternel·le·s

Le nombre d'assistant·e·s maternel·le·s dans le département a subi une diminution considérable depuis quelques années. On en recense désormais 3 850 au 31 décembre 2021, soit 26 % de moins par rapport à décembre 2016. Leur capacité d'accueil théorique est d'environ 12 300 places, soit une baisse de près de 4 000 places en cinq ans (- 24 %) liée à la baisse du nombre d'agrément.

Cette évolution est à mettre en relation avec la baisse démographique de ces dernières années : le nombre de naissances en Meurthe-et-Moselle est également en diminution constante mais à un rythme moins soutenu, d'où un taux de couverture en baisse.

En décembre 2021, 632 assistant·e·s ont des agréments pouvant leur permettre d'accueillir 2 024 enfants sur le territoire du Lunévillois, dont 1 895 en accueil de journée.

Avec un taux de couverture théorique de **71 places d'accueil pour 100 enfants âgés de moins de 3 ans**, le Lunévillois se situe au-delà du taux observé sur l'ensemble du département (60 places pour 100 enfants). Toutefois et à l'image de la tendance départementale, ce taux de couverture est en forte diminution : - 10 points en deux ans.

Taux de couverture par les assistants maternels au 31 décembre 2021 (pour 100 enfants de moins de 3 ans)

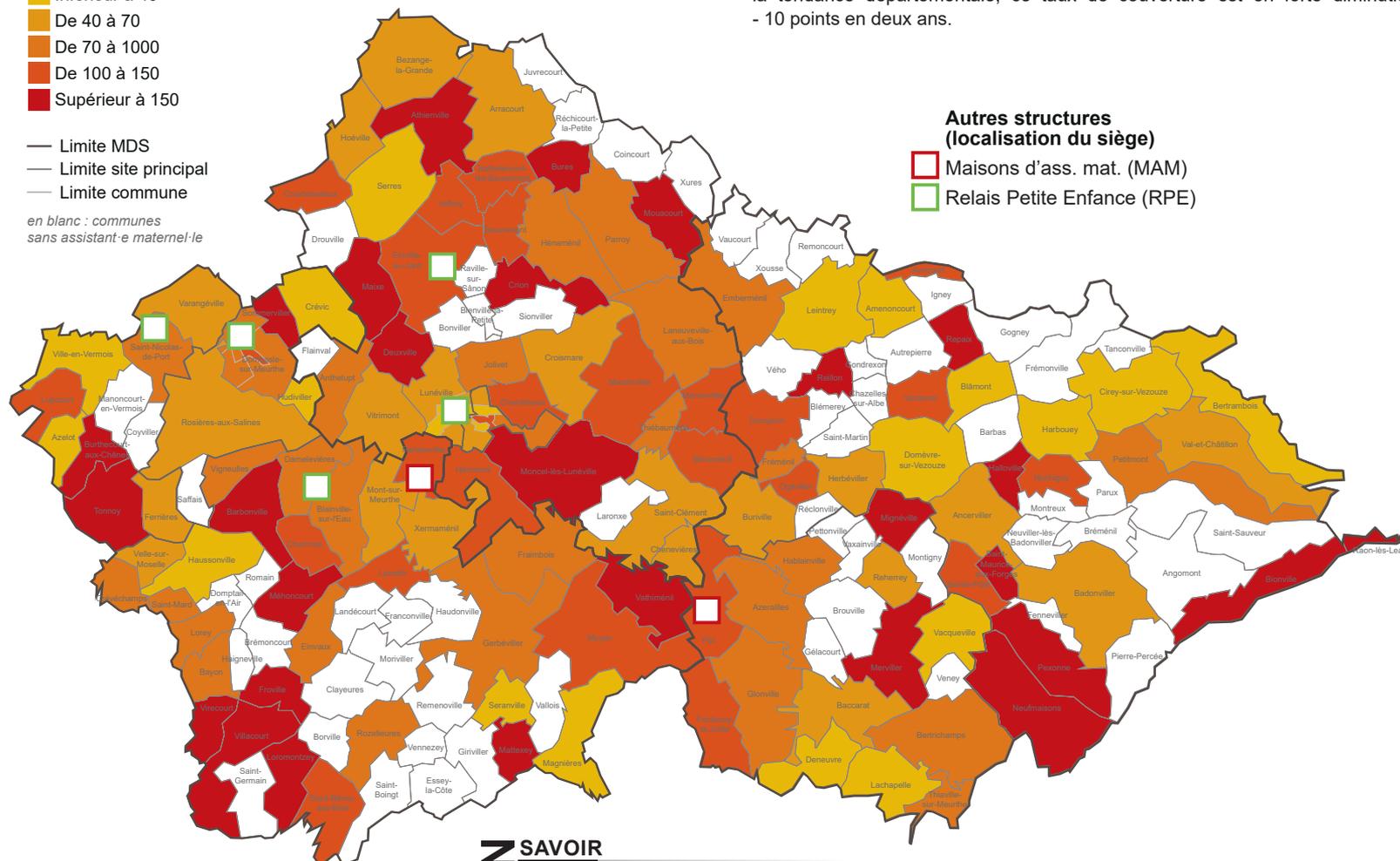
- Inférieur à 40
- De 40 à 70
- De 70 à 100
- De 100 à 150
- Supérieur à 150

- Limite MDS
- Limite site principal
- Limite commune

en blanc : communes sans assistant·e maternel·le

Autres structures (localisation du siège)

- Maisons d'ass. mat. (MAM)
- Relais Petite Enfance (RPE)



Le taux de couverture est plus élevé à l'ouest du territoire, notamment sur les trois sites principaux de la MDS Entre Sel et Eau. Néanmoins, alors qu'en 2019, tous les enfants résidant dans cette MDS ou presque pouvaient être en théorie accueillis par des assistant-e-s maternel-le-s (en moyenne 1 place pour 1 enfant), ce n'est plus le cas en 2021 avec un taux de couverture ayant chuté à 78 places pour 100 enfants. Dans l'est du Lunévillois, de nombreuses communes ne sont pas couvertes et le taux observé à l'échelle du site principal de Blâmont (53,5 pour 100) est le plus faible du territoire.

5 Relais Petite Enfance (RPE), anciennement relais assistantes maternelles (RAM), accueillent parents et futurs parents pour leur donner des informations sur les modes d'accueil du territoire. Ils couvrent 74 des 178 communes du territoire. **2 Maisons d'Assistant-e-s Maternel-le-s (MAM)** situées à Rehainviller (ouverte en 2012) et Fliin (2019) regroupent chacune 2 assistant-e-s maternel-le-s agréé-e-s qui exercent leur métier en dehors de leur domicile. Elles ont une capacité respective de 8 et 10 enfants maximum.

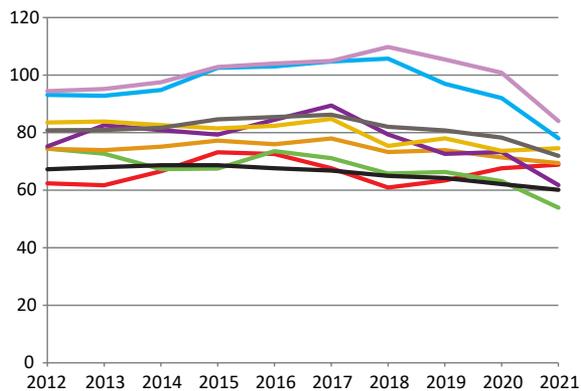
Assistant maternel

Le métier consiste à accueillir à son domicile de manière non permanente des enfants confiés par leurs parents durant leur temps de travail. L'employeur peut être un particulier ou une crèche familiale.

Pour exercer son métier, l'assistant maternel doit obtenir l'agrément du service PMI du Conseil départemental et suivre la première partie de la formation obligatoire avant tout accueil d'enfant. L'agrément est accordé pour une durée de 5 ans. Des limites d'âge des enfants accueillis peuvent être précisées.

(source : Département 54, DGA Solidarités-DEFSP)

Évolution du taux de couverture nombre de places chez les assistant-e-s maternel-le-s pour 100 enfants âgés de moins de 3 ans

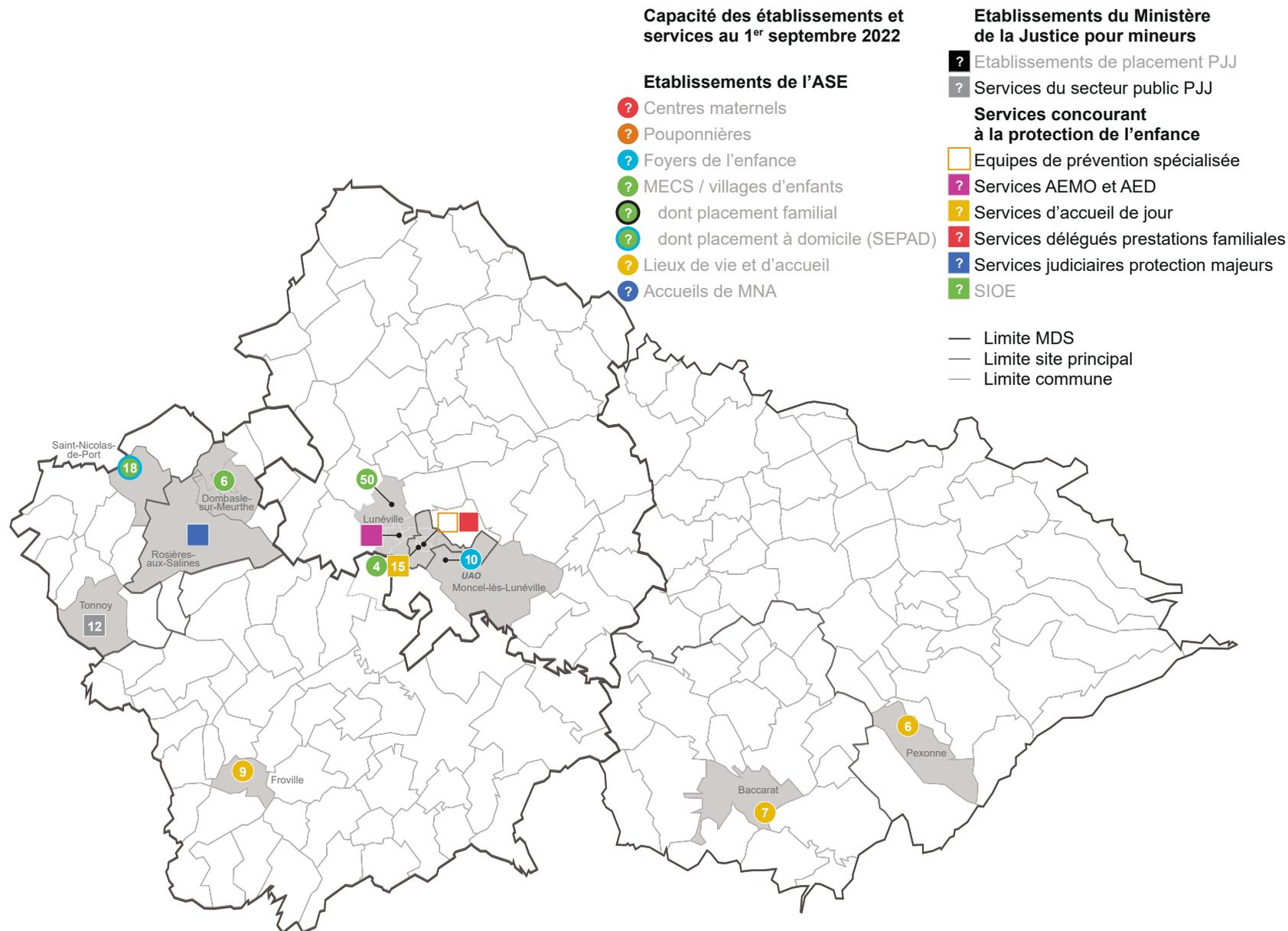


Zone	Au 31 décembre 2021		Places chez les assistant-e-s maternel-le-s		Taux de couverture pour 100 enfants de moins de 3 ans
	Assistant-e-s maternel-le-s	Total	dont accueil en journée	dont accueil jour-nuit	
Territoire de Longwy	240	715	678	37	34,6
MDS Longuyon-Villerupt	111	337	322	15	46,4
MDS Longwy-Mont-Saint-Martin	129	378	356	22	28,2
Territoire de Briey	511	1 636	1 449	187	74,9
MDS Briey-Joeuf	205	641	567	74	60,7
MDS Jarny-Piennes	306	995	882	113	88,2
Territoire Terres de Lorraine	685	2 257	2 120	137	79,6
MDS Colombey-N.-Maisons-Vézelize	363	1 220	1 139	81	81,1
MDS Terres Toulaises	322	1 037	981	56	77,9
Territoire Val de Lorraine	738	2 456	2 307	149	81,4
MDS Bassin de Pont-à-Mousson	316	1 074	1 006	68	78,3
MDS Bassin de Pompey	422	1 382	1 301	81	84,1
Territoire du Lunévillois	632	2 024	1 895	129	71,4
MDS Baccarat	100	323	304	19	61,3
Site de Baccarat	59	187	171	16	68,5
Site de Blâmont	41	136	133	3	53,5
MDS Lunéville	208	641	601	40	67,3
Site de Lunéville Centre	171	536	508	28	68,5
Site de Lunéville Lamartine	37	105	93	12	61,8
MDS Entre Sel et Eau	324	1 060	990	70	78,2
Site de Blainville-sur-l'Eau	130	431	401	30	77,5
Site de Dombasle-sur-Meurthe	99	319	300	19	83,5
Site de Saint-Nicolas-de-Port	95	310	289	21	74,3
Territoire du Grand Nancy	1 042	3 183	3 037	146	42,4
MDS Grand Nancy Nord-Est	253	783	751	32	59,5
MDS Grand Nancy Sud-Est	254	791	758	33	68,1
MDS Nancy Nord	122	394	370	24	32,7
MDS Nancy Sud	117	349	335	14	25,3
MDS Plateau et Provinces	105	308	293	15	25,1
MDS Vandoeuvre	191	558	530	28	45,8
Meurthe-et-Moselle	3 848	12 292	11 486	785	60,0
Grand Est	nc	nc	nc	nc	nc
France métropolitaine	nc	nc	nc	nc	nc

nc : donnée non communiquée

Établissements et services concourant à la protection de l'enfance

Le placement en établissement est l'une des principales mesures mises en œuvre par l'aide sociale à l'enfance (ASE), avec le placement en famille d'accueil et les actions éducatives. Plus de 80 établissements et services concourent à la protection de l'enfance en Meurthe-et-Moselle pour une capacité totale d'environ 1 400 places d'hébergement ou d'accueil de mineurs et jeunes adultes de moins de 21 ans (hors accueil de jour).



Établissements de l'ASE :

● Centres maternels

Ils accueillent femmes enceintes et mères isolées avec leurs enfants de moins de 3 ans ayant besoin d'un soutien matériel et psychologique.

● Pouponnières à caractère social

Elles reçoivent des enfants de la naissance à 3 ans, qui ne peuvent rester au sein de leur famille ou bénéficier d'un placement familial surveillé.

● Foyers de l'enfance

Ils hébergent à tout moment tout mineur en situation difficile nécessitant une aide d'urgence. Ces lieux d'observation et d'évaluation permettent de préparer une orientation du mineur (retour à la famille, placement en famille d'accueil / en établissement, adoption).

● Maisons d'enfants à caractère social (MECS)

Elles accueillent pour des séjours de durée variable, des enfants et des jeunes majeurs dont les familles se trouvent en difficulté momentanée ou durable et ne peuvent, seules ou avec le recours des proches, assumer la charge et l'éducation des enfants.

● Lieux de vie et d'accueil

Ils offrent une prise en charge de type familial à des jeunes en grande difficulté. Ils constituent le milieu de vie habituel des jeunes et des permanents éducatifs.

● Villages d'enfants

Prennent en charge des frères et sœurs dans un cadre de type familial avec des éducateurs familiaux qui s'occupent, chacun, en particulier d'une ou de deux fratries.

● Centres de placement familial socio-éducatif (CPFSE)

Le placement familial est un dispositif qui permet de prendre en charge un enfant dans une autre famille que la sienne, afin de résoudre une situation de danger le concernant.

Établissements du Ministère de la Justice pour mineurs :

● Foyers d'action éducative (FAE)

Structures d'accueil et de prise en charge collective de mineurs placés par les juridictions de l'enfance et dont l'objectif est d'apporter une solution pour des mineurs que le magistrat estime devoir séparer temporairement de leur milieu de vie habituel.

● Centres d'action éducative (CAE)

Centres chargés d'une fonction d'investigation en vue d'apporter une aide à la décision du magistrat, ainsi que de la prise en charge éducative des mineurs maintenus dans leur famille, qu'ils soient délinquants ou en danger.

Autres établissements :

● Services d'investigation et d'orientation éducative (SIOE)

Mettent en œuvre les mesures d'investigations ordonnées par un magistrat ou une juridiction dans le cadre d'une procédure d'assistance éducative (mineurs en danger) ou pénale (mineurs auxquels il est reproché des actes de délinquance).

(sources : DREES ; Département 54, DGA Solidarités-DEFSP)

Le territoire du Lunévillois dispose de 110 places d'hébergement en établissements de l'ASE (hors accueil de jour), soit 8 % des places du département. Huit établissements de l'ASE sont implantés sur le territoire : la MECS de Méhon (OHS de Lorraine) et ses trois établissements (internats et studios) à Lunéville et Dombasle (60 places au total), le service éducatif de placement à domicile (SEPAD) de la MECS Clairjoie à Saint-Nicolas-de-Port (18 places), une unité d'accueil et d'orientation pour adolescents (unité du REMM) de 10 places à Moncel-lès-Lunéville ainsi que trois lieux de vie à Baccarat, Froville et Pexonne d'une capacité totale de 22 places. Lunéville dispose en outre d'un service d'accueil de jour de 15 places.

Le centre d'action éducative (CAE) situé à Tonnoy est géré par l'association Réalise. Il accueille 12 adolescents âgés de 16 à 18 ans ayant commis des actes graves de délinquance et connaissant des difficultés d'ordre psychologique, social et/ou familial.

Le service mandataire judiciaire à la protection des majeurs du CAPS est situé à Rosières-aux-Salines. Il existe également à Lunéville un **service délégué aux prestations familiales** (antenne de l'UDAF) ainsi qu'une antenne d'un service d'AEMO (groupe SOS AEMO 54).

L'équipe de prévention spécialisée de Lunéville (associative) vise à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles dans les deux quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Zone	Nombre de places installées par type d'établissement de l'ASE									Taux d'équipement pour 1 000 jeunes de moins de 21 ans
	Total	centres maternels	pouponnières à caractère social	foyers de l'enfance (hors accueil de MNA)	MECS (hors accueil MNA et plac familial)	accueil MNA	centres de placement familial socio-éducatif	lieux de vie et d'accueil	villages d'enfants	
Territoire de Longwy	68	0	0	22	46	0	0	0	0	3,22
MDS Longuyon-Villerupt	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00
MDS Longwy-Mont-Saint-Martin	68	0	0	22	46	0	0	0	0	5,38
Territoire de Briey	72	0	0	0	57	0	15	0	0	4,06
MDS Briey-Joeuf	62	0	0	0	47	0	15	0	0	7,80
MDS Jarny-Piennes	10	0	0	0	10	0	0	0	0	1,02
Territoire Terres de Lorraine	203	0	0	24	68	106	0	5	0	8,78
MDS Colombey-N.-Maisons-Vézelize	5	0	0	0	0	0	0	5	0	0,40
MDS Terres Toulouses	198	0	0	24	68	106	0	0	0	18,51
Territoire Val de Lorraine	266	0	0	22	228	0	0	16	0	10,45
MDS Bassin de Pont-à-Mousson	129	0	0	22	91	0	0	16	0	11,21
MDS Bassin de Pompey	137	0	0	0	137	0	0	0	0	9,82
Territoire du Lunévillois	110	0	0	10	78	0	0	22	0	4,64
MDS Baccarat	13	0	0	0	0	0	0	13	0	2,89
Site de Baccarat	7	0	0	0	0	0	0	7	0	3,29
Site de Blâmont	6	0	0	0	0	0	0	6	0	2,53
MDS Lunéville	64	0	0	10	54	0	0	0	0	8,49
Site de Lunéville Centre	60	0	0	10	50	0	0	0	0	9,33
Site de Lunéville Lamartine	4	0	0	0	4	0	0	0	0	3,60
MDS Entre Sel et Eau	33	0	0	0	24	0	0	9	0	2,82
Site de Blainville-sur-l'Eau	9	0	0	0	0	0	0	9	0	1,88
Site de Dombasle-sur-Meurthe	6	0	0	0	6	0	0	0	0	1,59
Site de Saint-Nicolas-de-Port	18	0	0	0	18	0	0	0	0	5,79
Territoire du Grand Nancy	667	69	28	112	91	226	84	6	51	10,09
MDS Grand Nancy Nord-Est	52	0	0	52	0	0	0	0	0	5,30
MDS Grand Nancy Sud-Est	71	0	0	8	6	0	0	6	51	6,68
MDS Nancy Nord	63	32	0	23	8	0	0	0	0	4,83
MDS Nancy Sud	112	37	0	21	25	29	0	0	0	8,94
MDS Plateau et Provinces	205	0	28	8	10	155	4	0	0	26,72
MDS Vandœuvre	164	0	0	0	42	42	80	0	0	13,20
Meurthe-et-Moselle	1 386	69	28	190	568	332	99	49	51	7,82
Grand Est	10 398	512	154	1 939	7 003	-	331	182	277	7,93
France métropolitaine	106 567	5 379	932	14 758	68 596	-	11 438	3 393	2 071	6,60

Mesures d'aide sociale à l'enfance (ASE)

En Meurthe-et-Moselle au 31 décembre 2021, 5 128 mineurs et jeunes majeurs sont bénéficiaires de mesures d'aide sociale à l'enfance. Depuis 2013, le nombre de bénéficiaires de mesures d'ASE est en forte progression dans le département, en lien avec l'augmentation du nombre de jeunes isolés étrangers (JIE, comprenant les mineurs non accompagnés) : + 38 % en huit ans, soit 1 400 bénéficiaires supplémentaires. Ils se répartissent entre 53 % de bénéficiaires de mesures de placement et 47 % de bénéficiaires de mesures éducatives. Au cours des douze dernières années, les mesures de placement ont enregistré un gain de dix points : elles représentaient seulement 43 % de l'ensemble des mesures fin 2009.

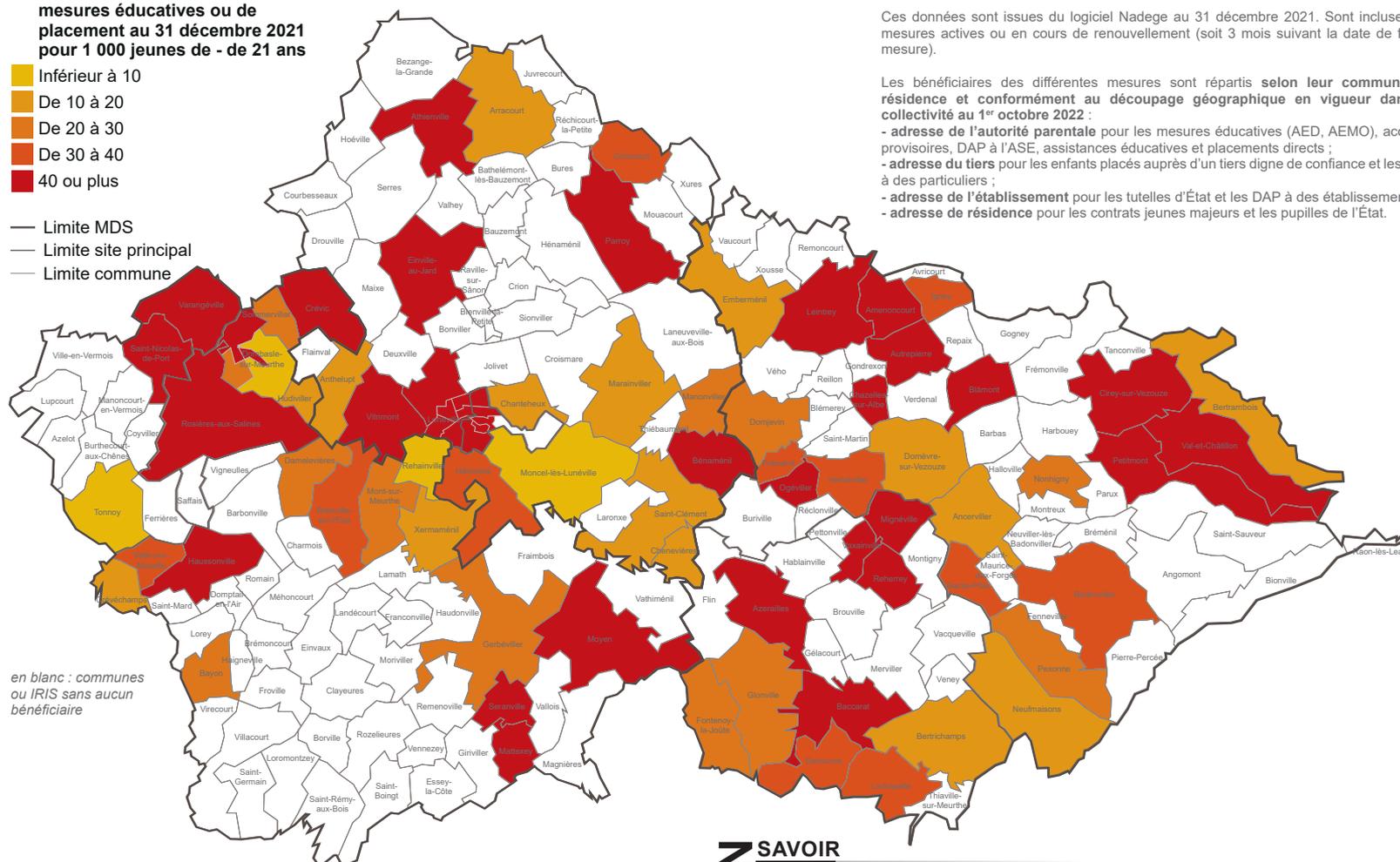
Les JIE sont au nombre de 586 en juin 2022 dans le département (+ 7,7 % en un an) dont 229 mineurs non accompagnés (MNA). Parmi ces derniers, 167 sont logés dans des établissements du Service d'Accueil des Mineurs Isolés Étrangers (SAMIE) du Réseau Éducatif de Meurthe-et-Moselle (REMM), dans le Grand Nancy ou à Bois-de-Haye.

Le taux de couverture en mesures d'ASE sur le territoire du Lunévillois est le plus élevé du département avec 36 mesures pour 1 000 jeunes âgés de moins de 21 ans. Il est particulièrement élevé sur le site de Lunéville Lamartine (60 pour 1 000) et plus globalement en milieu urbain (quartiers prioritaires de Lunéville, principales communes de la MDS Entre Sel et Eau) ainsi que dans les principales communes de l'est du territoire (Baccarat, Badonviller, Blâmont, Cirey-sur-Vezouze).

Taux de bénéficiaires de mesures éducatives ou de placement au 31 décembre 2021 pour 1 000 jeunes de - de 21 ans



— Limite MDS
— Limite site principal
— Limite commune



en blanc : communes ou IRIS sans aucun bénéficiaire

Ces données sont issues du logiciel Nadege au 31 décembre 2021. Sont incluses les mesures actives ou en cours de renouvellement (soit 3 mois suivant la date de fin de mesure).

Les bénéficiaires des différentes mesures sont répartis selon leur commune de résidence et conformément au découpage géographique en vigueur dans la collectivité au 1^{er} octobre 2022 :

- adresse de l'autorité parentale pour les mesures éducatives (AED, AEMO), accueils provisoires, DAP à l'ASE, assistances éducatives et placements directs ;
- adresse du tiers pour les enfants placés auprès d'un tiers digne de confiance et les DAP de ces particuliers ;
- adresse de l'établissement pour les tutelles d'État et les DAP à des établissements ;
- adresse de résidence pour les contrats jeunes majeurs et les pupilles de l'État.

Le groupe de travail « indicateurs sociaux départementaux » du CNIS piloté aujourd'hui par l'ADF, la DREES, l'INSEE et l'ODAS actualise régulièrement des indicateurs dont un relatif au taux de mesures éducatives ou de placement à l'échelle des régions et départements. Pour s'y conformer à l'échelle de la Meurthe-et-Moselle, les autres types de mesures que ceux évoqués ici n'ont pas été pris en compte.

Mesures éducatives :

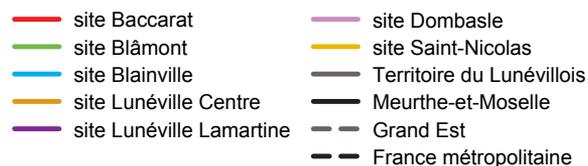
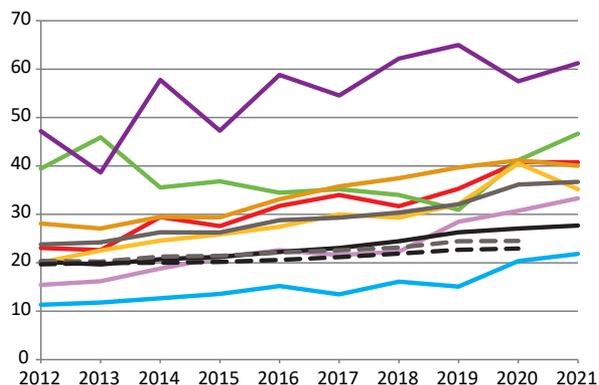
- **L'action éducative à domicile (AED)** est une décision administrative d'aide sociale à l'enfance prise par le président du conseil départemental, à la demande ou en accord avec les parents. Elle apporte un soutien matériel et éducatif à la famille, lorsque les parents sont confrontés à d'importantes difficultés sur le plan éducatif.
- **L'action éducative en milieu ouvert (AEMO)** vise les mêmes objectifs que l'AED mais est décidée par le juge des enfants dans le cadre de l'assistance éducative (article 375 du Code civil) et est donc contraignante à l'égard des familles.

Mesures de placement (enfants accueillis à l'ASE) :

- **Les mesures administratives** (ou accueil provisoires) sont décidées par le président du conseil départemental sur demande ou en accord avec la famille. Ce sont les accueils provisoires de mineurs, de jeunes majeurs et de pupilles de l'État.
- **Les mesures judiciaires** sont décidées par le juge des enfants. L'enfant est alors confié au service de l'ASE qui détermine les modalités de son placement. Elles comprennent la délégation de l'autorité parentale (DAP) à l'ASE, le retrait partiel de l'autorité parentale, la tutelle d'État déferée à l'ASE et le placement à l'ASE par le juge au titre de l'assistance éducative ou de l'ordonnance de 1945 sur l'enfance délinquante.
- **Les placements directs** comprennent le placement par un juge auprès d'un établissement ou d'un tiers digne de confiance et la délégation de l'autorité parentale à un particulier ou à un établissement.

(source : DREES)

Évolution du taux de bénéficiaires nombre de bénéficiaires de mesures éducatives ou de placement pour 1 000 jeunes âgés de moins de 21 ans



Les jeunes isolés étrangers (JIE) sont pris en compte uniquement dans le calcul des taux départemental, régional et national.

Zone	Mesures actives au 31 décembre 2021 (incluant les mesures prolongées)		Bénéficiaires de mesures de placement			Ensemble des bénéficiaires de mesures	Taux de couverture pour 1 000 jeunes de moins de 21 ans
	AED	AEMO	Mesures administratives	Mesures judiciaires	Placements directs		
Territoire de Longwy	78	211	11	131	29	460	21,1
MDS Longuyon-Villerupt	23	89	5	38	12	167	18,7
MDS Longwy-Mont-Saint-Martin	55	122	6	93	17	293	22,9
Territoire de Briey	74	135	17	99	15	340	18,0
MDS Briey-Joeuf	36	59	5	60	6	166	20,2
MDS Jarny-Piennes	38	76	12	39	9	174	16,3
Territoire Terres de Lorraine	24	242	34	120	43	463	18,4
MDS Colombey-N.-Maisons-Vézelize	s.	125	17	50	14	226	16,4
MDS Terres Toulaises	s.	117	17	70	29	237	20,9
Territoire Val de Lorraine	63	266	21	160	37	547	20,1
MDS Bassin de Pont-à-Mousson	31	137	5	75	18	266	21,6
MDS Bassin de Pompey	32	129	16	85	19	281	18,9
Territoire du Lunévillois	130	421	31	292	67	941	36,1
MDS Baccarat	37	101	7	60	19	224	43,6
Site de Baccarat	15	44	s.	22	10	94	40,4
Site de Blâmont	22	57	s.	38	9	130	46,2
MDS Lunéville	39	167	11	122	19	358	43,1
Site de Lunéville Centre	21	131	s.	89	s.	267	39,3
Site de Lunéville Lamartine	18	36	s.	33	s.	91	60,2
MDS Entre Sel et Eau	54	153	13	110	29	359	28,5
Site de Blainville-sur-l'Eau	17	50	s.	33	s.	114	21,3
Site de Dombasle-sur-Meurthe	28	66	s.	28	s.	129	33,1
Site de Saint-Nicolas-de-Port	9	37	9	49	12	116	34,8
Territoire du Grand Nancy	125	606	387	518	112	1 748	26,2
MDS Grand Nancy Nord-Est	19	120	13	50	24	226	22,8
MDS Grand Nancy Sud-Est	13	78	23	69	13	196	18,1
MDS Nancy Nord	13	76	125	72	16	302	23,1
MDS Nancy Sud	22	116	107	114	24	383	33,6
MDS Plateau et Provinces	20	111	107	134	19	391	44,5
MDS Vandoeuvre	38	105	12	79	16	250	19,8
Hors 54, résidence non renseignée, JIE...	s.	45	223	347	12	629	-
Meurthe-et-Moselle	496	1 926	724	1 667	315	5 128	27,6
Grand Est *	3 647	10 339	2 634	13 554	1 459	31 633	24,5
France métropolitaine *	50 372	114 229	42 623	136 204	14 438	357 866	23,0

* : au 31 décembre 2020 pour Grand Est et France métropolitaine.

s : secret statistique (moins de 5 bénéficiaires)

Les jeunes isolés étrangers (JIE) sont pris en compte uniquement dans le calcul des taux départemental, régional et national.

Établissements et services pour personnes âgées

En décembre 2021, 129 structures d'hébergement pour personnes âgées proposent 9 341 places d'accueil en Meurthe-et-Moselle. Les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) représentent 58 % des structures d'hébergement et totalisent 70 % des places. Les 45 résidences autonomie et les 10 unités de soins de longue durée (USLD) forment les 30 % restants.

Entre 2016 et 2021, la capacité d'accueil en hébergement complet a progressé de 460 places (soit + 5 %) dans le département tandis que la population âgée de 75 ans ou plus a légèrement diminué (- 0,7 %). De ce fait, le taux d'équipement moyen en hébergement a progressé de 5 points au cours de cette période pour atteindre 137 places pour 1 000 personnes âgées en décembre 2021, un taux supérieur au taux moyen du Grand Est (127 pour 1 000) et de la France métropolitaine (123 pour 1 000).

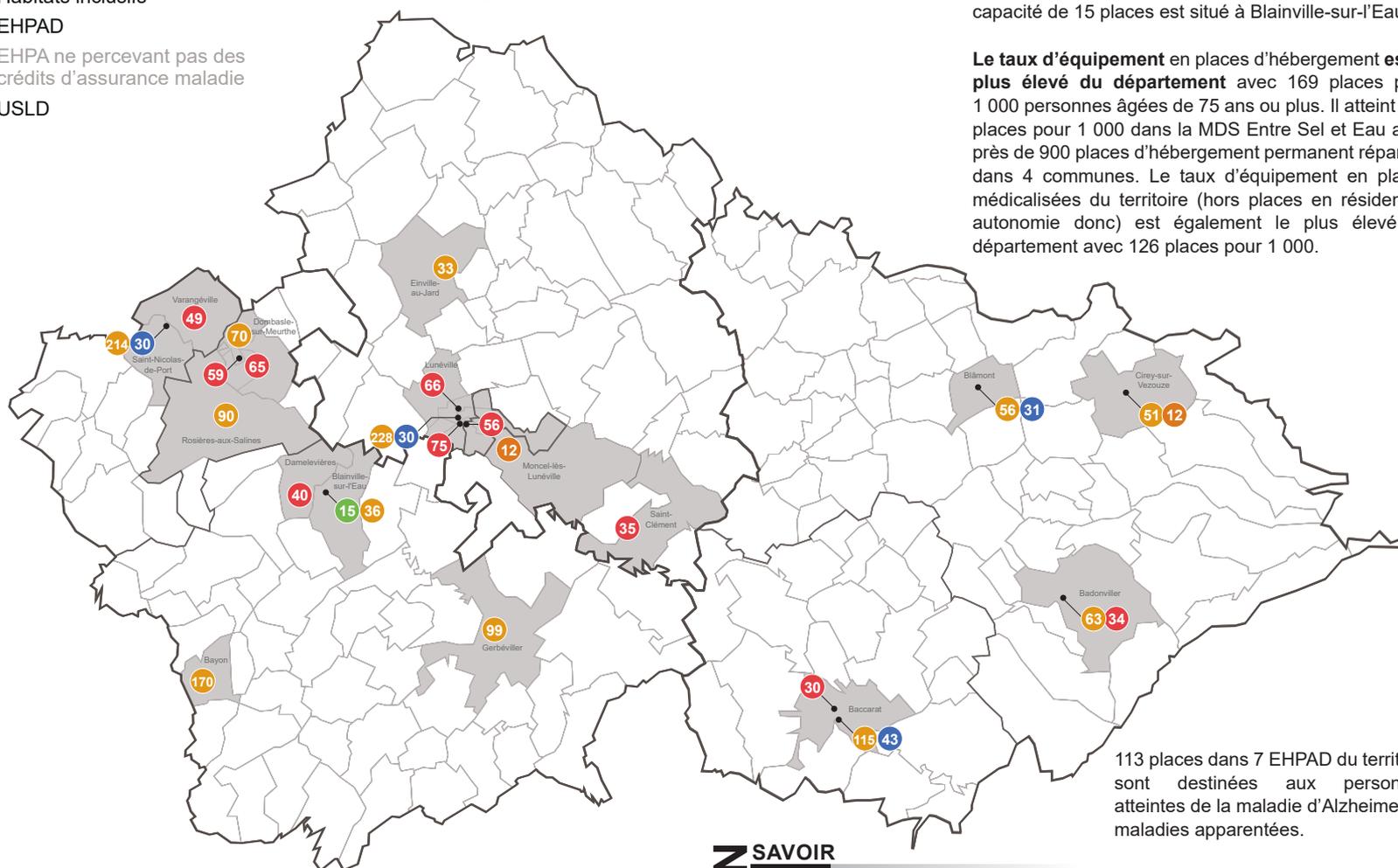
Places en établissements d'hébergement pour personnes âgées au 31 décembre 2021

- ? Résidences autonomie
- ? Habitats inclusifs
- ? EHPAD
- ? EHPA ne percevant pas des crédits d'assurance maladie
- ? USLD

Places en services de maintien à domicile au 31 décembre 2021

- ? Centres de jour pour personnes âgées

- Limite MDS
- Limite site principal
- Limite commune



L'offre en hébergement pour personnes âgées sur le territoire est de 1 225 places en EHPAD (dont 1 171 en accueil permanent), 509 en résidences autonomie et 134 en USLD, soit **1 814 places d'hébergement permanent** dans l'un des 26 établissements du territoire. Un centre de jour pour personnes âgées d'une capacité de 15 places est situé à Blainville-sur-l'Eau.

Le taux d'équipement en places d'hébergement est le plus élevé du département avec 169 places pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus. Il atteint 188 places pour 1 000 dans la MDS Entre Sel et Eau avec près de 900 places d'hébergement permanent réparties dans 4 communes. Le taux d'équipement en places médicalisées du territoire (hors places en résidences autonomie donc) est également le plus élevé du département avec 126 places pour 1 000.

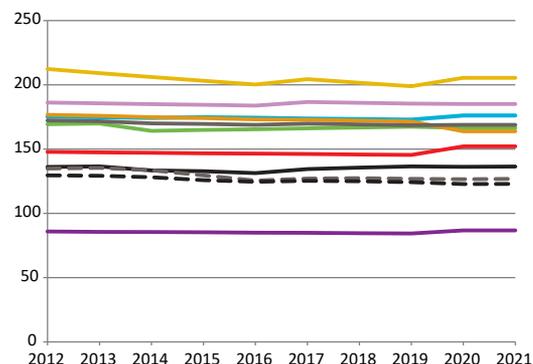
113 places dans 7 EHPAD du territoire sont destinées aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées.

La résidence Emilie du Châtelet à Cirey-sur-Vezouze et la Maison des Hibiscus à Moncel-lès-Lunéville (12 logements chacune) ont ouvert respectivement en 2017 et 2022. **Ces habitats inclusifs** sont destinés aux personnes âgées ou en situation de handicap ayant opté pour un mode d'habitation regroupé avec d'autres personnes, à titre de résidence principale. Une ouverture est également prévue à Virecourt en septembre 2023 (10 logements).

EHPAD	Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Lieux d'hébergement médicalisé et collectif s'adressant à des personnes âgées de plus de 60 ans qui ont besoin d'aide et de soins au quotidien. Ils ont pour mission d'accompagner les personnes fragiles et vulnérables et de préserver leur autonomie par une prise en charge globale comprenant l'hébergement, la restauration, l'animation et le soin.
	EHPA
RA	Résidences autonomie Ensembles de logements pour personnes âgées associés à des services collectifs. Dénommées « logements-foyers » jusqu'à la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015.
USLD	Unités de soins de longue durée Structures d'hébergement et de soins dédiées à l'accueil des personnes les plus dépendantes.

(source : DREES)

Évolution du taux d'équipement nombre de places d'accueil permanent pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus



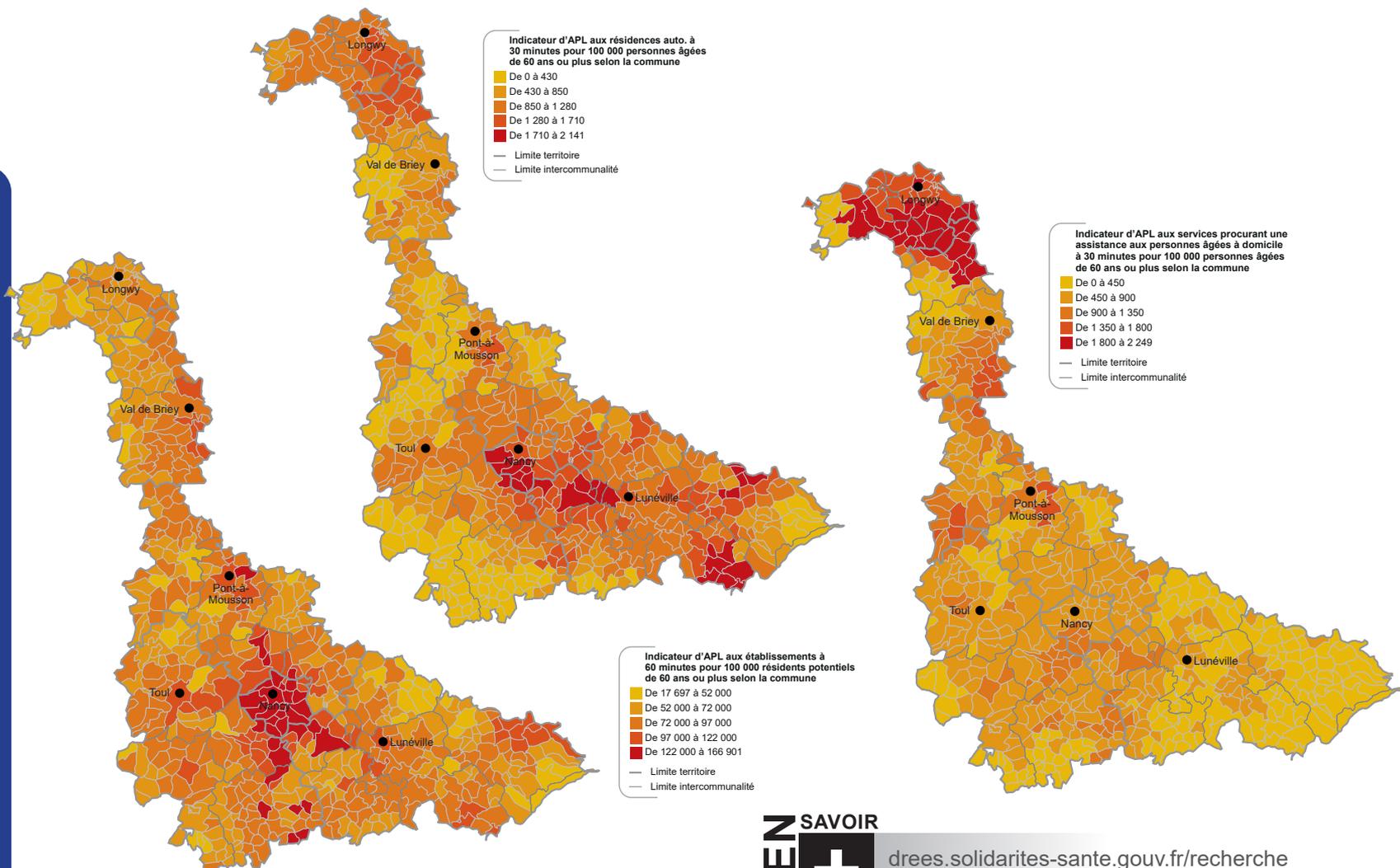
— site Baccarat	— site Dombasle
— site Blâmont	— site Saint-Nicolas
— site Blainville	— Territoire du Lunévilleois
— site Lunéville Centre	— Meurthe-et-Moselle
— site Lunéville Lamartine	— Grand Est
	— France métropolitaine

Au 31 décembre 2021	EHPAD et EHPA					Résidences autonomie		Unités de soins de longue durée		Taux d'équipement	
	Zone	Nombre	Capacité totale	dont hébergement complet	dont accueil temporaire	dont accueil de jour / de nuit	Nombre	Capacité	Nombre	Capacité	En places d'héb. PA
Territoire de Longwy	8	699	661	19	19	6	392	1	30	129,0	85,3
MDS Longuyon-Villerupt	4	363	344	11	8	2	123	0	0	134,7	102,3
MDS Longwy-Mont-Saint-Martin	4	336	317	8	11	4	269	1	30	124,9	73,3
Territoire de Briey	10	624	591	11	22	7	380	0	0	127,0	80,7
MDS Briey-Joeuf	5	327	306	5	16	5	300	0	0	167,0	89,4
MDS Jarny-Piennes	5	297	285	6	6	2	80	0	0	91,1	72,9
Territoire Terres de Lorraine	9	719	685	9	25	4	165	2	92	115,3	98,4
MDS Colombey-N.-Maisons-Vézelize	6	402	388	4	10	1	62	1	56	108,2	97,2
MDS Terres Toulaises	3	317	297	5	15	3	103	1	36	124,9	100,0
Territoire Val de Lorraine	10	931	882	11	38	4	270	0	0	122,3	97,9
MDS Bassin de Pont-à-Mousson	4	328	319	5	4	2	154	0	0	117,5	80,6
MDS Bassin de Pompey	6	603	563	6	34	2	116	0	0	125,8	110,8
Territoire du Lunévilleois	12	1 225	1 171	10	44	10	509	4	134	168,9	125,8
MDS Baccarat	4	285	275	1	9	2	64	2	74	159,9	138,6
Site de Baccarat	1	115	108	1	6	1	30	1	43	152,1	132,1
Site de Blâmont	3	170	167	0	3	1	34	1	31	166,5	144,3
MDS Lunéville	2	261	253	0	8	4	232	1	30	149,5	84,4
Site de Lunéville Centre	2	261	253	0	8	3	176	1	30	163,9	103,9
Site de Lunéville Lamartine	0	0	0	0	0	1	56	0	0	86,8	0,0
MDS Entre Sel et Eau	6	679	643	9	27	4	213	1	30	187,8	148,7
Site de Blainville-sur-l'Eau	3	305	275	9	21	1	40	0	0	176,2	165,9
Site de Dombasle-sur-Meurthe	2	160	154	0	6	2	124	0	0	185,1	106,5
Site de Saint-Nicolas-de-Port	1	214	214	0	0	1	49	1	30	205,5	171,1
Territoire du Grand Nancy	25	2 305	2 183	52	70	14	700	3	166	141,8	113,0
MDS Grand Nancy Nord-Est	5	460	435	10	15	1	39	0	0	102,0	96,9
MDS Grand Nancy Sud-Est	2	214	196	4	14	4	173	0	0	102,7	58,9
MDS Nancy Nord	5	454	426	16	12	2	116	3	166	188,8	161,7
MDS Nancy Sud	4	404	386	4	14	3	151	0	0	172,9	129,1
MDS Plateau et Provinces	5	462	440	7	15	1	42	0	0	210,0	198,4
MDS Vandoeuvre	4	311	300	11	0	3	179	0	0	116,8	74,2
Meurthe-et-Moselle	74	6 503	6 173	112	218	45	2 416	10	422	136,8	103,8
Grand Est	637	52 713	50 376	1 192	1 145	200	11 355	69	2 882	126,9	107,2
France métropolitaine	7 645	614 532	589 728	12 908	11 896	2 303	120 110	581	30 165	123,0	105,3

Accessibilité géographique aux structures destinées aux personnes âgées

Environ le quart des personnes âgées dépendantes réside en établissement d'hébergement permanent et la moitié est aidée par un professionnel à son domicile. La prise en charge professionnelle (à domicile ou en établissement) est ainsi largement répandue une fois la dépendance installée. L'analyse des disparités territoriales d'accessibilité géographique aux établissements d'hébergement pour personnes âgées constitue donc un enjeu majeur pour ces populations et les politiques publiques qui les accompagnent.

Afin d'éclairer ces disparités, la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES) a calculé pour la première fois des indicateurs d'accessibilité potentielle localisée (APL) qui mesurent la plus ou moins grande facilité avec laquelle les personnes âgées susceptibles d'en avoir besoin peuvent accéder à l'offre existante, en s'affranchissant des limites administratives des territoires (commune ou département). Un intérêt majeur des indicateurs d'APL est en effet de tenir compte de l'offre existante et des besoins non seulement dans chaque territoire considéré mais également dans tous les territoires environnants, en incorporant le temps d'accès à ces derniers. **Des seuils de durée d'accès spécifiques à chaque modalité de prise en charge – établissements d'hébergement, résidences autonomie et services d'aide à domicile – ont été choisis** car les problématiques liées aux déplacements entre le domicile et chacune de ces modalités sont différentes.



Source : DREES

• **La répartition géographique des places d'hébergement en établissements n'est pas homogène sur le territoire français.** L'offre dans l'Est, l'Île-de-France et le pourtour méditerranéen est peu accessible car le nombre de places disponibles est en deçà de ce qui serait attendu au vu de la demande potentielle de la part des personnes âgées. Toutefois, **les établissements sont plus accessibles dans les centres des grands pôles urbains (hors celui de Paris) et Nancy ne déroge pas à la règle** avec près de 167 000 places pour 100 000 résidents potentiels de 60 ans ou plus (la moyenne départementale est de 111 385 places pour 100 000). Sur le territoire du Lunévillois, les communes les plus proches de Nancy disposent de l'APL la plus élevée.

• Les résidences autonomie sont une modalité de prise en charge encore peu développée, mais les trois-quarts des personnes âgées de 60 ans ou plus résident à moins de 15 minutes de l'une d'entre elles au niveau national. En Meurthe-et-Moselle, on compte **1 223 places en résidence autonomie pour 100 000 seniors**, avec des disparités entre Grand Nancy, Entre Sel et Eau ou secteur de Baccarat à l'offre dense et communes rurales isolées du Saintois, du secteur de Pont-à-Mousson ou de l'Est Lunévillois dont l'offre est peu accessible.

• Les départements de l'Est, d'Île-de-France et des Alpes disposent d'une faible offre en services procurant une assistance aux personnes âgées à domicile. Depuis 2015, les services d'aide ont pour obligation d'intervenir auprès de tous les bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) résidant dans la zone d'intervention qu'ils ont définie. Malgré tout, le maillage territorial présente des manques puisque 7 % des personnes âgées n'ont aucun service à moins de 15 minutes en France. En moyenne, on compte 855 intervenants de services procurant une assistance aux personnes âgées à domicile pour 100 000 seniors dans le département. **Les communes du Pays-Haut meurthe-et-mosellan ont la meilleure accessibilité avec en moyenne entre 1 500 et 2 000 intervenants de services pour 100 000 personnes âgées de 60 ans ou plus.**

Accessibilité potentielle localisée

En géographie, l'accessibilité potentielle d'un lieu est généralement définie comme la plus ou moins grande facilité avec laquelle ce lieu peut être atteint à partir d'un ou de plusieurs autres lieux, par un ou plusieurs individus susceptibles d'en avoir besoin et de se déplacer à l'aide de tout ou partie des moyens de transport existants.

L'APL est un indicateur local, disponible au niveau de chaque commune, qui tient compte de l'offre et de la demande issue des communes environnantes. Calculé à l'échelle communale, l'APL met en évidence des disparités d'offre qu'un indicateur usuel de densité, calculé sur des mailles beaucoup plus larges (bassins de vie, départements...), aura tendance à masquer.

(source : DREES)

Zone	Accessibilité Potentielle Localisée (APL) moyenne pour 100 000 habitants de 60 ans ou plus		
	aux établissements pour personnes âgées (EHPAD et EHPA) à 60 minutes	aux résidences autonomie à 30 minutes	aux services procurant une assistance aux personnes âgées à domicile (SAPA) à moins de 30 minutes
Ville-en-Vermois	145 186	1 802	1 147
Saint-Nicolas-de-Port	133 978	1 668	951
Rosières-aux-Salines	128 828	1 842	974
Baccarat	118 973	2 000	386
Lunéville	114 958	1 426	704
Anthelupt	114 950	1 832	918
Xermaménil	114 184	1 376	442
Virecourt	114 021	969	578
Gogney	113 905	1 733	827
Frémonville	113 782	1 560	238
Bertrambois	113 749	710	3
Bayon	112 572	1 484	929
Blâmont	110 820	1 560	270
Thierville-sur-Meurthe	110 457	2 000	263
Cirey-sur-Vezouze	110 409	854	161
Manoncourt-en-Vermois	109 445	1 668	798
...
Athienville	46 849	751	350
Hénaménil	44 429	939	524
Leintrey	43 967	757	161
Xures	42 715	1 165	388
Coincourt	41 576	1 165	388
Bures	39 222	894	227
Mouacourt	35 473	757	388
Parroy	31 020	757	388
Saint-Sauveur	22 221	361	0
Angomont	17 697	0	0
Meurthe-et-Moselle	111 385	1 223	855
Grand Est	112 381	830	943
France métropolitaine	105 698	712	1 178

Allocation personnalisée d'autonomie (APA)

En décembre 2021, 14 330 personnes âgées de 60 ans ou plus perçoivent l'APA en Meurthe-et-Moselle (- 4,6 % en un an), dont 57 % à domicile. Parmi les bénéficiaires à domicile, 86 % ont 75 ans ou plus et 20 % sont classés en GIR 1 ou 2, les plus forts degrés de dépendance.

Sur les 1 602 personnes ayant un droit ouvert à l'APA à domicile sur le territoire du Lunévillois, 1 450 ont été payées au titre du mois de décembre 2021 (- 0,5 % en un an). 284 sont en GIR 1 ou 2, soit 19,6 % d'entre elles.

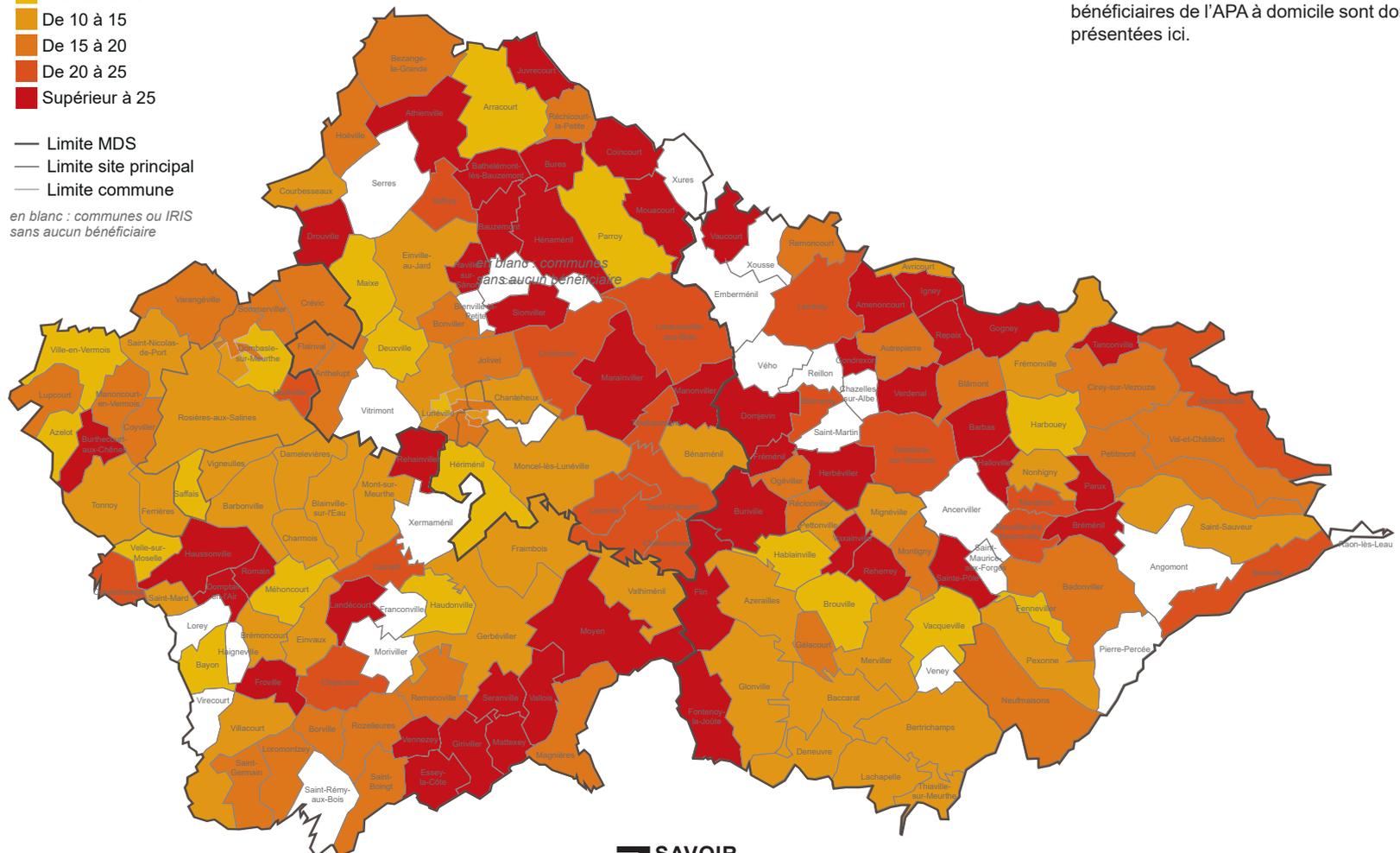
La réglementation nationale ayant modifié les conditions d'évaluation de la perte d'autonomie en établissement, le Département ne dispose plus de données individuelles sur les bénéficiaires de l'APA en établissement. Seules les données sur les bénéficiaires de l'APA à domicile sont donc présentées ici.

Taux de bénéficiaires ayant un droit ouvert à l'APA à domicile au 31 décembre 2021 pour 100 personnes âgées de 75 ans et plus

- Inférieur à 10
- De 10 à 15
- De 15 à 20
- De 20 à 25
- Supérieur à 25

- Limite MDS
- Limite site principal
- Limite commune

en blanc : communes ou IRIS sans aucun bénéficiaire



Au cours des huit dernières années, le nombre de bénéficiaires de l'APA a diminué sur le territoire, passant de 1 688 bénéficiaires payés en décembre 2013 à 1 450 en décembre 2021 (- 14 %), faisant suite à une période de montée en charge de l'allocation. Sur l'ensemble du département, cette diminution est de plus forte ampleur (- 18 %) et contraste avec la hausse du nombre de bénéficiaires en établissement, globalement plus dépendants que ceux à domicile.

Le taux de couverture du territoire est le plus élevé du département avec 14,8 bénéficiaires pour 1 000 seniors, ce taux approchant les 19 pour 1 000 sur le site principal de Blâmont.

Allocation personnalisée d'autonomie

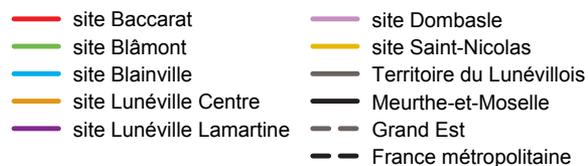
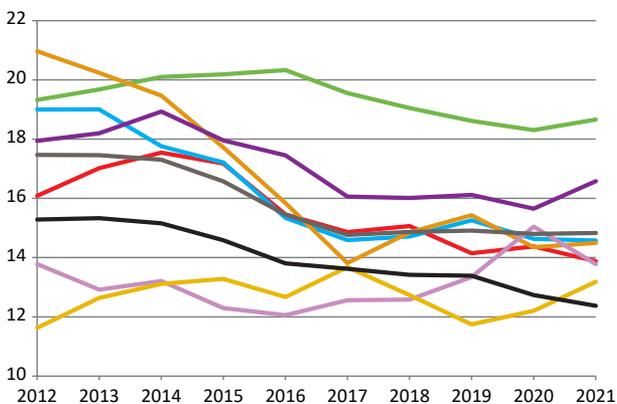
Elle se décline à domicile ou en établissement et concerne les personnes évaluées en GIR 1 à 4. Pour les personnes résidant en logement ordinaire ou en résidence autonomie – APA à domicile –, l'APA est une aide en nature permettant la prise en charge d'une partie des frais issus d'un plan d'aide établi par une équipe médico-sociale du département après évaluation de l'état de la personne bénéficiaire. L'APA en établissement sert à couvrir une partie du tarif « dépendance » facturé aux résidents.

Groupes iso-ressources

La grille nationale AGGIR (Autonomie Gérontologique Groupe Iso-Ressources) permet d'évaluer le degré de dépendance du demandeur de l'APA. Les niveaux de dépendance sont classés en six groupes dits « iso-ressources » (GIR). À chaque GIR correspond un niveau de besoin d'aides pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne. La grille AGGIR évalue les capacités de la personne âgée à accomplir dix activités corporelles et mentales, dites discriminantes, et sept activités domestiques et sociales, dites illustratives.

(source : DREES)

Évolution du taux de bénéficiaires bénéficiaires ayant un droit ouvert à l'APA à domicile en décembre pour 100 personnes âgées de 75 ans ou plus



Zone	Nombre de personnes ayant un droit ouvert à l'APA à domicile au 31/12			en % de la population des 75 ans et + (2021)	Nombre de bénéficiaires payés de l'APA à domicile au 31/12		
	2019	2020	2021		2019	2020	2021
Territoire de Longwy	1 415	1 306	1 185	13,9	1 261	1 179	1 081
MDS Longuyon-Villerupt	593	573	514	14,5	532	516	474
MDS Longwy-Mont-Saint-Martin	822	733	671	13,4	729	663	607
Territoire de Briey	1 070	964	965	12,5	959	877	881
MDS Briey-Joeuf	501	460	464	12,7	452	425	427
MDS Jarny-Piennes	569	504	501	12,3	507	452	454
Territoire Terres de Lorraine	1 194	1 138	1 115	13,5	1 078	999	956
MDS Colombey-N.-Maisons-Vézelize	652	609	591	12,5	588	534	517
MDS Terres Toulaises	542	529	524	14,8	490	465	439
Territoire Val de Lorraine	1 408	1 367	1 314	13,8	1 310	1 247	1 207
MDS Bassin de Pont-à-Mousson	644	640	630	15,5	597	580	573
MDS Bassin de Pompey	764	727	684	12,6	713	667	634
Territoire du Lunévillois	1 614	1 599	1 602	14,8	1 480	1 457	1 450
MDS Baccarat	435	427	426	16,5	412	399	393
Site de Baccarat	177	172	166	13,9	166	158	153
Site de Blâmont	258	255	260	18,7	246	241	240
MDS Lunéville	520	503	513	14,9	465	450	466
Site de Lunéville Centre	413	402	406	14,5	368	357	370
Site de Lunéville Lamartine	107	101	107	16,6	97	93	96
MDS Entre Sel et Eau	659	669	663	13,9	603	608	591
Site de Blainville-sur-l'Eau	286	269	268	14,6	269	255	242
Site de Dombasle-sur-Meurthe	200	226	207	13,8	181	198	184
Site de Saint-Nicolas-de-Port	173	174	188	13,2	153	155	165
Territoire du Grand Nancy	2 149	2 059	2 015	9,2	1 892	1 749	1 756
MDS Grand Nancy Nord-Est	418	407	394	8,3	374	347	351
MDS Grand Nancy Sud-Est	424	420	420	11,6	387	363	354
MDS Nancy Nord	332	317	301	7,8	291	272	276
MDS Nancy Sud	291	285	281	9,0	263	254	246
MDS Plateau et Provinces	260	231	197	8,5	209	179	166
MDS Vandoeuvre	424	399	422	10,1	368	334	363
Meurthe-et-Moselle	8 914	8 494	8 253	12,4	8 033	7 574	7 331
Grand Est	nc	nc	nc	nc	58 397	57 225	nc
France métropolitaine	nc	nc	nc	nc	757 897	752 310	nc

nc : donnée non communiquée

Établissements et services pour enfants handicapés

Au 31 décembre 2021, la capacité d'accueil ou d'accompagnement d'enfants handicapés dans des structures médico-sociales s'élève à 2 517 places dans le département à travers 28 établissements et 15 services (SESSAD). Cette offre a augmenté de 7 % au cours des dix dernières années, soit 46 places supplémentaires dans les services et 122 places supplémentaires en établissement.

Places en établissements pour enfants handicapés au 31 décembre 2021

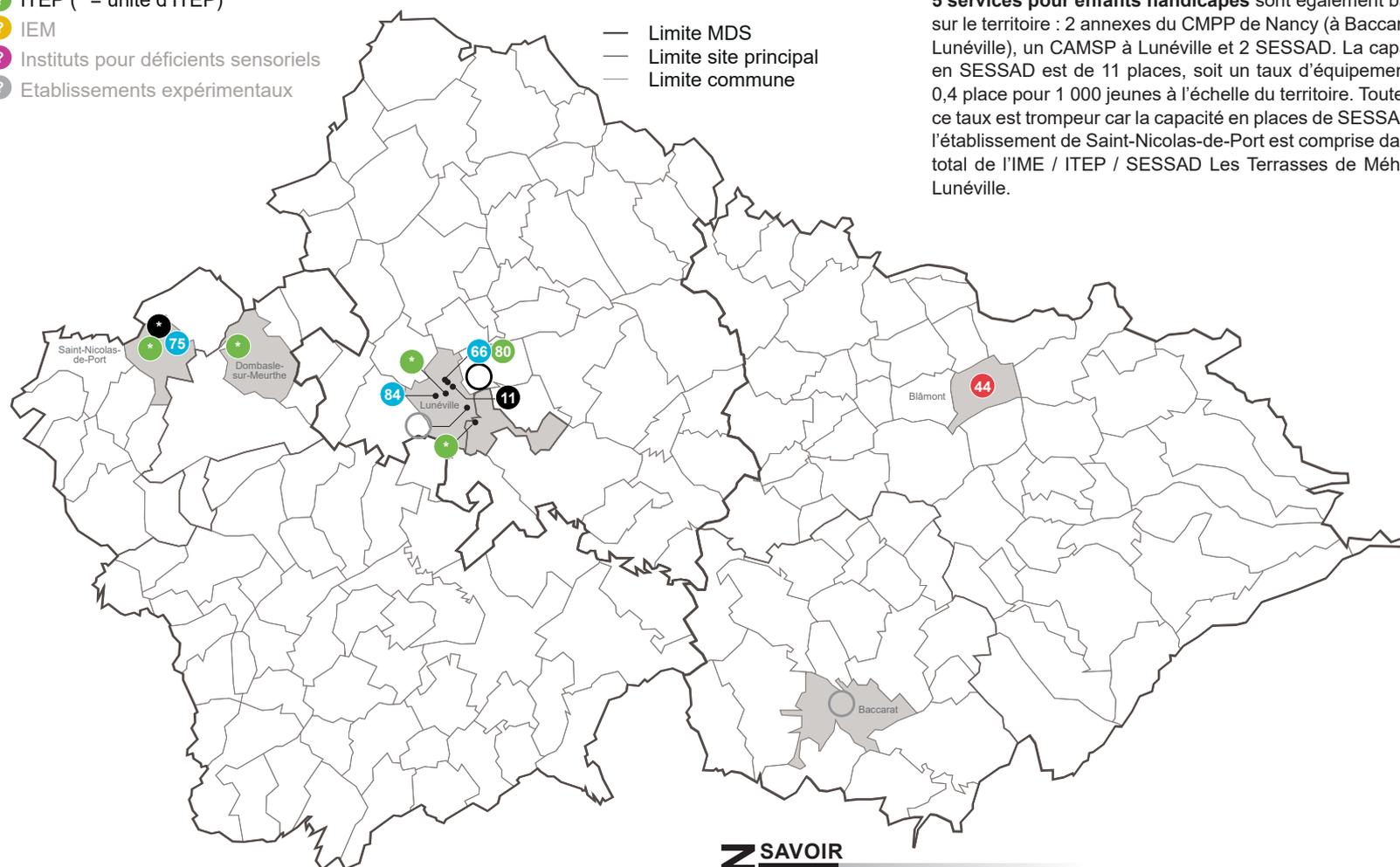
- ? IME
- ? Enfants et adolescents polyhandicapés
- ? ITEP (* = unité d'ITEP)
- ? IEM
- ? Instituts pour déficients sensoriels
- ? Etablissements expérimentaux

Places en services pour enfants handicapés au 31 décembre 2021

- ? SESSAD (* = unité de SESSAD)
- CAMSP
- CMPP
- Limite MDS
- Limite site principal
- Limite commune

9 établissements pour enfants handicapés sont situés dans le Lunévillois : 3 IME (225 places au total), un établissement pour polyhandicapés (44 places) et l'ITEP Les Terrasses de Méhon à Lunéville et ses 4 unités délocalisées (80 places). Ils proposent au total **349 places** pour les enfants handicapés, soit un taux d'équipement de 14,0 places pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans, supérieur à la moyenne départementale (11,3 pour 1 000).

5 services pour enfants handicapés sont également basés sur le territoire : 2 annexes du CMPP de Nancy (à Baccarat et Lunéville), un CAMSP à Lunéville et 2 SESSAD. La capacité en SESSAD est de 11 places, soit un taux d'équipement de 0,4 place pour 1 000 jeunes à l'échelle du territoire. Toutefois, ce taux est trompeur car la capacité en places de SESSAD de l'établissement de Saint-Nicolas-de-Port est comprise dans le total de l'IME / ITEP / SESSAD Les Terrasses de Méhon à Lunéville.



Établissements pour enfants et adolescents handicapés :

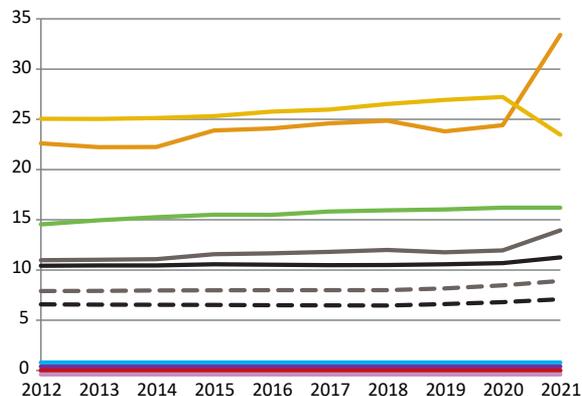
- **Instituts médico-éducatifs (IME)** s'adressant aux enfants atteints de déficience à prédominance intellectuelle. Ils proposent une prise en charge scolaire, éducative et thérapeutique équilibrée.
- **Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP)** accueillant des enfants présentant des troubles du comportement qui perturbent leur socialisation et l'accès aux apprentissages, sans pathologie psychotique ni déficience intellectuelle. Leur objectif est de favoriser le retour à un dispositif éducatif ordinaire ou adapté.
- **Établissements pour enfants ou adolescents polyhandicapés** accueillant les enfants polyhandicapés, présentant un handicap grave à expressions multiples associant déficiences motrices et déficiences mentales qui entraînent une restriction de leur autonomie et nécessitent une assistance constante pour les actes de la vie quotidienne.
- **Instituts d'éducation motrice (IEM)** accueillant les enfants déficients moteurs, déficients moteurs-cérébraux ou déficients moteurs et moteurs-cérébraux.
- **Établissements pour jeunes déficients sensoriels** accompagnant des enfants présentant une déficience auditive ou visuelle incompatible avec des conditions de vie et de scolarité dans un établissement d'enseignement ordinaire ou adapté. Ces établissements leur assurent par conséquent les soins et l'éducation spécialisée.
- Il existe aussi des jardins d'enfants spécialisés, des établissements d'accueil temporaire ainsi que des établissements expérimentaux pour les enfants handicapés.

Services pour enfants handicapés :

- **Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)** intervenant au sein des différents lieux de vie de l'enfant (domicile, lieu d'accueil de la petite enfance, centre de loisirs). Ils apportent un soutien éducatif et thérapeutique individualisé.
- **Centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP)** pour les enfants de 0 à 20 ans (selon l'agrément), services médico-sociaux dont l'objectif est le maintien de l'enfant dans sa famille et dans le milieu scolaire ordinaire.
- **Centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP)** pour les enfants de 0 à 6 ans atteints d'un handicap mental, moteur ou sensoriel ou présentant un risque de handicap.

(source : DREES)

Évolution du taux d'équipement nombre de places en établissements pour enfants handicapés pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans



- site Baccarat
- site Blâmont
- site Blainville
- site Lunéville Centre
- site Lunéville Lamartine
- site Dombasle
- site Saint-Nicolas
- Territoire du Lunévillois
- Meurthe-et-Moselle
- Grand Est
- France métropolitaine

Au 31 décembre 2021	Établissements pour enfants handicapés					SESSAD		
	Zone	Nombre de places				Taux d'équipement	Nombre de places	Taux d'équipement
IME		ITEP	Polyhandicapés	Déficients moteurs	Déficients sensoriels			
Territoire de Longwy	106	0	0	0	0	5,1	10	0,5
MDS Longuyon-Villerupt	106	0	0	0	0	12,3	0	0,0
MDS Longwy-Mont-Saint-Martin	0	0	0	0	0	0,0	10	0,8
Territoire de Briey	56	25	0	0	0	4,4	92	5,0
MDS Briey-Joeuf	56	25	0	0	0	10,2	92	11,6
MDS Jarny-Piennes	0	0	0	0	0	0,0	0	0,0
Territoire Terres de Lorraine	353	32	0	300	0	28,4	15	0,6
MDS Colombey-N.-Maisons-Vézelize	210	0	0	300	0	38,4	15	1,1
MDS Terres Toulaises	143	32	0	0	0	16,1	0	0,0
Territoire Val de Lorraine	62	0	0	0	0	2,4	8	0,3
MDS Bassin de Pont-à-Mousson	62	0	0	0	0	5,2	8	0,7
MDS Bassin de Pompey	0	0	0	0	0	0,0	0	0,0
Territoire du Lunévillois	225	80	44	0	0	14,0	11	0,4
MDS Baccarat	0	0	44	0	0	8,9	0	0,0
Site de Baccarat	0	0	0	0	0	0,0	0	0,0
Site de Blâmont	0	0	44	0	0	16,2	0	0,0
MDS Lunéville	150	80	0	0	0	28,9	11	1,4
Site de Lunéville Centre	150	80	0	0	0	33,4	11	1,6
Site de Lunéville Lamartine	0	0	0	0	0	0,0	0	0,0
MDS Entre Sel et Eau	75	0	0	0	0	6,2	0	0,0
Site de Blainville-sur-l'Eau	0	0	0	0	0	0,0	0	0,0
Site de Dombasle-sur-Meurthe	0	0	0	0	0	0,0	0	0,0
Site de Saint-Nicolas-de-Port	75	0	0	0	0	23,5	0	0,0
Territoire du Grand Nancy	207	105	62	0	300	11,3	424	7,1
MDS Grand Nancy Nord-Est	0	0	0	0	0	0,0	38	4,0
MDS Grand Nancy Sud-Est	0	105	0	0	245	34,0	135	13,1
MDS Nancy Nord	0	0	0	0	55	4,9	105	9,4
MDS Nancy Sud	0	0	0	0	0	0,0	0	0,0
MDS Plateau et Provinces	122	0	62	0	0	25,3	66	9,1
MDS Vandoeuvre	85	0	0	0	0	7,7	80	7,2
Meurthe-et-Moselle	1 009	242	106	300	300	11,3	560	3,2
Grand Est	7 496	1 587	562	926	729	8,8	4 191	3,3
France métropolitaine	70 953	17 478	5 230	7 589	7 184	7,0	51 653	3,3

Établissements et services pour adultes handicapés

Au 31 décembre 2021, 85 établissements et 17 services médico-sociaux proposent au total 4 517 places d'accueil pour adultes handicapés. L'offre de places est plus importante dans les premiers nommés (3 548 places, soit 78,5 % du total) que dans les seconds (969 places). Si les établissements ont vocation à accueillir ou héberger, les services accompagnent les personnes sur leurs lieux de vie (domicile, lieux scolaires, loisirs...).

Le Lunévillois concentre 29 % de la capacité départementale en établissements, soit 1 039 places à travers 26 établissements : 3 MAS, un FAM, 9 foyers de vie, 7 foyers d'hébergement, 5 ESAT et une entreprise adaptée. Les 523 places en établissements d'hébergement (hors accueil de jour) forment **un taux de 10,4 places d'hébergement pour 1 000 adultes âgés de 20 à 59 ans, de loin le meilleur taux d'équipement du département** (moyenne de 3,9 pour 1 000).

Places en établissements et services d'hébergement au 31 décembre 2021

- ? MAS
- ? FAM
- ? Foyers de vie
- ? Foyers d'hébergement
- ? Etab. d'accueil médicalisé
- ? Etab. d'accueil non médicalisé

Places en établissements et services de travail protégé et de réinsertion professionnelle au 31 décembre 2021

- ? ESAT
- ? Entreprises adaptées
- ? Etab. et services de préorientation

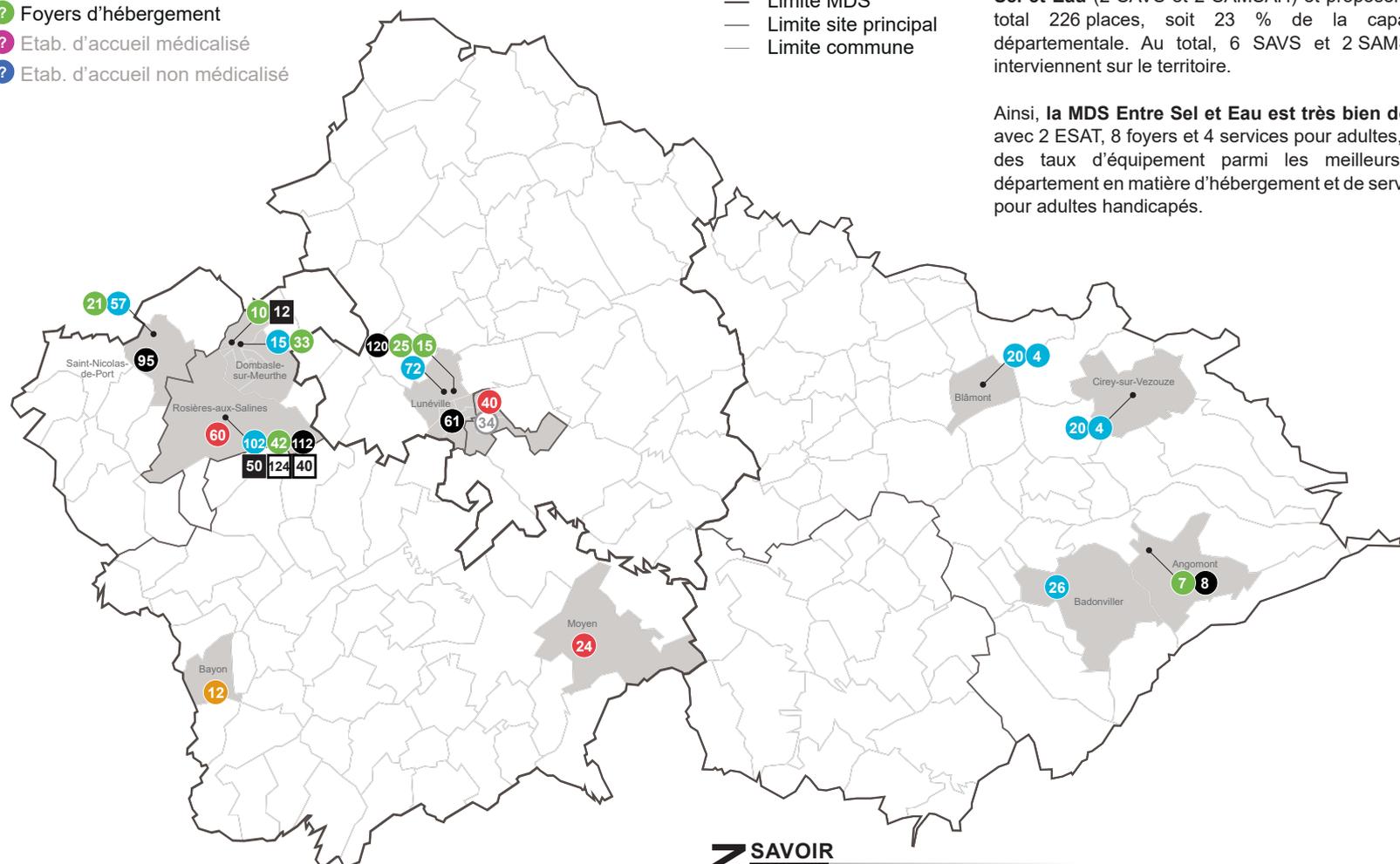
Places en services de maintien à domicile au 31 décembre 2021

- ? SAMSAH
- ? SAVS

Ce taux est de 7,8 places pour 1 000 concernant les 396 places en ESAT, là encore le meilleur taux d'équipement du département.

Sur les 16 services d'accompagnement couvrant le département, 4 ont leur siège dans la MDS Entre Sel et Eau (2 SAVS et 2 SAMSAH) et proposent au total 226 places, soit 23 % de la capacité départementale. Au total, 6 SAVS et 2 SAMSAH interviennent sur le territoire.

Ainsi, **la MDS Entre Sel et Eau est très bien dotée** avec 2 ESAT, 8 foyers et 4 services pour adultes, soit des taux d'équipement parmi les meilleurs du département en matière d'hébergement et de services pour adultes handicapés.



Établissements centrés sur l'hébergement des adultes handicapés :

- **Maisons d'accueil spécialisées (MAS)** accueillant des adultes handicapés nécessitant une surveillance médicale et des soins constants, notamment avec la poursuite de traitements et de rééducation d'entretien.
- **Foyers d'accueil médicalisé (FAM)** ayant pour vocation d'accueillir des personnes lourdement handicapées voire des polyhandicapés, qui ne peuvent pas exercer une activité professionnelle.
- **Foyers de vie ou foyers occupationnels (FO)** destinés à des personnes handicapées ne pouvant pas travailler, mais qui ont une certaine autonomie physique ou intellectuelle.
- **Foyers d'hébergement pour les travailleurs handicapés en ESAT** ayant pour principal but d'héberger des travailleurs handicapés en provenance d'ESAT, d'entreprises adaptées ou encore du milieu ordinaire.
- **Établissements d'accueil médicalisés en tout ou partie pour personnes handicapées (EAM)** censés remplacer à terme les FAM
- **Établissements d'accueil non médicalisés pour personnes handicapées (EANM)** devant remplacer les foyers de vie, les foyers d'hébergement et les foyers d'accueil polyvalent pour adultes handicapés.

Établissements de travail protégé et de formation professionnelle :

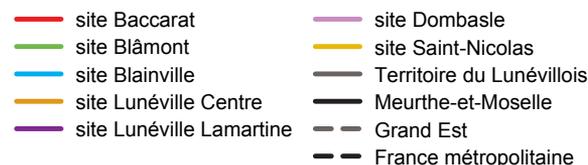
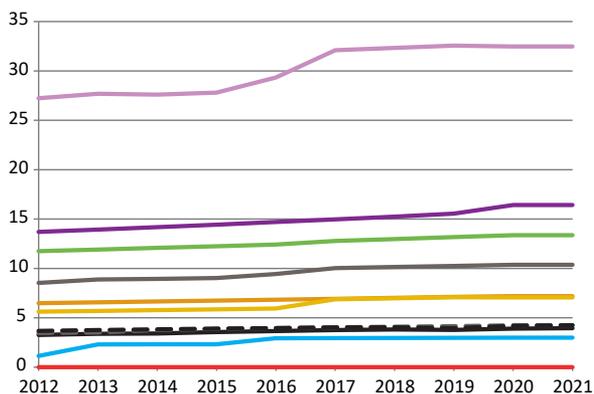
- **Établissements et services d'aide par le travail (ESAT)** offrant des activités productives et une prise en charge médico-sociale aux adultes handicapés dont la capacité de travail est inférieure à un tiers de celle d'un travailleur valide.
- **Entreprises adaptées** permettant à des personnes en situation de handicap d'exercer une activité professionnelle dans des conditions adaptées à ses possibilités.

Services d'accompagnement pour adultes handicapés :

- **Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)**
 - **Services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)**
- Ils concourent au maintien à domicile des personnes handicapées et à la préservation de leur autonomie et de leurs activités sociales.

(source : DREES)

Évolution du taux d'équipement nombre de places en étab. (hors accueil de jour) pour adultes handicapés pour 1 000 personnes de 20-59 ans



Zone	Établissements d'hébergement pour adultes handicapés						ESAT		SAVS et SAMSAH	
	Nombre de places					Taux d'équipement (hors accueil de jour)	Nombre de places	Taux d'équipement	Nombre de places	Taux d'équipement
	MAS	FAM	Foyers de vie	Foyers d'hébergement	EAM et EANM					
Territoire de Longwy	55	0	39	58	0	2,8	195	4,2	100	2,2
MDS Longuyon-Villerupt	0	0	0	24	0	1,2	195	10,1	0	0,0
MDS Longwy-Mont-Saint-Martin	55	0	39	34	0	3,9	0	0,0	100	3,7
Territoire de Briey	0	0	43	23	10	1,6	170	4,5	0	0,0
MDS Briey-Joeuf	0	0	8	23	10	2,4	110	6,5	0	0,0
MDS Jarmy-Piennes	0	0	35	0	0	0,9	60	2,8	0	0,0
Territoire Terres de Lorraine	48	43	18	0	67	3,3	95	1,9	84	1,7
MDS Colombey-N.-Maisons-Vézelize	0	33	0	0	67	3,5	95	3,6	5	0,2
MDS Terres Toulaises	48	10	18	0	0	3,0	0	0,0	79	3,5
Territoire Val de Lorraine	0	0	59	0	45	1,8	334	6,4	0	0,0
MDS Bassin de Pont-à-Mousson	0	0	59	0	0	2,2	94	4,0	0	0,0
MDS Bassin de Pompey	0	0	0	0	45	1,6	240	8,4	0	0,0
Territoire du Lunévillois	124	12	320	153	0	10,4	396	7,8	226	4,5
MDS Baccarat	0	0	74	7	0	6,9	8	0,8	0	0,0
Site de Baccarat	0	0	0	0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Site de Blâmont	0	0	74	7	0	13,4	8	1,5	0	0,0
MDS Lunéville	40	0	72	40	0	8,5	181	11,2	0	0,0
Site de Lunéville Centre	0	0	72	40	0	7,2	181	13,0	0	0,0
Site de Lunéville Lamartine	40	0	0	0	0	16,4	0	0,0	0	0,0
MDS Entre Sel et Eau	84	12	174	106	0	13,0	207	8,5	226	9,3
Site de Blainville-sur-l'Eau	24	12	0	0	0	3,0	0	0,0	0	0,0
Site de Dombasle-sur-Meurthe	60	0	117	85	0	32,5	112	15,3	226	30,8
Site de Saint-Nicolas-de-Port	0	0	57	21	0	7,1	95	13,7	0	0,0
Territoire du Grand Nancy	279	35	58	107	116	3,7	424	3,1	559	4,1
MDS Grand Nancy Nord-Est	0	0	34	44	46	4,6	49	2,4	0	0,0
MDS Grand Nancy Sud-Est	0	0	0	28	0	1,4	336	16,5	120	5,9
MDS Nancy Nord	0	0	0	35	0	1,2	0	0,0	60	2,0
MDS Nancy Sud	0	0	0	0	32	1,1	0	0,0	145	4,9
MDS Plateau et Provinces	196	15	19	0	38	14,0	39	2,5	23	1,5
MDS Vandoeuvre	83	20	5	0	0	4,4	0	0,0	211	9,4
Meurthe-et-Moselle	506	90	537	341	238	3,9	1 614	4,3	969	2,6
Grand Est	3 292	1 990	4 490	2 989	684	4,3	11 364	4,1	4 001	1,4
France métropolitaine	30 057	18 574	41 080	29 409	35 888	4,2	116 435	3,6	54 027	1,7

Prestation de compensation du handicap (PCH) et Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP)

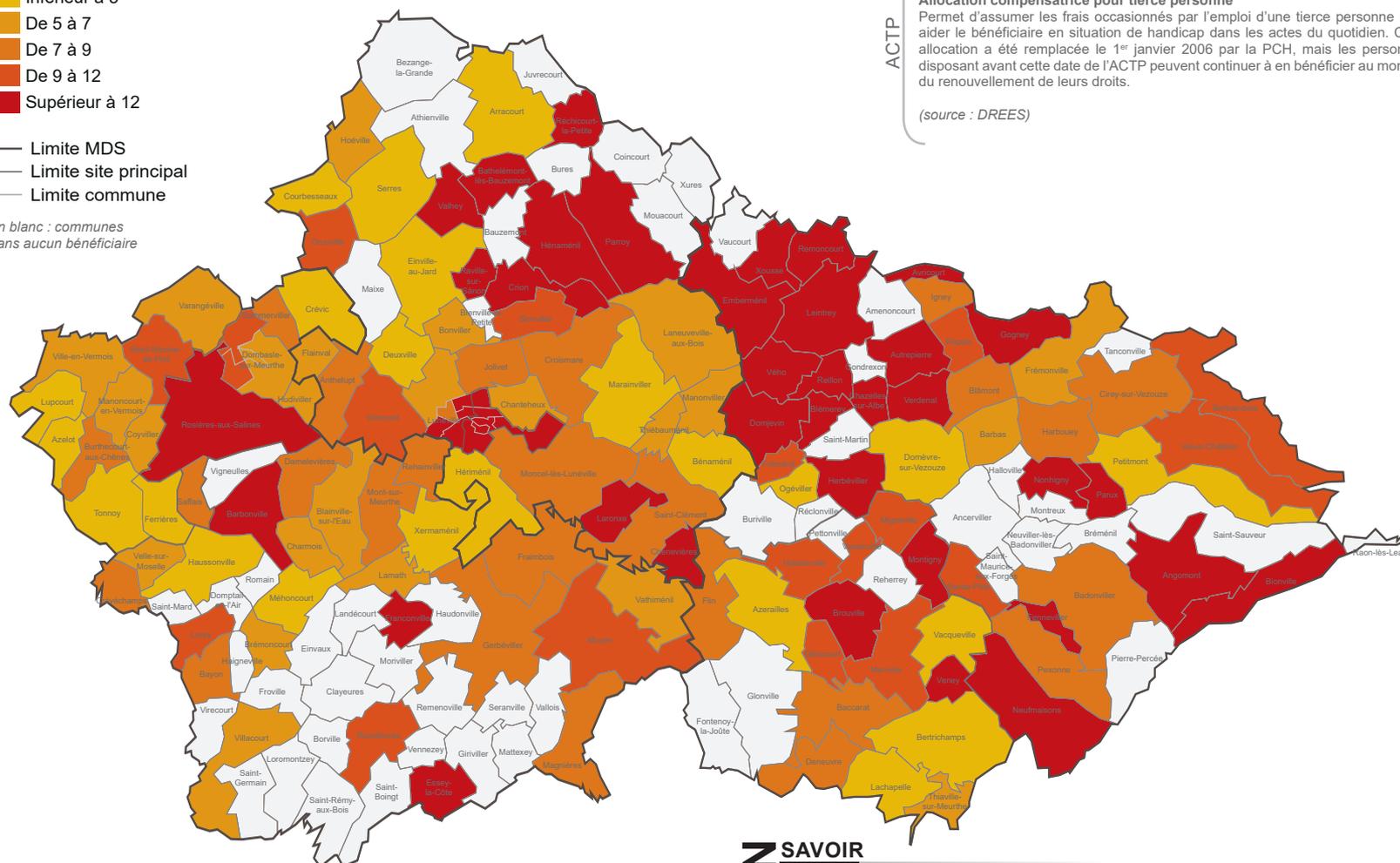
En décembre 2021, près de 5 800 personnes ont un droit ouvert à la prestation de compensation du handicap (PCH) ou à l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) en Meurthe-et-Moselle, en hausse de 2,6 % en un an. La montée en charge de la PCH se poursuit : entre 2020 et 2021, le nombre de bénéficiaires payés a augmenté de 5,9 %, soit 190 bénéficiaires supplémentaires.

Taux de bénéficiaires ayant un droit ouvert à la PCH ou à l'ACTP au 31 décembre 2021 pour 1 000 habitants, tous âges confondus

- Inférieur à 5
- De 5 à 7
- De 7 à 9
- De 9 à 12
- Supérieur à 12

- Limite MDS
- Limite site principal
- Limite commune

en blanc : communes sans aucun bénéficiaire



Prestation de compensation du handicap

Aide en nature permettant de financer un ou plusieurs types de prises en charge pour les personnes en situation de handicap : aides humaines, aides techniques, aménagements du logement et du véhicule, charges spécifiques ou exceptionnelles, aides animalières. Elle remplace progressivement depuis 2006 l'ACTP. Depuis 2008, la PCH est ouverte aux personnes de moins de 20 ans et elle peut se substituer au complément de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH).

Allocation compensatrice pour tierce personne

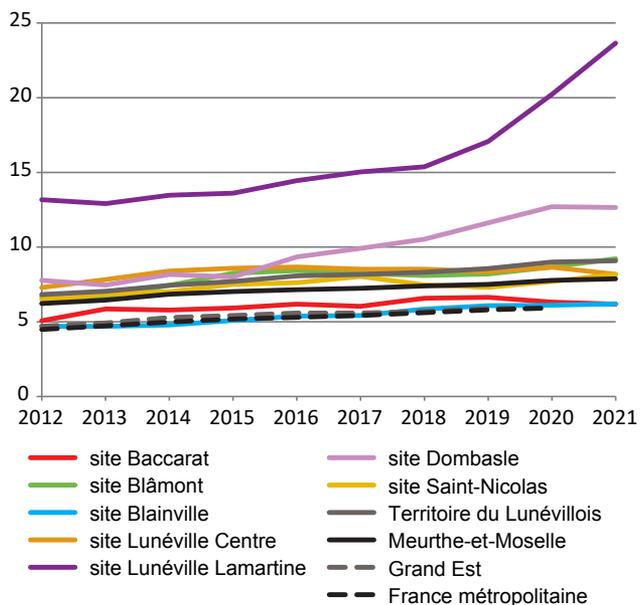
Permet d'assumer les frais occasionnés par l'emploi d'une tierce personne pour aider le bénéficiaire en situation de handicap dans les actes du quotidien. Cette allocation a été remplacée le 1^{er} janvier 2006 par la PCH, mais les personnes disposant avant cette date de l'ACTP peuvent continuer à en bénéficier au moment du renouvellement de leurs droits.

(source : DREES)

948 personnes ont un droit ouvert à l'une des deux prestations sur le territoire en décembre 2021, en augmentation de 0,7 % en un an. Avec **9,08 bénéficiaires pour 1 000 personnes, le territoire détient le plus fort taux de bénéficiaires du département**. Ce taux est très élevé sur le site principal de Lunéville Lamartine avec près de 24 personnes ayant un droit ouvert à l'une des deux prestations pour 1 000 habitants ; il est en forte hausse ces dernières années.

Parmi les 862 personnes ayant un droit ouvert à la PCH, 569 ont été payées au titre du mois de décembre 2021. Cela représente **un taux de couverture de 5,45 bénéficiaires de la PCH payés pour 1 000 personnes**, soit + 0,86 point par rapport à la moyenne départementale.

Évolution du taux de bénéficiaires nombre de bénéficiaires ayant un droit ouvert à la PCH ou à l'ACTP (en décembre) pour 1 000 personnes



Zone	Personnes ayant un droit ouvert au 31/12/2021 à l'ACTP ou à la PCH						Bénéficiaires PCH payés au 31/12		
	Total	dont PCH à domicile	dont PCH en établissement	dont ACTP	Évolution 2020-2021	Taux pour 1 000 personnes		2021	Taux pour 1 000 personnes
						2020	2021		
Territoire de Longwy	610	528	38	44	+ 1,2 %	6,72	6,80	355	3,95
MDS Longuyon-Villerupt	206	179	9	18	-3,7 %	5,65	5,44	104	2,74
MDS Longwy-Mont-Saint-Martin	404	349	29	26	+ 3,9 %	7,50	7,79	251	4,84
Territoire de Briey	493	414	22	57	- 0,6 %	6,43	6,39	245	3,18
MDS Briey-Joeuf	231	184	14	33	+ 1,3 %	6,63	6,72	114	3,32
MDS Jarny-Piennes	262	230	8	24	- 2,2 %	6,27	6,13	131	3,06
Territoire Terres de Lorraine	637	540	49	48	+ 2,1 %	6,35	6,48	364	3,70
MDS Colombey-N.-Maisons-Vézelize	351	292	32	27	+ 1,7 %	6,40	6,52	198	3,68
MDS Terres Toulaises	286	248	17	21	+ 2,5 %	6,28	6,44	166	3,74
Territoire Val de Lorraine	671	590	37	44	+ 0,9 %	6,26	6,32	387	3,64
MDS Bassin de Pont-à-Mousson	312	278	12	22	+ 0,6 %	6,55	6,59	182	3,84
MDS Bassin de Pompey	359	312	25	22	+ 1,1 %	6,03	6,09	205	3,48
Territoire du Lunévillois	948	756	106	86	+ 0,7 %	9,01	9,08	569	5,45
MDS Baccarat	170	145	8	17	+ 3,7 %	7,52	7,80	97	4,45
Site de Baccarat	63	54	s.	s.	- 3,1 %	6,38	6,18	32	3,14
Site de Blâmont	107	91	s.	s.	+ 8,1 %	8,53	9,22	65	5,60
MDS Lunéville	348	313	12	23	- 2,2 %	10,70	10,46	242	7,27
Site de Lunéville Centre	232	206	s.	s.	- 4,1 %	8,53	8,18	158	5,57
Site de Lunéville Lamartine	116	107	s.	s.	+ 1,8 %	23,24	23,65	84	17,13
MDS Entre Sel et Eau	430	298	86	46	+ 2,1 %	8,54	8,72	230	4,66
Site de Blainville-sur-l'Eau	126	105	12	9	+ 0,8 %	6,15	6,20	76	3,74
Site de Dombasle-sur-Meurthe	189	106	59	24	0,0 %	12,65	12,65	89	5,96
Site de Saint-Nicolas-de-Port	115	87	15	13	+ 7,5 %	7,61	8,18	65	4,62
Territoire du Grand Nancy	2 334	2 002	90	242	+ 4,9 %	8,62	9,05	1 412	5,47
MDS Grand Nancy Nord-Est	392	328	20	44	+ 1,6 %	9,19	9,34	208	4,95
MDS Grand Nancy Sud-Est	447	397	10	40	+ 5,4 %	10,04	10,59	289	6,84
MDS Nancy Nord	324	280	8	36	+ 8,7 %	5,88	6,39	187	3,69
MDS Nancy Sud	441	380	10	51	+ 2,1 %	8,87	9,05	257	5,28
MDS Plateau et Provinces	330	259	32	39	+ 4,4 %	10,60	11,07	201	6,74
MDS Vandoeuvre	400	358	10	32	+ 8,7 %	8,28	9,00	270	6,07
Meurthe-et-Moselle	5 782	4 844	392	546	+ 2,6 %	7,78	7,88	3 369	4,59
Grand Est*	32 771	27 502	5 269	- 0,2 %	5,91	5,90	17 162	3,09	
France métropolitaine*	385 013	335 519	49 494	+ 2,7 %	5,76	5,91	239 613	3,68	

s. : secret statistique (moins de 5 bénéficiaires)

* données au 31/12/2020 et évolution 2019-2020 pour ces échelons

Médecins généralistes

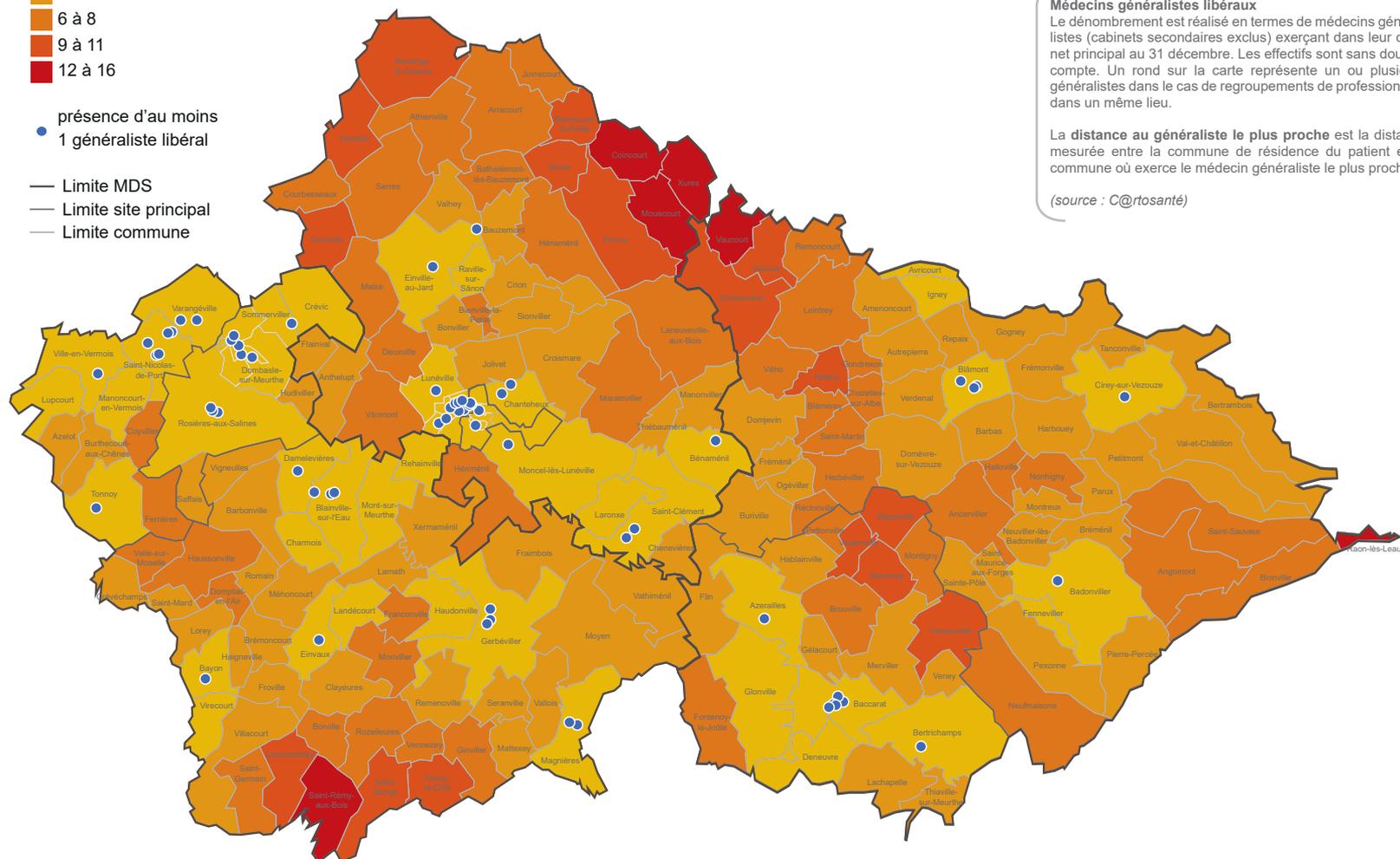
718 généralistes libéraux exercent en Meurthe-et-Moselle au 31 décembre 2021. Leur effectif poursuit sa diminution (- 1 % en un an). Avec 98 généralistes pour 100 000 habitants, le taux de couverture demeure toutefois supérieur à la moyenne régionale (86,5 pour 100 000) et nationale (86 pour 100 000).

Distance au plus proche
généraliste libéral
(en km) au 31/12/2021



• présence d'au moins
1 généraliste libéral

— Limite MDS
— Limite site principal
— Limite commune



Médecins généralistes libéraux

Le dénombrement est réalisé en termes de médecins généralistes (cabinets secondaires exclus) exerçant dans leur cabinet principal au 31 décembre. Les effectifs sont sans double-compte. Un rond sur la carte représente un ou plusieurs généralistes dans le cas de regroupements de professionnels dans un même lieu.

La distance au généraliste le plus proche est la distance mesurée entre la commune de résidence du patient et la commune où exerce le médecin généraliste le plus proche.

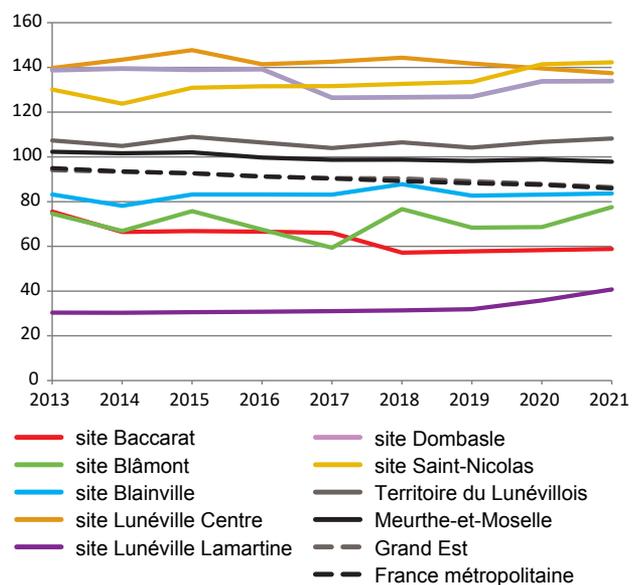
(source : C@rtosanté)

Grâce à ses 113 omnipraticiens libéraux, **le territoire du Lunévillois dispose du deuxième taux de couverture le plus élevé du département** après le Grand Nancy, soit 108 médecins pour 100 000 habitants.

Ce bon taux de couverture masque des disparités entre communes rurales en bordure des départements limitrophes, non dotées de généralistes, et les principaux pôles urbains du territoire, Lunéville en tête (30 généralistes). Les taux de couverture sont les plus élevés dans les sites principaux de Saint-Nicolas-de-Port, Lunéville Centre et Dombasle-sur-Meurthe.

Près du tiers des médecins généralistes du territoire ont plus de 60 ans en décembre 2021, soit 37 des 113 omnipraticiens. Leur effectif est en augmentation de neuf unités en deux ans. Dans la commune de Lunéville, 11 des 30 médecins généralistes libéraux sont proches de la retraite.

Évolution de la densité nombre de médecins omnipraticiens libéraux pour 100 000 habitants au 31 décembre



Zone	Nombre de médecins généralistes libéraux au 31 décembre							Densité en 2021 pour 100 000 habitants
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
Territoire de Longwy	60	61	56	56	53	54	51	56,8
MDS Longuyon-Villerupt	19	19	18	18	18	18	19	50,1
MDS Longwy-Mont-Saint-Martin	41	42	38	38	35	36	32	61,7
Territoire de Briey	51	47	48	45	47	48	48	62,2
MDS Briey-Joeuf	26	25	25	23	22	24	24	69,8
MDS Jarny-Piennes	25	22	23	22	25	24	24	56,1
Territoire Terres de Lorraine	91	88	88	89	89	89	90	91,6
MDS Colombey-N.-Maisons-Vézelise	51	49	49	51	51	52	53	98,4
MDS Terres Toulaises	40	39	39	38	38	37	37	83,3
Territoire Val de Lorraine	99	97	97	98	100	102	100	94,1
MDS Bassin de Pont-à-Mousson	41	40	40	40	42	43	43	90,8
MDS Bassin de Pompey	58	57	57	58	58	59	57	96,8
Territoire du Lunévillois	117	114	111	113	110	112	113	108,2
MDS Baccarat	16	15	14	15	14	14	15	68,8
Site de Baccarat	7	7	7	6	6	6	6	58,9
Site de Blâmont	9	8	7	9	8	8	9	77,5
MDS Lunéville	44	42	42	42	41	41	41	123,2
Site de Lunéville Centre	42	40	40	40	39	39	39	137,4
Site de Lunéville Lamartine	2	2	2	2	2	2	2	40,8
MDS Entre Sel et Eau	57	57	55	56	55	57	57	115,6
Site de Blainville-sur-l'Eau	17	17	17	18	17	17	17	83,7
Site de Dombasle-sur-Meurthe	21	21	19	19	19	20	20	133,9
Site de Saint-Nicolas-de-Port	19	19	19	19	19	20	20	142,3
Territoire du Grand Nancy	328	323	325	324	321	320	316	122,5
MDS Grand Nancy Nord-Est	52	49	50	50	49	53	54	128,6
MDS Grand Nancy Sud-Est	39	42	42	44	43	42	39	92,4
MDS Nancy Nord	76	75	73	73	72	69	70	138,0
MDS Nancy Sud	47	45	47	47	46	43	43	88,3
MDS Plateau et Provinces	44	43	45	44	43	43	45	150,9
MDS Vandoeuvre	70	69	68	66	68	70	65	146,2
Meurthe-et-Moselle	746	730	725	725	720	725	718	97,9
Grand Est	5 147	5 070	5 033	5 022	4 947	4 881	4 805	86,5
France métropolitaine	58 998	58 409	58 089	57 504	56 990	56 762	55 938	85,9

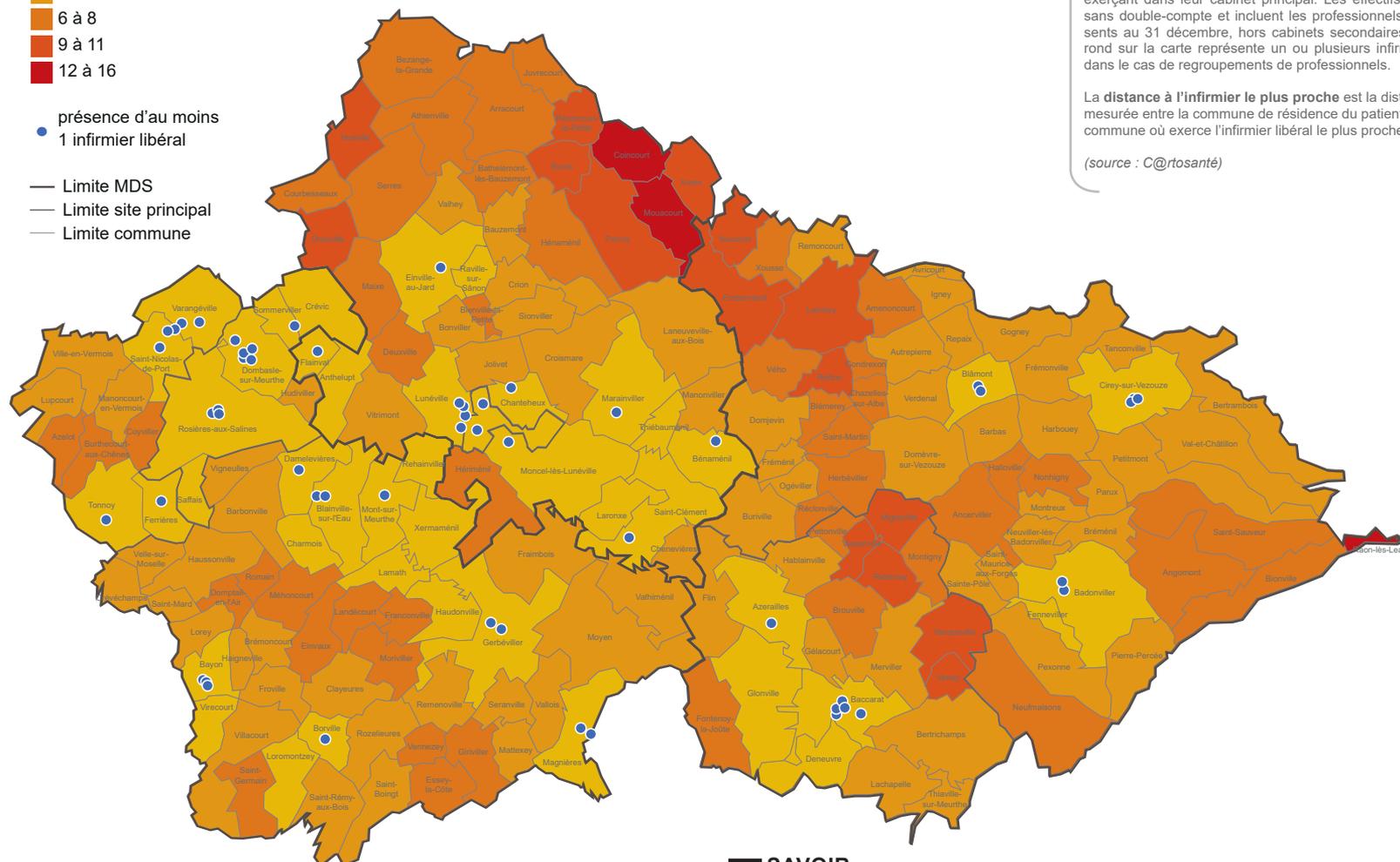
L'effectif des infirmiers libéraux a quasiment doublé en treize ans dans le département, passant de 446 en décembre 2008 à 884 en décembre 2021. Si sa progression a ralenti en 2021 (+ 2 unités par rapport à 2020), elle demeure ininterrompue depuis plus de vingt ans. On compte 120 infirmiers libéraux pour 100 000 habitants, un taux inférieur à la moyenne régionale (136 pour 100 000) et nationale (149 pour 100 000).

Distance au plus proche infirmier libéral (en km) au 31/12/2021



présence d'au moins 1 infirmier libéral

— Limite MDS
— Limite site principal
— Limite commune



Infirmiers libéraux

Le dénombrement est réalisé en termes d'infirmiers exerçant dans leur cabinet principal. Les effectifs sont sans double-compte et incluent les professionnels présents au 31 décembre, hors cabinets secondaires. Un rond sur la carte représente un ou plusieurs infirmiers dans le cas de regroupements de professionnels.

La distance à l'infirmier le plus proche est la distance mesurée entre la commune de résidence du patient et la commune où exerce l'infirmier libéral le plus proche.

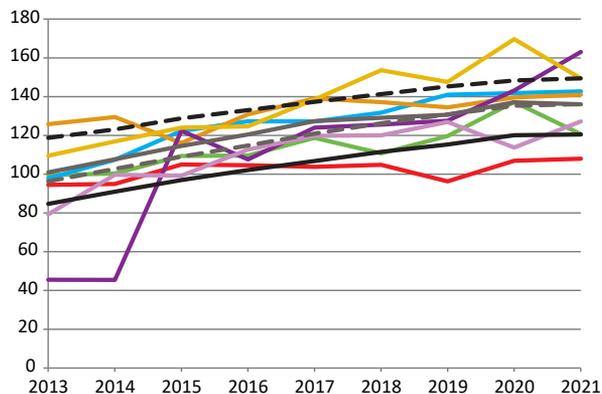
(source : C@rtosanté)

Avec 142 infirmiers libéraux fin 2021, le territoire du Lunévillois possède la plus forte densité du département, soit 136 infirmiers pour 100 000 habitants. L'effectif d'infirmiers libéraux est en augmentation continue depuis de nombreuses années, bien que cette progression se soit ralentie au cours des trois dernières années avec - pour la première fois depuis 2010 - un déclin du nombre de professionnels en 2021 (- 2).

Seul le site principal de Baccarat dispose d'un taux de couverture (108 pour 100 000) inférieur à la moyenne départementale (120 pour 100 000).

Les communes du nord du territoire sont également sous-dotées et les distances pour parvenir à l'infirmier le plus proche dépassent 12 kilomètres pour deux communes.

Évolution de la densité nombre d'infirmiers libéraux pour 100 000 habitants au 31 décembre



Zone	Nombre d'infirmiers libéraux au 31 décembre							Densité en 2021 pour 100 000 habitants
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
Territoire de Longwy	71	78	82	83	81	87	85	94,7
MDS Longuyon-Villerupt	30	33	35	35	37	37	38	100,3
MDS Longwy-Mont-Saint-Martin	41	45	47	48	44	50	47	90,6
Territoire de Briey	83	85	89	95	99	98	102	132,2
MDS Briey-Joeuf	37	37	41	46	50	50	52	151,3
MDS Jarmy-Piennes	46	48	48	49	49	48	50	117,0
Territoire Terres de Lorraine	105	107	109	117	121	123	133	135,3
MDS Colombey-N.-Maisons-Vézelize	59	60	64	70	72	71	78	144,8
MDS Terres Toulouses	46	47	45	47	49	52	55	123,8
Territoire Val de Lorraine	111	117	124	129	135	143	140	131,8
MDS Bassin de Pont-à-Mousson	50	47	53	58	62	66	65	137,3
MDS Bassin de Pompey	61	70	71	71	73	77	75	127,3
Territoire du Lunévillois	123	129	136	137	138	144	142	136,0
MDS Baccarat	24	24	25	24	24	27	25	114,7
Site de Baccarat	11	11	11	11	10	11	11	107,9
Site de Blâmont	13	13	14	13	14	16	14	120,6
MDS Lunéville	41	44	47	46	45	47	48	144,2
Site de Lunéville Centre	33	37	39	38	37	39	40	141,0
Site de Lunéville Lamartine	8	7	8	8	8	8	8	163,1
MDS Entre Sel et Eau	58	61	64	67	69	70	69	139,9
Site de Blainville-sur-l'Eau	25	26	26	27	29	29	29	142,7
Site de Dombasle-sur-Meurthe	15	17	18	18	19	17	19	127,2
Site de Saint-Nicolas-de-Port	18	18	20	22	21	24	21	149,4
Territoire du Grand Nancy	216	232	244	257	272	286	282	109,3
MDS Grand Nancy Nord-Est	44	46	51	53	57	62	59	140,5
MDS Grand Nancy Sud-Est	38	46	46	49	53	54	56	132,6
MDS Nancy Nord	38	40	44	45	47	49	48	94,6
MDS Nancy Sud	30	31	33	35	37	42	43	88,3
MDS Plateau et Provinces	29	31	30	30	31	32	31	104,0
MDS Vandoeuvre	37	38	40	45	47	47	45	101,2
Meurthe-et-Moselle	709	748	784	818	846	881	884	120,5
Grand Est	6 055	6 377	6 722	7 011	7 259	7 514	7 562	136,1
France métropolitaine	82 043	85 179	88 318	91 102	93 912	96 236	97 275	149,4

Établissements hospitaliers

Quarante-neuf entités juridiques auxquelles sont rattachés plus de cent établissements hospitaliers sont situées en Meurthe-et-Moselle en 2021.

22 établissements sont situés dans le Lunévillois, dont le Centre Hospitalier (149 lits de court séjour) et la Clinique Jeanne d'Arc (90 lits de court séjour) à Lunéville. 9 établissements du Centre Psychothérapique de Nancy (CPN) sont situés sur le territoire. L'offre de soins de moyen séjour (192 lits et places, soit 14 % du total départemental) et de long séjour (134 lits et places, soit 32 % du total départemental) est fournie et se répartit sur l'ensemble du territoire.

Etablissements hospitaliers

-  Centre hospitalier régional
-  Centre hospitalier
-  Centre hospitalier spécialisé lutte contre les maladies mentales
-  Centre de lutte contre le cancer
-  Centre hospitalier, ex hôpital local
-  Etablissement privé, spécialisé en soins de suite et de réadaptation

 Etablissement de soins de courte durée ou pluridisciplinaires

 Etablissement de soins de longue durée

Etablissements de lutte contre les maladies mentales

 Centre médico-psychologique

 Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel

 Centre postcure malades mentaux

Autres établissements relevant de la loi hospitalière

 Hospitalisation à domicile

 Alternative à la dialyse en centre

 Groupement de coopération sanitaire

 Autre établissement loi hospitalière

— Limite MDS

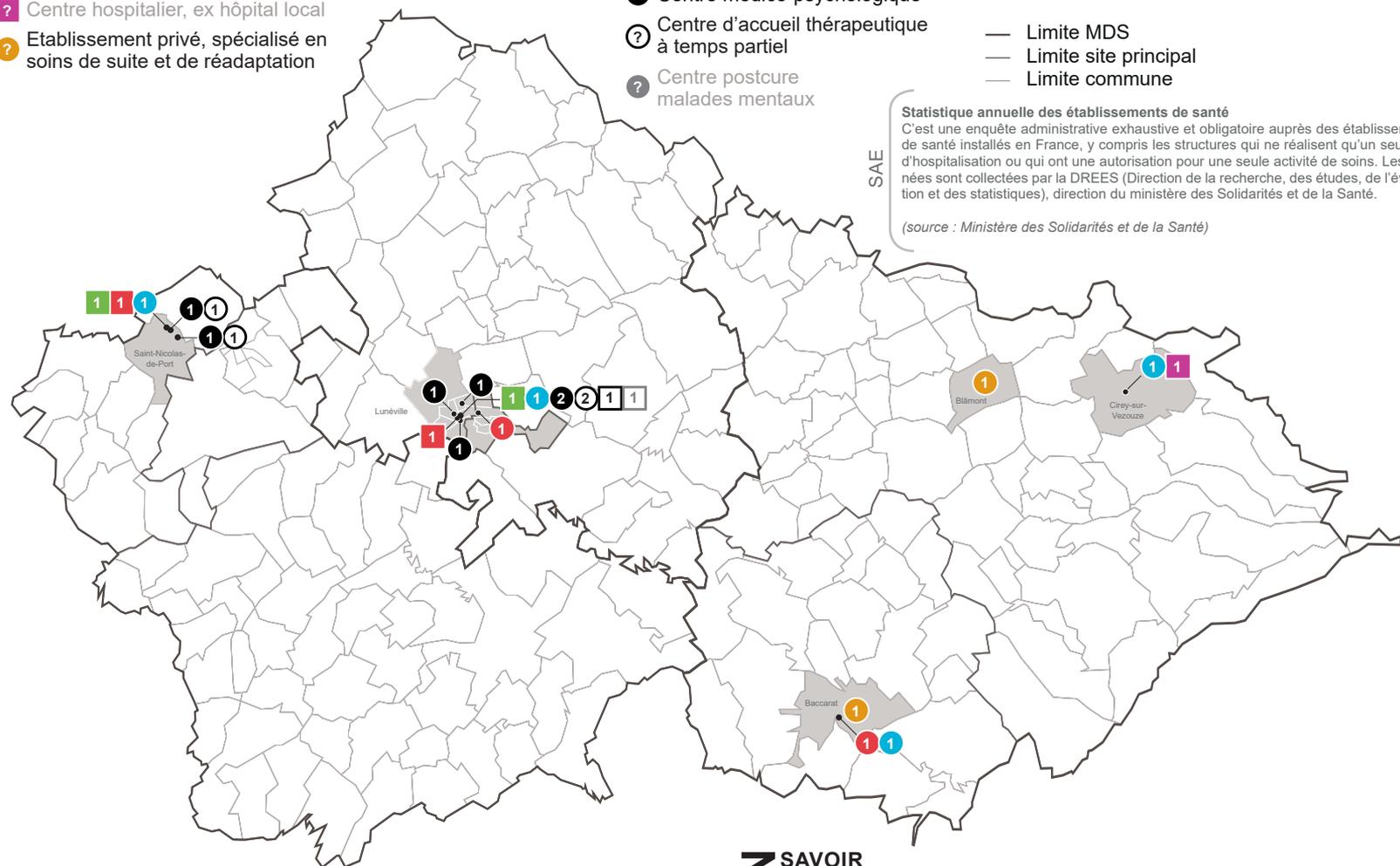
— Limite site principal

— Limite commune

Statistique annuelle des établissements de santé

C'est une enquête administrative exhaustive et obligatoire auprès des établissements de santé installés en France, y compris les structures qui ne réalisent qu'un seul type d'hospitalisation ou qui ont une autorisation pour une seule activité de soins. Les données sont collectées par la DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques), direction du ministère des Solidarités et de la Santé.

(source : Ministère des Solidarités et de la Santé)



Services d'aide et de soins à domicile

Les services d'aide, d'accompagnement et de soins à domicile sont de trois types : services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD) assurant à la fois les missions des SAAD et celles des SSIAD.

Il existe 5 SPASAD expérimentaux personnes âgées - personnes handicapées en Meurthe-et-Moselle dont 4 sur le Grand Nancy et un sur le Lunévillois. Le **SPASAD de l'ADMR du Lunévillois** couvre l'ensemble des communes de la MDS de Baccarat.

Les 24 SSIAD du département offrent une capacité totale d'accueil de 1 441 places en décembre 2021. Les 1 328 places pour personnes âgées constituent la majeure partie de cette capacité et forment un taux d'équipement de 19,9 places pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus légèrement supérieur aux taux d'équipement régional et national.

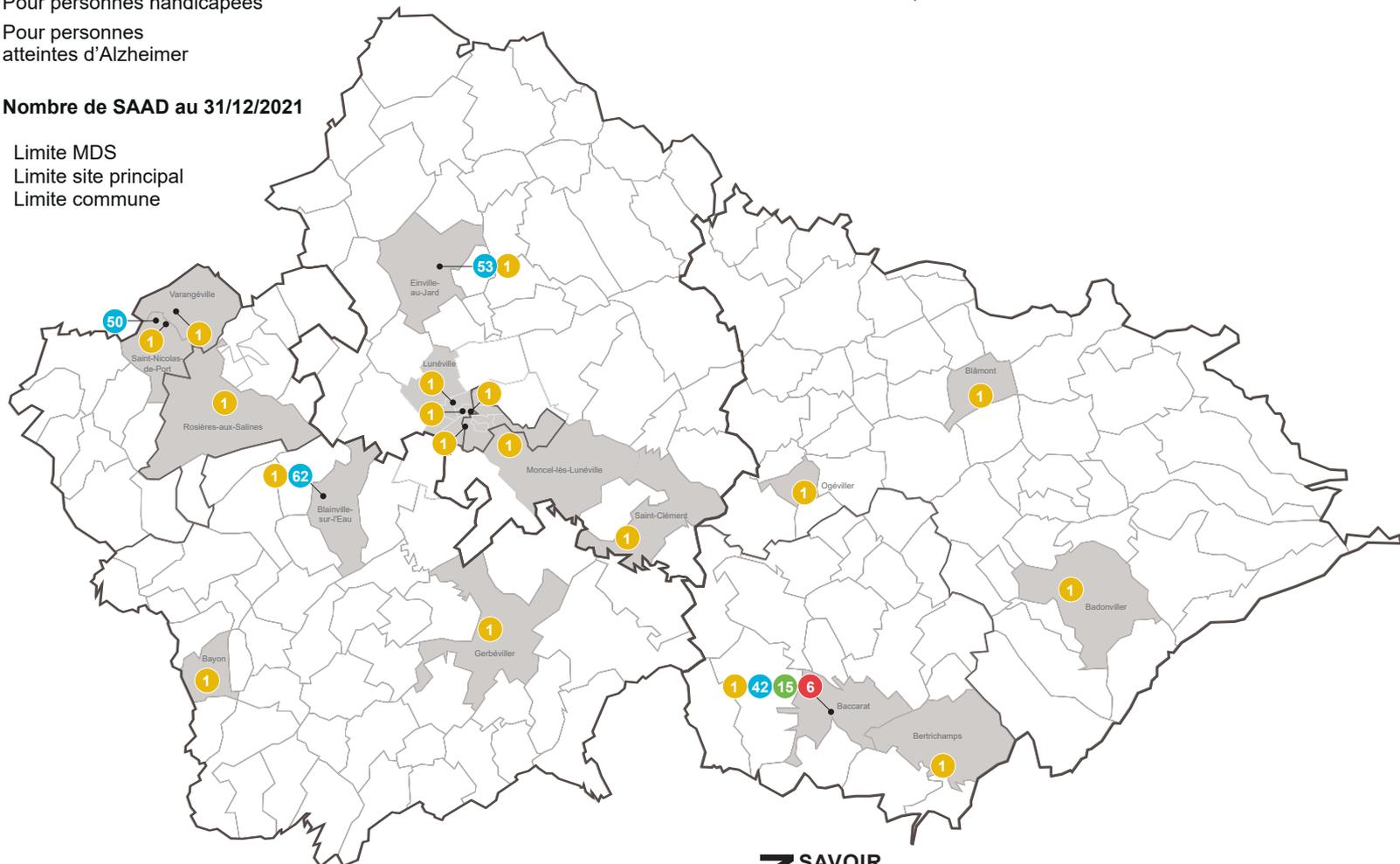
Les 4 SSIAD du territoire du Lunévillois ont une capacité totale de 228 places, dont 207 destinées aux personnes âgées. Le taux d'équipement global est similaire à la moyenne départementale en décembre 2021 avec 21 places pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus.

Nombre de places en SSIAD au 31/12/2021

- ? Pour personnes âgées
- ? Pour personnes handicapées
- ? Pour personnes atteintes d'Alzheimer

? Nombre de SAAD au 31/12/2021

- Limite MDS
- Limite site principal
- Limite commune



6 places pour personnes handicapées et 15 places pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer complètent l'offre en SSIAD du territoire.

Sur les 94 SAAD couvrant au moins une partie du département, 18 sont basés sur le territoire. Les SAAD sont ici localisés à la commune de leur siège.

SSIAD
SAAD
SPASAD

Services de soins infirmiers à domicile

Créés en 1981, ce sont des services médico-sociaux qui interviennent au domicile des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des personnes de moins de 60 ans atteintes de pathologies chroniques ou présentant certains types d'affection afin de leur dispenser des soins

Services d'aide et d'accompagnement à domicile

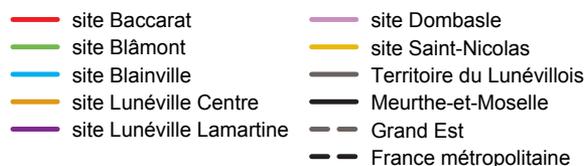
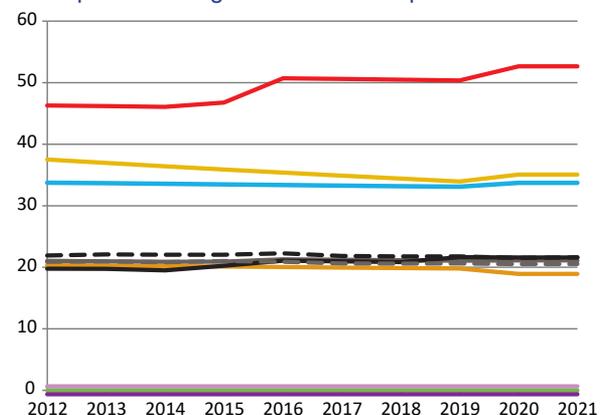
Ils désignent les organismes privés ou publics qui interviennent en qualité de prestataires, pour des actions liées aux actes essentiels de la vie, au soutien à domicile, à la préservation ou la restauration de l'autonomie dans l'exercice des activités de la vie quotidienne et au maintien et au développement des activités sociales et des liens avec l'entourage.

Services polyvalents d'aide et de soins à domicile

Une nouvelle forme d'organisation des services à domicile a été mise en place en 2005 sous la forme de SPASAD. Les SPASAD apportent à la fois un accompagnement dans les actes de la vie quotidienne et des soins aux personnes prises en charge. Ils regroupent des services qui assurent les missions d'un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et les missions d'un service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD).

(source : DREES)

Évolution du taux d'équipement global nombre de places en SSIAD et SPASAD (tous types de publics) pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus



Au 31 décembre 2021		Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) et Services Polyvalents d'Aide et de Soins A Domicile (SPASAD)						Nombre de Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)
Zone	Nombre	Capacité totale	Taux d'équipement global *	dont places pour personnes âgées	taux d'équipement en places personnes âgées *	dont places personnes handicapées	dont places Alzheimer	
Territoire de Longwy	2	170	19,9	165	19,3	5	0	10
MDS Longuyon-Villerupt	0	0	0,0	0	0,0	0	0	1
MDS Longwy-Mont-Saint-Martin	2	170	34,0	165	33,0	5	0	9
Territoire de Briey	4	191	24,7	171	22,1	5	15	5
MDS Briey-Joeuf	2	85	23,2	80	21,9	5	0	3
MDS Jarny-Piennes	2	106	26,0	91	22,3	0	15	2
Territoire Terres de Lorraine	6	250	30,3	250	30,3	0	0	9
MDS Colombey-N.-Maisons-Vézelize	4	154	32,7	154	32,7	0	0	5
MDS Terres Toulouises	2	96	27,2	96	27,2	0	0	4
Territoire Val de Lorraine	3	159	16,7	140	14,7	6	13	19
MDS Bassin de Pont-à-Mousson	1	61	15,0	55	13,5	6	0	11
MDS Bassin de Pompey	2	98	18,0	85	15,6	0	13	8
Territoire du Lunévillois	4	228	21,1	207	19,2	6	15	18
MDS Baccarat	1	63	24,3	42	16,2	6	15	5
Site de Baccarat	1	63	52,7	42	35,1	6	15	2
Site de Blâmont	0	0	0,0	0	0,0	0	0	3
MDS Lunéville	1	53	15,4	53	15,4	0	0	7
Site de Lunéville Centre	1	53	18,9	53	18,9	0	0	6
Site de Lunéville Lamartine	0	0	0,0	0	0,0	0	0	1
MDS Entre Sel et Eau	2	112	23,5	112	23,5	0	0	6
Site de Blainville-sur-l'Eau	1	62	33,7	62	33,7	0	0	3
Site de Dombasle-sur-Meurthe	0	0	0,0	0	0,0	0	0	1
Site de Saint-Nicolas-de-Port	1	50	35,1	50	35,1	0	0	2
Territoire du Grand Nancy	5	443	20,3	395	18,1	31	17	33
MDS Grand Nancy Nord-Est	1	38	8,0	38	8,0	0	0	4
MDS Grand Nancy Sud-Est	0	0	0,0	0	0,0	0	0	1
MDS Nancy Nord	1	39	10,2	39	10,2	0	0	10
MDS Nancy Sud	2	215	68,7	186	59,4	12	17	11
MDS Plateau et Provinces	0	0	0,0	0	0,0	0	0	3
MDS Vandoeuvre	1	151	36,0	132	31,5	19	0	4
Meurthe-et-Moselle	24	1 441	21,6	1 328	19,9	53	60	94
Grand Est	183	10 657	20,6	9 517	18,4	651	479	499
France métropolitaine	2 127	132 325	21,6	119 186	19,5	6 937	6 063	8 599

* taux pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus

Autres établissements de soins et de prévention

Certains types d'établissements de soins ne relèvent pas de la loi hospitalière : maisons de santé, lieux de consultation PMI, centres de santé...

Nombre d'établissements en avril 2022

Structures d'exercice libéral

-  Maisons de santé
-  Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)

Dispensaires ou centres de soins

-  Centres de médecine universitaire
-  Centres d'examen de santé

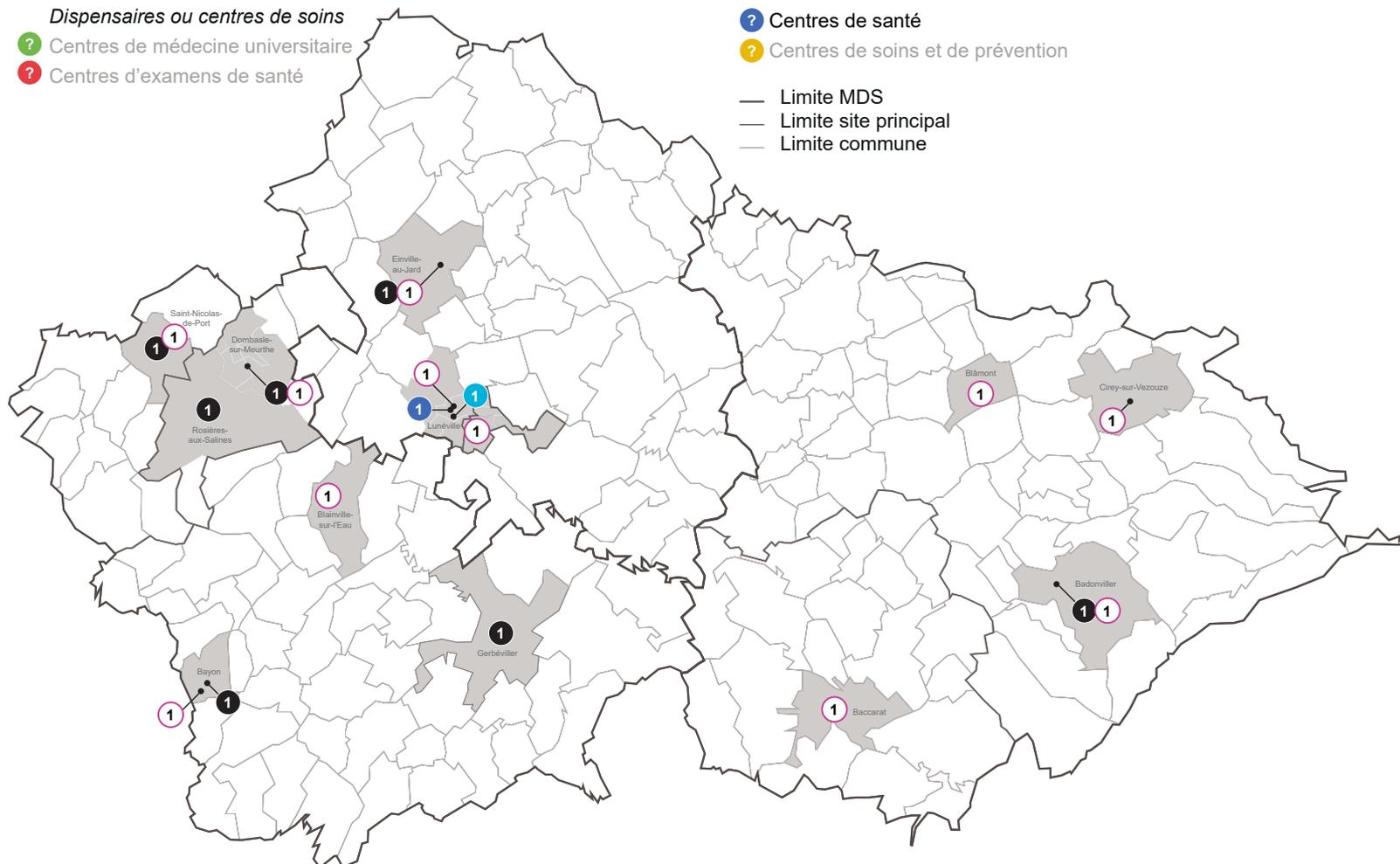
Etablissements de PMI et de planification familiale

-  Protection maternelle et infantile (PMI)
-  Lieux de consultation PMI
-  Centres de planification ou d'éducation familiale (CPEF)

Centres de santé

-  Centres de santé
-  Centres de soins et de prévention

- Limite MDS
- Limite site principal
- Limite commune



7 maisons de santé sont implantées sur le territoire. D'autres sont en projet à Baccarat, Blâmont et Chanteheux. Des regroupements de professionnels de santé non labellisés (équipes de soins primaires) sont également présents à Magnières et Cirey-sur-Vezouze. **Un centre de santé dentaire (UTML)** est implanté à Lunéville et un autre centre de santé polyvalent est en construction, également à Lunéville.

Les équipes de soins primaires (ESP) et communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) sont deux modes d'organisation créés par la loi de modernisation du système de santé de 2016 pour les professionnels qui veulent mieux structurer leurs relations et mieux se coordonner. En juin 2022, le territoire compte **deux ESP** à Blainville/Damelevières et Bénaménil. **Une CPTS est en projet dans la CC des Pays du Sel et du Vermois.** Les CPTS regroupent les professionnels du territoire souhaitant s'organiser autour d'un projet de santé afin de répondre à des problématiques communes.

Le territoire est également couvert dans sa quasi-totalité par un contrat local de santé (CLS) à l'exception des trois communes de la CA de Saint-Dié des Vosges. Le CLS vise à mettre en oeuvre des actions au plus près de la population afin de réduire les inégalités territoriales et sociales en matière de santé.

Le Département mène des actions dans le cadre de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) sur le territoire : accueil et consultations dans les MDS, bilans de santé en écoles maternelles, consultations médicales de la petite enfance (11 lieux répartis sur le territoire). Par ailleurs, des consultations ont lieu au CPEF du Centre Hospitalier de Lunéville.

Maisons de santé

Structures pluri professionnelles dotées de la personnalité morale et constituées entre professionnels médicaux, auxiliaires médicaux ou pharmaciens.

(source : Ministère des Solidarités et de la Santé)

Centres de Planification et d'Éducation Familiale

Lieux d'écoute, d'information, de prévention et de consultation à destination des jeunes. Un suivi médical y est assuré (consultations gynécologiques, dépistage des infections sexuellement transmissibles, tests de grossesse...) par des équipes spécialisées en santé sexuelle.

(source : Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle)

CPEF

Zone	Maisons de santé	Dispensaires ou centres de soins		Établissements de PMI et de planification familiale			Centres de santé	
		Centres de médecine universitaire	Centres d'examen de santé	PMI	Lieux de consultation PMI	CPEF	Centres de santé	Centres de soins et de prévention
Territoire de Longwy	3	0	0	0	5	1	4	0
MDS Longuyon-Villerupt	2	0	0	0	2	0	2	0
MDS Longwy-Mont-Saint-Martin	1	0	0	0	3	1	2	0
Territoire de Briey	2	0	0	0	4	1	6	0
MDS Briey-Joeuf	0	0	0	0	2	1	3	0
MDS Jarny-Piennes	2	0	0	0	2	0	3	0
Territoire Terres de Lorraine	6	0	0	0	4	1	2	0
MDS Colombey-N.-Maisons-Vézelize	5	0	0	0	2	0	1	0
MDS Terres Toulouses	1	0	0	0	2	1	1	0
Territoire Val de Lorraine	1	0	0	0	8	1	0	0
MDS Bassin de Pont-à-Mousson	1	0	0	0	4	1	0	0
MDS Bassin de Pompey	0	0	0	0	4	0	0	0
Territoire du Lunévillois	6	0	0	0	11	1	1	0
MDS Baccarat	2	0	0	0	4	0	0	0
Site de Baccarat	0	0	0	0	1	0	0	0
Site de Blâmont	2	0	0	0	3	0	0	0
MDS Lunéville	1	0	0	0	3	1	1	0
Site de Blainville-sur-l'Eau	1	0	0	0	2	1	1	0
Site de Lunéville Centre	0	0	0	0	1	0	0	0
Site de Lunéville Lamartine	3	0	0	0	4	0	0	0
MDS Entre Sel et Eau	1	0	0	0	2	0	0	0
Site de Dombasle-sur-Meurthe	1	0	0	0	1	0	0	0
Site de Saint-Nicolas-de-Port	1	0	0	0	1	0	0	0
Territoire du Grand Nancy	2	1	1	1	17	1	14	1
MDS Grand Nancy Nord-Est	0	0	0	0	2	0	0	0
MDS Grand Nancy Sud-Est	1	0	0	0	4	0	0	0
MDS Nancy Nord	0	0	0	0	2	0	8	0
MDS Nancy Sud	0	0	0	1	2	1	1	1
MDS Plateau et Provinces	0	0	0	0	4	0	3	0
MDS Vandoeuvre	1	1	1	0	3	0	2	0
Meurthe-et-Moselle	20	1	1	1	49	6	27	1
Grand Est	162	8	8	9	nc	14	238	10
France métropolitaine	2 066	36	122	801	nc	445	3 075	127

nc : donnée non communiquée

Complémentaire santé solidaire (C2S)

Depuis le 1^{er} novembre 2019, la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C) s'est ouverte aux personnes éligibles à l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS) moyennant une participation financière variable en fonction de l'âge. La CMU-C et l'ACS n'existent plus sous ces noms : la CMU-C a été remplacée par la C2S gratuite (sans participation financière) tandis que l'ACS a été remplacée par la C2S payante (avec participation financière).

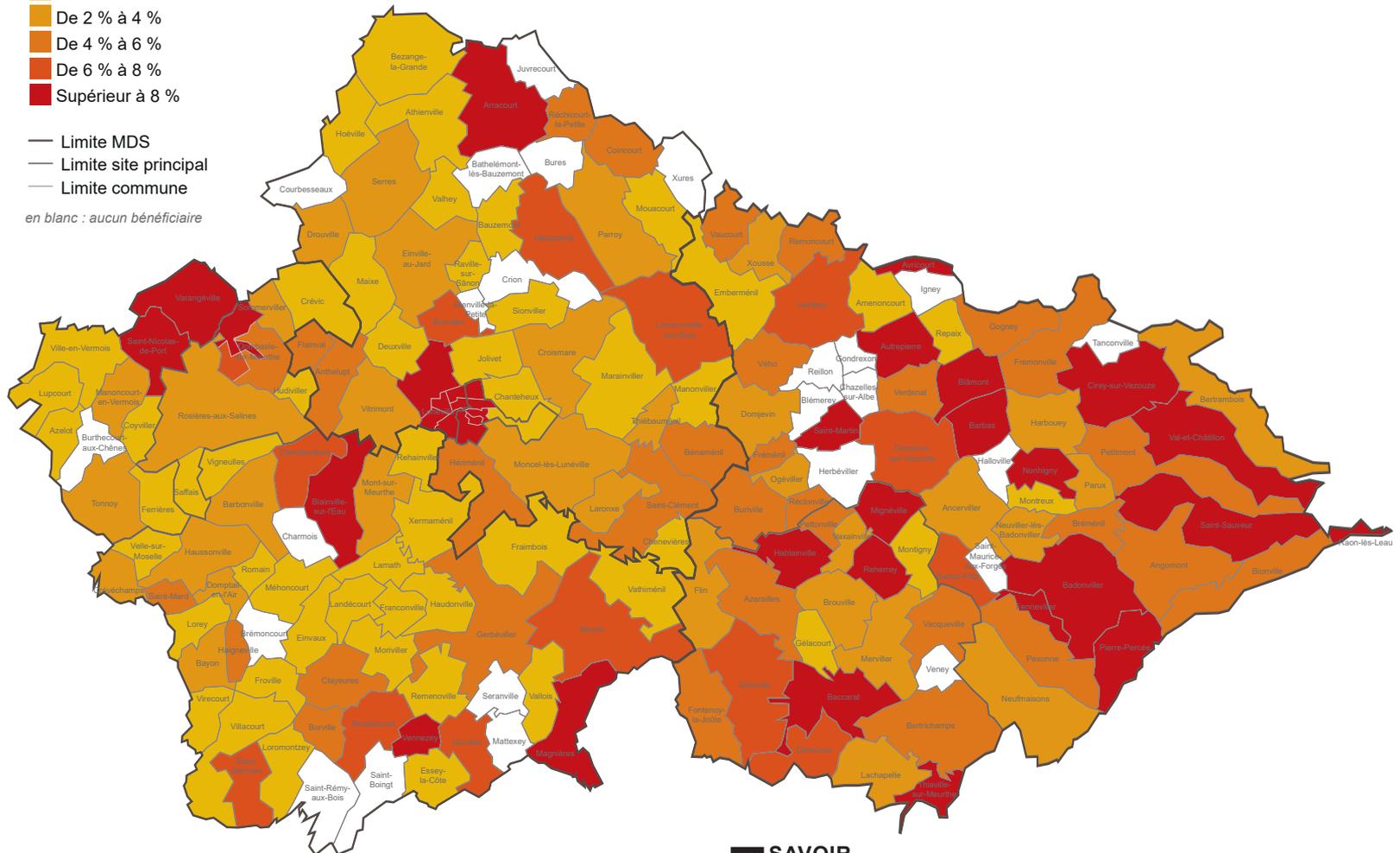
Au 31 décembre 2021, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de Meurthe-et-Moselle verse la C2S à plus de 45 000 personnes. Il s'agit ici uniquement des bénéficiaires du régime général de l'assurance maladie, celui-ci couvrant la majeure partie de la population (environ 90%).

Part de bénéficiaires de la C2S au 31 décembre 2021 parmi la population totale

- Inférieur à 2 %
- De 2 % à 4 %
- De 4 % à 6 %
- De 6 % à 8 %
- Supérieur à 8 %

- Limite MDS
- Limite site principal
- Limite commune

en blanc : aucun bénéficiaire



La proportion de bénéficiaires de la C2S par rapport à la population générale est de 11 % pour l'ensemble du territoire national, répartie entre 9 % pour la C2S sans participation financière et 2 % pour la C2S avec participation financière. Toutefois, les proportions sont très inégales entre la métropole et les DOM. En métropole, la C2S couvre 10 % de la population, avec 8 % pour la C2S sans participation financière et 2 % pour la C2S avec participation financière. Dans les DOM, elle concerne 35 % de la population, essentiellement au profit de la C2S sans participation financière (31 %, trois fois plus qu'en métropole), puis 4 % pour la C2S avec participation financière, deux fois plus qu'en métropole.

En métropole, les plus fortes concentrations de bénéficiaires se situent dans le nord, en région parisienne et dans le sud. Les 24 départements ayant les plus forts taux de personnes couvertes par la C2S concentrent 46 % des bénéficiaires. La Meurthe-et-Moselle se situe dans les départements intermédiaires selon l'importance de la part de la population couverte par la C2S. **Tous régimes confondus, 10,2 % de la population meurthe-et-mosellane est couverte par la C2S.** Ce taux s'abaisse à 9,3 % si l'on ne prend en compte que le régime général au 31 décembre 2021.

Derrière le Grand Nancy qui concentre plus de la moitié des bénéficiaires du département, le territoire du Lunévillois s'inscrit en deuxième position avec un taux de couverture de 7,8 %. Les taux étant naturellement plus élevés en milieu urbain où se concentrent les populations les plus précaires (familles monoparentales, bénéficiaires d'allocations handicap et vieillesse notamment), ce taux dépasse les 10 % pour la MDS de Lunéville avec un taux de couverture très élevé pour le site de Lunéville Lamartine (23 %).

C2S

Complémentaire santé solidaire

Depuis le 1^{er} novembre 2019, la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C) s'est ouverte aux personnes éligibles à l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS) moyennant une participation financière entre 8 et 30 € par mois en fonction de l'âge. L'ACS ainsi supprimée a laissé place à un dispositif commun appelé Complémentaire santé solidaire (C2S).

Selon le montant des ressources du foyer, la C2S peut être :

- Gratuite : le bénéficiaire ne paie pas de mensualités. On parle de Complémentaire santé solidaire sans participation financière (ex CMU-C).
- Payante : le bénéficiaire paie de faibles mensualités (moins de 1 € par jour et par personne). On parle alors de Complémentaire santé solidaire avec participation financière (ex ACS).

(source : complementaire-sante-solidaire.fr)

Au 31 décembre 2021

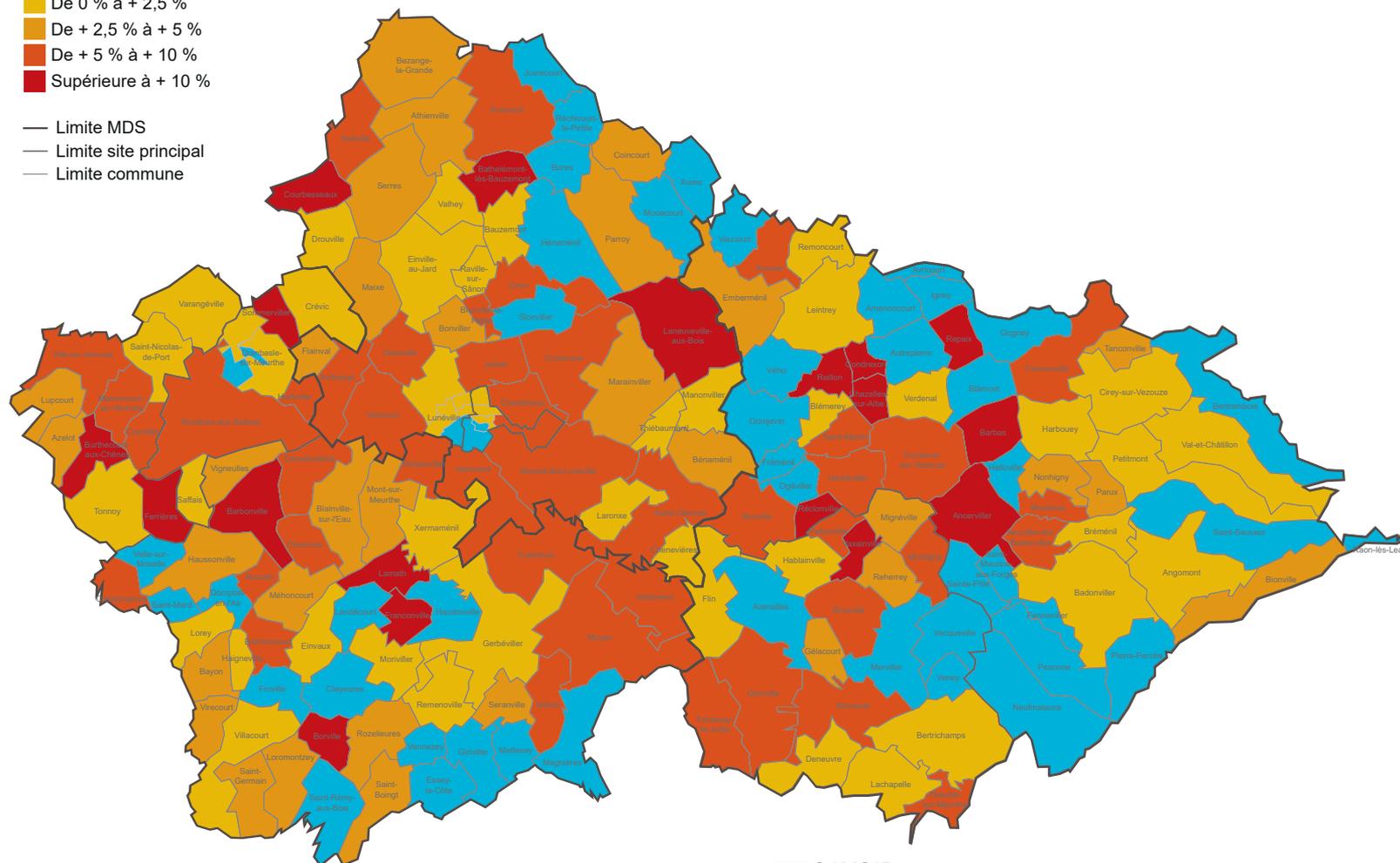
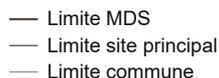
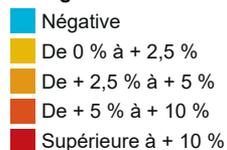
Zone	Allocataires CNAM bénéficiaires de la C2S	Population couverte bénéficiaire de la C2S	Soit % de la population totale couverte
Territoire de Longwy	4 515	6 657	7,4 %
MDS Longuyon-Villerupt	1 166	1 615	4,3 %
MDS Longwy-Mont-Saint-Martin	3 349	5 042	9,7 %
Territoire de Briey	3 171	4 873	6,3 %
MDS Briey-Joeuf	1 718	2 645	7,7 %
MDS Jarny-Piennes	1 453	2 228	5,2 %
Territoire Terres de Lorraine	3 409	5 253	5,3 %
MDS Colombey-N.-Maisons-Vézelize	1 359	2 024	3,8 %
MDS Terres Toulaises	2 050	3 229	7,3 %
Territoire Val de Lorraine	3 981	6 297	5,9 %
MDS Bassin de Pont-à-Mousson	1 922	3 121	6,6 %
MDS Bassin de Pompey	2 059	3 176	5,4 %
Territoire du Lunévillois	5 186	8 123	7,8 %
MDS Baccarat	1 161	1 868	8,6 %
Site de Baccarat	549	886	8,7 %
Site de Blâmont	612	982	8,5 %
MDS Lunéville	2 228	3 433	10,3 %
Site de Lunéville Centre	1 536	2 289	8,1 %
Site de Lunéville Lamartine	692	1 144	23,3 %
MDS Entre Sel et Eau	1 797	2 822	5,7 %
Site de Blainville-sur-l'Eau	593	961	4,7 %
Site de Dombasle-sur-Meurthe	581	897	6,0 %
Site de Saint-Nicolas-de-Port	623	964	6,9 %
Territoire du Grand Nancy	24 826	36 673	14,2 %
MDS Grand Nancy Nord-Est	2 388	3 827	9,1 %
MDS Grand Nancy Sud-Est	2 680	4 285	10,1 %
MDS Nancy Nord	3 632	4 873	9,6 %
MDS Nancy Sud	6 505	8 479	17,4 %
MDS Plateau et Provinces	5 131	8 284	27,8 %
MDS Vandoeuvre	4 490	6 925	15,6 %
Meurthe-et-Moselle	45 095	67 883	9,3 %
Grand Est	nc	nc	nc
France métropolitaine	nc	nc	nc

nc : donnée non communiquée

En 2019, le département de la Meurthe-et-Moselle compte près de 380 000 logements, en augmentation de 63 % en cinquante ans. Parmi ces logements, il y a 337 000 résidences principales (89 % des logements) pour 734 000 résidents. Sous l'effet de la décohabitation, le nombre de résidences principales a augmenté de 58 % entre 1968 et 2019 alors que la population n'a progressé que de 4 % au cours de cette période. Parallèlement à la réduction de la taille des ménages, les logements sont devenus plus grands et plus confortables.

Tandis que la population du territoire décroît (- 2,8 % entre 2013 et 2019), **le nombre de logements du territoire continue sa progression** : + 2,6 % en six ans, conséquence de la décohabitation des ménages. Cette dernière est le seul moteur de l'augmentation du nombre de résidences principales, la croissance (ou décroissance dans le cas du Lunévillois) de la population ne jouant plus aucun rôle.

Évolution du nombre de logements entre 2013 et 2019



Logement

Un logement est défini du point de vue de son utilisation. C'est un local utilisé pour l'habitation :

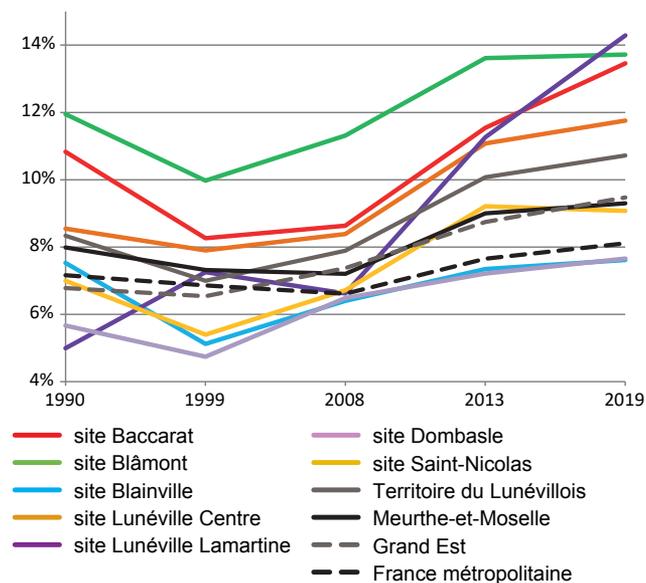
- séparé, c'est-à-dire complètement fermé par des murs et cloisons, sans communication avec un autre local si ce n'est par les parties communes de l'immeuble ;
- indépendant, avec une entrée d'où l'on a directement accès sur l'extérieur ou les parties communes de l'immeuble, sans devoir traverser un autre local.

Les logements sont répartis en 4 catégories :

- **les résidences principales**, logements occupés de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage ;
 - **les résidences secondaires**, logements utilisés pour les week-ends, les loisirs ou les vacances, incluant les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques ;
 - **les logements occasionnels**, logements ou pièces indépendantes utilisés occasionnellement pour des raisons professionnelles ;
 - **les logements vacants**, logements inoccupés se trouvant soit proposés à la vente ou à la location, soit déjà attribués à un acheteur ou à un locataire en attente d'occupation, soit en attente de règlement de succession, soit conservés par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés, soit gardés vacants et sans affectation précise par le propriétaire.
- Il existe des logements ayant des caractéristiques particulières, mais qui font tout de même partie des logements au sens de l'Insee : les résidences autonomie pour personnes âgées, les chambres meublées, les habitations précaires ou de fortune (caravanes, mobile home, etc.).

(source : INSEE)

Évolution du taux de vacance des logements



Zone	Évolution du nombre de logements						Type de logements en 2019	
	1990	1999	2008	2013	2019	Évolution 2013-2019	Maisons	Appartements
Territoire de Longwy	35 193	36 321	39 629	42 042	44 325	+ 5,4 %	61,7 %	37,6 %
MDS Longuyon-Villerupt	14 677	15 378	16 977	17 865	18 584	+ 4,0 %	70,9 %	28,8 %
MDS Longwy-Mont-Saint-Martin	20 516	20 943	22 652	24 177	25 741	+ 6,5 %	55,1 %	44,0 %
Territoire de Brie	31 008	31 753	35 051	37 112	38 402	+ 3,5 %	73,5 %	26,0 %
MDS Brie-Joeuf	14 381	14 628	16 143	16 899	17 617	+ 4,3 %	65,8 %	33,7 %
MDS Jarny-Piennes	16 627	17 125	18 908	20 213	20 785	+ 2,8 %	80,0 %	19,4 %
Territoire Terres de Lorraine	35 098	37 149	41 766	44 271	45 757	+ 3,4 %	77,4 %	21,8 %
MDS Colombey-N.-Maisons-Vézelize	19 278	20 391	23 030	24 316	25 162	+ 3,5 %	84,6 %	14,6 %
MDS Terres Toulaises	15 820	16 758	18 735	19 956	20 594	+ 3,2 %	68,6 %	30,6 %
Territoire Val de Lorraine	38 815	40 988	45 361	47 340	49 571	+ 4,7 %	71,9 %	27,4 %
MDS Bassin de Pont-à-Mousson	17 840	18 721	21 014	21 786	22 675	+ 4,1 %	67,3 %	31,7 %
MDS Bassin de Pompey	20 975	22 267	24 348	25 554	26 896	+ 5,3 %	75,8 %	23,7 %
Territoire du Lunévois	43 456	44 923	49 575	51 548	52 897	+ 2,6 %	70,5 %	28,8 %
MDS Baccarat	11 017	10 926	11 692	12 029	12 290	+ 2,2 %	80,0 %	19,6 %
Site de Baccarat	4 792	4 781	5 159	5 323	5 526	+ 3,8 %	73,2 %	26,5 %
Site de Blâmont	6 225	6 145	6 533	6 706	6 764	+ 0,9 %	85,5 %	14,1 %
MDS Lunéville	14 362	15 008	16 563	17 175	17 602	+ 2,5 %	55,9 %	43,4 %
Site de Lunéville Centre	11 560	12 197	13 640	14 266	14 683	+ 2,9 %	59,0 %	40,1 %
Site de Lunéville Lamartine	2 802	2 811	2 924	2 909	2 920	+ 0,4 %	39,9 %	60,2 %
MDS Entre Sel et Eau	18 077	18 989	21 320	22 343	23 004	+ 3,0 %	76,6 %	22,5 %
Site de Blainville-sur-l'Eau	7 196	7 517	8 448	9 003	9 369	+ 4,1 %	84,8 %	14,5 %
Site de Dombasle-sur-Meurthe	5 364	5 653	6 426	6 632	6 795	+ 2,5 %	73,3 %	25,0 %
Site de Saint-Nicolas-de-Port	5 517	5 819	6 446	6 709	6 841	+ 2,0 %	68,6 %	30,9 %
Territoire du Grand Nancy	117 791	128 836	136 468	141 146	148 729	+ 5,4 %	25,8 %	73,0 %
MDS Grand Nancy Nord-Est	16 259	17 278	18 609	19 602	21 064	+ 7,5 %	49,4 %	49,9 %
MDS Grand Nancy Sud-Est	15 525	16 502	18 131	18 727	20 090	+ 7,3 %	57,5 %	41,6 %
MDS Nancy Nord	26 183	30 198	31 777	32 772	34 274	+ 4,6 %	11,0 %	88,0 %
MDS Nancy Sud	24 684	27 965	30 202	31 387	33 181	+ 5,7 %	8,4 %	90,7 %
MDS Plateau et Provinces	13 287	13 840	14 294	14 470	15 123	+ 4,5 %	23,3 %	74,0 %
MDS Vandoeuvre	21 853	23 053	23 456	24 187	24 997	+ 3,4 %	25,3 %	73,2 %
Meurthe-et-Moselle	301 361	319 970	347 850	363 458	379 680	+ 4,5 %	53,3 %	45,8 %
Grand Est	2 194 954	2 375 986	2 619 373	2 743 926	2 874 619	+ 4,8 %	56,1 %	43,1 %
France métropolitaine	26 239 240	28 692 235	31 818 884	33 574 742	35 580 943	+ 6,0 %	55,2 %	43,8 %

Logements (suite)

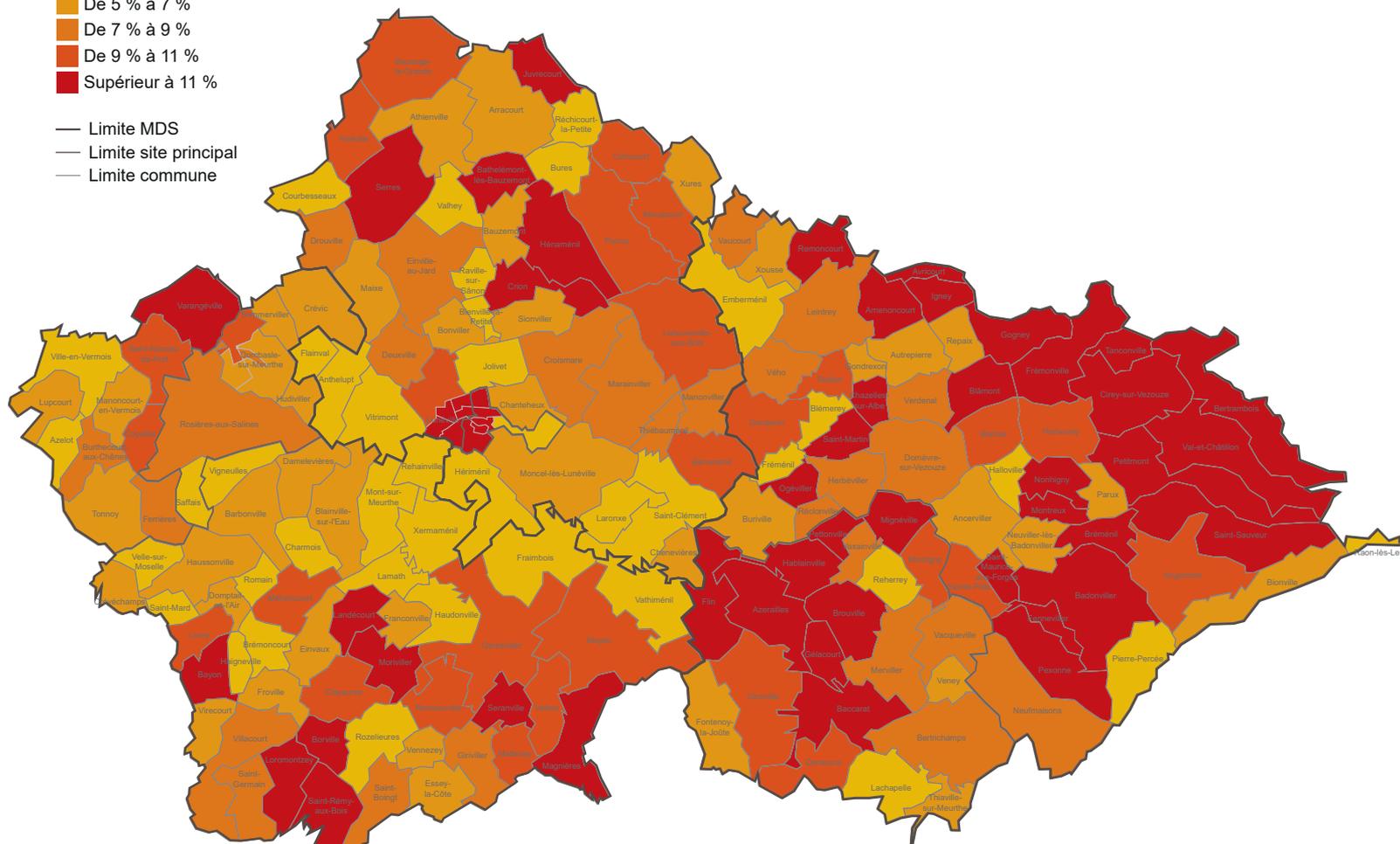
Le parc de logements du département est à peu près du même âge qu'en France métropolitaine, avec une part égale de logements anciens (construits avant 1919) : 13 %. Ceux-ci sont davantage présents dans les communes hors attraction des villes, en bordure des départements limitrophes. La taille des résidences principales, leur statut d'occupation et leur confort sont également similaires avec les niveaux observés en France métropolitaine.

A l'est du territoire, on compte beaucoup de très vieux logements, de grande taille et avec une surreprésentation des maisons par rapport aux appartements. La vacance y est très élevée avec des taux dépassant 11 % dans un grand nombre de communes. A l'échelle de la MDS de Baccarat, le taux de vacance est de 13,6 %, le plus élevé du département en 2019. La part de résidences principales ayant été construites il y a plus d'un siècle y est de 27,5 % contre 12,8 % sur l'ensemble du département.

Taux de vacance des logements en 2019



- Limite MDS
- Limite site principal
- Limite commune



En 2019	Catégorie de logement				Nombre moyen de pièces des RP	Part de RP (hors studio de 1 personne) en suroccupation	Part de RP achevées avant 1919	Statut d'occupation des RP				Part de RP équipées d'une salle de bains avec baignoire et/ou douche
	Zone	Résidences principales (RP)	Résidences secondaires et logements occasionnels	Logements vacants				soit taux de vacance	Propriétaires	Locataires	dont locataires HLM	
Territoire de Longwy	39 895	465	3 966	8,9 %	4,24	2,6 %	10,3 %	60,5 %	38,2 %	16,0 %	1,3 %	96,2 %
MDS Longuyon-Villerupt	16 560	215	1 808	9,7 %	4,47	2,5 %	15,9 %	70,7 %	27,9 %	5,8 %	1,4 %	96,2 %
MDS Longwy-Mont-Saint-Martin	23 335	249	2 157	8,4 %	4,07	2,7 %	6,3 %	53,3 %	45,5 %	23,3 %	1,2 %	96,2 %
Territoire de Briey	33 877	324	4 201	10,9 %	4,42	1,7 %	14,8 %	70,1 %	28,3 %	6,6 %	1,7 %	96,7 %
MDS Briey-Joeuf	15 450	107	2 060	11,7 %	4,22	1,9 %	12,9 %	67,4 %	31,0 %	6,7 %	1,6 %	96,5 %
MDS Jarny-Piennes	18 427	217	2 141	10,3 %	4,58	1,6 %	16,4 %	72,4 %	25,9 %	6,5 %	1,7 %	96,9 %
Territoire Terres de Lorraine	41 023	1 036	3 697	8,1 %	4,72	1,3 %	19,1 %	72,3 %	25,9 %	7,6 %	1,8 %	97,3 %
MDS Colombey-N.-Maisons-Vézelize	22 406	693	2 063	8,2 %	4,85	1,0 %	21,8 %	78,3 %	20,1 %	4,0 %	1,6 %	97,1 %
MDS Terres Toulaises	18 617	343	1 634	7,9 %	4,57	1,7 %	15,8 %	65,1 %	33,0 %	11,9 %	2,0 %	97,4 %
Territoire Val de Lorraine	45 047	526	3 998	8,1 %	4,59	1,9 %	11,9 %	69,4 %	28,9 %	10,1 %	1,7 %	97,0 %
MDS Bassin de Pont-à-Mousson	20 244	314	2 117	9,3 %	4,48	2,2 %	13,6 %	65,2 %	33,0 %	10,1 %	1,7 %	97,1 %
MDS Bassin de Pompey	24 803	212	1 881	7,0 %	4,67	1,7 %	10,6 %	72,9 %	25,5 %	10,1 %	1,6 %	97,0 %
Territoire du Lunévillois	45 710	1 517	5 670	10,7 %	4,61	1,5 %	20,0 %	67,6 %	30,7 %	9,0 %	1,7 %	97,0 %
MDS Baccarat	9 653	966	1 672	13,6 %	4,94	1,0 %	27,5 %	72,7 %	24,1 %	3,9 %	3,1 %	96,0 %
Site de Baccarat	4 615	168	744	13,5 %	4,75	1,0 %	23,6 %	70,0 %	26,2 %	5,1 %	3,8 %	96,1 %
Site de Blâmont	5 038	798	928	13,7 %	5,11	1,1 %	31,1 %	75,2 %	22,3 %	2,8 %	2,5 %	95,9 %
MDS Lunéville	15 174	284	2 144	12,2 %	4,37	2,3 %	20,8 %	58,6 %	39,9 %	12,2 %	1,6 %	97,1 %
Site de Blainville-sur-l'Eau	12 697	261	1 727	11,8 %	4,49	2,1 %	22,6 %	62,0 %	36,4 %	6,9 %	1,6 %	97,0 %
Site de Lunéville Centre	2 478	24	417	14,3 %	3,73	3,3 %	11,8 %	40,8 %	57,9 %	39,3 %	1,6 %	97,6 %
Site de Lunéville Lamartine	20 882	267	1 855	8,1 %	4,63	1,2 %	16,0 %	71,8 %	27,0 %	9,0 %	1,2 %	97,5 %
MDS Entre Sel et Eau	8 453	202	714	7,6 %	4,88	0,8 %	17,5 %	74,9 %	23,7 %	8,4 %	1,4 %	97,6 %
Site de Dombasle-sur-Meurthe	6 237	37	520	7,7 %	4,49	1,4 %	16,4 %	70,5 %	28,3 %	11,0 %	1,1 %	97,8 %
Site de Saint-Nicolas-de-Port	6 192	28	621	9,1 %	4,44	1,7 %	13,6 %	68,8 %	30,0 %	7,7 %	1,2 %	97,1 %
Territoire du Grand Nancy	131 224	3 731	13 774	9,3 %	3,48	3,8 %	8,7 %	40,4 %	57,8 %	18,9 %	1,8 %	96,6 %
MDS Grand Nancy Nord-Est	19 514	115	1 435	6,8 %	4,16	2,3 %	4,2 %	58,5 %	40,3 %	20,1 %	1,2 %	97,6 %
MDS Grand Nancy Sud-Est	18 710	112	1 267	6,3 %	4,30	2,2 %	3,1 %	61,6 %	37,5 %	19,7 %	0,9 %	96,6 %
MDS Nancy Nord	28 882	1 358	4 035	11,8 %	3,05	4,3 %	21,1 %	31,5 %	66,7 %	7,8 %	1,8 %	95,8 %
MDS Nancy Sud	28 121	1 626	3 436	10,4 %	2,94	4,4 %	11,3 %	25,6 %	71,6 %	17,0 %	2,8 %	96,7 %
MDS Plateau et Provinces	13 247	187	1 687	11,2 %	3,54	5,8 %	3,6 %	36,1 %	62,5 %	39,7 %	1,4 %	97,1 %
MDS Vandoeuvre	22 750	332	1 914	7,7 %	3,38	3,9 %	1,3 %	39,7 %	58,4 %	21,8 %	1,9 %	96,6 %
Meurthe-et-Moselle	336 776	7 599	35 306	9,3 %	4,12	2,5 %	12,8 %	57,2 %	41,1 %	13,4 %	1,7 %	96,8 %
Grand Est	2 498 232	103 988	272 399	9,5 %	4,23	2,7 %	12,2 %	58,6 %	39,3 %	14,4 %	2,1 %	96,9 %
France métropolitaine	29 201 704	3 493 609	2 885 630	8,1 %	4,15	5,1 %	12,7 %	57,6 %	40,2 %	14,6 %	2,2 %	96,6 %

Établissements et services d'accueil, hébergement et réadaptation

Au 31 décembre 2021, le département dispose de 2 432 places d'hébergement pour adultes et familles en difficulté, dont 1 446 places en CHRS et autres centres d'accueil, soit un taux d'équipement de 4,4 places pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans nettement supérieur à la moyenne régionale et nationale (respectivement 3,1 et 3,0 places pour 1 000). La Meurthe-et-Moselle compte également 1 830 places dans d'autres établissements sociaux d'hébergement et d'accueil (foyers de jeunes travailleurs, foyers pour travailleurs migrants...) et 1 324 logements en structures collectives.

Capacité installée au 31/12/2021

• Hébergement pour adultes et familles en difficulté :

- ? CHRS
- ? CADA
- ? Centres provisoires d'hébergement
- ? Autres centres d'accueil

• Autres établissements sociaux d'hébergement et d'accueil :

- ? Foyers de travailleurs migrants
- ? Foyers de jeunes travailleurs
- ? Maisons d'accueil hospitalières

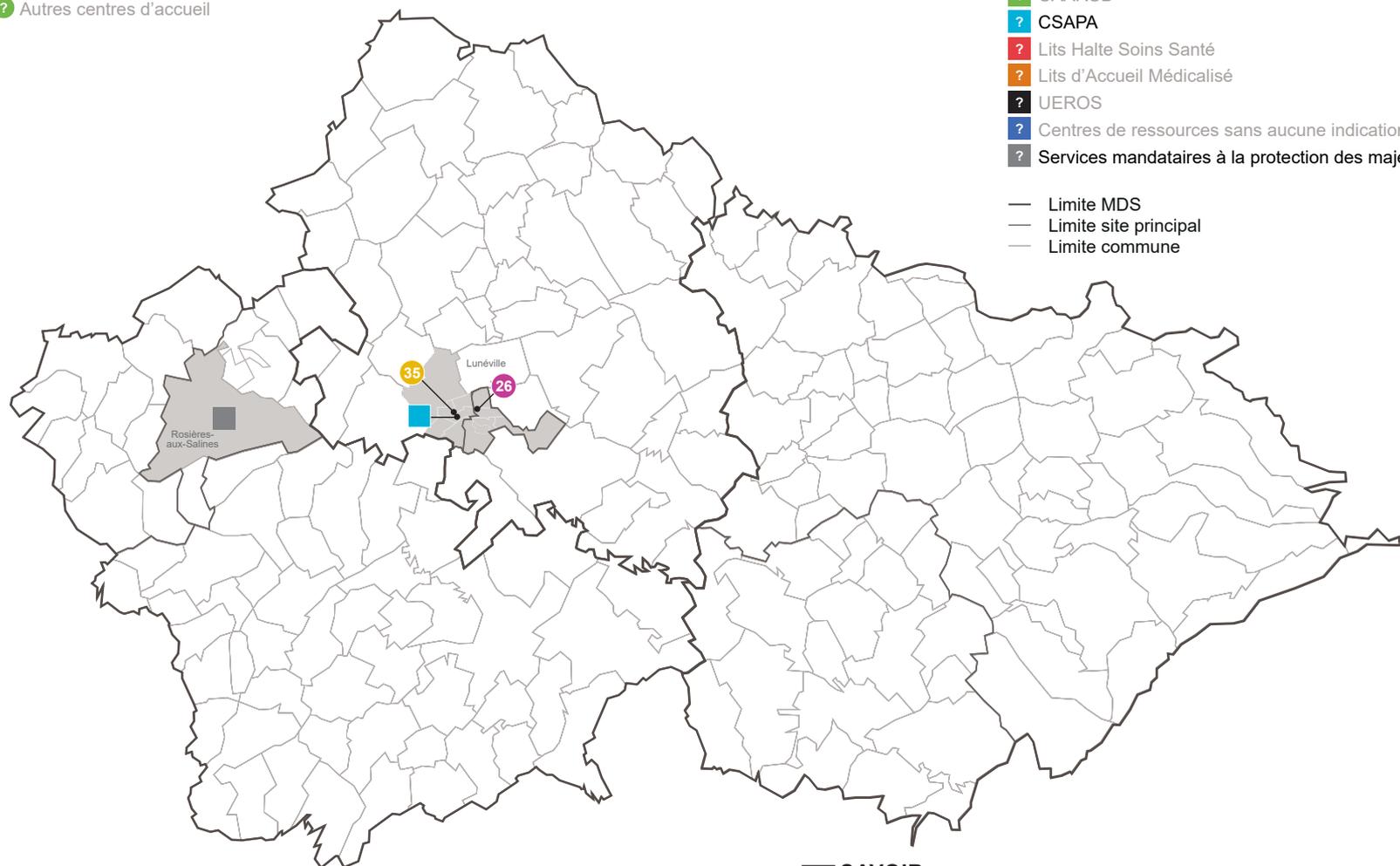
• Logements en structure collective :

- ? Maisons relais - pensions de famille
- ? Autres résidences sociales

• Autres établissements et services :

- ? Appartements de coordination thérapeutique
- ? CAARUD
- ? CSAPA
- ? Lits Halte Soins Santé
- ? Lits d'Accueil Médicalisé
- ? UEROS
- ? Centres de ressources sans aucune indication
- ? Services mandataires à la protection des majeurs

- Limite MDS
- Limite site principal
- Limite commune



Établissements pour adultes et familles en difficulté :

- **Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)**
Hébergent et accompagnent des personnes ou familles en graves difficultés en les aidant à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale.

- **Centres d'accueil de demandeurs d'asile (CADA)**
Assurent l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement social et administratif des demandeurs d'asile pendant l'instruction de leur demande puis de leur éventuel recours devant la Cour nationale du droit d'asile.

- **Centres provisoires d'hébergement (CPH)**
CHRS destinés spécifiquement aux réfugiés dont le statut a été reconnu.

- **Autres centres d'accueil non conventionnés**
Centres d'hébergement qui ne sont conventionnés ni au titre de l'aide sociale de l'État, ni au titre de l'aide sociale départementale.

Autres établissements sociaux d'hébergement et d'accueil :

- **Foyers de travailleurs migrants (FTM)**
Accueillent des travailleurs migrants isolés (hébergement à durée indéterminée).

- **Foyers de jeunes travailleurs (FJT)**
Accueillent des jeunes en stage, en apprentissage ou exerçant une activité professionnelle et proposent un hébergement temporaire.

- **Maisons d'accueil hospitalières (MAH)**
Hébergent notamment des accompagnants de personnes hospitalisées, des aidants de personnes handicapées ou en perte d'autonomie.

- **Maisons relais - pensions de famille**
Résidences sociales accueillant sans condition de durée des personnes dont la situation sociale et psychologique rend difficile l'accès à un logement ordinaire.

- **Autres résidences sociales**
Résidences autonomie destinées au logement collectif de personnes dans des immeubles. Elles accueillent des publics très diversifiés : jeunes travailleurs ou en insertion, personnes en formation professionnelle, femmes en difficulté, travailleurs immigrés... Elles peuvent être créées ex nihilo ou par transformation de foyers de jeunes travailleurs (FJT) ou de foyers de travailleurs migrants (FTM).

Autres établissements médico-sociaux :

- Appartements de coordination thérapeutique (ACT)
- Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques des usagers de drogues (CAARUD)
- Centres de soins, accompagnement et prévention en addictologie (CSAPA)
- Lits halte soins santé (LHSS)
- Unités d'évaluation, de ré-entraînement et d'orientation sociale et professionnelle (UEROS)

(source : DREES)

72 % des places d'hébergement sont situées dans le Grand Nancy, soit 1 750 places. On y trouve des structures d'hébergement social et de logement accompagné en nombre et diversifiées.

L'offre d'hébergement pour adultes et familles en difficulté du Lunévillois se réduit à 35 places en CHRS à Lunéville, d'où un taux d'équipement très faible (0,7 place pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans).

Lunéville dispose également de **26 places** en maison-relais ainsi que d'un centre de soins, accompagnement et prévention en addictologie (CSAPA).

Zone	Hébergement pour adultes et familles en difficulté				Autres établissements sociaux d'hébergement et d'accueil			Logements en structure collective		Taux d'équipement*
	CHRS	CADA	CPH	Autres centres d'accueil	FTM	FJT	MAH	Maisons relais - Pensions de famille	Autres résidences sociales	
Territoire de Longwy	0	110	0	110	362	0	0	25	0	2,4
MDS Longuyon-Villerupt	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
MDS Longwy-Mont-Saint-Martin	0	110	0	110	362	0	0	25	0	4,1
Territoire de Briey	23	0	0	175	0	26	0	25	0	5,2
MDS Briey-Joeuf	23	0	0	135	0	0	0	25	0	9,3
MDS Jarmy-Piennes	0	0	0	40	0	26	0	0	0	1,9
Territoire Terres de Lorraine	0	0	0	45	0	0	0	50	336	0,9
MDS Colombey-N.-Maisons-Vézelise	0	0	0	0	0	0	0	25	130	0,0
MDS Terres Toulaises	0	0	0	45	0	0	0	25	206	2,0
Territoire Val de Lorraine	35	90	0	60	194	0	0	16	92	1,8
MDS Bassin de Pont-à-Mousson	0	0	0	0	0	0	0	16	92	0,0
MDS Bassin de Pompey	35	90	0	60	194	0	0	0	0	3,3
Territoire du Lunévillois	35	0	0	0	0	0	0	26	0	0,7
MDS Baccarat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
Site de Baccarat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
Site de Blâmont	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
MDS Lunéville	35	0	0	0	0	0	0	26	0	2,2
Site de Blainville-sur-l'Eau	35	0	0	0	0	0	0	26	0	2,5
Site de Lunéville Centre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
Site de Lunéville Lamartine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
MDS Entre Sel et Eau	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
Site de Dombasle-sur-Meurthe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
Site de Saint-Nicolas-de-Port	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
Territoire du Grand Nancy	745	408	30	566	802	399	47	96	658	8,5
MDS Grand Nancy Nord-Est	0	160	0	0	233	0	0	0	0	0,0
MDS Grand Nancy Sud-Est	0	0	0	0	0	75	0	0	102	0,0
MDS Nancy Nord	3	0	0	169	0	125	15	0	235	5,7
MDS Nancy Sud	305	0	0	228	243	199	0	71	122	17,9
MDS Plateau et Provinces	437	248	30	169	170	0	0	0	199	29,7
MDS Vandoeuvre	0	0	0	0	156	0	32	25	0	0,0
Meurthe-et-Moselle	838	608	30	956	1 358	425	47	238	1 086	4,4
Grand Est	4 711	5 435	615	4 471	3 041	2 064	87	1 822	7 829	3,1
France métropolitaine	47 452	44 540	9 131	54 571	35 097	51 266	1 584	18 933	99 998	3,0

* : taux d'équipement en places d'hébergement en CHRS et autres centres d'accueil pour 1 000 adultes de 20-59 ans

Logements sociaux

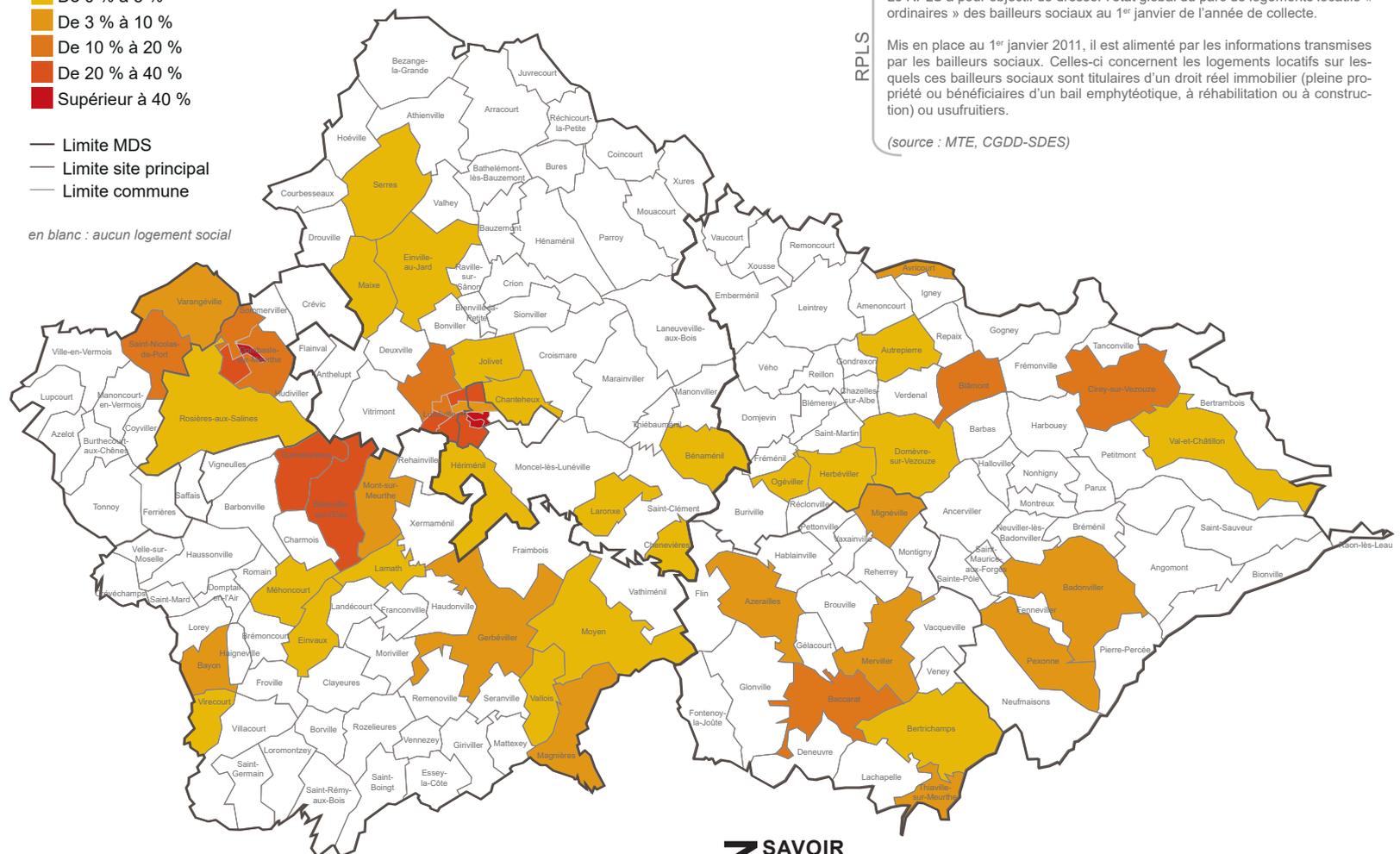
Au 1^{er} janvier 2021, 16 % des résidences principales en Meurthe-et-Moselle sont des logements locatifs sociaux, soit 53 629 logements sociaux. Au cours de l'année 2020, 538 logements ont été mis en location pour la première fois dans le parc social départemental. Celui-ci croît de 0,9 % en un an. Le tiers du parc départemental est situé dans un quartier politique de la ville (QPV).

Rapport entre le nombre de logements sociaux au 01/01/2021 et le nombre de résidences principales

- De 0 % à 3 %
- De 3 % à 10 %
- De 10 % à 20 %
- De 20 % à 40 %
- Supérieur à 40 %

- Limite MDS
- Limite site principal
- Limite commune

en blanc : aucun logement social



Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux

Le RPLS a pour objectif de dresser l'état global du parc de logements locatifs « ordinaires » des bailleurs sociaux au 1^{er} janvier de l'année de collecte.

Mis en place au 1^{er} janvier 2011, il est alimenté par les informations transmises par les bailleurs sociaux. Celles-ci concernent les logements locatifs sur lesquels ces bailleurs sociaux sont titulaires d'un droit réel immobilier (pleine propriété ou bénéficiaires d'un bail emphytéotique, à réhabilitation ou à construction) ou usufruitiers.

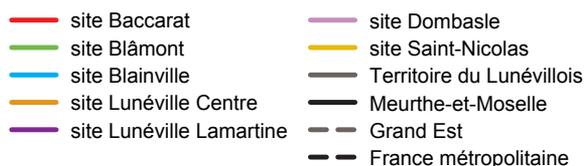
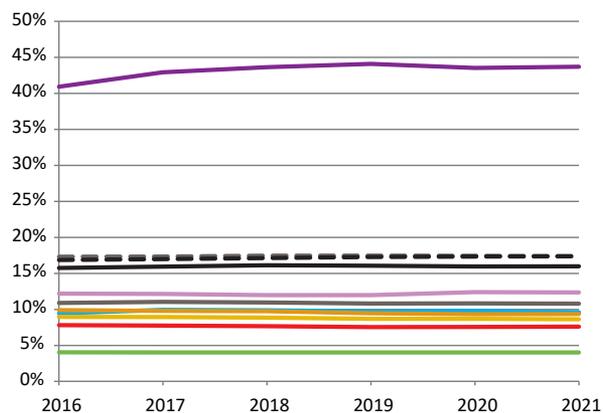
(source : MTE, CGDD-SDES)

10,8 % des résidences principales du territoire sont des logements sociaux au 1^{er} janvier 2021. A cette date, 4 935 logements sociaux sont situés dans le Lunévillois, en augmentation de 0,8 % sur la période 2016-2021. Ils constituent 9,2 % du parc locatif social départemental.

Plus de deux résidences principales sur cinq sont des logements sociaux dans le site principal de Lunéville Lamartine où se situe le quartier politique de la ville Niederbronn - Zola.

833 logements sociaux sont situés dans l'un des deux quartiers prioritaires (QPV) de Lunéville, soit 17 % du parc locatif social du territoire.

Évolution de la part de logements sociaux nombre de logements sociaux (source RPLS) rapporté au nombre de résidences principales (source INSEE)



Zone	Nombre de logements du parc locatif social au 1 ^{er} janvier						Évolution 2016- 2021	Part des logements sociaux en 2021 dans l'ensemble des résidences principales
	2016	2017	2018	2019	2020	2021		
Territoire de Longwy	7 300	7 596	7 527	7 555	7 505	7 511	+ 2,9 %	19,0 %
MDS Longuyon-Villerupt	1 303	1 322	1 327	1 315	1 354	1 355	+ 4,0 %	8,2 %
MDS Longwy-Mont-Saint-Martin	5 997	6 274	6 200	6 240	6 151	6 156	+ 2,7 %	26,6 %
Territoire de Briey	2 707	2 732	2 733	2 700	2 708	2 715	+ 0,3 %	8,0 %
MDS Briey-Joeuf	1 211	1 246	1 255	1 230	1 243	1 233	+ 1,8 %	8,0 %
MDS Jarny-Piennes	1 496	1 486	1 478	1 470	1 465	1 482	- 0,9 %	8,1 %
Territoire Terres de Lorraine	3 388	3 389	3 391	3 392	3 428	3 580	+ 5,7 %	8,8 %
MDS Colombey-N.-Maisons-Vézelize	1 062	1 057	1 057	1 055	1 050	1 048	- 1,3 %	4,7 %
MDS Terres Toulaises	2 326	2 332	2 334	2 337	2 378	2 532	+ 8,9 %	13,7 %
Territoire Val de Lorraine	5 148	5 132	5 117	5 219	5 119	5 140	- 0,2 %	11,4 %
MDS Bassin de Pont-à-Mousson	2 335	2 293	2 290	2 340	2 296	2 294	- 1,8 %	11,4 %
MDS Bassin de Pompey	2 813	2 839	2 827	2 879	2 823	2 846	+ 1,2 %	11,5 %
Territoire du Lunévillois	4 898	4 972	4 966	4 927	4 947	4 935	+ 0,8 %	10,8 %
MDS Baccarat	558	557	557	556	555	554	- 0,7 %	5,7 %
Site de Baccarat	354	354	354	353	352	351	- 0,8 %	7,6 %
Site de Blâmont	204	203	203	203	203	203	- 0,5 %	4,0 %
MDS Lunéville	2 283	2 316	2 315	2 284	2 266	2 265	- 0,8 %	15,0 %
Site de Lunéville Centre	1 234	1 229	1 235	1 197	1 186	1 185	- 4,0 %	9,4 %
Site de Lunéville Lamartine	1 049	1 087	1 080	1 087	1 080	1 080	+ 3,0 %	43,7 %
MDS Entre Sel et Eau	2 057	2 099	2 094	2 087	2 126	2 116	+ 2,9 %	10,1 %
Site de Blainville-sur-l'Eau	769	812	810	805	819	816	+ 6,1 %	9,6 %
Site de Dombasle-sur-Meurthe	746	745	744	743	769	768	+ 2,9 %	12,4 %
Site de Saint-Nicolas-de-Port	542	542	540	539	538	532	- 1,8 %	8,6 %
Territoire du Grand Nancy	27 811	28 303	29 424	29 469	29 446	29 748	+ 7,0 %	22,8%
MDS Grand Nancy Nord-Est	4 016	4 251	4 229	4 291	4 276	4 322	+ 7,6 %	22,3%
MDS Grand Nancy Sud-Est	4 149	4 182	4 161	4 171	4 201	4 207	+ 1,4 %	22,6 %
MDS Nancy Nord	3 262	3 337	3 430	3 465	3 287	3 447	+ 5,7 %	12,0 %
MDS Nancy Sud	4 552	4 628	5 014	4 946	5 119	5 025	+ 10,4 %	18,0 %
MDS Plateau et Provinces	6 181	6 177	6 542	6 556	6 537	6 525	+ 5,6 %	49,5 %
MDS Vandoeuvre	5 651	5 728	6 048	6 040	6 026	6 222	+ 10,1 %	27,6 %
Meurthe-et-Moselle	51 252	52 124	53 158	53 262	53 153	53 629	+ 4,6 %	16,0 %
Grand Est	418 455	421 107	426 937	429 276	431 082	432 460	+ 3,3 %	17,4 %
France métropolitaine	4 690 122	4 759 720	4 843 152	4 925 460	4 984 246	5 038 864	+ 7,4 %	17,4 %

Logements sociaux (suite)

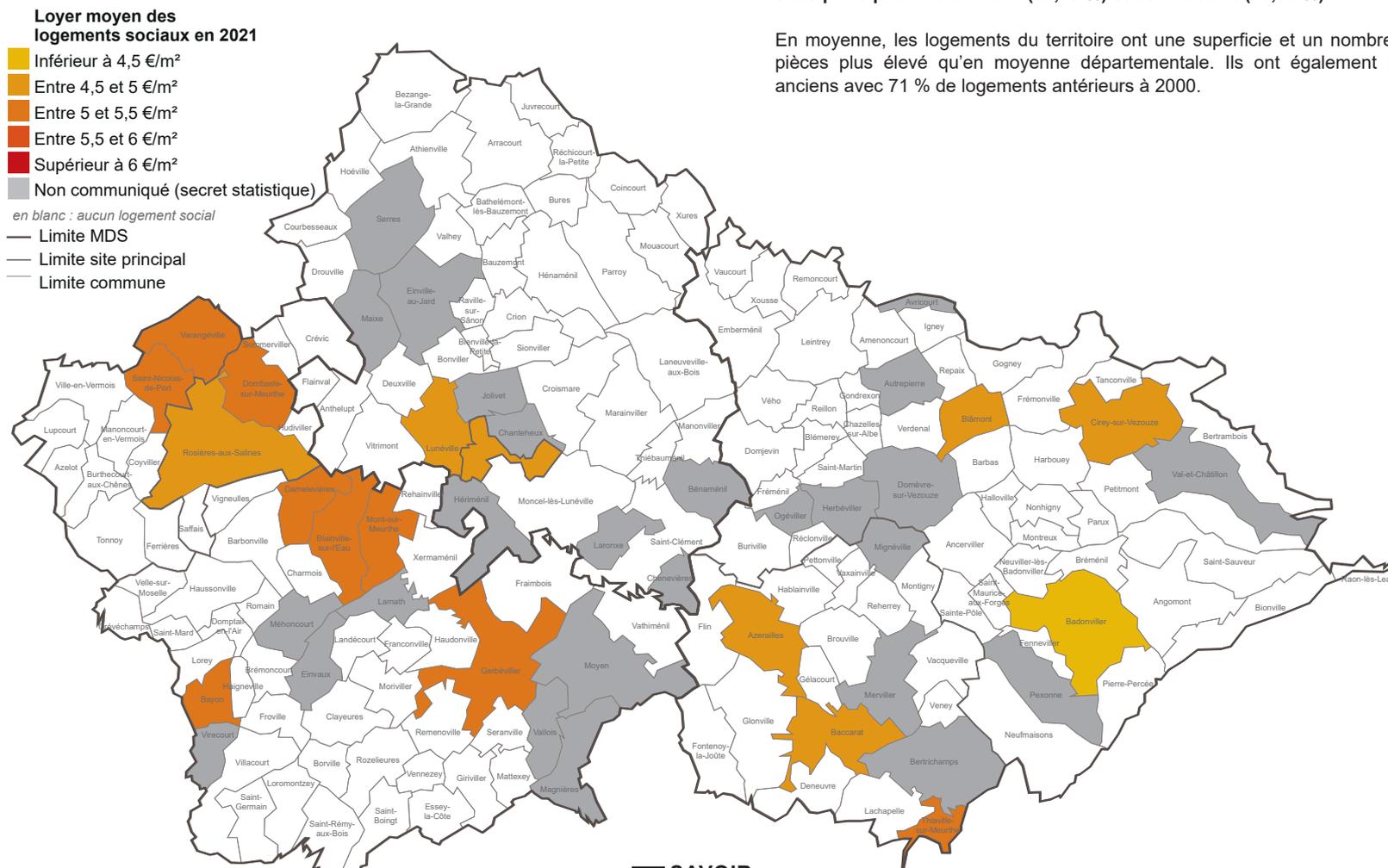
Au 1^{er} janvier 2021, 89 % des logements sociaux du département sont collectifs, en incluant les logements étudiants. 26 % des logements sont de petite taille (1 ou 2 pièces), les logements de grande taille (5 pièces ou plus) représentant 10 % du parc. 2,6 % des logements sont vacants, en diminution en un an (- 0,5 point). Le taux de vacance de plus de trois mois est de 1,5 %. L'âge moyen du parc est de 41,8 ans. Le loyer moyen est de 5,58 €/m².

Sur les 4 935 logements sociaux du territoire, 4 274 sont collectifs, soit 87 % de l'ensemble du parc. Ce taux n'est que de 65 % à l'échelle du site de Blâmont.

Le loyer moyen est le plus faible dans la CC de Vezouze en Piémont (3,45 €/m²). Il est de 3,76 €/m² dans la CC du Pays du Sânon, de 4,31 €/m² dans la CC du Territoire de Lunéville à Baccarat, de 4,67 €/m² dans la CA de Saint-Dié des Vosges et de 5,08 €/m² dans la CC des Pays du Sel et du Vermois et dans la CC Meurthe, Mortagne, Moselle. Au niveau communal, les loyers sont les plus faibles à l'est du territoire (moins de 5 €/m² à Badonviller, Blâmont, Baccarat, Azerailles, Cirey-sur-Vezouze) et à Lunéville.

356 logements sociaux sont vacants sur le territoire début 2021, soit **un taux de vacance élevé de 7,61 %**. Ce taux est le plus haut du département dans les sites principaux de Blâmont (22,75 %) et de Baccarat (16,36 %).

En moyenne, les logements du territoire ont une superficie et un nombre de pièces plus élevé qu'en moyenne départementale. Ils ont également plus anciens avec 71 % de logements antérieurs à 2000.



Au 1 ^{er} janvier 2021	Type de logement		Nombre de pièces des logements			Date de construction des logements				Superficie des logements				Classe énergie des logements			
Zone	Parc collectif	Parc individuel	1 ou 2	3 ou 4	5 ou plus	Moins de 20 ans	Entre 20 et 40 ans	Entre 40 et 60 ans	Plus de 60 ans	moins de 35 m ²	de 35 à 54 m ²	de 55 à 74 m ²	75 m ² ou plus	A ou B	C ou D	E, F ou G	non renseignée
Territoire de Longwy	81,6 %	18,4 %	22,5 %	68,0 %	9,6 %	16,6 %	6,7 %	43,5 %	33,2 %	6,7 %	22,3 %	42,5 %	28,5 %	9,4 %	39,5 %	43,1 %	8,0 %
MDS Longuyon-Villerupt	85,5 %	14,5 %	22,1 %	71,8 %	6,1 %	23,0 %	19,1 %	32,7 %	25,2 %	3,5 %	22,7 %	49,2 %	24,7 %	11,6 %	30,8 %	28,3 %	29,3 %
MDS Longwy-Mont-Saint-Martin	80,7 %	19,3 %	22,6 %	67,1 %	10,3 %	15,2 %	4,0 %	45,8 %	35,0 %	7,5 %	22,3 %	41,0 %	29,3 %	8,9 %	41,4 %	46,4 %	3,3 %
Territoire de Briey	60,0 %	40,0 %	18,2 %	66,5 %	15,3 %	35,4 %	15,3 %	24,8 %	24,5 %	0,7 %	15,2 %	40,4 %	43,6 %	6,9 %	44,1 %	38,5 %	10,6 %
MDS Briey-Joeuf	63,3 %	36,7 %	20,0 %	62,8 %	17,3 %	33,9 %	19,5 %	31,6 %	15,0 %	0,8 %	15,2 %	40,6 %	43,5 %	11,8 %	49,1 %	37,2 %	1,9 %
MDS Jarmy-Piennes	57,3 %	42,7 %	16,7 %	69,6 %	13,7 %	36,6 %	11,8 %	19,2 %	32,5 %	0,7 %	15,2 %	40,3 %	43,8 %	2,8 %	39,9 %	39,5 %	17,8 %
Territoire Terres de Lorraine	85,1 %	14,9 %	18,3 %	63,5 %	18,2 %	16,1 %	18,3 %	56,4 %	9,2 %	4,2 %	13,5 %	37,5 %	44,8 %	3,6 %	47,4 %	37,5 %	11,5 %
MDS Colombey-N.-Maisons-Vélizise	81,1 %	18,9 %	23,5 %	60,1 %	16,4 %	33,0 %	31,3 %	31,0 %	4,7 %	8,7 %	10,8 %	33,3 %	47,2 %	8,3 %	57,2 %	29,6 %	5,0 %
MDS Terres Toulaises	86,7 %	13,3 %	16,2 %	64,9 %	18,9 %	9,2 %	12,9 %	66,9 %	11,0 %	2,3 %	14,7 %	39,3 %	43,8 %	1,7 %	43,4 %	40,8 %	14,1 %
Territoire Val de Lorraine	84,5 %	15,5 %	16,9 %	68,6 %	14,5 %	31,2 %	16,4 %	38,1 %	14,4 %	1,6 %	16,3 %	41,9 %	40,2 %	9,4 %	65,6 %	15,1 %	9,9 %
MDS Bassin de Pont-à-Mousson	82,0 %	18,0 %	14,1 %	69,0 %	16,9 %	21,4 %	18,4 %	40,4 %	19,8 %	1,6 %	18,0 %	33,8 %	46,7 %	9,9 %	62,7 %	17,7 %	9,7 %
MDS Bassin de Pompey	86,4 %	13,6 %	19,2 %	68,2 %	12,6 %	39,1 %	14,8 %	36,2 %	9,9 %	1,6 %	14,9 %	48,5 %	35,0 %	9,1 %	67,9 %	13,0 %	10,0 %
Territoire du Lunévillois	86,6 %	13,4 %	18,8 %	69,0 %	12,2 %	13,6 %	15,5 %	55,5 %	15,5 %	1,9 %	16,3 %	45,0 %	36,9 %	4,7 %	36,6 %	15,8 %	42,9 %
MDS Baccarat	82,1 %	17,9 %	13,9 %	73,6 %	12,5 %	7,8 %	19,0 %	57,2 %	16,1 %	2,3 %	15,3 %	49,8 %	32,5 %	0,5 %	43,3 %	16,4 %	39,7 %
Site de Baccarat	92,0 %	8,0 %	17,1 %	75,2 %	7,7 %	6,0 %	12,5 %	59,8 %	21,7 %	3,1 %	21,1 %	51,6 %	24,2 %	0,0 %	49,6 %	5,4 %	45,0 %
Site de Blâmont	65,0 %	35,0 %	8,4 %	70,9 %	20,7 %	10,8 %	30,0 %	52,7 %	6,4 %	1,0 %	5,4 %	46,8 %	46,8 %	1,5 %	32,5 %	35,5 %	30,5 %
MDS Lunéville	92,7 %	7,3 %	20,4 %	67,5 %	12,2 %	7,8 %	19,2 %	60,5 %	12,5 %	1,9 %	18,0 %	47,8 %	32,4 %	2,9 %	28,1 %	9,0 %	60,0 %
Site de Lunéville Centre	88,6 %	11,4 %	19,5 %	70,2 %	10,3 %	8,3 %	33,5 %	38,6 %	19,6 %	1,9 %	15,1 %	50,0 %	33,0 %	0,6 %	22,3 %	13,0 %	64,1 %
Site de Lunéville Lamartine	97,1 %	2,9 %	21,3 %	64,4 %	14,3 %	7,2 %	3,6 %	84,5 %	4,6 %	1,8 %	21,1 %	45,4 %	31,8 %	5,4 %	34,5 %	4,6 %	55,5 %
MDS Entre Sel et Eau	81,3 %	18,7 %	18,5 %	69,4 %	12,1 %	21,3 %	10,5 %	49,7 %	18,5 %	1,7 %	14,7 %	40,8 %	42,8 %	7,8 %	44,0 %	22,8 %	25,4 %
Site de Blainville-sur-l'Eau	74,3 %	25,7 %	9,3 %	77,0 %	13,7 %	22,2 %	13,6 %	27,7 %	36,5 %	0,5 %	6,5 %	39,0 %	54,0 %	0,0 %	31,9 %	8,8 %	59,3 %
Site de Dombasle-sur-Meurthe	83,9 %	16,1 %	17,3 %	69,3 %	13,4 %	28,4 %	9,5 %	61,5 %	0,7 %	0,5 %	15,4 %	44,1 %	40,0 %	21,5 %	67,6 %	3,9 %	7,0 %
Site de Saint-Nicolas-de-Port	88,3 %	11,7 %	34,4 %	58,1 %	7,5 %	9,8 %	7,1 %	66,4 %	16,7 %	5,5 %	26,1 %	38,7 %	29,7 %	0,0 %	28,4 %	71,6 %	0,0 %
Territoire du Grand Nancy	94,8 %	5,2 %	31,7 %	60,0 %	8,3 %	21,9 %	23,4 %	43,1 %	11,6 %	11,6 %	18,6 %	39,3 %	30,5 %	10,8 %	71,6 %	10,3 %	7,3 %
MDS Grand Nancy Nord-Est	90,3 %	9,7 %	21,0 %	70,0 %	9,0 %	42,3 %	23,9 %	27,2 %	6,6 %	1,6 %	16,1 %	46,0 %	36,3 %	24,9 %	60,2 %	12,2 %	2,6 %
MDS Grand Nancy Sud-Est	89,1 %	10,9 %	24,4 %	63,6 %	12,1 %	28,5 %	8,0 %	55,7 %	7,7 %	4,9 %	16,1 %	40,5 %	38,6 %	19,3 %	67,8 %	7,9 %	5,0 %
MDS Nancy Nord	95,8 %	4,2 %	40,7 %	52,9 %	6,4 %	16,5 %	43,5 %	21,1 %	18,9 %	18,1 %	20,7 %	32,1 %	29,0 %	4,5 %	56,6 %	22,4 %	16,5 %
MDS Nancy Sud	94,2 %	5,8 %	38,3 %	53,2 %	8,5 %	21,2 %	50,8 %	6,4 %	21,6 %	15,3 %	24,7 %	32,1 %	28,0 %	9,6 %	69,6 %	10,2 %	10,6 %
MDS Plateau et Provinces	98,1 %	1,9 %	35,5 %	56,7 %	7,8 %	15,1 %	10,5 %	61,5 %	12,9 %	15,5 %	19,4 %	39,6 %	25,5 %	5,8 %	88,9 %	2,9 %	2,4 %
MDS Vandoeuvre	98,5 %	1,5 %	29,9 %	63,3 %	6,8 %	14,0 %	13,7 %	68,0 %	4,3 %	12,2 %	15,2 %	43,2 %	29,3 %	4,8 %	74,1 %	11,8 %	9,3 %
Meurthe-et-Moselle	88,8 %	11,2 %	26,3 %	63,3 %	10,4 %	21,6 %	18,9 %	43,8 %	15,7 %	8,0 %	18,2 %	40,4 %	33,4 %	9,2 %	60,3 %	19,1 %	11,3 %
Grand Est	86,7 %	13,3 %	23,2 %	65,3 %	11,5 %	18,9 %	18,8 %	42,1 %	20,2 %	5,0 %	17,8 %	41,0 %	36,2 %	9,3 %	57,0 %	19,7 %	14,0 %
France métropolitaine	84,5 %	15,5 %	26,9 %	65,1 %	7,9 %	23,5 %	22,4 %	37,8 %	16,3 %	nc	nc	nc	nc	12,4 %	55,4 %	15,0 %	17,2 %

nc : donnée non communiquée

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)

La région Grand Est compte 116 quartiers politique de la ville (QPV), soit 9 % des 1 296 QPV de France métropolitaine. 6,9 % de la population régionale y réside, soit 385 000 habitants. Parmi ces QPV, 18 sont situés en Meurthe-et-Moselle et rassemblent 49 500 habitants, soit 6,7 % de la population du département.

Deux QPV sont répartis sur le territoire, tous les deux situés à Lunéville : le quartier Centre Ancien (site de Lunéville Centre) et le quartier Niederbronn - Zola (site de Lunéville Lamartine). Ils regroupent 3 272 habitants, soit 18,2 % de la population de Lunéville et 3,1 % de l'ensemble de la population du territoire.

Politique de la ville

C'est une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine et à améliorer les conditions de vie des habitants en mobilisant toutes les politiques publiques.

Avec la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014, la géographie prioritaire de la politique de la ville a été redéfinie pour concentrer les moyens vers les territoires les plus en difficulté. Désormais, pour identifier les quartiers prioritaires, un critère unique est retenu : la part de la population ayant un revenu inférieur à 11 250 euros par an.

(source : Ministère de la cohésion des territoires)



QPV	En 2018											
	Population	Evolution de la population entre 2013 et 2018	Part des 0-24 ans	Part des 60 ans et plus	Indice de jeunesse	Part de ménages disposant d'au moins 1 voiture	Part de la population sans diplôme	Taux de scolarisation des 15-24 ans	Part de la population d'origine étrangère	Part des ménages de 4 personnes ou plus	Part de familles mono-parentales	Part de ménages locataires
Centre Ancien	2 269	- 0,3 %	30,5 %	21,0 %	1,1	62,5 %	34,6 %	59,6 %	nc	7,8 %	36,9 %	79,8 %
Niederbronn - Zola	1 003	- 3,4 %	38,1 %	nc	1,5	60,2 %	52,0 %	56,0 %	nc	21,3 %	37,7 %	91,3 %
Territoire du Lunévillois	104 886	- 2,3 %	28,4 %	28,0 %	0,85	86,0 %	23,8 %	60,6 %	1,5 %	18,0 %	9,7 %	30,5 %
Meurthe-et-Moselle	733 469	+ 0,3 %	30,8 %	25,4 %	0,94	81,4 %	21,6 %	70,4 %	6,2 %	16,0 %	9,5 %	41,0 %
Grand Est	5 550 389	0,0 %	28,9 %	26,4 %	0,88	84,0 %	23,2 %	63,8 %	6,5 %	16,5 %	9,3 %	39,2 %
France métropolitaine	64 844 037	+ 1,8 %	29,6 %	26,1 %	0,92	81,3 %	21,4 %	66,2 %	7,1 %	17,3 %	9,6 %	40,2 %

nc : donnée non communiquée

QPV	En 2018						Nombre de DEFM de catégorie ABC (données brutes)					
	Taux d'emploi des 15-64 ans	Taux d'emploi des femmes	Taux d'emploi des étrangers	Part des emplois à durée limitée parmi les emplois	Part de la population en emploi à temps partiel	Taux de chômage au sens du recensement	au 31 décembre 2021	dont bénéficiaires du RSA	dont moins de 26 ans	dont longue durée (durée d'inscription d'au moins 1 an)	dont très longue durée (durée d'inscription d'au moins 2 ans)	Évolution annuelle
Centre Ancien	53,4 %	47,5 %	50,0 %	21,3 %	20,1 %	25,0 %	345	32,5 %	20,9 %	52,2 %	34,2 %	+ 8,8 %
Niederbronn - Zola	33,2 %	27,6 %	20,1 %	26,6 %	23,0 %	40,9 %	173	45,1 %	20,8 %	53,8 %	35,3 %	- 8,0 %
Territoire du Lunévillois	63,6 %	61,1 %	nc	13,5 %	17,7 %	13,2 %	7 768	nc	15,4 %	54,0 %	34,7 %	- 4,4 %
Meurthe-et-Moselle	61,6 %	59,2 %	38,8 %	15,3 %	18,4 %	13,6 %	53 980	13,1 %	12,9 %	50,7 %	31,5 %	- 6,0 %
Grand Est	63,7 %	60,6 %	41,3 %	15,3 %	17,7 %	13,4 %	440 770	12,3 %	12,5 %	50,2 %	nc	- 5,3 %
France métropolitaine	64,7 %	61,8 %	43,8 %	15,5 %	16,9 %	13,0 %	5 394 200	10,8 %	12,3 %	49,2 %	nc	- 5,9 %

nc : donnée non communiquée

Pour chaque indicateur, les valeurs maximum (jaune) et minimum (orange) sont indiquées par rapport à l'ensemble des QPV du département.

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) (suite)

QPV	Ecoles maternelles publiques ou privées en 2021-2022 à moins de 100m du QPV		Ecoles élémentaires publiques ou privées en 2021-2022 à moins de 100m du QPV		Collèges publics en 2021-2022 à moins de 300m du QPV						Lycées publics en 2021-2022 à moins de 300m du QPV	
	Nombre	Écoliers	Nombre	Écoliers	Nombre	Taux de réussite au brevet 2021	Indice de position sociale du collège	Élèves scolarisés	dont boursiers	soit % de boursiers	Nombre	Élèves scolarisés
Centre Ancien	2	147	2	291	0	-	-	0	-	-	-	-
Niederbronn - Zola	1	84	1	175	0	-	-	0	-	-	-	-
Territoire du Lunévillois	57	3 108	74	5 777	12	89,2 %	-	4 918	1 203	24,5 %	5	2 255
Meurthe-et-Moselle	358	22 760	388	41 361	66	88,7 %	101,6	28 650	7 307	25,5 %	33	19 868
Grand Est	3 014	176 131	3 101	318 946	583	nc	nc	258 946	nc	nc	287	146 881
France métropolitaine	32 397	2 231 553	34 428	3 957 576	6 703	88,0 %	nc	3 213 157	nc	nc	3 022	1 687 054

nc : donnée non communiquée

- : QPV non concerné

L'indice de position sociale des élèves (IPS) est un outil de mesure quantitatif de la situation sociale des élèves face aux apprentissages dans les établissements scolaires français. Plus l'indice est élevé, plus l'élève évolue dans un contexte familial favorable aux apprentissages. Créé en 2016, cet indice est construit à partir des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) des représentants légaux des élèves.

Au 31 décembre 2021

QPV	Accueil du jeune enfant				ASE			APA à domicile	PCH et ACTP		AAH
	Nombre de structures d'accueil	Capacité totale (accueil familial compris)	Nombre d'assistant-e-s maternel-le-s	Capacité totale	Ensemble des bénéficiaires de mesures	dont actions éducatives	dont mesures de placement et placements directs	Bénéficiaires d'un droit ouvert	Bénéficiaires d'un droit ouvert à l'ACTP ou à la PCH	dont bénéficiaires d'un droit ouvert à la PCH à domicile	Bénéficiaires de l'AAH (CAF) au 31/12/2020
Centre Ancien	1	19	5	16	75	45	30	37	36	32	116
Niederbronn - Zola	1	12	2	7	59	35	24	14	16	16	58
Territoire du Lunévillois	18	466	736	2 237	940	550	390	1 581	948	756	2 037
Meurthe-et-Moselle	143	4 149	4 194	12 957	5 128	2 422	2 706	8 072	5 692	4 829	12 080
Grand Est *	1 277	30 374	35 189	nc	31 633	13 986	17 647	nc	32 771	27 502	96 927
France métropolitaine *	15 464	407 187	366 539	nc	357 866	164 601	193 265	nc	385 013	335 519	1 156 612

nc : donnée non communiquée

* : données au 31 décembre 2019 (accueil du jeune enfant) et au 31 décembre 2020 (autres thématiques) pour Grand Est et France métropolitaine

QPV	Structure et distribution des revenus disponibles - Année 2019						CNAF, 31/12/2020						CNAM, 01/01/2021	
	Médiane des revenus	Rapport interdéclé des revenus disponibles	Part des indemnités de chômage dans les revenus	Part des prestations sociales dans les revenus	dont part des minimas sociaux	Taux de pauvreté au seuil de 60 %	Nombre d'allocataires	Population couverte	Part de la population couverte	Nombre d'allocataires d'une prestation logement	Nombre d'allocataires du RSA	Part d'allocataires RSA dans la population totale	Population couverte bénéficiaire de la C2S	% Population couverte bénéficiaire de la C2S
Centre Ancien	15 810	3,09	4,0 %	20,6 %	11,4 %	35,0 %	861	1 522	67,1 %	630	221	9,7 %	477	21,0 %
Niederbronn - Zola	11 930	2,42	6,1 %	36,8 %	18,9 %	56,2 %	395	875	87,2 %	298	137	13,7 %	406	40,5 %
Territoire du Lunévillois	21 128	nc	nc	nc	nc	12,9 %	20 263	49 723	47,4 %	8 307	2 865	2,7 %	8 123	7,7 %
Meurthe-et-Moselle	21 790	3,29	2,6 %	6,0 %	2,7 %	15,0 %	161 697	351 476	47,9 %	85 532	22 505	3,1 %	67 883	9,3 %
Grand Est	21 800	3,33	2,8 %	5,8 %	2,5 %	14,7 %	1 093 200	2 545 391	45,9 %	532 711	152 911	2,8 %	nc	nc
France métropolitaine	21 930	3,41	2,9 %	5,8 %	2,5 %	14,5 %	13 470 512	31 971 787	49,3 %	6 274 909	1 816 871	2,8 %	nc	nc

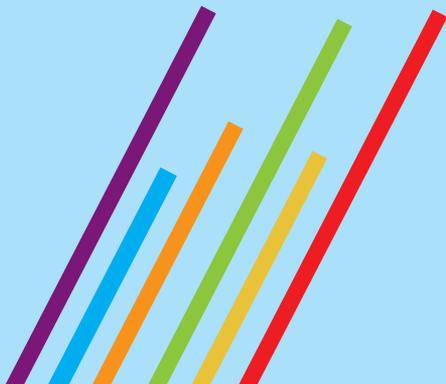
nc : donnée non communiquée

QPV	Évolution du parc locatif social au 1 ^{er} janvier		Type de logements sociaux au 1 ^{er} janvier 2021		Nombre de pièces des logements sociaux au 1 ^{er} janvier 2021			Répartition par tranche d'âge (année de construction) au 1 ^{er} janvier 2021			
	2020	2021	Parc collectif (dont étudiant)	Parc individuel	1 ou 2	3 ou 4	5 ou plus	10 ans ou moins	entre 10 et 40 ans	entre 40 et 60 ans	60 ans et plus
Centre Ancien	318	318	100,0 %	0,0 %	29,6 %	62,6 %	7,9 %	20,1 %	38,4 %	9,4 %	32,1 %
Niederbronn - Zola	515	515	99,6 %	0,4 %	14,6 %	68,9 %	16,5 %	7,4 %	0,0 %	84,5 %	8,2 %
Territoire du Lunévillois	4 947	4 935	13,4 %	86,6 %	18,8 %	69,0 %	12,2 %	6,4 %	22,7 %	55,5 %	15,5 %
Meurthe-et-Moselle	53 153	53 629	11,2 %	88,8 %	26,3 %	63,3 %	10,4 %	12,5 %	28,0 %	43,8 %	15,7 %
Grand Est	431 082	432 460	13,3 %	86,7 %	23,2 %	65,3 %	11,5 %	10,8 %	26,9 %	42,1 %	20,2 %
France métropolitaine	4 984 246	5 038 864	15,5 %	84,5 %	26,9 %	65,1 %	7,9 %	14,0 %	31,9 %	37,8 %	16,3 %

A retenir

> Le QPV Centre Ancien de Lunéville dispose d'indicateurs de pauvreté-précarité parmi les meilleurs de l'ensemble des QPV du département : revenus médians les plus élevés, plus fort taux d'emploi, moindre importance des familles nombreuses, du temps partiel, des emplois à durée limitée ou encore de la population non diplômée.

> Le QPV Niederbronn - Zola concentre davantage de précarité : près de 14 % d'allocataires du RSA, fort taux de chômage (42 %), importante population non diplômée...



meurthe-et-moselle.fr — — — — —

     @departement54